




Rapport annuel

2003

Groupe Société Générale



GROUPE



Mécénat Musical Société Générale œuvre depuis 1987 pour donner vie à la conviction que "l'un des plus grands plaisirs de la musique, c'est de la faire aimer aux autres".

Sommaire

- 1 Profil
- 2 Message de Daniel Bouton
- 3 Stratégie
- 4 Chiffres clés du Groupe
- 6 Action Société Générale

9 Gouvernement d'entreprise

- 10 Informations
- 16 Conseil d'administration
- 19 Comité exécutif
- 20 Comité de Direction Groupe
- 21 Rémunération des dirigeants
- 23 Plans d'options

25 Activité 2003

- 26 Présentation succincte de l'activité 2003
- 28 Réseaux de détail
- 30 Réseau Société Générale France
- 34 Réseaux Crédit du Nord
- 36 Réseaux de détail à l'étranger
- 39 Services financiers spécialisés
- 42 Gestions d'actifs
- 44 SG Asset Management
- 48 Gestion privée
- 50 Banque de financement et d'investissement

59 Développement durable

- 60 Une banque au service d'un développement responsable
- 62 Notre contribution aux enjeux
- 64 Nos engagements
- 66 La reconnaissance externe de notre performance
- 67 Risques et contrôle interne
- 70 Ressources humaines
- 76 Déontologie et blanchiment
- 78 Relations avec nos clients et nos fournisseurs
- 81 Relations avec nos actionnaires
- 84 Environnement
- 86 Société civile

89 Éléments financiers

212 Éléments juridiques

Ce document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2004, conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF. Ce rapport est disponible en version anglaise et sur le site : www.socgen.com.

Le groupe Société Générale publie aussi un bilan social au titre de l'année écoulée en application de la loi 77-769 du 12 juillet 1977.

1^{re} banque de détail
non mutualiste en France⁽¹⁾

3^e banque de financement
et d'investissement de la zone euro⁽²⁾

4^e banque gestionnaire d'actifs
de la zone euro⁽³⁾

8^e capitalisation boursière en France
(30,7 Md EUR au 31.12.2003)⁽⁴⁾

AA- (Standard & Poor's), Aa3 (Moody's), AA- (Fitch)

Source : Société Générale.

Profil

La Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro.

Avec 88 000 personnes dans le monde, son activité se concentre autour de 3 grands métiers :

- Réseaux de détail et Services financiers, qui comptent plus de 15 millions de clients dans 32 pays ;
- Gestions d'actifs et Gestion privée, où le Groupe se positionne parmi les principales banques de la zone euro avec 284 Md EUR sous gestion au 31 décembre 2003 ;
- Banque de financement et d'investissement, SG Corporate & Investment Banking classée parmi les leaders européens et mondiaux en marchés de capitaux en euro, produits dérivés et financements structurés.

Les valeurs du groupe Société Générale sont le professionnalisme, l'esprit d'équipe et l'innovation.

La Société Générale figure dans les 4 principaux indices internationaux de développement durable.

M EUR : millions d'euros

Md EUR : milliards d'euros

(1) Par le PNB et le nombre d'agences (Source : Société Générale).

(2) Par le PNB (Source : Société Générale).

(3) Par le montant des actifs gérés (Source : Société Générale).

(4) Source : Bloomberg.



Message

de Daniel Bouton

Président-Directeur général

Pour la 5^e année consécutive, **croissance** et **rentabilité** sont au rendez-vous.

L'année 2003 s'est caractérisée par une croissance économique très faible sur nos marchés en Europe. La confirmation des premiers signaux de reprise aux États-Unis à partir de l'été, grâce à des politiques conjoncturelles accommodantes, a favorisé le redressement de l'environnement macro-économique. Dans ce contexte, le Groupe dégage en 2003 **un résultat net part du Groupe en forte hausse à 2,5 Md EUR**. La rentabilité de ses capitaux propres, 16,2 %, dépasse les niveaux élevés de 2001.

Tous nos métiers ont été dynamiques : croissance des Réseaux de détail et des Services financiers, bonne résistance des Gestions d'actifs, performances exceptionnelles en Banque de financement et d'investissement.

En 2003, notre fonds de commerce s'est encore enrichi grâce à notre croissance organique et externe.

Sur un marché mature, la Banque de détail en France a continué à progresser tant en nombre de clients qu'en taux d'équipement. Nos réseaux de détail à l'étranger confirment leur progression : ils dépassent désormais les 5 millions de clients dont le tiers dans l'Union européenne élargie. Nos Gestions d'actifs ont

réalisé de belles performances en 2003, en dépit d'un marché peu porteur, avec une percée réussie en Asie (Gestion privée) et notamment en Chine (Gestions d'actifs). Dans un contexte favorable, la Banque de financement et d'investissement a eu des résultats exceptionnels tant en produits de taux et de financement qu'en actions.

En 2003, le Groupe a poursuivi **sa politique d'acquisitions ciblées**. L'achat de **la Compagnie Bancaire Genève**, qui a fusionné avec notre banque à Zurich, permet à la Gestion privée de renforcer son dispositif en Europe, où elle est désormais présente de manière significative (France, Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg, Suisse). La fusion **d'Hertz Lease**, acquise en début d'année, avec nos sociétés existantes (ALD) a permis de constituer le deuxième acteur européen en matière de location de longue durée, marché en croissance et à rentabilité récurrente. Deux acquisitions (Ghana, Réunion) de la Banque de détail à l'international sont venues compléter le dispositif du Groupe en Afrique et dans l'océan Indien, en synergie avec les implantations existantes. SG Corporate & Investment Banking (SG CIB) a par ailleurs renforcé ses activités de dérivés par l'acquisition d'un acteur spécialisé aux États-Unis.

Le produit net bancaire du Groupe ressort ainsi à 15,6 Md EUR, en hausse de 7,3 %.

La croissance et le très haut niveau de performance des activités de Banque de financement et d'investissement, conjugués à la maîtrise des frais généraux, ont permis un abaissement significatif du point mort en avance sur le calendrier anticipé. Le coefficient d'exploitation du Groupe a ainsi baissé de 4,6 points, à 67,6 %.

La charge du risque est en baisse tout en prenant en compte les incertitudes économiques qui pèsent sur l'Europe.

Après une année 2002 affectée par des provisions importantes sur le portefeuille de participations, la contribution de celui-ci est redevenue légèrement positive en 2003. Le Groupe a commencé à en réduire la taille.

Notre dynamisme en 2003 est le fruit du travail des 88 000 collaborateurs du Groupe animés des mêmes valeurs : le professionnalisme, l'esprit d'équipe et l'innovation.

Cette stratégie de croissance pérenne et rentable est récompensée par le marché : le titre Société Générale surperforme régulièrement l'indice EURO STOXX BANK. Depuis le 1^{er} janvier 1999, notre action est celle qui a le plus progressé parmi celles des grandes banques européennes. Entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 2003, nous sommes ainsi passés de la 12^e à la 5^e capitalisation boursière des banques de la zone euro.

Nous poursuivrons en 2004
notre stratégie de **développement rentable**
et d'**abaissement du point mort**.



Stratégie

Première priorité : renforcer nos pôles d'excellence

En **Banque de détail** en France, notre Groupe dispose d'un fonds de commerce exceptionnel que nous nous attachons à servir avec toujours plus de compétence et d'efficacité. La nouvelle organisation du réseau national Société Générale mise en place en 2003 et le modèle de proximité des banques régionales du réseau du Crédit du Nord ont pour principale ambition de satisfaire au mieux les besoins des clients qui nous font confiance. **Nos nouveaux outils de contact avec la clientèle et les pôles Services client** renforceront dès 2004 le dynamisme commercial et la qualité de la relation.

En **Banque de financement et d'investissement**, nous disposons d'une plateforme solide qui peut s'enorgueillir, sur les quatre dernières années, d'une des meilleures rentabilités des fonds propres en Europe continentale. Elle poursuivra sa stratégie de développement rentable en synergie avec les autres branches du Groupe :

- en s'appuyant sur ses trois pôles d'excellence : marchés de capitaux en euro, dérivés et financements structurés ;
- en privilégiant l'Europe comme zone de développement géographique prioritaire ;
- en enrichissant l'offre destinée à notre clientèle d'institutions financières.

Deuxième priorité : développer nos relais de croissance par croissance organique, partenariats et acquisitions ciblées

Nous continuerons à accroître nos bases de clientèle en **Banque de détail internationale** :

- en poursuivant la croissance organique et par acquisitions (Europe élargie, pays émergents) ;
- en renforçant les synergies entre implantations (systèmes d'information, pratiques commerciales, gestion des risques).

Nos activités de **Services financiers spécialisés**, qui ont acquis une véritable dimension européenne, compléteront leur couverture dans l'Union européenne élargie dans nos 4 métiers phares : le financement d'équipements, la location de longue durée, la location et la gestion de parcs informatiques et le crédit à la consommation.

Nos **Gestions d'actifs** constituent aujourd'hui un dispositif puissant et équilibré. En donnant priorité au renforcement des produits à fort potentiel (gestion alternative, multigestion...) et au développement commercial, elles continueront à explorer les opportunités de partenariats et de croissance externe, notamment en Europe et en Asie. Elles seront complétées d'une offre de services performante avec le rattachement de l'ensemble des métiers concernant les titres (*Global Securities Services for Investors*).

Troisième priorité : abaisser le point mort

Pour répondre dans les meilleures conditions de coût et d'efficacité aux attentes de nos clients, nous confirmons nos objectifs d'économies de frais généraux d'environ 750 M EUR à fin 2004. La poursuite de nos grands programmes de réduction de coûts se traduira par :

- une efficacité accrue de nos *back offices* ;
- la rationalisation et la mutualisation des processus transversaux (ressources humaines...);
- l'amélioration de notre maîtrise des dépenses externes en développant la transversalité en matière d'achats et de relations avec nos fournisseurs, et en rationalisant nos politiques de consommation (bureautique, télécoms, etc.).

Enfin, nous continuerons à développer les ventes croisées auprès de nos clients cibles en nous appuyant, d'une part, sur les synergies entre lignes-métiers et, d'autre part, sur notre dispositif commercial.

Cette stratégie doit permettre au Groupe de continuer à créer de la valeur pour l'actionnaire et de renforcer sa position concurrentielle.

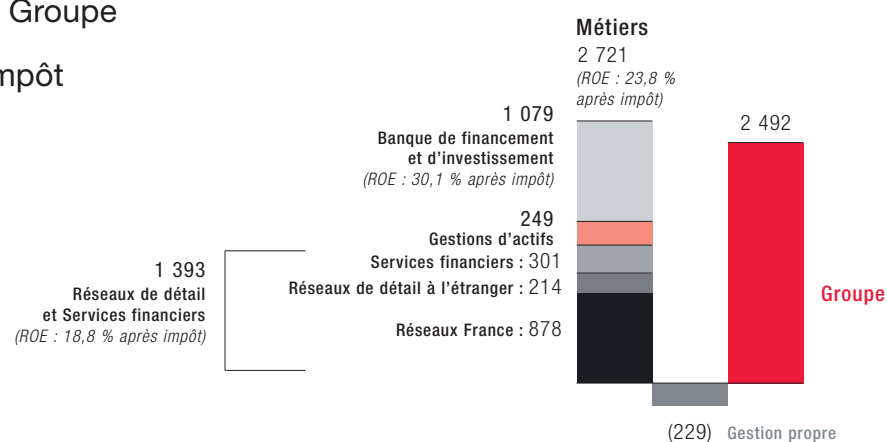
Chiffres clés 2003

En 2003, le résultat net part du Groupe s'élève à 2,5 Md EUR, en progression de 78 % par rapport à 2002, et le résultat d'exploitation est de 3,8 Md EUR, en hausse de 40 %.

Ces bonnes performances proviennent de l'ensemble des métiers.

Bonne rentabilité du Groupe

ROE : 16,2 % après impôt



CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

en millions d'euros

ROE = Return on equity

Données consolidées Groupe

en millions d'euros	2003	2002	2001	2000	1999*
Résultats					
Produit net bancaire ⁽¹⁾	15 637	14 573	13 966	13 799	11 409
Résultat d'exploitation	3 843	2 746	2 703	3 392	2 402
Résultat net	2 755	1 651	2 327	2 877	2 066**
Résultat net part du Groupe	2 492	1 397	2 154	2 698	1 980**
Réseaux de détail et Services financiers ⁽²⁾	1 393	1 277	1 142	1 014	852
Gestions d'actifs ⁽²⁾	249	240	252	257	173
Banque de financement et d'investissement	1 079	509	654	1 144	713
Gestion propre et autres	(229)	(629)	106	283	242**

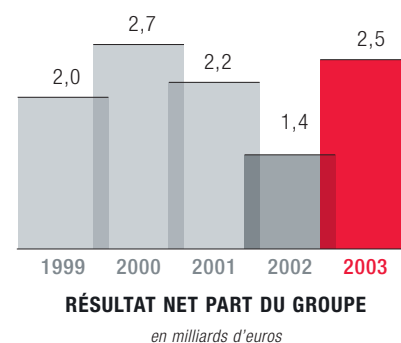
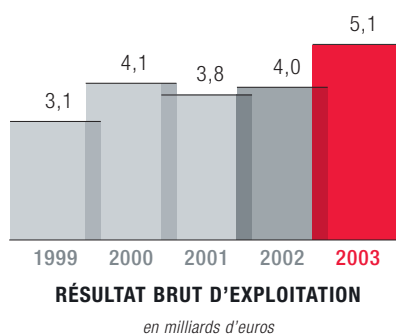
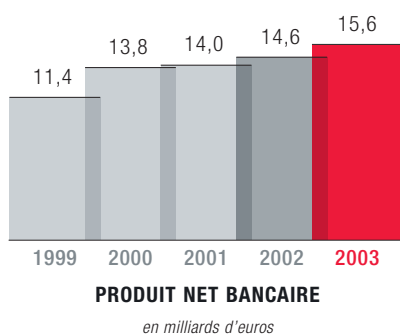
* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports 1999 pour intégrer les conséquences de l'application du règlement 99-07 du Comité de la réglementation comptable.

** Hors incidence du projet SG Paribas.

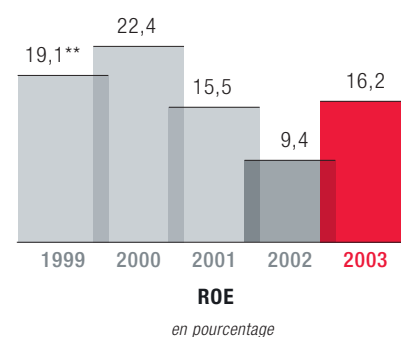
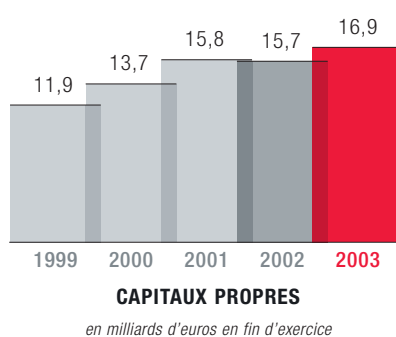
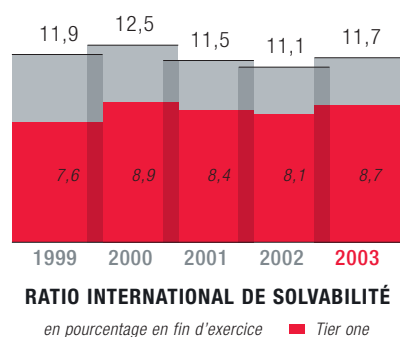
(1) Chiffres 2001 et 2002 retraités de frais généraux auparavant comptabilisés en déduction du produit net bancaire, en conformité avec 2003.

(2) Chiffres 2001 et 2002 retraités des modifications internes de périmètre effectuées en 2003.

Des résultats en **croissance** sur le moyen terme



Des fondamentaux **solides**



en milliards d'euros	2003	2002	2001	2000	1999*
Activité					
Total du bilan ⁽³⁾	539,4	501,4	512,5	455,9	435,5
Crédits clientèle ⁽³⁾	177,5	174,2	166,3	148,5	132,8
Dépôts clientèle	160,2	152,8	150,5	123,7	116,4
Actifs gérés	284	269	297,7	203,9	184,0
Fonds propres					
Capitaux propres consolidés	16,9	15,7	15,8	13,7	11,9
Fonds propres consolidés ⁽⁴⁾	21,3	19,5	19,9	16,9	14,2
Effectifs moyens ⁽⁵⁾	90 040	88 278	86 574	71 149	66 020

(3) Chiffres 2001 et 2002 retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2001.

(4) Capitaux propres consolidés, intérêts minoritaires, fonds pour risques bancaires généraux et actions de préférence.

(5) Y compris personnel intérimaire.

L'action Société Générale

Parcours boursier

En 2003, l'action Société Générale s'est appréciée de 26 %, clôturant à 70,0 EUR. Cette performance se compare à une progression de l'indice CAC 40 de 16 % et de l'indice des banques de la zone euro EURO STOXX BANK de 31 %.

Au 31 décembre 2003, la capitalisation boursière du groupe Société Générale ressortait à 30,7 Md EUR, ce qui le situait au 8^e rang des valeurs du CAC 40 et au 5^e rang des banques de la zone euro. Le changement de méthodologie dans le calcul des pondérations de l'indice CAC 40 privilégiant désormais le flottant de chaque titre fait du groupe Société Générale la quatrième valeur de l'indice avec un poids de 5,1 %.

Sur l'année 2003, le marché du titre est demeuré très liquide avec un volume moyen quotidien échangé de 3,30 Md EUR sur le CAC 40, soit un taux journalier de rotation du capital de 0,48 % (contre 0,49 % en 2002). En valeur, le groupe Société Générale s'est classé au 6^e rang des titres les plus traités du CAC 40.

Places de cotation

L'action Société Générale est cotée à la Bourse de Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code valeur 13080) et à la Bourse de Tokyo. Elle se négocie par ailleurs aux États-Unis sous forme de certificats d'action (ADR).

Indices boursiers

L'action Société Générale figure dans les indices CAC 40, EURO STOXX 50, MSCI Europe, FTSE Eurotop et Dow Jones Sustainability Index World.

Rentabilité totale* pour l'actionnaire

Le tableau suivant indique, pour différentes durées de détention d'une action Société Générale se terminant au 31 décembre 2003, la rentabilité totale de l'investissement en cumulé, d'une part, et en moyenne annualisée, d'autre part. Ainsi, par exemple, un actionnaire ayant détenu un portefeuille d'actions Société Générale du 01.01.99 au 31.12.03 (5 ans) aurait obtenu une rentabilité totale* cumulée de 152 % sur la période ou de 20,3 % par an en moyenne.

DURÉE DE DÉTENTION DE L'ACTION	DATE	RENTABILITÉ TOTALE* CUMULÉE	RENTABILITÉ TOTALE* MOYENNE ANNUALISÉE
Depuis la privatisation	09.07.87	778 %	14,1 %
Depuis 15 ans	01.01.89	582 %	13,7 %
Depuis 10 ans	01.01.94	261 %	13,7 %
Depuis 5 ans	01.01.99	152 %	20,3 %
Depuis 4 ans	01.01.00	46 %	9,9 %
Depuis 3 ans	01.01.01	22 %	6,9 %
Depuis 2 ans	01.01.02	23 %	10,9 %
Depuis 1 an	01.01.03	34 %	33,6 %

Source : Bloomberg. * Rentabilité totale = plus-value + dividende brut (y compris avoir fiscal) réinvesti en actions.

Évolution du dividende

Entre 1999 et 2003, le dividende versé par le groupe Société Générale a progressé de 13 % par an en moyenne.

L'objectif du Groupe est de placer le taux de distribution à un niveau proche de 45 %.

DIVIDENDE, TAUX DE DISTRIBUTION ET RENDEMENT DE L'ACTION

	2003	2002	2001	2000	1999
Dividende net (EUR) ⁽¹⁾	2,50 ⁽²⁾	2,10	2,10	2,10	1,55
Taux de distribution (%) ⁽³⁾	41	62	39	31	32
Rendement net (%) ⁽⁴⁾	3,6	3,8	3,3	3,2	2,7

(1) Les personnes physiques disposent en outre d'un avoir fiscal à 50 %.

(2) Proposé à l'Assemblée générale.

(3) Dividende net / bénéfice net par action.

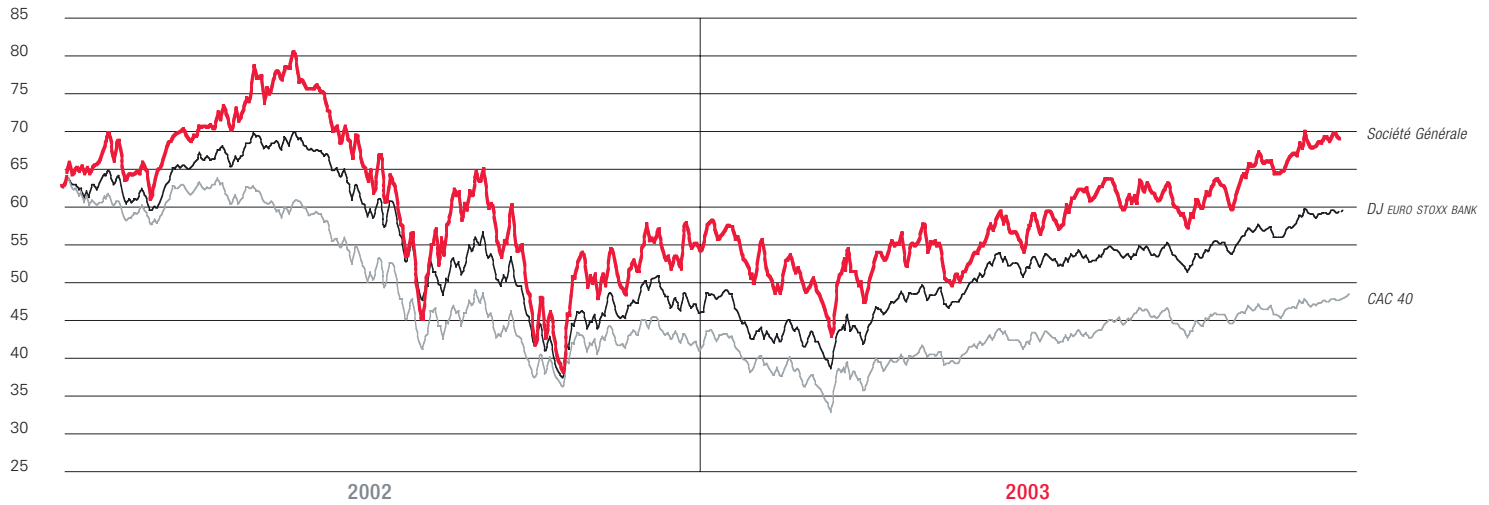
(4) Dividende net / dernier cours à fin décembre.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Ils doivent être reversés à l'État.

Données boursières	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
Capital social (en nombre de titres) ⁽¹⁾	438 434 749	430 170 265	431 538 522	423 248 418	417 322 484
Capitalisation boursière (Md EUR)	30,7	23,9	27,1	28,0	24,1
Bénéfice net par action (EUR)	6,07	3,41	5,35	6,78	4,90*
Actif net par action – Valeur en fin d'exercice (EUR)	41,0	38,4	38,6	34,4	29,6*
Cours (EUR)					
plus haut	70,0	80,5	74,6	70,1	58,5
plus bas	42,9	38,1	45,9	48,2	32,5
dernier	70,0	55,5	62,9	66,2	57,8

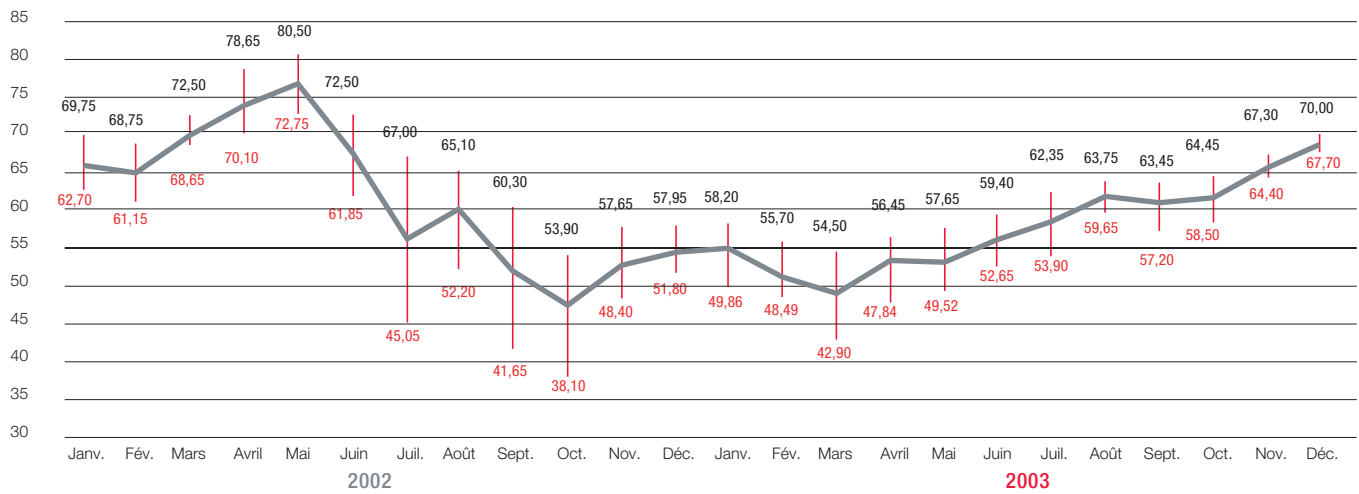
(1) Valeur nominale d'une action : 1,25 EUR.

* Hors incidence du projet SG Paribas.



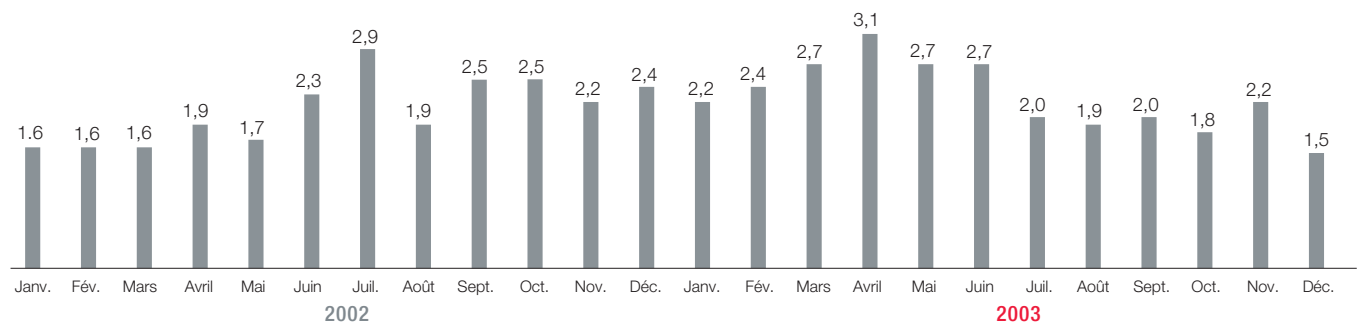
ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION COMPARÉE AUX INDICES CAC 40* ET DJ EURO STOXX BANK* DEPUIS LE 29 DÉCEMBRE 2001

■ Société Générale ■ DJ EURO STOXX BANK ■ CAC 40 * Indice base cours Société Générale. Source : Bloomberg.



ÉVOLUTION MENSUELLE DU COURS DE L'ACTION

■ Cours de clôture le plus haut du mois ■ Moyenne des clôtures mensuelles ■ Cours de clôture le plus bas du mois Source : Bloomberg.



VOLUMES ÉCHANGÉS

■ Volumes : moyenne quotidienne en millions de titres Source : Bloomberg.

Le capital

Capital social

Au 31 décembre 2003, le capital social était divisé en 438 434 749 actions au nominal de 1,25 EUR.

L'augmentation de 8,26 millions du nombre d'actions sur l'année 2003 correspond :

- à l'émission de 7,35 millions d'actions souscrites par les salariés du Groupe dans le cadre des fonds d'épargne entreprise,
- à l'exercice d'options de souscription d'actions émises par l'entreprise à hauteur de 0,91 million d'actions.

Dans l'hypothèse où toutes les options consenties seraient exercées, le nombre de titres émis serait de 4 836 225 actions, soit une dilution potentielle maximale de 1,10 %. Le capital social serait alors porté à 554 088 717 EUR, divisé en 443 270 974 actions.

Rachat d'actions

Depuis le lancement de son programme de rachat d'actions en septembre 1999, le Groupe a procédé à l'acquisition de 51,2 millions de titres pour un montant net global de 2,87 Md EUR. Au cours de l'exercice 2003, il a racheté 9,1 millions d'actions pour une valeur de 485 M EUR et vendu ou transféré 2,8 millions d'actions représentant un prix de revient de 154 M EUR.

Au 31 décembre 2003, le Groupe détient 21,1 millions d'actions propres (hors actions d'autocontrôle), soit 4,81 % du capital, représentant 1 141 M EUR. Sur cette base, 13,1 millions d'actions correspondant à un prix de revient de 704 M EUR sont affectés à la couverture des options d'achat attribuées aux salariés.

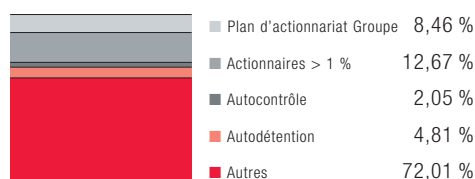
Mouvements sur le capital

Au cours de l'année 2003, quelques mouvements significatifs sont intervenus sur le capital. La participation d'AVIVA est passée de 4,14 % à 1,37 %, une partie de ses titres ayant été vendue à Fondazione di Torino (1,68 % du capital), et celle de PSA de 1,66 % à 0,8 %. Pernod Ricard a cédé ses actions passant sous le seuil statutaire de 0,5 %.

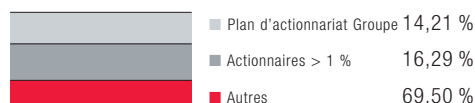
Le Fonds E (salariés de la Société Générale) est passé de 7,65 % à 8,03 % du capital.

L'actionnariat

Composition de l'actionnariat au 31.12.2003



EN % DU CAPITAL



EN % DES DROITS DE VOTE

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE (1) SUR 3 ANS

	Situation au 31.12.2003		Situation au 31.12.2002		Situation au 31.12.2001	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Salariés et anciens salariés via le Plan d'actionnariat Groupe	8,46 %	14,21 %	7,83 %	13,11 %	7,78 %	12,93 %
Groupama	3,02 %	2,89 %	3,08 %	2,82 %	(3)	(3)
Meiji Life	2,52 %	4,68 %	2,97 %	5,28 %	3,19 %	5,63 %
CDC(2)	1,97 %	3,14 %	1,88 %	2,94 %	2,52 %	3,39 %
Fondazione di Torino	1,68 %	1,61 %	(3)	(3)	(3)	(3)
Aviva	1,37 %	1,33 %	4,14 %	4,51 %	6,69 %	8,20 %
Dexia	1,31 %	1,26 %	1,40 %	1,28 %	1,32 %	1,17 %
PSA	0,80 %	1,38 %	1,66 %	3,00 %	2,10 %	3,47 %
Pernod Ricard	(3)	(3)	0,69 %	1,26 %	1,16 %	2,06 %
AGF	(3)	(3)	(3)	(3)	2,50 %	3,94 %
SCH	(3)	(3)	(3)	(3)	1,50 %	1,33 %
Public	72,01 %	69,50 %	70,80 %	65,80 %	65,03 %	57,88 %
Autodétention	4,81 %	0,00 %	3,46 %	0,00 %	4,12 %	0,00 %
Autocontrôle	2,05 %	0,00 %	2,09 %	0,00 %	2,08 %	0,00 %
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Base de référence	438 434 749	457 086 131	430 170 265	469 480 478	431 538 522	488 787 663

À la connaissance de la Société Générale, aucun autre actionnaire, hors OPCVM, ne détient plus de 1 % du capital ou des droits de vote.

(1) Y compris droit de vote double (article 14 des statuts de la Société Générale).

(2) CDC (section générale seulement), hors CDC Ixis Capital Markets.

(3) Actionnaires détenant moins de 1 % du capital ou des droits de vote.

Au 30 juin 2003, sur la base d'une étude sur les titres au porteur identifiable (TPI), le groupe Société Générale comptait environ 326 000 actionnaires individuels (7,6 % du capital, hors plans d'actionnariat salarial).



Gouvernement d'entreprise

Informations sur le gouvernement d'entreprise

La Société Générale veille à respecter les recommandations des rapports AFEP-MEDEF de septembre 2002 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Dès septembre 1995, trois Comités (Comité des comptes, Comité des rémunérations, Comité de sélection) ont été institués. Depuis le début de l'année 2000, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités est régi par un règlement intérieur. Une Charte de l'Administrateur regroupe les règles déontologiques applicables aux administrateurs de la Société Générale.

Le règlement intérieur et la Charte de l'Administrateur, ainsi que les statuts de la Société sont mis à la disposition des actionnaires dans le présent rapport annuel.

Le présent chapitre est composé de deux parties. La première, consacrée aux travaux du Conseil, constitue le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation de ces travaux (articles L. 225-37 et L. 225-51 du Code de commerce). Elle a été présentée au Comité de sélection et au Conseil d'administration. Les rapports d'activité des Comités ont été approuvés par les Comités. La deuxième partie traite, d'une part, de la composition du Conseil et son évaluation, d'autre part, des relations avec les Commissaires aux comptes ; elle a été approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 11 février 2004, après avis du Comité de sélection et du Comité des comptes.

Rapport du Président

Conseil d'administration

La Société Générale est une société anonyme à Conseil d'administration. En mai 2002 et à nouveau en avril 2003, le Conseil d'administration a confirmé la structure moniste d'organisation de la direction, estimant que celle-ci était la mieux adaptée aux circonstances de la Société. Le Président, Daniel Bouton, exerce les fonctions de Directeur général et est assisté de Philippe Citerne, Directeur général délégué.

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs du Directeur général ou du Directeur général délégué, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au règlement intérieur, et aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration.

Administrateurs

Les administrateurs sont détenteurs à titre personnel d'un nombre significatif d'actions : si le minimum statutaire est de 200 actions, la Charte recommande la détention de 600 actions minimum par administrateur nommé par l'Assemblée générale : cette recommandation est respectée par plus de 93 % d'entre eux.

Conformément au règlement intérieur, la moitié des jetons de présence est versée en proportion de la participation aux réunions du Conseil ou des Comités (voir page 22).

La Charte de l'Administrateur prévoit que chaque administrateur de la Société Générale s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles il dispose d'informations non encore rendues publiques. Comme les cadres du Groupe disposant d'informations privilégiées, les administrateurs ne peuvent intervenir sur les titres de la

Société Générale pendant les 30 jours qui précèdent la publication des résultats, et ne peuvent réaliser sur ces titres d'opérations de type spéculatif (obligation de détenir les titres au moins deux mois, interdiction des transactions sur options).

Les administrateurs sont tenus d'informer la Société des opérations réalisées chaque semestre sur le titre Société Générale. Cette information est transmise à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour publication.

Compétences

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci examine régulièrement les orientations stratégiques du Groupe et délibère préalablement sur les modifications des structures de direction du Groupe, ainsi que sur les opérations, notamment d'acquisition et de cession, susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Depuis 2003, le règlement intérieur définit très précisément les règles applicables aux cas d'approbation préalable par le Conseil d'administration des projets d'investissement ou, plus généralement, des opérations stratégiques (voir article 1^{er} du règlement).

Le Conseil est informé et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux et décide de la mise en œuvre des plans d'options dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale.

Fonctionnement

Un règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil d'administration. Celui-ci est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande du tiers des administrateurs. Il se réunit au moins 5 fois dans l'année, notamment pour approuver les comptes sociaux et consolidés. Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil. De même, il délibère au moins une fois par an sur les risques de toute nature auxquels la Société est exposée.

L'avis du Conseil est mentionné, le cas échéant, dans les communiqués de presse diffusés à l'issue des réunions.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque réunion du Conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements significatifs pour la Société.

Chaque administrateur bénéficie des formations nécessaires à l'exercice de son mandat.

En 2003, 6 séances de formation ont été proposées aux administrateurs portant sur la structure et la stratégie du Groupe, les activités des lignes-métiers Dérivés sur actions et indices et Dette/Financement, et sur les risques de marché. La formation sur les risques de marché a été suivie par plus de 80 % des administrateurs.

Travaux du Conseil en 2003

En 2003, le Conseil d'administration a tenu 7 réunions dont la durée a été en moyenne de trois heures. Le taux d'assiduité des administrateurs a été de 82 %, contre 79 % en 2002 et 81 % en 2001.

Le Conseil d'administration a approuvé les comptes annuels, semestriels et trimestriels.

À la suite du rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002, il a modifié le règlement intérieur du Conseil et la Charte de l'Administrateur sur la base des propositions d'un comité *ad hoc* composé de MM. Cannac, Pruvost et Viénot, et des conclusions de l'évaluation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a coopté M. Azéma, suite à la démission de M. Bilger, et sélectionné un nouveau Commissaire aux comptes en vue de sa nomination par l'Assemblée générale.

Le Conseil a délibéré sur les opérations d'acquisition et de cession, conformément à son règlement intérieur et, en particulier, sur l'achat de Compagnie Bancaire Genève et la cession de la participation détenue dans Sophia.

Le Conseil a passé en revue la stratégie du Groupe, notamment celle portant sur certaines activités ou métiers du Groupe tels la gestion du portefeuille de participations, le dispositif commercial de la Banque de financement et d'investissement, la Banque de détail à l'étranger, les Services financiers spécialisés et les Gestions d'actifs. Il a examiné le bilan de certaines acquisitions récentes.

Le Conseil d'administration a revu la situation du Groupe en matière de risques et examiné les rapports annuels adressés à la Commission bancaire sur le contrôle interne et les risques, ainsi que les lettres de suite de la Commission bancaire consécutives à des missions d'inspection de celle-ci.

Le Conseil d'administration s'est fait présenter les plans de continuité d'activité de la banque, et a été tenu informé des travaux relatifs à l'application des normes comptables IAS/IFRS (*International Accounting Standards/ International Financial Reporting Standards*) et aux futures normes prudentielles "Bâle II".

Le Conseil a décidé un plan de *stock options* et une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan mondial d'actionariat salarié.

Enfin, suite au renouvellement du mandat de M. Bouton comme administrateur, le Conseil d'administration a confirmé l'organisation de la direction de la Société, en lui confiant les mandats de Président et de Directeur général et en renommant M. Citerne Directeur général délégué. À cette occasion, il a fixé leurs conditions d'emploi (voir "Politique de rémunération des dirigeants", page 21).

Comités

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que ses délibérations sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions. Ces Comités sont au nombre de trois : le Comité des comptes, le Comité des rémunérations et le Comité de sélection. Le Conseil peut aussi créer un ou plusieurs Comités *ad hoc*. Un tel Comité a été mis en place en 2002 pour préparer la refonte du règlement intérieur et de la Charte de l'Administrateur.

Comité des comptes

Composé de 3 administrateurs, MM. Calvet, Cannac et Wyand, dont deux sont indépendants, et présidé par M. Calvet, le Comité des comptes a pour missions :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;
- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;

- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes (voir la rubrique "Commissaires aux comptes", page 15) ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établis en application de la réglementation bancaire, et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse.

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Rapport d'activité du Comité des comptes pour 2003

Le Comité s'est réuni 5 fois en 2003. Le taux de présence de ses membres à ses réunions s'est élevé à 93 % en 2003 (96 % en 2002).

Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité entend les Commissaires aux comptes hors la présence de la Direction générale, avant d'entendre la présentation des comptes faite par la Direction financière, et les commentaires de la Direction des risques et du Secrétaire général sur les risques de toute nature. Depuis 2002, l'un des mandataires sociaux participe à une partie des réunions consacrées à chaque arrêté et engage avec le Comité un dialogue sur les faits marquants du trimestre. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres sur certains sujets touchant notamment aux principaux risques, à la gestion du bilan, au contrôle interne ou aux aspects financiers des projets d'acquisitions.

Au cours de l'année 2003, le Comité a examiné les projets de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil, et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes. Il a notamment vérifié l'adéquation des provisions aux principaux risques identifiés ainsi que les méthodes et le niveau de provisionnement des portefeuilles de participations. Il suit de près l'évolution des frais généraux et celle des principaux dossiers de risques, qu'il s'agisse des risques de crédit, des risques de marché ou des risques juridiques.

Il a examiné le rapport sur le contrôle interne et le rapport sur la mesure et la surveillance des risques présentés à la Commission bancaire, le plan de tournée de l'Inspection générale et les programmes d'amélioration de l'audit interne et du contrôle des risques.

Le Comité s'est fait présenter la structure du bilan et du hors bilan du Groupe ainsi que le dispositif de lutte contre le blanchiment.

Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des Commissaires aux comptes pour 2003. Il a proposé au Conseil d'administration des règles plus strictes sur les missions susceptibles d'être confiées aux Commissaires aux comptes et aux réseaux dont ils font partie, et a conduit la procédure de sélection d'un nouveau Commissaire aux comptes (voir la rubrique "Commissaires aux comptes", page 15).

Le Comité a revu le dispositif de contrôle de certains risques de marché et a été consulté sur la révision annuelle des limites fixées dans ce domaine.

Il a été consulté sur des projets de réponse du Groupe à des lettres de suite de la Commission bancaire. Il a enfin émis un avis sur les aspects financiers de certains projets d'acquisition.

Comité des rémunérations

Composé de 3 administrateurs indépendants, MM. Baird, Jeancourt Galignani et Ricard, et présidé par M. Jeancourt Galignani, le Comité des rémunérations :

- propose au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite, et les rémunérations de toutes natures perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application, en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- propose au Conseil la politique d'attribution des *stock options* et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- est informé de la politique de rémunération du Groupe, en particulier pour les principaux dirigeants ;
- prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux et réunit les administrateurs extérieurs au Groupe pour en délibérer ;
- prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale.

Rapport d'activité du Comité des rémunérations pour 2003

Au cours de l'exercice, le Comité des rémunérations s'est réuni à 4 reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 92 % (89 % en 2002).

Il a soumis au Conseil une proposition sur la fixation de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux pour 2002. À cette occasion, le Comité a proposé au Conseil de faire légèrement évoluer pour l'exercice 2003 la méthode utilisée pour la fixation de cette part variable, en modifiant la répartition entre les indicateurs quantitatifs et les indicateurs qualitatifs. Le Comité a également revu les conditions d'emploi des mandataires sociaux à l'occasion du renouvellement de leurs mandats en avril 2003, et soumis une proposition à cet égard au

Conseil (voir la rubrique "Politique de rémunération des dirigeants", page 21).

Le Comité a proposé au Conseil un plan de *stock options* à la date qui avait été fixée l'année précédente par le Conseil sur sa proposition, ainsi que les principes d'un plan pour 2004 (voir la rubrique "Plans d'options", page 23).

Exerçant pour la première fois ses nouvelles attributions en matière d'épargne salariale, le Comité a proposé au Conseil un élargissement sur 3 ans du dispositif d'actionnariat salarié aux personnels des filiales françaises et des entités étrangères du Groupe. La première phase de cette opération s'est déroulée à l'occasion de la 16^e augmentation de capital décidée par le Conseil en avril 2003. Elle a concerné 15 filiales françaises comptant 3 100 salariés et 48 entités situées dans 21 pays à l'étranger (voir le chapitre "Ressources humaines", page 70).

Comité de sélection

Ce Comité, composé du Président du Conseil d'administration et des 3 membres du Comité des rémunérations, est présidé par le Président du Comité des rémunérations. Le Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs, ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible.

Le Comité de sélection prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprises. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration. Il propose au Conseil d'administration la présentation des membres du Conseil d'administration dans le rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants. Il fait toute proposition au Conseil sur sa composition après avoir, en tant que de besoin, diligenté les enquêtes utiles. Le

Comité de sélection est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communiqué le plan de succession des mêmes dirigeants.

Rapport d'activité du Comité de sélection pour 2003

Le Comité de sélection a tenu 4 réunions en 2003 ; le taux de participation a été de 93,75 % (100 % en 2002).

Il a préparé l'examen par le Conseil du chapitre du rapport annuel 2002 relatif au gouvernement d'entreprise, en particulier en ce qui concerne l'appréciation du caractère indépendant des administrateurs (voir ci-après). Il a proposé au Conseil les nominations d'administrateurs soumises à l'Assemblée générale de 2003, la cooptation de M. Azéma en remplacement de M. Bilger et la nomination comme membre du Comité des rémunérations et de sélection de M. Ricard en remplacement de M. Seillière. Il a préparé les propositions à faire en vue de l'Assemblée générale 2004. Il a été informé au préalable des modifications apportées à la composition du Comité exécutif du Groupe en janvier 2003.

Après le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bouton, il a délibéré hors la présence de celui-ci sur les modalités d'exercice de la Direction générale qu'il a proposées au Conseil (voir ci-dessus).

Enfin, le Comité, hors la présence de M. Bouton, a préparé l'évaluation des mandataires sociaux et en a délibéré avec les autres administrateurs extérieurs au Groupe, avant d'en rendre compte au Président et au Conseil d'administration. Il a revu le plan de succession des mandataires sociaux et serait en état de faire une proposition au Conseil à ce sujet à tout moment.

Rapport du Conseil

Composition du Conseil (au 31.12.2003)

Le Conseil d'administration comporte 17 membres, 1 femme et 16 hommes, dont 3 sont des représentants élus des salariés. Les administrateurs étrangers sont au nombre de 4. L'âge moyen des administrateurs est de 60 ans. Au cours de l'année 2003, sa composition a été affectée par les événements suivants :

- expiration du mandat de M. Tchuruk à l'Assemblée générale du 22 avril 2003 ;
- nomination par l'Assemblée générale de M^{me} Lulin et M. Cohen ;
- renouvellement par l'Assemblée générale de MM. Bouton, Cannac, Viénot et Wyand ;
- démission de M. Bilger le 6 août 2003 et cooptation de M. Azéma pour le remplacer jusqu'au terme de son mandat ;
- élection de M. Sonnet et réélection de MM. Baude et Pruvost comme administrateurs salariés.

Conformément aux recommandations des rapports AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a, sur le rapport de son Comité de sélection, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2003 au regard des critères d'indépendance définis dans le rapport précité. Il a tout particulièrement étudié les relations bancaires entretenues par le Groupe avec les entreprises dont ses administrateurs sont des dirigeants, en vue d'apprécier si celles-ci étaient d'une importance et d'une nature telles qu'elles pouvaient affecter l'indépendance de jugement des administrateurs. Cette analyse est fondée sur une étude multicritère intégrant plusieurs paramètres (endettement global et liquidité de l'entreprise, poids de la dette bancaire dans l'endettement global, montant des engagements de la Société Générale et importance de

ces engagements par rapport à l'ensemble de la dette bancaire, autres relations commerciales...). Le Conseil d'administration s'est également attaché à analyser la situation des administrateurs ayant un lien avec des groupes actionnaires de la Société Générale.

Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé que M^{me} Lulin, MM. Azéma, Baird, Calvet, Cannac, Cohen, Jeancourt Galignani et Ricard ainsi que Meiji Yasuda Life devaient être considérés comme administrateurs indépendants.

M. Calvet et Meiji Yasuda Life sont administrateurs depuis plus de 12 ans. Toutefois, conformément au rapport AFEP-MEDEF, l'appréciation du critère d'ancienneté (12 ans maximum) doit être faite à la date d'échéance de leur mandat (respectivement 2004 et 2005), cette ancienneté n'ayant pas été atteinte lors de leur dernier renouvellement.

M. Ricard est également considéré comme indépendant, dès lors que les relations bancaires qu'entretient la Société Générale avec le groupe qu'il préside ne sont pas de nature à affecter l'indépendance de son jugement, et que les liens capitalistiques des deux groupes ont été dénoués fin 2002. En effet, la Société Générale s'est totalement retirée fin 2002 du capital et du Conseil d'administration de SIFA, holding qui détient une partie du capital de Pernod Ricard et où M. Ricard est le représentant permanent du groupe Pernod Ricard. Le groupe Société Générale détient encore 3,8 % du capital du groupe Pernod Ricard mais n'est pas représenté au Conseil d'administration de cette société, et cette participation ne lui confère aucune part au contrôle de l'entreprise. L'accord de juin 1997 entre Pernod Ricard et la Société Générale a été modifié par un avenant du 18 décembre 2002, qui est désormais sans objet, Pernod Ricard ayant depuis cédé toutes les actions de la Société Générale qu'il détenait encore à cette date.

M. Azéma, Directeur général de Groupama, est considéré comme indépendant, dès lors que Groupama détient nettement moins de 10 % du capital de la Société Générale et que ni les relations bancaires qu'entretient Groupama avec la Société Générale, ni le partenariat noué entre Groupama et Société Générale pour le lancement de Groupama Banque ne sont de nature à affecter l'indépendance de son jugement, compte tenu de l'enjeu limité que représente ce dernier pour les deux groupes.

Les autres administrateurs ne sont pas considérés comme indépendants au regard des critères définis par le rapport AFEP-MEDEF.

Les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 9 sur 17 (soit 53 % du Conseil d'administration et 64 % des administrateurs nommés par l'Assemblée générale).

Cette situation est conforme à l'objectif que s'est fixé le Conseil d'administration d'atteindre la proportion de 50 % d'administrateurs indépendants, recommandée dans le rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002, au fur et à mesure des renouvellements. Les propositions soumises à l'Assemblée générale visent par ailleurs à assurer une diversité et un équilibre des expériences et des compétences des administrateurs ainsi qu'à concilier continuité et renouvellement progressif.

Le Conseil d'administration comporte 3 administrateurs élus par les salariés de la Société Générale pour 3 ans. Leur élection est intervenue en 2003. Compte tenu de l'internationalisation du Groupe et de la mise en place d'un plan mondial d'actionnariat salarié, le Président a annoncé que le Conseil d'administration soumettrait des propositions à l'Assemblée générale au plus tard en 2005 sur une éventuelle modification des modalités de désignation des représentants des salariés, de sorte que les salariés représentés au Conseil ne soient pas seulement issus de la Société

Générale personne morale, mais de l'ensemble du Groupe.

En 2000, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé la réduction de la durée des nouveaux mandats à 4 ans (au lieu de 6 ans), ce qui permet désormais de renouveler tous les ans environ un quart des administrateurs nommés par l'Assemblée générale (les administrateurs représentant les salariés étant renouvelés tous les 3 ans par élection).

Évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a procédé durant l'automne 2002 à la deuxième évaluation de son fonctionnement après celle réalisée en 2000. Cette évaluation a été mise en œuvre avec l'aide d'un cabinet de conseil extérieur à la Société qui a interrogé, individuellement et sur la base d'un questionnaire détaillé validé par le Comité de sélection, tous les administrateurs sur leur appréciation du fonctionnement du Conseil et sur leurs suggestions pour améliorer celui-ci. Parmi les sujets traités, figuraient la taille et la composition du Conseil, les performances collectives du Conseil, l'information et la formation des administrateurs, le choix des sujets traités en Conseil, la qualité des présentations et des débats, la qualité du travail des Comités du Conseil et des rapports qu'ils présentent au Conseil. Le cabinet de Conseil a réalisé une synthèse anonyme des réponses, qui a été présentée et discutée par les administrateurs en novembre 2002 et janvier 2003.

Sur cette base, plusieurs modifications du fonctionnement du Conseil ont été décidées, dont certaines ont donné lieu à modification du règlement intérieur et de la Charte de l'Administrateur, notamment en ce qui concerne l'information du Conseil, le contenu et l'organisation de ses réunions, les missions et le fonctionnement des Comités.

Commissaires aux comptes

Les comptes de la Société Générale sont certifiés conjointement par le cabinet Ernst & Young Audit, représenté par M. Christian Mouillon, et la société Deloitte Touche Tohmatsu, représentée par M. José Luis Garcia. Leur mandat prendra fin à la clôture des comptes 2005. La société Deloitte Touche Tohmatsu a repris à compter de 2003 le mandat antérieurement exercé par le Cabinet Barbier Frinault et Autres, démissionnaire.

Pour effectuer ce choix, le Conseil d'administration a confié à son Comité des comptes le soin de conduire la procédure d'appel d'offres. Le Comité a approuvé les conditions de l'appel d'offres et le choix des quatre cabinets d'audit invités à soumissionner ; il a revu les conclusions de l'examen des offres effectué par un comité interne et, après avoir auditionné les concurrents, a sélectionné le cabinet Deloitte.

Dès 2001, afin de renforcer l'indépendance des Commissaires aux comptes de la Société, le Conseil d'administration avait décidé que les honoraires versés aux réseaux dont ils font partie pour des tâches non liées à leurs missions d'audit ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'ensemble de leurs honoraires.

En 2002, le Conseil d'administration a adopté des règles plus strictes, reposant sur une distinction entre les différents types de missions susceptibles d'être confiées aux auditeurs externes et aux réseaux dont ils font partie : seuls les missions et travaux d'audit et les travaux connexes ou complémentaires peuvent leur être confiés ; toutes autres missions sont exclues dans l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe, sauf autorisation préalable du Comité des comptes.

L'article 104 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 a modifié la législation relative aux règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, en interdisant à un Commissaire aux comptes la fourniture de toute prestation autre que d'audit, et en imposant des restrictions sur les prestations qui peuvent être fournies par le réseau auquel il appartient.

Le Conseil d'administration du 5 novembre 2003, prenant acte de ces évolutions, a arrêté le nouveau dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe et leurs Commissaires aux comptes.

Ces règles sont susceptibles d'être modifiées en fonction des mesures d'application de la loi, et notamment des positions prises par le Haut Conseil du commissariat aux comptes qu'elle institue.

Ernst & Young Audit et Deloitte Touche Tohmatsu ne peuvent réaliser que des prestations entrant dans la mission du Commissaire aux comptes :

- pour la Société Générale ;
- pour ses filiales.

Toute mission n'entrant pas dans ce cadre, qui sera précisé par le Haut Conseil du commissariat aux comptes, est donc exclue.

Bien que la loi n'interdise pas la fourniture de services par les Commissaires aux comptes et leur réseau à des sociétés du Groupe qu'ils n'auditent pas, le Conseil d'administration a retenu une règle plus stricte. De tels services ne peuvent être rendus que hors de France, et après autorisation expresse du Comité des comptes.

Les Commissaires aux comptes présentent annuellement un état déclaratif des honoraires perçus. Il est rendu compte chaque année au Comité des comptes de la manière dont ces règles sont appliquées avec la présentation des honoraires versés par type de mission aux réseaux dont font partie les Commissaires aux comptes.

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES – EXERCICE 2003

en milliers d'euros (hors taxes)	Deloitte Touche Tohmatsu		Ernst & Young Audit		Total 2003	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4 669		11 356		16 025	
Missions accessoires	1 263		4 825		6 089	
Sous-total	5 933	95 %	16 181	85 %	22 114	87 %
Autres prestations						
Juridique, fiscal, social	181		2 740		2 921	
Technologies de l'information	90		32		122	
Audit interne	–		46		46	
Autres	21		91		112	
Sous-total	292	5 %	2 910	15 %	3 202	13 %
Total	6 225	100 %	19 091	100 %	25 316	100 %

Gouvernement d'entreprise

	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION ET ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES ⁽¹⁾	BIOGRAPHIE
	Daniel Bouton Membre du Comité de sélection Date de naissance : 10/04/1950 Détient 20 500 actions	1997-2007 Président-Directeur général de la Société Générale	<i>Administrateur :</i> Arcelor, Schneider Electric SA, Total SA, Veolia Environnement	Directeur du Budget au ministère des Finances (1988-1990). Entré à la Société Générale en 1991, Directeur général en 1993, Président-Directeur général en novembre 1997.
	Philippe Citerne Date de naissance : 14/04/1949 Détient 17 600 actions	2001-2004 Administrateur et Directeur général délégué de la Société Générale	<i>Administrateur :</i> Unicredito Italiano Spa <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Sopra groupe <i>Représentant permanent de la Société Générale au Conseil d'administration :</i> Accor <i>Mandat ayant pris fin en 2003 :</i> représentant permanent de la Société Générale au Conseil d'administration : TF1	Après avoir exercé des fonctions au ministère des Finances, il rejoint la Société Générale en 1979. Directeur des Études économiques en 1984, Directeur financier en 1986, Directeur des Relations humaines en 1990, Directeur général délégué en 1995, Directeur général novembre 1997, Directeur général délégué en application de la loi NRE du 15 mai 2001.
	Marc Viénot ⁽²⁾ Date de naissance : 01/11/1928 Détient 36 782 actions	1986-2007 Président d'honneur de la Société Générale	<i>Administrateur :</i> Alcatel, Ciments Français <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Aventis	Après une carrière à la Direction du Trésor du ministère des Finances, entre à la Société Générale en 1973. Directeur général en 1977, Président de 1986 à 1997.
	Jean Azéma ⁽³⁾ Administrateur indépendant ⁽⁴⁾ Date de naissance : 23/02/1953 Détient 600 actions	2003-2005 Directeur général de Groupama	<i>Administrateur :</i> Médiobanca, Veolia Environnement <i>Représentant permanent de Groupama au Conseil d'administration :</i> Bolloré Investissement	Entré à la mutualité agricole en 1975, Directeur financier de Groupama Vie en 1987, devient Directeur général de Groupama en 2000.
	Euan Baird Administrateur indépendant ⁽⁴⁾ Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations Date de naissance : 16/09/1937 Détient 600 actions	2001-2004 Président de Rolls Royce Plc	<i>Administrateur :</i> Scottish Power, Areva	De nationalité britannique. Entre en 1960 dans le groupe Schlumberger, devient Directeur général adjoint responsable des opérations <i>wireline</i> en 1979. Président de Schlumberger 1986-2003. Président de Rolls Royce depuis 2003.
	Jacques Calvet Administrateur indépendant ⁽⁴⁾ Président du Comité des comptes Date de naissance : 19/09/1931 Détient 1 064 actions	1989-2004 Administrateur de sociétés	<i>Président du Conseil de surveillance :</i> BHV <i>Vice-Président du Conseil de surveillance :</i> Galeries Lafayette <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Axa <i>Vice-Président du Conseil d'administration :</i> Vivarte <i>Administrateur :</i> Société Foncière Lyonnaise <i>Censeur :</i> Cottin Frères, EPI-Société Européenne de Participations Industrielles	Président de la BNP (1979-1982). Président de PSA (1982-1997).
	Yves Cannac Administrateur indépendant ⁽⁴⁾ Membre du Comité des comptes Date de naissance : 23/03/1935 Détient 700 actions	1997-2006 Membre du Conseil économique et social	<i>Administrateur :</i> AGF <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Solving International <i>Mandat ayant pris fin en 2003 :</i> administrateur : Danone	Président d'Havas de 1978 à 1981. Président de CEGOS de 1985 à 1999.
	Elie Cohen Administrateur indépendant ⁽⁴⁾ Date de naissance : 08/12/1946 Détient 600 actions	2003-2006 Professeur à l'université Paris-Dauphine		Professeur agrégé des Universités en sciences de gestion, docteur d'État ès Sciences économiques, professeur à Paris Dauphine, Président de l'université de Paris-Dauphine (1994-1999).

* Le nombre des actions a été arrêté au 31/12/2003.

(1) Les autres mandats exercés dans des sociétés non cotées figurent en page 18.

(2) Ancien mandataire social.



(3) Coopté par le Conseil d'administration du 24 septembre sur le poste de M. Bilger démissionnaire le 6 août 2003 ; si l'Assemblée générale ratifie cette décision, son mandat expirera en 2005.

(4) Voir pages 13 et 14.

(5) Mandataire social d'une filiale du groupe Société Générale.

	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION ET ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS COTÉES ⁽¹⁾	BIOGRAPHIE
	Robert A. Day ⁽⁵⁾ Date de naissance : 11/12/1943 Détient 2 010 069 actions	2002-2006 Chairman and Chief Executive Officer TCW Group Inc.	<i>Administrateur</i> : Freeport	De nationalité américaine. Diplômé de Robert Louis Stevenson School (1961), Bachelor of "Science Economics" de Claremont Mc Kenna College (1965). Gérant de portefeuille à la Banque "White, Weld & Cy" à New York (1965). Créateur en 1971 de Trust Company of the West "TCW".
	Antoine Jeancourt Galignani Administrateur indépendant ⁽⁴⁾ Président du Comité de sélection et du Comité des rémunérations Date de naissance : 12/01/1937 Détient 1 064 actions	1994-2004 Président de GECINA	<i>Administrateur</i> : AGF, Total SA, Kaufman et Broad, <i>Président du Conseil de surveillance</i> : Euro Disney Sca <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Fox Kids Europe NV	Directeur général adjoint du Crédit Agricole de 1973 à 1979. Directeur général de la Banque Indosuez en 1979, Président de 1988 à 1994. Président des AGF de 1994 à 2001. Président de GECINA depuis juin 2001.
	Meiji Yasuda Life Insurance Cy Détient 11 069 312 actions Représentée par Kenjiro Hata Administrateur indépendant ⁽⁴⁾ Date de naissance : 27/07/1928	1988-2005 Senior Corporate Advisor Meiji Yasuda Life Insurance Company	<i>Administrateur</i> : Kirin Brewery Cy Ltd. <i>Vérificateur</i> : Chubu Electric Power Cy	Compagnie d'assurance à forme mutuelle exerçant son activité dans l'assurance vie. De nationalité japonaise. Entré dans le groupe Meiji Life en 1954. Chairman en 1998, il est depuis le 02/08/03 Senior Corporate Advisor de Meiji Life devenu Meiji Yasuda Life.
	Élisabeth Lulin Administrateur indépendant Date de naissance : 08/05/1966 Détient 600 actions	2003-2005 Fondatrice et Gérante de Paradigmes et caetera (société spécialisée dans le benchmarking et la prospective des politiques publiques)		En fonction au ministère des Finances (1991-1996), nommée chargée de mission au cabinet d'Édouard Balladur puis Conseiller technique au cabinet d'Alain Juppé (1994-1995). Chef de l'unité Communication externe de l'INSEE (1996-1998). Depuis 1998, Gérante de Paradigmes et caetera.
	Patrick Ricard Administrateur indépendant ⁽⁴⁾ Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations Date de naissance : 12/05/1945 Détient 200 actions	1994-2005 Président-Directeur général de Pernod Ricard	<i>Administrateur</i> : Provimi, Altadis	Entré dans le groupe Pernod Ricard en 1967, Président depuis 1978.
	Anthony Wyand ⁽⁵⁾ Membre du Comité des comptes Date de naissance : 24/11/1943 Détient 1 000 actions	2002-2007 Administrateur de sociétés	<i>Administrateur</i> : Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise <i>Non executive Director</i> : Grosvenor Group Holding Ltd.	De nationalité britannique, entré chez Commercial Union en 1971, Executive Director d'AVIVA jusqu'à fin 2003.
	Gérard Baude Administrateur élu par les salariés Date de naissance : 01/11/1947 Détient 240 actions	1993-2006 En poste au service des moyens de paiement à l'agence d'Aix-en-Provence		Salarié de la Société Générale depuis 1968.
	Philippe Pruvost Administrateur élu par les salariés Date de naissance : 02/03/1949 Détient 3 178 actions	2000-2006 Conseil en gestion de patrimoine à l'agence d'Annemasse		Salarié de la Société Générale depuis 1971.
	Marc Sonnet Administrateur élu par les salariés Date de naissance : 16/10/1947 Détient 200 actions	2003-2006 Chargé de relations sociales Aix-en-Provence		Salarié de la Société Générale depuis 1973.

Administrateurs dont le renouvellement ou la nomination est soumis au vote de l'Assemblée générale

RENOUVELLEMENTS	FONCTION PRINCIPALE	MANDATS EXERCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2003	BIOGRAPHIE
Philippe Citerne	Directeur général délégué de la Société Générale	Voir page 16 et ci-dessous	Voir page 16
Euan Baird	Chairman Rolls Royce	Voir page 16 et ci-dessous	Voir page 16
Antoine Jeancourt Galignani	Président de GECINA	Voir page 17 et ci-dessous	Voir page 17
NOMINATIONS	FONCTION PRINCIPALE	MANDATS EXERCÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2003	BIOGRAPHIE
 Jean Azéma 50 ans Détient 600 actions	Directeur général de Groupama depuis juin 2000	Voir page 16 et ci-dessous	Ingénieur ESAP (École supérieure d'Agriculture de Purpan) et ancien élève du Centre national d'études supérieures de Sécurité Sociale, il a effectué toute sa carrière dans le groupe Groupama, à la Caisse régionale des Pyrénées orientales (1975-1978), à la Caisse régionale de l'Allier (1979-1986), Directeur financier de Groupama Vie, Directeur des investissements, Directeur de la consolidation et Directeur des assurances (1987-1995), Directeur général de Groupama Sud-Ouest (1996-1997), Directeur général de Groupama Sud (1997-mai 2000).
 Michel Cicurel 56 ans	Président du Directoire de la Compagnie financière Edmond de Rothschild depuis janvier 1999	<i>Administrateur :</i> Bolloré Investissement, Bouygues Télécom, Publicis Groupe SA	Diplômé de l'IEP (Paris) et de l'ENA, titulaire d'une maîtrise ès sciences économiques, il a servi au ministère des Finances et au ministère de l'Équipement et du Logement de 1973 à 1982. De 1983 à 1988, il occupe des fonctions de Direction à la Compagnie bancaire. Il travaille dans le groupe BSN de 1989 à 1992, puis chez CERUS de 1993 à 1998. Il est Président du directoire de la Compagnie financière Edmond de Rothschild depuis janvier 1999 et membre du Conseil des commanditaires de Rothschild et Cie Banque.

Mandats exercés au cours de l'exercice 2003 dans des sociétés par actions non cotées

Philippe Citerne

Administrateur : Crédit du Nord, Génével, SG Hambros Bank and Trust Ltd., Trust Company of the West TCW Group

Marc Viénot

Administrateur : Société Générale Marocaine de Banques

Jean Azéma

Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration : Gimar Finance & Compagnie
Directeur général : Groupama Holding, Groupama Holding 2

Euan Baird

Administrateur : The Haven Management Trust

Jacques Calvet

Censeur : Enjyo

Yves Cannac

Administrateur : Caisse des Dépôts Développement (C3D)

Robert A. Day

Chairman : Oakmont Corporation
Administrateur : Freeport-McMoRan Copper and Gold Inc., McMoRan Exploration Cy, Syntroleum Corporation, Synta Pharmaceuticals, Fisher Scientific Inc.

Kenjiro Hata

Vérificateur : The Kokkuku Bank Ltd., Shin-Etsu Polymer Co. Ltd., Daido Steel Co. Ltd.

Antoine Jeancourt Galignani

Président du Conseil d'administration : Société des Immeubles de France, SNA Holding (Bermuda) Ltd.
Administrateur : Oddo & Cie SCA, SNA-Re (Bermuda) Ltd., Société Nationale d'Assurances SAL (Liban)

Élisabeth Lulin

Administrateur : Doma Viva SA

Patrick Ricard

Président du Conseil d'administration : Comrie Plc. *Président-Directeur général :* World Brands Duty Free Ltd. *Président :* Austin Nichols Export Sales Inc. *Membre du Directoire :* Wyborowa SA. *Administrateur :* Pernod Ricard Europe SA, PR Finance SA, Société Paul Ricard, Société Paul Ricard & Fils, Martell & Co. SA, Altadis, Chivas Brothers Ltd., The Glenlivet Distillers Ltd., Aberlour Glenlivet Distillery Ltd., Boulevard Export Sales Inc., Peribel SA, Distillerie Fratelli Ramazzotti Spa, Duncan Fraser and Company Ltd., Glenforres Glenlivet Distillery Ltd., House of Campbell Ltd., Irish Distillers Group Ltd., Larios Pernod Ricard SA, Muir Mackenzie Ad Company Ltd., Pernod Ricard Swiss SA, Polairen Trading Ltd., Sankaty Trading Ltd., Peri Mauritius Ltd., Pernod Ricard Nederland BV, Populus Trading Ltd., White Heather Distillers Ltd., W. Whiteley and Company Ltd., PR acquisitions II Corp.
Vice-Président du Conseil d'administration : Directeur général délégué Austin Nichols and Co. Inc. *Représentant permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration :* Cusenier SA, JFA SA, Pernod SA, Ricard SA, Santa Lina SA, Campbell Distillers Ltd. *Représentant permanent de Santa Lina au Conseil d'administration :* Cie Financière des Produits Orangina (C.F.P.O.) SA, Société Immobilière et Financière pour l'alimentation (SIFA) SA. *Représentant permanent de International Cognac Holding au Conseil d'administration :* Renault Bisquit SA

Anthony Wyand

Administrateur : Atis Réal, AVIVA Participations
Représentant permanent : AVIVA Spain, CU Italia
Membre du Conseil de surveillance : AVIVA France

Mission

assure, sous l'autorité du Président-Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe



Frédéric Oudéa

Directeur financier
du Groupe

Christian Schricke

Secrétaire général
du Groupe

Bernard de Talancé

Directeur des Ressources
et Relations Humaines
du Groupe

Daniel Bouton

Président-Directeur général

Philippe Citerne

Directeur général délégué

Didier Alix

Directeur général adjoint
Particuliers et Entreprises

Jean-Pierre Mustier

Directeur général adjoint
en charge de la Banque
de Financement
et d'Investissement

Philippe Collas

Directeur général adjoint
en charge des Gestions d'actifs,
Président-Directeur général
de SG Asset Management

Alain Py

Président-Directeur général
du Crédit du Nord

*Participent aux réunions du Comité exécutif
pour les sujets relevant de leurs compétences :*

René Querret

Directeur des Systèmes
d'Information du Groupe

Hervé Saint-Sauveur

Conseiller du Président

Assistent aux réunions du Comité exécutif :

Didier Hauguel

Directeur des Risques
du Groupe

Hugues Le Bret

Directeur de la Communication
du Groupe

Daniel Bouton Philippe Citerne

Didier Alix Jean-Pierre Mustier Philippe Collas Alain Py

Frédéric Oudéa Christian Schricke Bernard de Talancé



Yves-Claude Abescat

Directeur de la Banque d'Investissement des Entreprises

Bernard Beaufile

Directeur général délégué du Crédit du Nord

Jacques Bouhet

Directeur général adjoint délégué de la Banque de Financement et d'Investissement

Marc Breillout

Directeur de la Dette et du Financement

Alain Closier

Directeur des Services Bancaires

Alain Clot

Directeur général délégué de SG Asset Management

Michel Douzou

Directeur délégué des Réseaux de Distribution de la Banque de Détail



Kim Fennebresque

Directeur de la Banque d'Investissement

Jean-François Gautier

Directeur des Services Financiers Spécialisés

Didier Hauguel

Directeur des Risques du Groupe

Alexis Juan

Président du Directoire de Komerční Banka

Maurice Kouby

Directeur des Systèmes d'Information de la Banque de Détail

Hugues Le Bret

Directeur de la Communication du Groupe



Christian Poirier

Directeur de la Stratégie et du Marketing de la Banque de Détail

René Querret

Directeur des Systèmes d'Information du Groupe

Hervé Saint-Sauveur

Conseiller du Président

Jean-François Sammarcelli

Directeur des Grandes Entreprises et des Institutions Financières, Banque de Financement et d'Investissement

Patrick Soulard

Directeur général adjoint délégué de la Banque de Financement et d'Investissement

Catherine Théry

Directeur général délégué de SG Asset Management

Yves Thieffry

Directeur des Fonctions Support de la Banque de Financement et d'Investissement



Jean-Pierre Lesage

Directeur financier de la Banque de Financement et d'Investissement

Pierre Mathé

Directeur de la Gestion Privée

Jean-Louis Mattei

Directeur de la Banque de Détail Hors France Métropolitaine

Inès Mercereau

Directeur de la Stratégie du Groupe

Christophe Mianné

Directeur des produits Dérivés sur Actions et Indices

Philippe Miécrot

Inspecteur général

Jean-Jacques Ogier

Directeur des Réseaux de Distribution de la Banque de Détail

Mission

échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général du Groupe

Politique de détermination de la rémunération des dirigeants

Président et Directeur général délégué

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a retenu pour les 2 mandataires sociaux la structure de rémunération suivante :

- une rémunération fixe, susceptible d'être revalorisée en fonction des pratiques de marché ;
- une rémunération variable, égale à une fraction de la rémunération fixe déterminée chaque année par le Conseil qui arrête les comptes de l'exercice. Depuis 2002, le Conseil d'administration a décidé que la part variable comprendrait deux éléments :
 - l'un fonction des objectifs de bénéfice net par action (BNPA) fixés en valeur absolue à l'avance pour l'exercice ; la part correspondant à cet indicateur peut varier entre 0 et 150 % de la rémunération fixe, ces taux plancher et plafond correspondant à des objectifs plancher et plafond de BNPA et un taux de 75 % correspondant à la réalisation de l'objectif central de BNPA ; le Conseil veille chaque année à ce que des effets de structure ou des profits et pertes exceptionnels n'altèrent pas le jeu de la formule, et que le montant fixé traduise bien l'évolution réelle des résultats du Groupe ;
 - l'autre sur la base d'indicateurs qualitatifs via la fixation d'objectifs clés sous-tendant la réussite de la stratégie de l'entreprise et fixés à l'avance pour l'exercice ; la part correspondant à ces

indicateurs peut varier entre 0 et 100 % de la rémunération fixe, un taux de 75 % étant attribué lorsque les objectifs sont réalisés.

La part variable versée aux mandataires sociaux est ensuite réduite du montant des jetons de présence perçus par ceux-ci, qu'ils proviennent de la Société Générale ou des sociétés extérieures au Groupe dont ils sont administrateurs.

Les rémunérations fixes et variables du Directeur général délégué sont égales à 55 % de celles du Président.

MM. Bouton et Citerne bénéficient d'un régime complémentaire de retraite des cadres de Direction de la Société, avec pour seule spécificité liée à leur qualité de mandataires sociaux la prise en compte dans l'assiette de la rémunération d'activité de référence, en sus de la rémunération fixe, d'une rémunération variable fixée forfaitairement lors de leur première nomination comme mandataires sociaux à 60 % de leur rémunération fixe. Ils bénéficient d'une voiture de fonction.

Autres membres du Comité exécutif

Pour le Président du Crédit du Nord, un processus identique à celui appliqué à MM. Bouton et Citerne est appliqué, le Conseil d'administration fixant, sur proposition du Comité des rémunérations, sa rémunération fixe et sa rémunération variable, qui est liée directement à la performance de la Société.

Pour les 6 autres dirigeants membres du Comité exécutif*, leur rémunération, fixée par la Direction générale, est également constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques de marché ;
- une rémunération variable fixée par la Direction générale et arrêtée tant en fonction des résultats du Groupe que des performances individuelles réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Outre ces deux composantes, ces 6 dirigeants bénéficient, au même titre que l'ensemble des salariés, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise. Ils ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du Groupe ou à l'extérieur, ceux-ci revenant à la Société Générale.

Les membres du Comité exécutif bénéficient d'une voiture de fonction.

Montant des rémunérations au titre de 2003

Le montant de la rémunération fixe des mandataires sociaux est resté inchangé depuis 2001. S'agissant de la rémunération variable, le Conseil d'administration a fixé la part correspondant aux objectifs de BNPA en fonction des résultats de l'exercice 2003 (cette part était égale à zéro au titre de 2002) et la part correspondant aux résultats obtenus sur les objectifs qualitatifs en fonction de l'appréciation portée sur ceux-ci, sur proposition de son Comité des rémunérations. Il a ainsi fixé le montant global de la part variable à 1,95 M EUR pour le Président et 1,07 M EUR pour le Directeur général délégué.

Au titre de 2003, les rémunérations exprimées en M EUR ont été les suivantes :

Rémunérations en millions d'euros	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération globale ⁽¹⁾ (jetons compris)	Rémunération globale à la charge du Groupe ⁽¹⁾
Le Président	1,00	1,95	2,95	2,80
Le Directeur général délégué	0,55	1,07	1,62	1,57
Les 7 membres du Comité exécutif	1,85	6,89	8,74	8,74

(1) La rémunération globale s'entend comme la somme des rémunérations fixes perçues en 2003 et des rémunérations variables, afférentes à l'exercice 2003, versées en mars 2004. La rémunération globale à la charge du Groupe ne comprend pas les jetons de présence versés aux mandataires sociaux par des sociétés extérieures au Groupe, soit 150 000 EUR pour le Président et 50 000 EUR pour le Directeur général délégué.

* Le Comité exécutif est composé du Président, du Directeur général délégué, des 3 Directeurs généraux adjoints des branches Particuliers et Entreprises, Banque de financement et d'investissement et Global Investment Management and Services, du Président du Crédit du Nord, du Directeur des finances et de la stratégie du Groupe, du Directeur des ressources et relations humaines du Groupe, et du Secrétaire général du Groupe.

Évolution des rémunérations depuis 2000

Les rémunérations des mandataires sociaux versées au titre de chaque exercice ont été les suivantes :

Rémunérations <i>en millions d'euros</i>	2000			2001			2002			2003		
	fixe	variable	total	fixe	variable	total	fixe	variable	total	fixe	variable	total
Le Président	0,84	1,90	2,74	1,00	1,25	2,25	1,00	0,80	1,80	1,00	1,95	2,95
Le Directeur général délégué	0,46	1,04	1,50	0,55	0,69	1,24	0,55	0,44	0,99	0,55	1,07	1,62
Total	1,31	2,94	4,25	1,55	1,94	3,49	1,55	1,24	2,79	1,55	3,02	4,57

Jetons de présence versés aux administrateurs de la Société

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée du 22 avril 2003 à 650 000 EUR.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, décidées par le Conseil d'administration du 23 février 2000, sont les suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre chacun des administrateurs, les membres du Comité des comptes recevant toutefois chacun deux parts ;
- l'autre moitié est répartie entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil et des Comités auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice.

Tableau des rémunérations individuelles des mandataires sociaux

Perçues en 2003 de la Société Générale (art. L. 225-102-1 du Code de commerce)

<i>en euros</i>				
Noms des mandataires	Rémunération fixe	Rémunération variable*	Jetons de présence	Avantages en nature reçus
Daniel Bouton	1 000 000		28 153 (a)	Voiture
Philippe Citerne	550 000		24 868 (a)	Voiture
Euan Baird			23 579	
Gérard Baude			24 868 (b)	
Pierre Bilger			21 582	
Jacques Calvet			46 450	
Yves Cannac			48 093	
Robert A. Day			12 490	
Daniel Gourichon			24 161 (c)	
Kenjiro Hata			10 026 (d)	
Marie-Thérèse Henry			707	
Antoine Jeancourt Galignani			26 511	
Philippe Pruvost			26 511 (b)	
Patrick Ricard			19 939	
Ernest-Antoine Seillière			28 897 (e)	
Serge Tchuruk			18 296	
Marc Viénot			23 225	
Anthony Wyand			31 141 (f)	

(a) Les jetons de présence perçus par le Président et le Directeur général délégué s'imputent sur la rémunération variable et ne se cumulent pas avec elle.

b) Versés au Syndicat SNB Société Générale.

c) Versés au Syndicat CFDT Société Générale.

d) Versés à Meiji Life Insurance Cy.

e) Versés à la CGIP devenue Wendel Investissement.

f) Versés à CGNU Plc. devenue AVIVA Plc.

* Voir tableau ci-dessus : part variable 2002.

Obligation de détention d'actions Société Générale pour les principaux dirigeants du Groupe

Le Conseil d'administration a décidé en 2002 que les membres du Comité exécutif du Groupe devaient détenir en moyenne et au minimum le nombre d'actions Société Générale suivant :

	Nombre d'actions
Président	8 500
Directeur général délégué	4 500
Autres membres du Comité exécutif	2 500

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement via le Plan d'épargne d'entreprise. Les membres actuels du

Comité exécutif ne remplissant pas ces conditions se mettent en conformité à l'occasion de l'exercice de leurs options.

Au 31 décembre 2003, les membres du Comité exécutif, avec un total de plus de 112 000 actions détenaient chacun en moyenne plus de 12 000 actions.

Les plans d'options

Politique générale

Les attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale ont pour but de motiver, fidéliser et récompenser trois catégories de salariés. La première catégorie est constituée par les cadres dont la contribution aux résultats du Groupe est importante en fonction des responsabilités qui leur sont confiées. La deuxième catégorie correspond aux cadres à haut potentiel dont les compétences sont les plus recherchées sur le marché du travail. La troisième catégorie vise les cadres dont les prestations ont été remarquablement utiles à l'entreprise.

D'une manière générale, le bénéfice de ces options est consenti pour une durée de 7 ans avec un différé d'exercice de 3 ans et, sauf cas particuliers, l'exercice de ces options est soumis à la condition que le contrat de travail du bénéficiaire soit en vigueur à la date à laquelle elles sont levées. Depuis le plan de 2000, compte tenu des dispositions fiscales en vigueur en France, les actions issues de la levée des options sont incessibles avant 4 ans pour les bénéficiaires résidents français.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé en 2003 d'examiner l'opportunité d'un plan de stock-options chaque année et de l'arrêter, le cas échéant, lors de sa séance de janvier.

Plan 2003

Le 22 avril 2003, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a procédé à une nouvelle attribution d'options d'achat d'actions. Ce plan comporte deux enveloppes, correspondant au total à 0,90 % du capital :

Une enveloppe générale

Cette enveloppe a été attribuée à 946 cadres du Groupe, mandataires sociaux inclus, pour un total de 3 232 025 options, soit 0,7 % du capital. Le prix de cession des titres a été fixé à 52,00 EUR, sans décote, à l'arrondi près, par rapport à la moyenne des 20 cours de bourse ayant précédé la réunion du Conseil.

Une enveloppe spécifique au bonus de fidélité

Comme en 2002, cette enveloppe était destinée à compenser le différé de versement des parts variables de certains cadres de la Banque de financement et d'investissement. Elle s'est élevée à 659 554 options présentant les mêmes caractéristiques que celles de l'enveloppe générale (prix, durée, levée et cession), et a été attribuée à 327 bénéficiaires.

Pour l'ensemble de ce plan, 470 personnes (37 %) ont été attributaires d'options pour la première fois, 585 (46 %) ont moins de 41 ans, 165 (13 %) sont des femmes, et les étrangers représentent 26 % du total des attributaires.

Plan 2004

Le 14 janvier 2004, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a procédé à une nouvelle attribution d'options d'achat d'actions.

Ce plan ne comporte pas d'enveloppe spécifique au bonus de fidélité : la décision d'abandonner définitivement ce dispositif a été prise en 2003. Les options ont été attribuées à 1 550 cadres du Groupe, mandataires sociaux inclus, pour un total de 3 788 300 options, soit 0,86 % du capital. Le prix de cession des titres a été fixé à 70,00 EUR, sans décote, à l'arrondi près, par rapport à la moyenne des 20 cours de bourse ayant précédé la réunion du Conseil. 791 personnes (51 %) ont été attributaires pour la première fois, 752 (48 %) sont des jeunes cadres, 350 (22 %) sont des femmes, et les salariés des filiales représentent 36 % du total des attributaires.

Informations sur le plan 2004

OPTIONS ATTRIBUÉES				Levées possibles à compter du	Cessions possibles à compter du	Valorisation unitaire*
Date d'attribution	Prix d'exercice	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options			
14.01.04	70,00 EUR	1 550	3 788 300	14.01.07	14.01.08	19,00 EUR
	dont Comité exécutif	9	469 250			

* La valorisation unitaire des options est fournie à titre purement indicatif. Elle a été réalisée selon la méthode Black and Scholes, utilisée pour la valorisation d'options échangeables sur un marché, ce qui n'est pas le cas des options attribuées aux collaborateurs du Groupe, qui ne sont pas cessibles à des tiers. Cette valeur théorique ne correspond pas nécessairement à la plus-value que les bénéficiaires pourront réaliser lorsqu'ils pourront céder leurs titres. La plus-value dépendra de la performance de l'action et donc du cours de bourse à la date d'exercice.

Suivi des plans d'options Société Générale au 31 décembre 2003

avec indication des options consenties aux membres de l'état-major du Groupe en poste lors de leur attribution.

OPTIONS ATTRIBUÉES							OPTIONS LEVÉES						Options annulées	Options restantes fin 2003	Valorisation unitaire*	Dilution potentielle du capital
Date d'attribution	Prix d'exercice	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options	Levées possibles à compter du	Levées possibles à compter du	Expiration des options	en 1998	en 1999	en 2000	en 2001	en 2002	en 2003				
25.06.97	18,94 EUR	334	1 690 760	25.06.02	25.06.02	24.06.04	28 600	18 620	44 580	13 440	454 965	489 179	108 420	532 956	51,15 EUR	0,12 %
	dont Direction	27	594 000				16 000	16 000	2 000	0	134 720	137 300				
24.06.98	45,35 EUR	541	1 953 200	24.06.03	24.06.03	23.06.05	0	0	32 800	11 200	600	428 631	99 200	1 380 769	25,68 EUR	0,31 %
	dont Direction	25	451 200				0	0	22 000	0	0	81 200				
08.09.99	48,50 EUR	714	3 502 400	08.09.02	08.09.04	07.09.06		0	11 200	8 400	13 150	92 505	211 600	3 165 545	24,38 EUR	
	dont Comité exécutif	9	502 000				0	0	0	0	0	32 000				
02.08.00	51,00 EUR	1 477	2 268 000	02.08.03	02.08.05	01.08.07			0	0	0	8 754	235 000	2 024 246	23,73 EUR	
	dont Comité exécutif	-	0				0	0	0	0	0	0				
12.01.01	66,00 EUR	258	3 116 500	12.01.04	12.01.05	11.01.08				0	0	0	194 000	2 922 500	16,39 EUR	0,67 %
	dont Comité exécutif	9	743 500							0	0	0				
16.01.02	62,50 EUR	1 092	3 543 977	16.01.05	16.01.06	15.01.09					0	0	202 419	3 341 558	19,50 EUR	
	dont Comité exécutif	9	313 000								0	0				
22.04.03	52,00 EUR	1 235	3 891 579	22.04.06	22.04.07	21.04.10						0	8 844	3 882 735	26,00 EUR	
	dont Comité exécutif	9	331 000									0				
			19 966 416				28 600	18 620	88 580	33 040	468 715	1 019 069	1 059 483	17 250 309		1,10 %
	dont Direction		2 934 700				16 000	16 000	24 000	0	134 720	250 500				

NB De 1997 à 1998 et en 2001, il s'agit d'options de souscription d'actions. En 1999, en 2000, 2002 et en 2003, il s'agit d'options d'achat d'actions qui ne peuvent entraîner de dilution. Le prix d'exercice correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action pendant les 20 séances de bourse qui ont précédé la réunion du Conseil ayant décidé l'attribution des options, assortie d'une décote de 20 % pour les attributions de 1997 et de 2000.

* La valorisation unitaire des options est fournie à titre purement indicatif. Elle a été réalisée selon la méthode Black and Scholes, utilisée pour la valorisation d'options échangeables sur un marché, ce qui n'est pas le cas des options attribuées aux collaborateurs du Groupe, qui ne sont pas cessibles à des tiers. Cette valeur théorique ne correspond pas nécessairement à la plus-value que les bénéficiaires pourront réaliser lorsqu'ils pourront céder leurs titres. La plus-value dépendra de la performance de l'action et donc du cours de bourse à la date d'exercice.

Les mandataires sociaux détiennent les options suivantes :

Date d'attribution	Prix d'exercice	Nombre d'options attribuées	Options levées en 2003
Le Président			
25.06.97	18,94	80 000	80 000
24.06.98	45,35	104 000	0
08.09.99	48,50	160 000	0
12.01.01	66,00	250 000	0
16.01.02	62,50	90 000	0
22.04.03	52,00	109 000	0
14.01.04	70,00	120 000	0

Date d'attribution	Prix d'exercice	Nombre d'options attribuées	Options levées en 2003
Le Directeur général délégué			
25.06.97	18,94	40 000	0
24.06.98	45,35	52 000	0
08.09.99	48,50	90 000	0
12.01.01	66,00	137 500	0
16.01.02	62,50	50 000	0
22.04.03	52,00	60 000	0
14.01.04	70,00	66 000	0

Options de souscription ou d'achat d'actions de sociétés du Groupe consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux :

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré
Options consenties en 2003 par une société du Groupe.	374 125	41,78 EUR
Options levées en 2003 sur une société du Groupe	118 480	35,53 EUR

Attributions d'options Société Générale aux salariés

Plan	Total des 10 plus importantes attributions d'options par plan
1997	129 060
1998	140 000
1999	272 000
2000	22 000
2001	476 000
2002	251 375
2003	308 125
2004	354 000

Tableaux élaborés conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.



Activité 2003

Présentation succincte de l'activité 2003

L'activité du Groupe s'articule autour de trois grands pôles, avec une structure équilibrée

Les Réseaux de détail et services financiers qui regroupent :

- les réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord ;
- les services financiers : financements spécialisés aux entreprises et particuliers, services bancaires et titres, assurance vie et dommages ;
- les réseaux de détail à l'étranger.

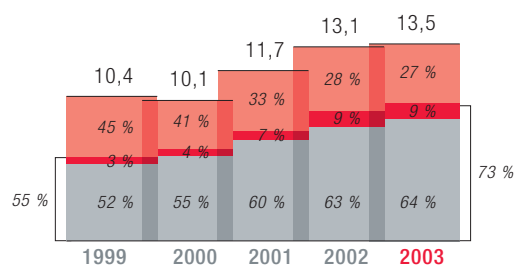
Les Gestions d'actifs

qui comprennent la Gestion mobilière et la Gestion privée.

La Banque de financement et d'investissement qui recouvre :

- la Banque de financement et Taux ;
- les activités Actions et Conseil.

À ces trois pôles opérationnels, s'ajoute le pôle Gestion propre qui inclut notamment la gestion patrimoniale du Groupe (gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires et des actifs immobiliers patrimoniaux), la gestion actif/passif, l'activité de centrale financière du Groupe et le coût de quelques grands projets transversaux.



FONDS PROPRES MOYENS ALLOUÉS AUX MÉTIERS (HORS GESTION PROPRE) Y COMPRIS LES SURVALEURS NON AMORTIES

en milliards d'euros

■ Banque de financement et d'investissement ■ Gestions d'actifs ■ Réseaux de détail et Services financiers

En 2003, comme en 2002, plus des 2/3 des fonds propres des métiers (y compris les survaleurs non amorties) ont été alloués aux activités des Réseaux de détail et Services financiers ainsi qu'aux Gestions d'actifs.

En 2003, l'ensemble des activités des Réseaux de détail et Services financiers du Groupe ont affiché de très bonnes performances et les métiers de Gestions d'actifs ont bien résisté dans un contexte boursier difficile en début d'année. Grâce notamment aux excellentes performances des activités de taux et de dérivés actions, au plein effet des mesures de réduction des frais généraux et à une utilisation optimisée des fonds propres, la rentabilité de la Banque de financement et d'investissement a atteint un niveau exceptionnel en 2003 (ROE après impôt de 30,1 %).

Avec la forte progression des revenus et le strict contrôle des coûts, le résultat brut d'exploitation ressort en nette progression (+ 22 %) à périmètre et change constants et hors une plus-value de cession sur actif immobilier de 187 M EUR comptabilisée en produit net bancaire. Avec une charge du risque en baisse, le résultat d'exploitation est aussi en nette augmentation : + 32 % à données constantes et hors plus-value immobilière. Le résultat net part du Groupe ressort à 2,5 Md EUR, en nette progression (+ 78 %) par rapport à 2002.

La structure financière du Groupe se renforce encore : au 31 décembre 2003, le ratio Tier one du Groupe s'élève à 8,7 %, contre 8,1 % au 31 décembre 2002.

en Md EUR	2002	2003	Variation	
Produit net bancaire	14,6	15,6	+ 7,3 %	+ 7,3 %*
Frais de gestion	(10,5)	(10,6)	+ 0,4 %	+ 1,9 %*
Résultat brut d'exploitation	4,0	5,1	+ 25,3 %	+ 21,5 %*
Charge du risque	(1,3)	(1,2)	- 5,8 %	- 2,1 %*
Résultat d'exploitation	2,7	3,8	+ 39,9 %	+ 32,3 %*
Résultat sur actifs immobilisés	(0,3)	0,4		
Amortissement des survaleurs	(0,2)	(0,2)		
Résultat exceptionnel et FRBG	(0,0)	(0,2)		
Résultat net part du Groupe	1,4	2,5	+ 78,4 %	
ROE Groupe (après impôt)	9,4 %	16,2 %		
ROE des métiers (après impôt)	18,7 %	23,8 %		
Ratio Tier one	8,1 %	8,7 %		

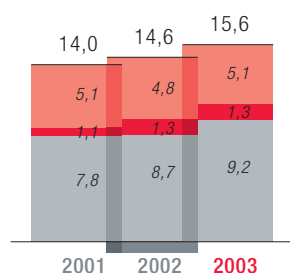
* À périmètre et taux de change constants et hors plus-value immobilière.

La croissance de l'ensemble des métiers

La croissance des fonds de commerce, tant organique qu'externe, s'est poursuivie en 2003 dans tous les métiers. Le nombre de comptes à vue des réseaux domestiques a progressé de 2,4 %, tandis que les productions de crédit et la collecte d'épargne aux particuliers ont été très dynamiques sur l'exercice (crédits à l'habitat : + 39 % par rapport à 2002, crédits à la consommation : + 10 % et encours de dépôts bilantiels : + 3 %). Les Gestions d'actifs ont enregistré une collecte nette de 10,3 Md EUR en 2003 dans un environnement boursier et financier redevenu plus favorable au 2^e semestre. La Banque de financement et d'investissement a conservé son positionnement de premier plan sur les financements structurés et sur les produits dérivés, et a affiché des performances excellentes dans un environnement de taux particulièrement bas sur la majeure partie de l'année et avec des marchés actions en redressement.

Au cours de l'année, le Groupe a intégré la banque tunisienne UIB (Union Internationale de Banques) ainsi que les activités européennes de location de longue durée et de gestion de flotte automobile multimarque de Hertz Lease (ces acquisitions avaient été finalisées fin 2002). Le Groupe a par ailleurs acquis et intégré dans ses comptes, courant 2003, la Compagnie Bancaire Genève qui vient compléter son dispositif de banque privée en Suisse, ainsi que l'activité de titrisation de commissions de gestion Constellation Financial Management et deux banques de détail à l'étranger, l'une à la Réunion (la BFCOI) et l'autre au Ghana (SSB).

Le produit net bancaire progresse de 7 % à 15,6 Md EUR, et de 8,7 % à périmètre et change constants. Le produit net bancaire progresse de 4,3 % dans les Réseaux de détail en France, de 17,6 % dans les Services financiers et de 7,8 % dans la Banque de financement et d'investissement (+15,6 % à périmètre et change constants); à périmètre et change constants, les revenus des Gestions d'actifs sont stables avec un net redémarrage au second semestre. La croissance des



PRODUIT NET BANCAIRE GROUPE
en milliards d'euros

■ Banque de financement et d'investissement
■ Réseaux de détail et Services financiers
■ Gestions d'actifs
■ Gestion propre

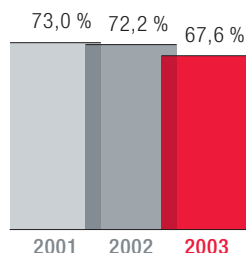
revenus demeure principalement assise sur un développement des fonds de commerce existants, complété par des acquisitions ciblées réalisées en 2003 dans les métiers à fort potentiel de croissance rentable (Services financiers et Gestion privée notamment).

Une forte baisse du coefficient d'exploitation

Le Groupe a poursuivi en 2003 ses actions de rationalisation des frais généraux autour de quatre axes :

- le dispositif multicanal et la centralisation des *back offices*,
- la centralisation des achats,
- l'intégration des acquisitions et les synergies,
- la restructuration de la plate-forme Actions et Conseil.

En conséquence, les frais généraux du Groupe ressortent à 10,6 Md EUR stables à données courantes et en légère augmentation à périmètre et change constants (+ 2 %). L'effet conjugué de la hausse des revenus et de la maîtrise des coûts permet au Groupe d'afficher un coefficient d'exploitation de 67,6 %, en baisse sensible par rapport à 2002 (72,2 %).

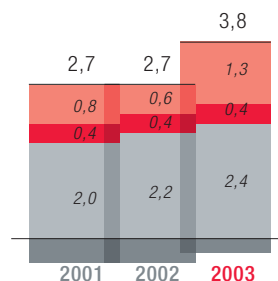


COEFFICIENT D'EXPLOITATION GROUPE

Une charge du risque avéré en baisse et des provisions générales renforcées

La charge du risque est en baisse de 6 %, à 1,2 Md EUR en 2003. Rapporté aux encours pondérés de fin d'année, le coût du risque commercial diminue à 59 points de base sur l'exercice, contre 70 points de base en 2002. En Banque de financement et d'investissement, ce chiffre recouvre une forte réduction de la charge du risque avéré et un renforcement de la provision générale pour risques de crédit à hauteur de 285 M EUR. La charge du risque de l'ensemble des Réseaux de détail et Services financiers est stable autour de 650 M EUR ; le coût du risque des réseaux domestiques se maintient à 37 points de base en 2003, contre 36 points de base en 2002.

Le résultat d'exploitation du Groupe s'inscrit en forte progression à 3,8 Md EUR (+ 40 % en données courantes, + 39 % à périmètre et change constants).



RÉSULTAT D'EXPLOITATION GROUPE
en milliards d'euros

■ Banque de financement et d'investissement
■ Réseaux de détail et Services financiers
■ Gestions d'actifs
■ Gestion propre

Une contribution légèrement positive du portefeuille de participations industrielles

La contribution nette du portefeuille de participations industrielles est légèrement positive en 2003 (+ 124 M EUR) contre - 350 M EUR en 2002, compte tenu du redressement de la Bourse de Paris au cours de l'année (CAC 40 + 16 %). Au 31 décembre 2003, la valeur de marché du portefeuille de participations industrielles s'élève à 3,0 Md EUR, en plus-value de 0,4 Md EUR.

Réseaux de détail



Les Réseaux de détail regroupent :
les Réseaux France (Société Générale
et Crédit du Nord), les Réseaux de détail à l'étranger
et les Services financiers spécialisés

La **première banque
de détail** non mutualiste
en France

ROE 2003 après impôt :
18,8 %

Plus de **15** millions
de clients particuliers :
soit **+ 49,7 %** en **3** ans
dans **36** implantations

Un **acteur européen
majeur** des services
financiers spécialisés
aux entreprises

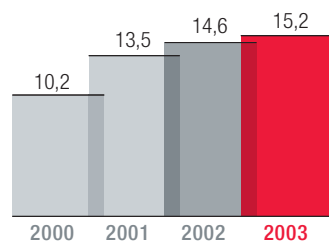
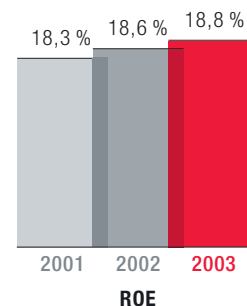
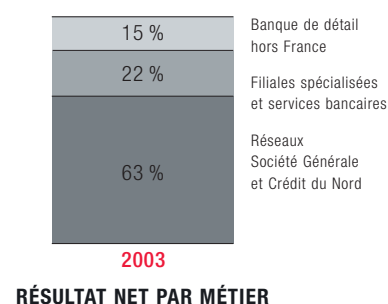
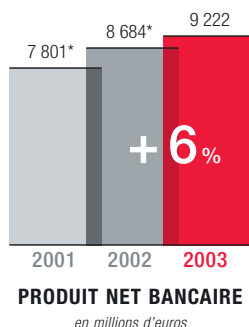
Source : Société Générale.

En 2003, malgré un contexte économique toujours morose, les réseaux ont connu une forte croissance des fonds de commerce et de l'activité commerciale, ainsi qu'une rentabilité élevée. Avec un résultat brut d'exploitation en hausse de 8 % et un résultat net part du Groupe qui progresse de 9 %, ces métiers représentent 56 % du résultat net consolidé du Groupe. Leur coefficient d'exploitation s'améliore cette année encore pour s'établir à 67,2 %.

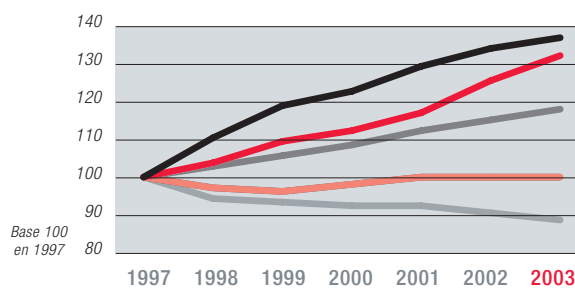
Ces performances traduisent un effort continu de développement et de fidélisation de la clientèle, une adaptation permanente de l'offre et des modes de distribution, et la recherche systématique de synergies entre les différentes lignes-métiers du Groupe.

Source : Société Générale.

CHIFFRES CLÉS 2003



CLIENTS PARTICULIERS DE LA BANQUE DE DÉTAIL
en millions



COISSANCE ET PRODUCTIVITÉ DES RÉSEAUX FRANCE DEPUIS 1997



NB : chiffres modifiés pour tenir compte du transfert de la Gestion privée dans le pôle Gestions d'actifs.

* Remis en structure périmètre 2003.

Réseau Société Générale

Excellentes performances commerciales
et mutation en profondeur
des dispositifs de distribution

SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

5,2 millions de comptes
à vue : **+ 8,3 %** en **3** ans

73 Md EUR d'encours
de crédits : **+ 6,6 %**

7,6 produits par compte
à vue de particuliers

159 millions
de contacts clients
à distance : **+ 26 %**

124 Md EUR d'encours
de dépôts : **+ 2,2 %**

Source : Société Générale.

Stratégie

Croissance soutenue du fonds
de commerce sur des segments porteurs
Fidélisation par le conseil,
la qualité de service et l'innovation
Valorisation du capital clients grâce
aux outils de gestion de la relation client
Déploiement d'un dispositif
de distribution multicanal performant
Mutualisation des expertises
avec les lignes-métiers du Groupe

Croissance du fonds de commerce

Au cours de l'année 2003, la croissance du fonds de commerce (particuliers, professionnels, entreprises...) s'est poursuivie à un rythme soutenu (+ 2,3 %). Le nombre de comptes à vue s'élève désormais à 5,2 millions, en hausse de 116 000 unités sur l'exercice.

Ce dynamisme reflète notamment les succès remportés auprès de la clientèle des jeunes ainsi que la qualité de l'implantation de la Société Générale dans des régions à fort potentiel (Île-de-France, PACA...).

Produits et services novateurs et fidélisants

Parallèlement aux actions de conquête, le réseau Société Générale prend appui sur une large gamme de produits et services pour développer ses relations avec les clients existants.

Leur taux d'équipement enregistre ainsi une nouvelle progression en 2003, avec une moyenne de 7,6 produits par compte à vue de particuliers, contre 7,3 à fin 2002.

Au cours de l'exercice 2003, l'offre s'est enrichie de nouvelles prestations visant à renouveler ou compléter de manière ponctuelle la gamme de produits et services.

Clientèle de particuliers

■ Lancement, en collaboration avec Sogécap, **d'une formule d'assurance de prêt spécifiquement dédiée à l'investissement immobilier locatif**.

■ Renouvellement de **l'offre de produits garantis**, autour de la gamme Sogélyre (qui permet d'accéder à la multigestion en toute sécurité, à travers une sélection de 20 OPCVM reconnus, proposés par 13 sociétés de gestion) et Sogéseptuor (qui fait bénéficier de 100 % de la moyenne arithmétique des performances annuelles d'une sélection des meilleurs OPCVM du groupe Société Générale).

Clientèle des professionnels*

■ Proposition de **crédit en ligne sur internet** : la Société Générale est aujourd'hui la seule banque à offrir ce service, grâce auquel l'emprunteur peut présenter sa demande (dans la limite de 25 000 EUR) et obtenir une réponse par le même canal dans un délai très court.

■ Lancement d'un dispositif visant à accompagner les artisans, commerçants et entrepreneurs dans **la démarche de transmission de leur entreprise**, en les aidant à maîtriser les facteurs clés de succès d'un tel projet, et en facilitant l'opération par la proposition au repreneur d'un prêt dédié à taux préférentiel.

Podium de la relation client

La Société Générale est première ex æquo en 2003 du Podium de la relation client pour le secteur bancaire (source : TNS Sofres/BearingPoint, octobre 2003) ; prix attribué sur une combinaison de critères : réponse aux besoins du client, réactivité, service après-vente, capacité d'innovation et politique de fidélisation, facilité à joindre un interlocuteur, qualité du contact.

Épargne retraite

Grâce aux fortes positions qu'elle occupe dans l'épargne salariale et financière, ainsi qu'à l'expertise reconnue de ses filiales d'assurance vie et d'asset management, la Société Générale nourrit de grandes ambitions pour le lancement en 2004 des formules d'épargne retraite issues de la loi Fillon. Elle complètera la gamme des produits d'épargne longue proposée à sa clientèle de particuliers et de professionnels avec une offre spécifique à fort levier fiscal : le PERP (Plan d'épargne retraite populaire). Elle enrichira également de manière significative les services d'épargne salariale proposés à sa clientèle d'entreprises et de professionnels grâce au PERCO (Plan d'épargne retraite collective).

D'ores et déjà, la Société Générale propose sur son site internet des informations générales sur le nouveau dispositif, ainsi qu'un simulateur permettant d'évaluer le niveau de sa retraite.

* Professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs.

CONTACT : un défi relevé avec succès

Fin 2001, la Société Générale annonçait l'intégration du progiciel SIEBEL de gestion de la relation client dans son environnement informatique, préalable à la mise en œuvre d'une organisation multicanal. Deux ans plus tard, dans le plus strict respect des délais et des budgets prévus, le dispositif a atteint sa configuration opérationnelle, avec le déploiement de l'application CONTACT sur l'ensemble du Réseau. Innovation majeure, CONTACT est désormais le point d'entrée unique d'une information actualisée et partagée entre tous les acteurs et pour la totalité des marchés.

L'objectif : assurer efficacité commerciale et qualité du service par une démarche fondée sur le conseil et l'expertise.

Clientèle d'entreprises

■ Création d'une nouvelle formule de crédit-bail mobilier (Sogelease Express) qui permet aux clients de bénéficier d'une réponse immédiate à leur demande de financement de matériels de transport, de manutention, de BTP et de machines outils (montant maximum de 120 000 EUR).

■ Refonte et simplification de l'offre de gestion du poste clients France et export : CGA, filiale d'affacturage du Groupe, assure désormais le rôle de courtier dans la distribution des produits d'assurance crédit élaborés par Euler Sfac (Timonia et Grand Angle) et se positionne ainsi en tant que spécialiste du poste clients au service des PME.

Fortes productions et encours en hausse

Dans le domaine des prêts aux particuliers, l'activité commerciale a été extrêmement soutenue en 2003. Si l'essor de la production de prêts à l'habitat (+ 31 %), produit fidélisant et peu risqué, traduit le dynamisme de la demande, les performances réalisées en matière de crédit à la consommation (+ 8 %) tranchent sur l'atonie d'ensemble du marché.

En ce qui concerne le financement des entreprises, dans un contexte de ralentissement économique, la Société Générale poursuit une politique à la fois prudente et ouverte.

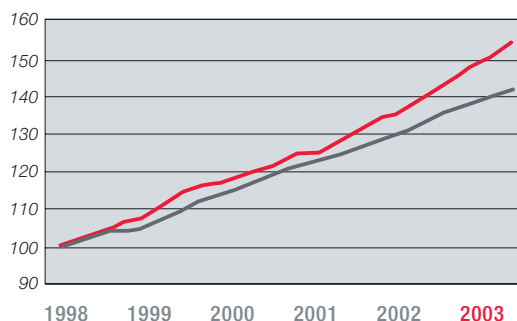
Le comportement des épargnants prolonge et amplifie les tendances de 2002, la priorité restant aux placements peu risqués ; en attestent :

- le niveau élevé de la collecte sous forme de fonds garantis (1,2 Md EUR) ;
- la forte progression du chiffre d'affaires réalisé en assurance vie : 5,2 Md EUR, en progression de 15,6 % par rapport à 2002, contre une hausse de 10,3 % pour le marché des bancassureurs ;
- le dynamisme des encours des comptes à vue (+ 2,5 %, dont + 4 % pour les particuliers) et de l'épargne à régime spécial (+ 7,7 %).

Banque multicanal : du projet au déploiement opérationnel

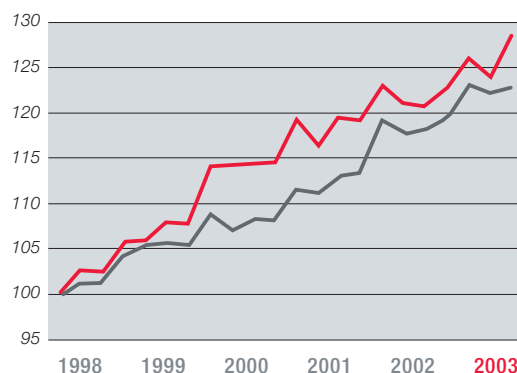
La Banque de détail Société Générale a engagé en 2000 un projet de Distribution multicanal intégré afin d'optimiser la gestion de la relation client, d'offrir une qualité de service homogène sur l'ensemble du territoire et d'abaisser le point mort du Réseau.

L'outil multicanal de gestion de la relation client (CONTACT) est aujourd'hui pleinement opérationnel chez les 21 000 utilisateurs, répartis entre les agences, les Centres de relation clientèle multimédia et les pôles Services client. Chaque acteur dispose, sur son poste de travail, d'une vision partagée des relations entre les clients et la banque.



ÉVOLUTION DES ENCOURS DE CRÉDITS AUX PARTICULIERS

■ Société Générale ■ Marché Base 100 : 1^{er} trimestre 1998



ÉVOLUTION DES ENCOURS DE DÉPÔTS BILANCIELS HORS BONS DE CAISSE (RÉSIDENTS)

■ Société Générale ■ Marché Base 100 : 1^{er} trimestre 1998

Sources : Société Générale, Banque de France.

Le réseau de distribution poursuit en parallèle sa réorganisation à un rythme soutenu. À fin 2003, plus du tiers du réseau de distribution a déjà été réorganisé : 35 Directions d'exploitation commerciales (DEC), organes de pilotage du dispositif multicanal et pivots de la relation client, sont créées ; 3 Centres de relation clientèle multimédia (CRCm) - basés à Lyon, Nanterre et Lille - accompagnent le développement de la banque à distance en appui du réseau ; enfin, 7 pôles Services client (PSC) regroupent les activités de service après-vente d'une ou plusieurs Directions d'exploitation commerciales.

La mise en place de la banque multicanal va de pair avec un large renouvellement des méthodes commerciales, fondé sur une meilleure détection des attentes des clients, sur une exploitation plus fine des opportunités décelées via les divers canaux et sur une coopération plus étroite entre les différents acteurs.

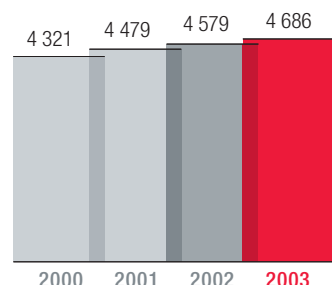
Banque à distance : un service en forte expansion

Le recours par les clients aux canaux à distance s'est à nouveau fortement développé en 2003, pour devenir prépondérant

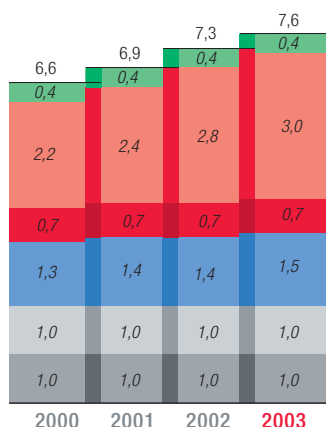
pour certains types d'opérations : les deux tiers des transactions boursières et près de la moitié des virements occasionnels sont désormais réalisés à distance.

- Logitel Net, site d'accès gratuit à la disposition de la clientèle de particuliers, a enregistré en 2003 une progression de 60 % de sa fréquentation avec près de 850 000 utilisateurs sur l'année ;
- le nombre des connexions annuelles (supérieures à 550 000) aux services d'internet mobile (Wap et i-mode™) a été multiplié par 6,7 par rapport à l'année 2002 ;
- le nombre des abonnés au service de relevé de compte par SMS atteint à fin 2003 environ 580 000, en hausse de 32 % en un an.

Parallèlement, la Société Générale a poursuivi l'enrichissement de son offre – en matière de bourse à distance notamment – et réalisé les investissements techniques nécessaires pour faire face dans les meilleures conditions de performances à l'accroissement soutenu du trafic.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COMPTES À VUE DE PARTICULIERS
en milliers



ÉVOLUTION DU TAUX D'ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES

■ Comptes à vue ■ Cartes ■ ERS
■ Épargne financière ■ Services ■ Crédits

Partenariat Société Générale/Groupama

En 2001, la Société Générale et Groupama ont conclu un accord afin de créer une banque multicanal, Groupama Banque. La commercialisation a débuté en mars 2003 avec des prestations de banque au quotidien (Gamme Astrée, ensemble de services utiles au quotidien, et Désirio, crédit à la consommation). L'offre doit être prochainement étendue à une gamme d'OPCVM et de crédit à l'habitat.

Charte Convention de comptes

Avec la signature de la Charte Convention de comptes de dépôt début 2003, la Société Générale confirme sa volonté de transparence en matière de contractualisation des relations de compte avec sa clientèle de particuliers. Aboutissement des discussions menées dans le cadre de la loi Murcef, la Charte ajoute trois engagements concrets en direction de la clientèle : contractualisation des conventions de comptes courants, communication sur les tarifs et information sur la saisine du médiateur.

ÉVOLUTION DES ENCOURS MOYENS 2003-2002 EN %

Épargne bilantielle	+ 3,2 %
dont dépôts à vue	+ 2,5 %
Assurance vie	+ 7,4 %
Total épargne gérée	+ 2,2 %
Crédits	+ 6,6 %
dont clientèle de particuliers	+ 11,2 %
dont clientèles commerciales	+ 2,9 %

Réseaux Crédit du Nord



Forte progression des résultats financiers, reflet d'une tonicité commerciale retrouvée sur tous les marchés

Plus de **1,3** million de clients :
+ 2 % sur **1** an

Près de **910 000** comptes à vue de particuliers :
+ 2,4 % en **1** an

13,5 Md EUR d'encours de dépôts : **+ 2,1 %**

15 Md EUR d'encours de crédits : **+ 10,3 %**

Source : Crédit du Nord.

Stratégie

Une fédération de 7 banques régionales privilégiant la proximité et la relation avec le client

Des conseillers dédiés et des spécialistes au service de chaque client

Une offre innovante et adaptée aux attentes des clients

Des clients plus nombreux

Dans un environnement économique et boursier encore incertain, le Crédit du Nord a accéléré, en 2003, sa croissance comme le démontre la forte reprise de son fonds de commerce de clientèle de particuliers (1,7 %) et de professionnels (4,6 %). L'activité crédit a également augmenté de 10,3 % sur l'ensemble des marchés, notamment les encours de crédits immobiliers (16,8 %) et d'équipement (6,1 %), soutenant ainsi une forte croissance du PNB de 6,1 %.

Le Crédit du Nord a poursuivi le développement de son réseau par le rachat du fond de commerce de banque privée de la succursale française de KBC Bank Belgique par Norfinance Gilbert Dupont, sa filiale de gestion de portefeuilles sous mandat.

En 2003, le Groupe a ouvert 9 nouvelles agences.

Des clients mieux servis

Depuis de longues années, le Crédit du Nord s'attache à contractualiser dans la durée la relation avec ses clients au travers de la signature d'une convention de compte. Dans la continuité de cet engagement clair et équilibré, il adhère totalement à la Charte Murcef relative aux conventions de compte, établie en janvier 2003, avec les pouvoirs publics.

Tout au long de 2003, la gamme d'OPCVM s'est enrichie de nouveaux fonds :

- Étoile Multi Gestion Europe, en partenariat avec Russell. Ce fonds multistyle et multigérant, éligible au PEA, est innovant : la gestion est déléguée à cinq gérants internationaux sous forme de mandat et non en fonds de fonds ;
- Étoile USA 500, FCP qui a pour objectif de suivre l'évolution de l'indice Standard and Poor's 500, tout en couvrant l'essentiel du risque de change pour un investisseur de la zone euro. Avec Étoile USA 30, indexé sur le Dow Jones, le Crédit du Nord

propose désormais deux fonds investis sur les valeurs américaines ;

- Étoile Alternative, fonds alternatif qui repose sur le principe de la multigestion en partenariat avec Russell et avec l'expertise de Lyxor Asset Management.

Un site internet dédié à l'épargne salariale a été lancé en juin 2003. Ce nouveau site, à destination des salariés, entreprises et professionnels, se compose d'une partie institutionnelle présentant l'offre du Groupe de manière synthétique (information ciblée en fonction de chaque profil), et d'un service de consultation de compte (détail des avoirs disponibles, des derniers mouvements en temps réel).

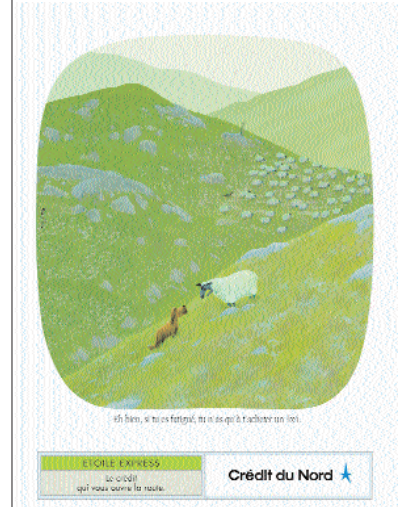
Enfin les clients bénéficient désormais de deux nouveaux outils :

- le relevé de compte patrimonial qui offre une vision synthétique et détaillée de son patrimoine bancaire et financier ;
- les portefeuilles modèles : service de conseil sur internet destiné à aider les clients à gérer leur portefeuille, et plus particulièrement à ceux qui souhaitent diversifier leurs placements sur les marchés financiers en s'appuyant sur les recommandations de spécialistes. Les portefeuilles modèles sont mis à jour chaque mois pour prendre en compte l'évolution des marchés et de la conjoncture économique.

Des performances reconnues

Étoile Gestion, la filiale de Gestion Collective du groupe Crédit du Nord, a obtenu :

- à l'occasion des Trophées Sicav 2003 du magazine *Le Revenu*, le Trophée d'argent de la meilleure gamme d'actions internationales sur 3 ans. Ce trophée récompense l'ensemble des types de gestion d'actions du groupe Crédit du Nord ;
- lors du Grand prix des Sicav et FCP remis par *Le Journal des Finances* en partenariat avec Standard & Poor's, le deuxième prix dans la catégorie des OPCVM sectoriels pour la Sicav Premior.



Exemple d'affiche.

Le groupe Crédit du Nord met en avant le crédit pour le financement d'un véhicule destiné à une clientèle de particuliers.

La qualité de l'accueil et de la prise en charge téléphoniques ont été doublement récompensées

Le groupe Crédit du Nord a reçu le Casque d'or de la "meilleure relation client B to C" à l'occasion des Casques d'or 2003 des centres d'appels, décerné lors du SECA (Salon européen des centres d'appels). Le groupe Crédit du Nord a reçu également le Casque d'or du "meilleur centre d'appels français" décerné par l'ECCO (European Confederation of Contact Center Organization).

Réseaux de détail à l'étranger

Croissance soutenue et rentabilité

Plus de **5** millions
de clients dans
31 implantations

27 400 collaborateurs

1 352 agences

Plus de **23** Md EUR
de dépôts gérés

Source : Société Générale.



Stratégie

Adaptation aux environnements locaux du modèle de la Banque de détail en France dans les filiales des trois zones géographiques cibles : Europe centrale et de l'Est, Bassin méditerranéen, Afrique et DOM-TOM

Poursuite du développement du fonds de commerce par croissance interne et externe sur des marchés à fort potentiel

Consolidation des acquisitions récentes

Développement des synergies avec les autres pôles du groupe Société Générale

Créé en 1998, le pôle Banque de détail hors France métropolitaine (BHFM) a pour objectif de développer des relais de croissance en exportant le savoir-faire du groupe Société Générale dans les pays conjuguant un fort potentiel de croissance du marché bancaire, des perspectives de rentabilité élevée et un risque acceptable.

Poursuite du développement

La politique de développement se concentre sur trois axes :

Croissance externe ciblée

Suite à l'acquisition de 51 % du capital de la SSB Bank, la Société Générale est désormais implantée au Ghana. Forte d'environ 200 000 clients et d'un réseau de 38 agences, la SSB Bank est la 4^e banque du pays.

Par ailleurs, la Société Générale a renforcé son dispositif de Banque de détail dans l'océan Indien, grâce à l'acquisition de 50 % du capital de la BFCOI (Banque Française Commerciale - Océan Indien) qui compte environ 80 000 clients et 18 agences.

En parallèle, le processus d'intégration des acquisitions récentes se poursuit : SKB Banka en Slovaquie, Komercni Banka en République tchèque et UIB en Tunisie, où sont activement menées des actions de réorganisation, de mise en œuvre des critères Société Générale de gestion des risques et de sélection de crédits, ainsi que d'adaptation de l'offre commerciale.

Création d'une activité Banque de détail en Russie

Présente de longue date en Russie, la Société Générale a décidé, en avril 2003, de développer une activité de Banque de détail dans ce pays, à partir de sa filiale de banque d'investissement, la Banque Société Générale Vostok (BSGV). Une dizaine d'agences devraient être ouvertes d'ici fin 2004, à Moscou, Saint-Petersbourg et dans les principales villes russes.

Développement soutenu du fonds de commerce existant

Le portefeuille de clients continue à croître avec une augmentation particulièrement sensible en Roumanie (+ 20 %), en Égypte (+ 31 %), au Liban (+ 13 %)...

Cette dynamique exprime la capacité des implantations à enrichir leur offre commerciale avec des services adaptés et innovants.

L'année 2003 s'est ainsi caractérisée par :

- la poursuite du développement de l'offre de banque à distance avec notamment l'ouverture de sites transactionnels au Maroc, au Sénégal, au Liban et en Égypte ;
- des actions ciblées à destination du marché des jeunes : offre "Banky" au Maroc, "Papilonija" en Slovaquie, "Detske Konto KB" en République tchèque... ;
- le lancement de plusieurs produits d'assurance vie avec Sogécap : Gamme Vital au Maroc et en République tchèque, Gamme Sogelyre dans les DOM-TOM, Cap Prévoyance, Projet ou Investissement au Liban ;



Les jeunes, cible d'une offre adaptée

La Société Générale adapte son offre commerciale avec des produits innovants.

Pour illustration, la Société Générale Marocaine de Banques déploie une nouvelle gamme de produits et services "Banky" réservée aux jeunes de 16 à 30 ans. Un choix à la carte parmi les prestations de banque au quotidien, de bancassurance, d'épargne ou de banque à distance permet de répondre aux besoins de chacun. Le pack du jeune bancarisé repose notamment sur des tarifs préférentiels, une carte prépayée rechargeable et le Guide Banky, véritable support pédagogique.



Développement des synergies

Afin de répondre aux besoins spécifiques des communautés sénégalaise et marocaine résidant en France, la Société Générale de Banques au Sénégal et la Société Générale Marocaine de Banques ont élargi leur dispositif en installant un bureau de représentation au sein de deux agences du réseau France. La Banque de détail hors France métropolitaine poursuit ainsi son action auprès des populations d'origine étrangère installées en France.

Adaptation aux environnements difficiles

Dans le contexte local difficile de la Côte d'Ivoire, la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire a dû revoir son dispositif, sans que cela remette en cause sa présence dans le pays. Ses résultats 2003 très honorables démontrent clairement la capacité de résistance du modèle de développement de la Banque de détail hors France métropolitaine à une situation de crise.

■ le développement des crédits à la consommation en partenariat avec Franfinance : en Roumanie, Slovénie, Bulgarie, Égypte, Polynésie, au Liban, et création de joint-venture en République tchèque et au Maroc.

Les parts de marché de la Banque de détail hors France métropolitaine sont contrastées selon les zones géographiques, mais globalement significatives. Très fortes dans les DOM-TOM (autour de 30 % en Polynésie et en Calédonie), elles approchent de 25 % en moyenne dans la zone Afrique. Elles sont comprises entre 15 et 20 % en République tchèque et en Roumanie. Enfin, dans le bassin méditerranéen, elles se situent entre 4 et 10 % du marché dans les implantations les plus importantes.

Maîtrise des risques et standardisation croissante

Sujet d'attention majeur compte tenu du modèle de développement retenu, le coût du risque a été parfaitement maîtrisé, et ce, malgré des environnements difficiles. Le coût net du risque a ainsi été limité à 96 points de base, traduisant les effets positifs :

- de la mise aux normes Société Générale de la politique de gestion des risques dans l'ensemble des implantations ;
- de la diversification des risques-pays.

Par ailleurs, des programmes d'harmonisation des outils informatiques et des processus ont été lancés dans plusieurs implantations, dans une optique combinée de réduction de coûts et d'homogénéité de la qualité du service.

Rentabilité élevée

La Banque de détail à l'international a dégagé un ROE après impôt de 32,1 %, en hausse de 2,1 points par rapport à 2002, prouvant ainsi la solidité et la rentabilité de son dispositif ainsi que sa capacité à s'adapter à des environnements difficiles.

Les fondamentaux solides sur lesquels reposent ces bonnes performances permettent d'envisager positivement les prochains impacts induits par l'intégration en 2004 dans l'Union européenne de pays où la Banque de détail est présente (République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Chypre).

Confortée dans sa stratégie par ces bons résultats, la Société Générale peut en parallèle continuer à étudier les opportunités de développement, en ciblant toujours :

- des relais de croissance sur les marchés à potentiel ;
- l'obtention rapide d'une rentabilité élevée ;
- une diversification des risques-pays et des contreparties.

Services financiers spécialisés

Un modèle de développement solide

N° 1 en Europe du financement des ventes et des biens d'équipement professionnel* (1)

N° 2 en Europe de la location longue durée de véhicules (1)

N° 1 en Europe de la location et de la gestion d'actifs informatiques multimarques (1)

Stratégie

Associer l'ensemble des Services financiers spécialisés du Groupe à un projet de croissance durable et rentable en Europe

Proposer une offre paneuropéenne pour le financement des ventes, la location et gestion de parcs automobiles et la location d'actifs informatiques des entreprises

Poursuivre le développement des partenariats et le partage des savoir-faire avec les autres lignes-métiers du Groupe



Source : Société Générale.



ALD Automotive :
un accès direct à l'Europe

Implanté dans 19 pays européens, ALD Automotive offre l'un des plus larges dispositifs en location longue durée et gestion de flottes automobiles : Europe de l'Ouest et de l'Est, pays scandinaves et du bassin méditerranéen.

La Société Générale est un acteur majeur en Europe dans les activités de Services financiers spécialisés (SFS). En moins de 3 ans, elle a constitué un dispositif commercial solide pour répondre aux demandes paneuropéennes des clients internationaux et profiter de marchés en forte croissance. Présents dans 26 pays, les SFS du groupe Société Générale mènent une stratégie de développement durable et rentable en offrant à ses clients et partenaires de précieux atouts pour réussir ensemble.

Financements et services des entreprises

Location et gestion d'actifs informatiques

La dynamique d'un grand leader

Afin de répondre aux attentes globales sans cesse plus pointues des clients internationaux (Michelin, l'Oréal...), le groupe ECS a structuré son organisation en directions européennes transversales.

Au cours de l'année écoulée, le développement de l'activité de services (certifiée ISO 9001) s'est poursuivi en Europe, et de nouveaux accords de coopération ont été conclus avec notamment la Banque Populaire de Milan, la Deutsche Bank en Espagne, et en Allemagne au travers des synergies développées avec SGVS (GEFA).

En 2003, le groupe ECS a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 Md EUR.

Financement des ventes et des biens d'équipement professionnel

Répondre aux attentes européennes des entreprises

Implanté dans 14 pays, Société Générale Vendor Services a poursuivi le développement de ses offres paneuropéennes avec de grands groupes internationaux (EMC2, Liebherr...), et conclu de nouveaux accords multipays de financement des ventes avec British Petroleum et Linde.

Au cours du 2^e trimestre, Philips Medical Systems et SGVS ont annoncé leur volonté de s'associer durablement en Europe avec la constitution d'une société commune "Philips Medical Capital".

La coopération avec la Komerčni Banka s'est confirmée en 2003, avec la commercialisation de l'offre "KB leasing" distribuée auprès de sa clientèle.

En Allemagne, SGVS a enrichi son offre de services en faveur des transporteurs routiers en développant un outil innovant de financement de la redevance autoroutière.

SGVS affiche une progression de sa production de 5,5 %, à 6,7 Md EUR.

Location longue durée et gestion de flottes de véhicules

Être en Europe aux côtés de nos clients

ALD Automotive est aujourd'hui un groupe de référence en Europe. Avec l'acquisition des activités européennes d'Hertz Lease auprès du constructeur automobile Ford, ALD Automotive est désormais n° 2 européen de la location longue durée. Propriétaire de 379 000 véhicules, représentant un encours à fin décembre de plus de 5,6 Md EUR auxquels s'ajoutent 132 000 véhicules en gestion de flotte, ALD Automotive a poursuivi son expansion en s'implantant en Autriche, en Hongrie et en Pologne.

Au Royaume-Uni, un outil particulièrement innovant de diagnostic à distance des véhicules a été développé pour offrir aux clients un suivi plus fin de leur flotte automobile.

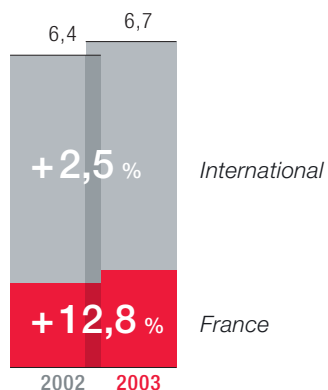
Financements des particuliers

Franfinance et CGI enregistrent une progression de 7,9 % de leurs encours en 2003, avec 9,1 Md EUR gérés à fin décembre. Au cours de l'exercice, le partage des savoir-faire entre les filiales spécialisées et les partenariats ont été renforcés.

■ CGI a lancé, auprès de sa clientèle, la carte "Providis", conçue et gérée par Franfinance, et repris l'offre de location avec option d'achat de véhicules commercialisée auprès du Réseau France,

■ CGI a par ailleurs développé, grâce au soutien de SGVS et de Fidelity, une activité de financement de bateau de plaisance en Italie.

SGVS :
de belles performances dans un environnement difficile



PRODUCTION

en Md EUR

Source : Société Générale.

Il en est de même avec les Réseaux de détail à l'étranger :

- Au Maroc, Sogecrédit a fusionné avec **Eqdom**, qui conforte ainsi sa position de leader ;
- en République tchèque, le dispositif commercial lancé en 2002 s'est renforcé avec l'acquisition de la société Essox ;
- en Roumanie, la création d'une société spécialisée a été décidée en collaboration avec la Banque Roumaine pour le Développement (BRD).

En Italie, **Fiditalia** a conclu de **nouveaux partenariats** avec de grands acteurs des biens d'équipement (Olivetti, Subaru...), et développé à l'attention de ses prescripteurs un outil innovant d'approbation sur le lieu de vente (Giadaweb). À fin 2003, les financements nouveaux progressent fortement de 20 %, à 1,8 Md EUR.

Assurances

Sogécap : l'Assurance d'un grand Groupe

Pour la 2^e année consécutive, le groupe **Sogécap** a été le plus primé aux Oscars de l'assurance vie⁽¹⁾ pour la performance de ses contrats, leur caractère novateur et la qualité de service aux assurés. Reconnue comme une composante majeure de Sogécap, l'innovation a contribué cette année encore et avec succès au développement de son activité : lancement de Érable Évolutions (160 000 souscriptions en 9 mois) et de Sogecapi Patrimoine, commercialisation par Oradéa Vie de produits labellisés pour le *broker* Sicavonline⁽²⁾ et création de l'extranet Sogeretraite.com.

Avec 5,8 Md EUR de chiffre d'affaires en France, en progression de 18 %, Sogécap permet à la Société Générale de confirmer sa place de 3^e bancassureur français.

Sogessur

Avec un rythme de l'ordre de 100 000 nouveaux contrats par an et une offre commerciale enrichie chaque année (assurance des deux-roues lancée en 2003), **Sogessur** a conquis près de 360 000 clients à fin décembre 2003.

(1) 7 Oscars de l'assurance décernés à Sogécap par la presse financière.

(2) Oscar de l'innovation pour le contrat multisupport multigestionnaire "Exigence Patrimoine".

(3) Source : globalcustody.net

Services bancaires

Cash management

2003 a été caractérisée par l'enrichissement des services offerts à la clientèle d'entreprises et de professionnels avec Progéliance Net, Sogecash Net et Sogecash Net International, utilisés par plus de 46 000 clients.

L'offre de Cash management international aux grandes entreprises a été étendue aux principales filiales bancaires supervisées par les Réseaux de détail à l'étranger (République tchèque, Slovaquie, Maroc, Égypte notamment). Pour la clientèle des banques, une offre de représentation sur CLS, système de règlement-livraison des opérations de change, a été lancée avec succès auprès d'établissements qui n'y adhèrent pas directement. En outre, la Société Générale a été la première banque à présenter le nouveau service de *reporting* SWIFTNet au Sibos 2003.

Services titres

Malgré un contexte difficile, la Société Générale a vu ses actifs gérés dépasser le seuil des 1 000 Md EUR, soit une croissance de 20 % en 2003. Elle se classe ainsi au dixième rang mondial et au quatrième rang européen⁽³⁾.

Fitch Ratings a relevé sa note à "aa+" pour l'activité de contrôle dépositaire exercée à Paris.

Une seconde génération de l'outil internet Glass propose désormais des services de transactions et de consultations sur tout type d'instruments financiers. Les efforts de productivité ont été poursuivis vers le STP (*Straight Through Processing*), afin de réduire les saisies dans les *back offices* et d'améliorer la sécurité des traitements.

Services aux émetteurs

La Société Générale distribue une gamme complète de services lui permettant d'accompagner les grandes entreprises françaises dans leurs plans d'option et d'actionnariat mondiaux. Son offre s'étend désormais aux émetteurs de la zone euro. Ainsi, le groupe EADS, société de droit néerlandais, a choisi la Société Générale pour la gestion de ses plans de *stock-options* mondiaux.

La Société Générale occupe une place de premier rang en Europe en nombre de titulaires de *stock-options* gérés.

L'innovation au cœur des cartes de crédit

La carte Providis



Franfinance commercialise Providis qui associe l'ensemble des avantages d'une carte bleue internationale à la souplesse d'une réserve d'argent.

La carte Eureka & Vacanze di Valore Conto



Fiditalia a lancé la première carte de crédit revolving "co-brandée" en collaboration avec les leaders du tourisme.

Services Titres : succès commerciaux

La Société Générale a repris en 2003 la totalité de la conservation du groupe AGF, représentant un montant total d'actifs de 62 Md EUR. Par ailleurs, le groupe Générali a décidé de transférer l'ensemble de sa conservation à la Société Générale. Les prestations offertes couvrent les services de global custody pour des portefeuilles et de dépositaire pour les OPCVM.

Gestions d'actifs



Les Gestions d'actifs comprennent SG Asset Management et les activités de la Gestion privée.

Les résultats opérationnels de la branche demeurent excellents dans un contexte de marché difficile pour la troisième année consécutive. Ils traduisent la performance des produits, le niveau du contrôle des risques et la solidité d'un modèle de développement extrêmement équilibré.

284 Md EUR
d'actifs gérés

3 600 collaborateurs
dans le monde

4^e banque gestionnaire
d'actifs de la zone euro

Source : Société Générale.

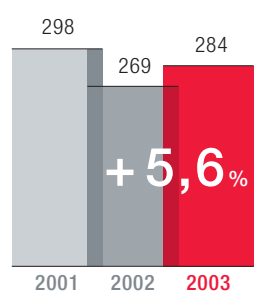
L'année 2003 a été marquée par la poursuite de la politique de croissance :

- acquisition de la Compagnie Bancaire Genève et réorganisation du dispositif suisse de Gestion privée ;
- développement du partenariat SG Asset Management/Baosteel en Chine avec lancement d'un premier produit de gestion ;
- regroupement des activités de gestion alternative au sein d'une filiale SGAM Alternative Investments, et création d'un quatrième pôle de gestion consacré à l'immobilier ;
- développement du produit Sogelux qui comporte désormais 47 compartiments correspondant aux stratégies phares de SG Asset Management et dont les encours ont atteint 4,5 Md USD (+ 64 % en un an).

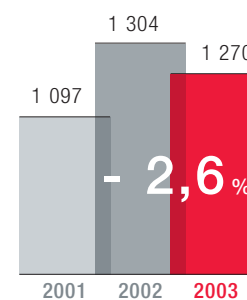
Depuis février 2004, la ligne mondiale "métier titres" a rejoint la branche Gestions d'actifs.

Source : Société Générale.

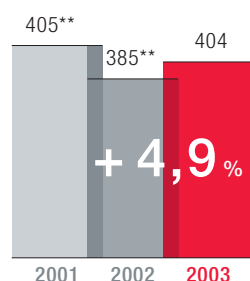
CHIFFRES CLÉS* 2003



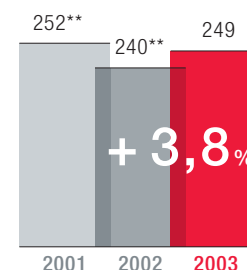
ÉVOLUTION DES ACTIFS GÉRÉS
en milliards d'euros



PRODUIT NET BANCAIRE
en millions d'euros



RÉSULTAT D'EXPLOITATION
en millions d'euros



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
en millions d'euros

* Hors "métiers titres".

** Remis en structure périmètre 2003.

SG Asset Management



ASSET MANAGEMENT

Pour une gestion active

239 Md EUR d'actifs*
sous gestion

6,3 Md EUR de collecte
nette en 2003*

Note **aa+** par Fitch-AMR
pour l'ensemble
de son dispositif
international

4^e banque
gestionnaire d'actifs
de la zone euro

Source : SG Asset Management.

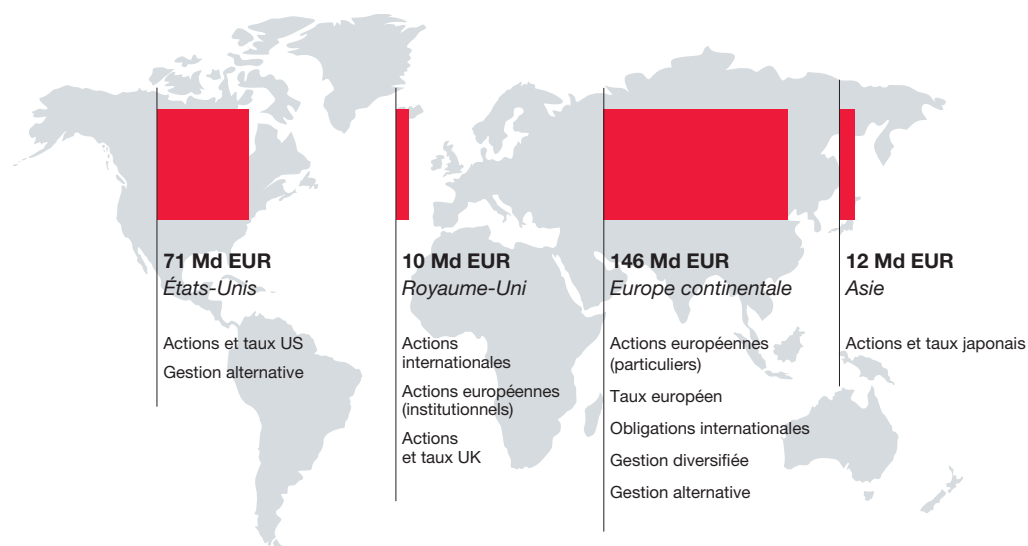
Stratégie

Consolider notre position d'acteur global, en s'appuyant sur nos pôles d'expertise spécialisés sur les principaux bassins d'investissement mondiaux (États-Unis, Japon, Europe continentale, Royaume-Uni)

Renforcer notre présence sur les marchés à fort potentiel (Asie, Europe centrale et de l'Est...) en développant des relais de croissance pour les années futures

Offrir à tous nos clients (investisseurs institutionnels, entreprises, distributeurs, particuliers) partout dans le monde des produits performants sur toutes les classes d'actifs

Maintenir à un haut niveau la qualité de la gestion, notamment par un contrôle des risques



Des produits performants

L'expertise de SG Asset Management s'est développée sur toutes les classes d'actifs : actions, diversifiés, obligataire, monétaire, et gestion alternative sur tous les marchés du monde.

Malgré des marchés financiers toujours difficiles en 2003, les performances des produits et des portefeuilles ont été globalement excellentes, et particulièrement dans les secteurs à forte valeur ajoutée que sont les actions et la gestion alternative.

Actions

SG Asset Management gère plus de 56 Md EUR d'actifs en actions, fruit de la confiance des investisseurs acquise grâce à un savoir-faire couvrant l'ensemble des zones géographiques, des types de capitalisation ou des styles de gestion. Cette crédibilité repose sur des équipes de gestion réputées qui encadrent près de 100 gérants d'actions et 72 analystes à travers le monde. La force de l'analyse *buy-side* de SG Asset Management repose sur une proximité géographique qui permet à nos analystes de rencontrer plusieurs fois par an les dirigeants des sociétés suivies.

Exemples de stratégies performantes en 2003

■ **Sogelux Euro Mid Cap** est investi sur les valeurs moyennes de la zone euro avec un processus de gestion unique à la fois

bottom-up (analyse des émetteurs) et *top-down* (analyse sectorielle) adapté au comportement de ce type de titres. Ses trois gérants se consacrent majoritairement à la recherche sur les entreprises, et leur connaissance approfondie du secteur résultent notamment des 300 visites d'émetteurs par an. Ce fonds est classé dans le premier quart de sa catégorie sur 1 an à fin décembre 2003, avec une performance de 28,23 %.

■ **Sogelux Equity US Concentrated Core** est un concentré des 25/30 meilleures valeurs de la Bourse de New York (sur 500 valeurs que comporte le S&P 500). Avec une méthodologie originale constante depuis 1987 d'analyse et de sélection de valeurs, l'équipe de gestion bat son indice de référence sur 13 des 15 dernières années. Classé dans le premier quart de sa catégorie, le fonds dégage une performance de 49,98 % sur un an à fin décembre 2003, surperformant son indice de référence de 20,23 %.

■ **Sogeaactions Pacifique** est un fonds investi sur les valeurs asiatiques hors Japon géré par une équipe basée à Singapour, stable depuis 17 ans. Ce fonds classé dans le premier quart de sa catégorie sur un an a enregistré une performance de 23,24 % à fin décembre 2003. Il suit fidèlement son indice de référence et le surperforme même de 0,50 % à un an.

Sogelux : le produit phare

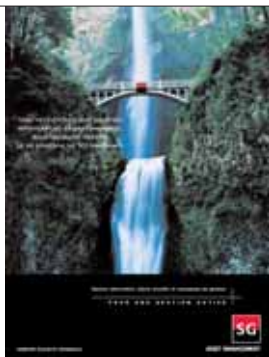
Sogelux est le produit phare de SG Asset Management pour la distribution à l'international. Avec 47 compartiments investis sur toute classe d'actifs et tout marché à fin janvier 2004, Sogelux est un concentré des compétences des équipes de SG Asset Management dans le monde. Il est autorisé à la vente dans 18 pays différents. Composé de produits classiques ou plus innovants, Sogelux offre en permanence la possibilité d'arbitrer sans frais entre ses différents compartiments, et donc de profiter à tout moment d'une répartition des actifs conforme aux objectifs de placement ou à la stratégie des investisseurs.

À fin décembre 2003, 74 % des actifs sous gestion des fonds luxembourgeois (comprenant Sogelux, Equisys et SIS) sont classés dans le premier et deuxième quarts de leur catégorie.

Retraite

SG Asset Management est un acteur important dans la gestion et la mise en place de dispositifs de retraite. La qualité de ses moyens internationaux et de ses clients ont permis à SG Asset Management d'acquérir une forte compétence dans la gestion des retraites aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Japon et en France, tant sur les fonds de pension à prestations définies que pour les plans d'épargne retraite d'entreprise à cotisations définies de type 401k, d'épargne salariale ou d'assurance vie.

L'allongement de la durée de vie et les évolutions démographiques de l'ensemble des pays développés conduisent à une réduction inexorable du taux de remplacement des dispositifs de retraite existants, alors que les taux de prélèvements obligatoires (fiscaux et sociaux) sont déjà à un niveau jugé élevé. Un grand nombre de pays sont donc amenés à conduire des réformes de ses systèmes de retraite, par la mise en place de solutions facultatives et dotées d'incitations fiscales. SG Asset Management est très bien positionné pour bénéficier de ces développements, notamment en France où la récente réforme Fillon donne à l'épargne salariale une dimension supplémentaire en épargne retraite. SG Asset Management est en effet un acteur majeur et de référence dans ce domaine avec une part de marché de 15 %.



Gestion alternative

L'intérêt des investisseurs pour la gestion alternative, qui vise une performance absolue, décorrélée des marchés financiers, s'est beaucoup développé ces dernières années. SG Asset Management figure parmi les leaders en Europe, avec 30 Md EUR en gestion à fin décembre 2003. Le dispositif a été considérablement renforcé sur ce secteur depuis 1998. Il couvre désormais la gestion structurée garantie, les *hedge funds*, le *private equity* et, depuis 2003, l'immobilier.

Exemples de stratégies performantes en 2003

■ **Trésorerie Plus Garanti** est un fonds de placement de trésorerie dynamique à liquidité quotidienne, assortie d'une garantie de capital d'un an glissante. Ce fonds surperforme l'indice de référence du marché monétaire, l'Eonia, sur 3, 6 mois et 1 an grâce à la gestion dynamique de sept sources différentes de valeur ajoutée. À fin décembre 2003, sa performance est de 3,11 %.

■ SG Asset Management est à même d'offrir aujourd'hui n'importe quel type de stratégie *hedge* avec de bonnes performances à travers sa gamme de fonds. Par exemple, **SGAM ADF Platinum** est un produit dont la performance est indexée à l'un de nos fonds *Hedge Funds* diversifié : SGAM ADF, avec un effet de levier de 5 (maximum). Lancé en août 2003, SGAM ADF Platinum affichait fin décembre 2003 une performance de 13,22 %, soit un taux annualisé de 34,73 %.

Le contrôle des risques, gage de qualité

Le contrôle des risques est essentiel dans le domaine de la gestion : il garantit aux clients la pérennité et la régularité des performances ainsi que le respect de toute contrainte réglementaire ou initiée par les clients. La culture de SG Asset Management est largement centrée sur cet aspect de la gestion. La forte implication du management a permis la mise en place de moyens humains et informatiques conséquents et toujours renforcés.

Ce contrôle des risques est notamment concrétisé par l'existence d'une Direction des risques indépendante et directement rattachée à la Direction générale de SG Asset Management. Elle comporte un *compliance officer* et déontologue, un service d'auditeurs internes, des responsables des risques implantés directement dans les Directions opérationnelles. L'utilisation de moyens informatiques importants apporte un haut niveau d'automatisation des tâches, comportant des pistes d'audit et de contrôles des chaînes de traitement (gestion des ordres, mise à jour des portefeuilles en tant réel, validation, comptabilisation, et production des valeurs liquidatives des portefeuilles).

Les contrôles portent également sur les contraintes d'investissement et indicateurs de risque (encadrement des marges de manœuvre laissées aux gérants, cohérence entre le niveau de risque anticipé et le risque réel des portefeuilles constaté, réaction *a posteriori* quant à l'analyse et la

quantification des risques du portefeuille...), sur le suivi des risques de marché (encadrement consolidé du risque de crédit permettant un suivi exhaustif des émetteurs et des contreparties au quotidien).

SG Asset Management exige de ses prestataires financiers un haut niveau de qualité (cohérence entre qualité de service et volumes alloués à chaque intermédiaire financier), ses valorisateurs et conservateurs.

Les efforts conduits depuis de nombreuses années et l'accent mis constamment sur la qualité et la régularité des opérations ne sont pas étrangers au fait que le groupe SG Asset Management a su demeurer en dehors des divers scandales financiers récents partout dans le monde.

Distribution externe : une présence sur les marchés à fort développement

SG Asset Management dispose d'une taille critique internationale et a développé ses compétences de gestion sur toutes les classes d'actifs. Sa stratégie se concentre désormais sur le développement de la vente et de la distribution de ses produits.

Première priorité

Le développement des ventes croisées entre entités du Groupe, afin de permettre à nos clients, où qu'ils soient dans le monde, d'accéder directement à la meilleure qualité de gestion. Ainsi, un fonds de pension européen peut bénéficier non seulement d'une offre locale de haut niveau, mais aussi de nos capacités de gestion américaines ou asiatiques. Les ventes croisées représentent plus de la moitié des ventes de SG Asset Management en 2003.

Deuxième priorité

Le développement d'accords avec des distributeurs dans le monde entier : grands réseaux bancaires, assureurs internationaux, acteurs moyens, conseillers de gestion indépendants. Plus de 650 accords de distribution sont actifs.

Troisième priorité

Les relais de croissance : les économistes estiment que l'Asie devrait représenter dans 10 ans près de la moitié du PIB mondial. Pour tirer profit de cet environnement, SG Asset Management s'est depuis plusieurs années fortement positionnée sur cette région. Nous sommes implantés à Singapour depuis 1996, au Japon depuis 1998, en Chine depuis 2003, et en Corée (14^e marché du monde pour les fonds d'investissement) depuis début 2004. Les États-Unis et la zone de libre échange ALENA (avec le Canada et le Mexique) sont également une zone de forte croissance où SG Asset Management dispose de sérieuses positions, après l'acquisition en 2001 d'un des plus importants acteurs indépendants (TCW). Enfin l'Europe centrale et de l'Est, notamment s'agissant de pays appelés à rejoindre l'Union européenne, en accompagnement du développement des Réseaux de détail à l'étranger de la Société Générale.



SGAM FCPR Immobilier

SG Asset Management a lancé en septembre 2003 SGAM FCPR Immobilier, 1^{er} fonds commun de placement qui combine l'investissement dans le secteur de l'immobilier et l'enveloppe juridique du FCPR.

Ce produit permet de bénéficier :

- d'un accès privilégié au secteur immobilier dans des investissements de qualité, au travers d'un portefeuille diversifié, bénéficiant d'une gestion active ;
- d'une configuration de marché unique et d'un effet de levier : les rendements locatifs sont actuellement supérieurs au taux de refinancement, et les achats sont financés à crédit afin de bénéficier pleinement de l'effet de levier ;
- d'une fiscalité très favorable : à l'issue de la période de détention de 5 ans, les personnes physiques résidant en France bénéficient d'une exonération d'impôt (hors prélèvements sociaux) sur les plus-values de cession et sur les revenus versés par le fonds.

Fonds Chine

Le premier fonds lancé par la joint-venture Fortune SGAM, constituée entre l'un des tout premiers groupes industriels chinois Baosteel et la société de gestion SG Asset Management, a collecté 472 M EUR en 3 semaines en juillet 2003. Sur les 39 fonds lancés en 2003 en Chine, notre nouvelle société de gestion se place au 6^e rang en termes de collecte.

Fonds ouvert, Baokang Fund ("richesse heureuse" en chinois) est un fonds de droit chinois composé de 3 compartiments investis sur le marché chinois, selon 3 profils de risques différents (dynamique, équilibré, défensif).

Il a été souscrit pour moitié par des clients institutionnels et pour moitié par des clients individuels privés, au total par 99 900 clients chinois.

Gestion privée



PRIVATE BANKING

Services de gestion de fortune, axés sur l'ingénierie patrimoniale et l'offre de produits d'investissement pour les clients disposant d'au moins 1 M EUR d'actifs financiers ou présentant un fort potentiel

Total des actifs gérés :
45 Md EUR

41 implantations
dans **25** pays

1 730 collaborateurs

Source : Société Générale.

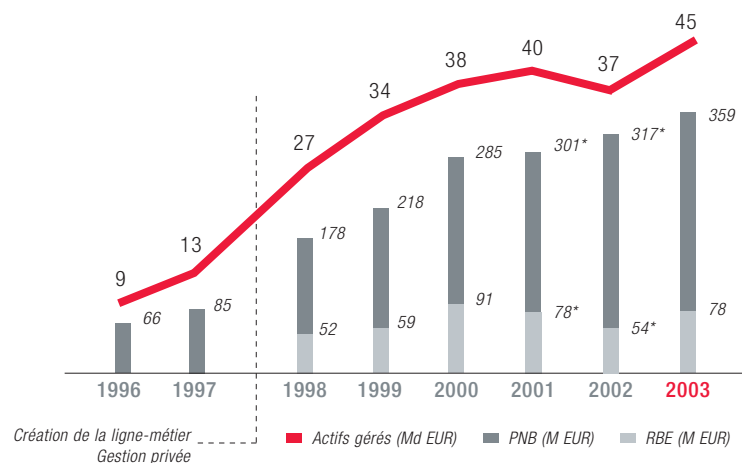
Stratégie

Mettre l'accent sur l'analyse de l'ensemble des besoins de la clientèle pour lui proposer une stratégie patrimoniale sur mesure

Offrir une gamme complète et innovante de produits et services répondant aux évolutions de la demande des clients

Poursuivre la croissance du dispositif et de l'activité dans un environnement de maîtrise des risques et de la rentabilité





Renforcement du dispositif en Suisse

Premier centre mondial de gestion privée avec une attractivité renforcée par les modes de coopération conclus avec les régulateurs internationaux et l'Union européenne, la Suisse connaît une période de consolidation de son système financier accélérée par l'évolution défavorable des marchés.

Dans ce contexte, le groupe Société Générale a renforcé sa présence dans ce pays, jusqu'alors assurée par SG Rüegg Bank, en prenant le contrôle de Compagnie Bancaire Genève. Les deux banques ont été fusionnées sous le nom SG Private Banking Suisse, à compter du 1^{er} décembre 2003. Le nouvel ensemble permet tout à la fois de figurer désormais, avec près de 12 Md EUR d'actifs gérés, dans le peloton de tête des banques étrangères, de recentrer son activité sur Genève et d'améliorer de façon significative la rentabilité. Cette acquisition permettra aussi une exploitation plus intense de zones géographiques intéressantes, comme l'Amérique du Sud.

Poursuite du développement rapide de SG Private Banking en Asie, où les actifs gérés, hors Japon, ont crû de 29 % en moyenne par an sur les trois dernières années, pour atteindre 5,4 Md EUR, et conforté ainsi la place de SG Private Banking parmi les dix premiers acteurs sur ce marché.

Forte croissance des entités créées ou acquises récemment : SG Private Banking Japan, lancée mi 2002, a enregistré un développement plus rapide que prévu en terme de collecte et de rentabilité globale, grâce notamment à une très bonne gestion des coûts de développement.

Banque de Maertelaere, acquise fin 2001, poursuit l'évolution de son programme de développement vers une clientèle à patrimoine élevé, en augmentant de près de 50 % son portefeuille moyen par client en 2 ans.

Ce développement est assuré notamment par l'élargissement de l'offre de gestion alternative et de produits structurés : sur la lancée des résultats déjà acquis en la matière en 2002, grâce aux produits alternatifs et structurés développés par SG Asset Management et SG Corporate and Investment Banking, SG Private Banking a accru son offre en proposant en 2003 plusieurs fonds externes. Ainsi, au global, l'encours de produits alternatifs a crû de 50 % au cours de 2003, et une forte croissance de la collecte trimestrielle a été observée tout au long de l'année.

Les revenus générés par ces produits ont doublé entre 2001 et 2003.

Poursuite du développement de la gestion alternative

L'offre de produits de gestion alternative, interne et externe, évolue constamment pour répondre à la demande ; les encours au 31 décembre 2003 s'élèvent à près de 600 M EUR.

Banque de financement et d'investissement



CORPORATE &
INVESTMENT BANKING

Source : Société Générale.

Une année exceptionnelle confirmant
la pertinence de la stratégie de croissance profitable
de SG Corporate & Investment Banking (SG CIB)

3^e banque de financement
et d'investissement
de la zone euro*

3 métiers-cibles :
- les marchés de capitaux en euro
- les produits dérivés
- les financements structurés

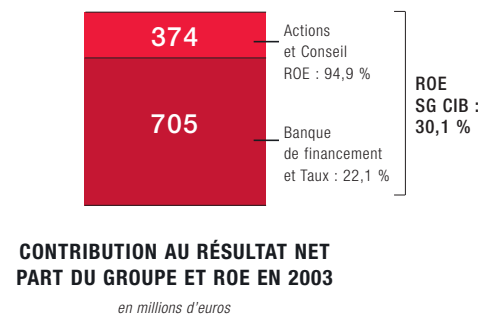
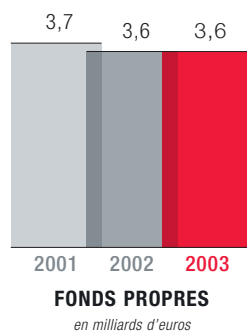
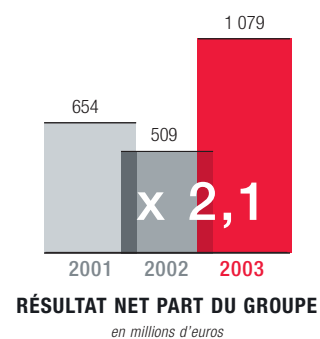
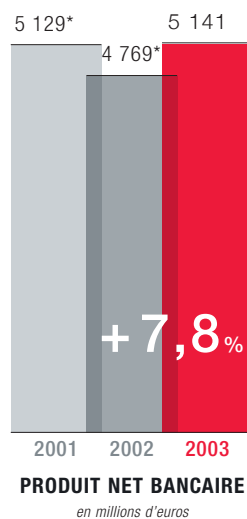
SG CIB est **parmi**
les banques
de financement
et d'investissement
les plus rentables
en Europe

En 2003, SG Corporate & Investment Banking, le pôle de Banque de financement et d'investissement du groupe Société Générale, a réalisé un PNB de 5 141 M EUR, en progression de 7,8 % par rapport à l'année dernière. SG CIB conforte ainsi sa place de troisième Banque de financement et d'investissement de la zone euro par la taille de son PNB.

En terme de rentabilité, son ROE après impôt de 30,1 % positionne SG CIB parmi les banques de financement et d'investissement les plus rentables en Europe.

Source : Société Générale.

CHIFFRES CLÉS
2003



* Chiffres 2001 et 2002 retraités de frais généraux auparavant comptabilisés en déduction du PNB en conformité avec 2003.

Banque de financement et d'investissement

Stratégie

S'appuyant sur un ensemble équilibré et diversifié d'activités, SG CIB poursuit sa stratégie de "croissance profitable" fondée sur quatre axes :

Axe produit : renforcement ou consolidation des positions dans ses trois domaines cibles que sont les marchés de capitaux en euro, les produits dérivés et les financements structurés.

Axe client : intensification de l'effort commercial sur les grandes entreprises et les institutions financières.

Axe géographique : développement soutenu en Europe, et approche sélective aux États-Unis et en Asie.

Synergies : développement des ventes croisées et des revenus de synergies entre les équipes de SG CIB et les autres entités du Groupe.

Les excellents résultats enregistrés en 2003 confirment la capacité de SG CIB à mettre en œuvre sa stratégie en lui permettant de tirer pleinement profit de conditions de marché favorables, comme cette année, et de bien résister dans un environnement plus difficile, comme en 2002, tout en poursuivant l'optimisation de ses ressources et la gestion dynamique de ses risques.

Un partenaire de référence sur les marchés de capitaux en euro, les produits dérivés et les financements structurés

■ Sur les **marchés de capitaux en euro**, SG CIB propose à ses clients émetteurs et investisseurs une gamme étendue de produits de dette, action ou hybride, qu'elle combine avec une capacité de distribution et une recherche paneuropéenne.

■ En matière de **produits dérivés**, sur tous types de sous-jacents (actions, indices, changes, taux, crédit, matières premières), SG CIB offre des produits standard ou structurés permettant à ses clients d'optimiser leur approche des risques de marché.

■ Enfin, sur les **financements structurés**, dans ses domaines de spécialités, SG CIB met à la disposition des entreprises et des fonds d'investissement des solutions sur mesure destinées à les accompagner dans leurs projets de développement.

En 2003, SG CIB a globalement consolidé ou renforcé ses positions dans ses trois domaines d'expertise. Ces progrès récompensent l'effort soutenu de toutes les équipes pour conquérir de nouvelles parts de marché, étoffer la gamme de produits, et développer des produits innovants qui distinguent SG CIB de ses concurrents.

Marchés de capitaux en euro, une place confirmée parmi les dix premiers

En 2003, SG CIB confirme sa place parmi les 10 premières banques sur les marchés de capitaux en euro.

Sur les produits de dette, SG CIB renforce globalement ses positions :

■ sur les émissions obligataires en euro, SG CIB est neuvième, avec un volume en croissance de plus de 30 % et une consolidation de sa part de marché autour de 5 % ;

■ sur les émissions obligataires en euro des entreprises, la banque progresse à la sixième place, et sur les institutions financières, SG CIB se maintient dans le haut du classement au quatrième rang ;

■ sur les opérations de titrisation internationales libellées en euro, la banque se renforce et accède à la sixième place ;

■ sur les crédits syndiqués, SG CIB se place en onzième position.

Sur les obligations convertibles et échangeables en actions, SG CIB occupe le sixième rang pour les émissions en Europe.

Sur le marché secondaire actions, l'effort commercial et les progrès engagés par la recherche commencent à porter leurs fruits, après les efforts importants de restructuration réalisés en 2002.

En matière d'innovations, SG CIB a notamment dirigé pour Michelin le premier emprunt d'une entreprise bénéficiant des nouvelles dispositions prévues par la loi de sécurité financière (août 2003) et permettant aux emprunteurs de lancer des émissions subordonnées de dernier rang. Sur les produits de dette, la banque se distingue aussi par son approche de type "conseil", lui permettant de proposer à ses clients des solutions de financement optimisées.

3 métiers-cibles*

Marchés de capitaux en euro

Obligations

Crédits syndiqués

Titrisation

Obligations convertibles et échangeables en actions

Actions

Produits dérivés

Actions et indices

Taux

Crédit

Change et trésorerie

Matières premières

Financements structurés

Financements export

Financements de matières premières

Financements de projets

Financements d'actifs

Financements d'acquisitions et à effet de levier

Financements Média & Télécoms

* Cette liste n'a pas vocation à représenter l'intégralité de l'offre de la Banque de financement et d'investissement.

Positions de marché en 2003

Marchés de capitaux en euro ⁽¹⁾

- 9^e Émissions obligataires en euro
- 6^e Émissions obligataires - Entreprises
- 4^e Émissions obligataires - Institutions financières
- 11^e Crédits syndiqués en Europe (EMEA*) - bookrunner
- 6^e Titrisation en euro
- 13^e Émissions d'actions en Europe (EMEA*)
- 6^e Émissions d'obligations convertibles et échangeables en actions en Europe (EMEA*)
- 1^{er} Secondaire action - Euronext

* EMEA : Europe Middle East Africa.

Produits dérivés

Actions et indices

Equity Derivatives House of the Year ⁽²⁾

top 3* Matières premières ⁽³⁾

Meilleure banque pour les produits pétroliers ⁽⁴⁾
Meilleure banque pour l'énergie et les matières premières Asie ⁽⁵⁾

Taux & Crédit ⁽⁶⁾

top 5* Dérivés de taux

4^e Structures de crédits hybrides

9^e Change pour les entreprises ⁽⁷⁾

* Top 3 : parmi les 3 premiers.

Financements structurés

1^{er} Financements export ⁽⁸⁾

1^{er} Financements structurés de matières premières ⁽⁹⁾

5^e Financements de projets - Global MLA** ⁽⁹⁾

10^e Financements d'acquisitions stratégiques - Europe Occidentale MLA** ⁽¹⁰⁾

** MLA : Mandated Lead Arranger.

(1) Source : IFR / Thomson Financial et Euronext classements 2003.

(2) Source : The Banker, septembre 2003, Risk Magazine et IFR 2002.

(3) Source : Risk Magazine, certaines catégories de produits, février 2004.

(4) Source : Energy and Power Risk Management awards 2003.

(5) Source : AsiaRisk Magazine, octobre 2003.

(6) Source : Risk Magazine, certaines catégories de produits, septembre 2003.

(7) Source : FX Week, novembre 2003.

(8) Source : Trade Finance, juin 2003.

(9) Source : Project Finance International, janvier 2004.

(10) Source : Loanware 2003.

Produits dérivés : parmi les leaders mondiaux

En 2003, SG CIB, élue *Equity Derivatives House of the Year*, a conforté sa place de leader mondial sur les produits dérivés sur actions et indices, de n° 1 mondial sur les *warrants*, et se situe parmi les trois premières banques sur les ETF ⁽¹⁾ en Europe. Enfin, sur plusieurs catégories de produits dérivés de taux, de crédit et de matières premières, SG CIB continue de se classer parmi les principaux acteurs mondiaux.

En 2003, SG CIB a développé sa gamme de produits structurés innovants sur actions, indices, panier d'actions et parts de fonds (création de la gamme Titanium, Prestissim, etc.) avec le lancement, par Lyxor Asset Management ⁽²⁾, de trois nouveaux ETF sur les indices Dow Jones Global Titans 50, FTSE Eurofirst 80 et S&P/MIB. SG CIB a également achevé la mise au point de sa plate-forme de production des crédits dérivés, lui permettant de répondre à l'augmentation prévue des volumes.

Toujours à la pointe de l'innovation, les équipes de la ligne-métier dérivés actions et Lyxor Asset Management se sont distingués, entre autres, avec la création, en partenariat avec *Morgan Stanley Capital International* (MSCI), de l'indice *MSCI Hedge Invest Index* constitué d'un échantillon de fonds représentatif des différentes stratégies de gestion alternative et s'adressant particulièrement aux gérants de fonds, de fonds de fonds et aux courtiers. Sur les dérivés de crédit, l'adhésion de SG CIB à la plate-forme de trading des *credit-linked notes iBoxx*, référence dans le domaine des produits structurés de crédit sur le marché de l'euro, permet à la banque de renforcer ses positions sur un marché en plein essor.

Enfin, l'année 2003 a aussi été marquée par la très forte croissance des encours gérés par Lyxor Asset Management qui ont augmenté de plus de 50 % en un an, pour s'élever à 28 Md EUR.

Sur le courtage de dérivés de produits financiers et de matières premières, les parts de marché de Fimat sur les principaux marchés dérivés ont globalement continué de progresser en 2003. Sur ces marchés, FIMAT demeure l'un des premiers intervenants mondiaux.

Financements structurés, un leader mondial dans des domaines sélectionnés

En dépit d'un niveau d'investissement productif plutôt faible, les activités de financement ont réalisé une année satisfaisante. SG CIB consolide ses positions parmi les leaders mondiaux :

■ meilleur arrangeur mondial de financements export ;

■ meilleure banque de financements structurés de matières premières ;

■ 5^e arrangeur mondial en financements de projets.

Parmi les transactions les plus marquantes de 2003, SG CIB a notamment participé au financement pour AES (Espagne/US) d'une usine de génération électrique pour 665 M EUR. La banque a également financé l'acquisition de SigmaKalon (France), filiale de Total, par Bain Capital, ainsi que celle d'une société d'études de marché (États-Unis) par Taylor Nelson Sofres pour un montant de 490 M GBP. Au Royaume-Uni, SG CIB a également annoncé, en joint-venture avec Barclays Private Equity, la création d'un fonds d'investissement britannique sur le marché secondaire des crédits portant sur des projets d'infrastructure.

(1) Exchange Traded Fund.

(2) Filiale à 100 % spécialisée dans la gestion alternative, les fonds structurés et les ETF.

Intensification de l'effort commercial sur les clients-cibles

Le développement sur le long terme des activités clients, dont la contribution au PNB généré par SG CIB est de l'ordre des deux tiers, est l'un des principaux objectifs assignés à la Direction des grandes entreprises et des institutions financières, créée en 2002.

En 2003, SG CIB a poursuivi la réalisation des plans d'actions définis pour chacun de ses principaux segments de clientèle :

- sur les entreprises européennes, SG CIB développe son action commerciale et de communication pour renforcer sa présence auprès de ses clients-cibles, se positionnant comme leur partenaire privilégié sur les marchés de capitaux en euro, les produits dérivés et les financements structurés ;
- identifiées comme une cible prioritaire de l'effort commercial, les institutions financières ont fait l'objet d'investissements significatifs, avec le renforcement des équipes d'*origination*/vente et la mise au point d'une offre adaptée de solutions de gestion actif/passif et de dette hybride.

À l'heure du premier bilan, les résultats sont particulièrement positifs et l'objectif initial de 20 % de croissance du PNB client entre 2002 et 2005 a été révisé à la hausse et s'inscrit à présent dans la fourchette 25-30 %.

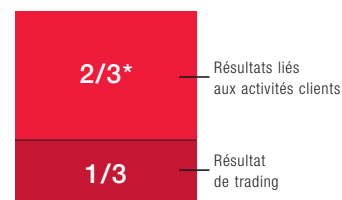
L'Europe au cœur de la stratégie

Forte d'une solide plate-forme produit basée à Paris et à Londres, SG CIB a poursuivi avec succès son développement en Europe. Ailleurs, en Amérique et en Asie, les réalisations correspondent à la stratégie sélective adoptée par la banque.

Europe

SG CIB a progressé ou renforcé sa présence commerciale et d'*origination* dans les principaux pays européens, notamment sur les marchés de capitaux en euro. Sur les produits dérivés structurés sur actions et indices, SG CIB occupe toujours une position dominante en Europe continentale (Benelux, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne et France), en particulier auprès des réseaux de distribution et des investisseurs institutionnels.

Intensification de l'effort commercial



RÉPARTITION DU PNB (COMMERCIAL/TRADING) EN 2003

* Y compris résultats de trading liés aux activités commerciales.

Répartition par grande zone géographique du PNB lié aux activités commerciales en 2003



■ Implantations de SG CIB dans le monde

Positions de marché en Europe en 2003

France

- 2^e Émissions obligataires en euro ⁽¹⁾
- 3^e Crédits syndiqués - bookrunner ⁽¹⁾
- 1^{er} Actions, obligations convertibles et échangeables en action ⁽¹⁾
- 3^e Recherche ⁽²⁾
- 3^e Fusions & acquisitions - Opérations annoncées ⁽¹⁾

Espagne

- 1^{er} Émissions obligataires en euro ⁽¹⁾
- 4^e Crédits syndiqués - bookrunner ⁽¹⁾
- 1^{er} Titrisation ⁽³⁾

Allemagne

- 3^e Émissions obligataires en euro pour les entreprises ⁽¹⁾

Italie

- 2^e Risk management global et dérivés ⁽⁴⁾
- Meilleure banque pour les dérivés actions ⁽⁴⁾

(1) IFR / Thomson Financial classements 2003.

(2) AGEFI, Grands prix 2003.

(3) Expansión, janvier 2004.

(4) Risk Italia, mai 2003.

France

Sur le marché français, SG CIB dispose d'une présence très solide qui lui permet d'occuper avec succès les toutes premières places :

- 1^{re} sur le Primaire actions ;
- 1^{re} sur les émissions d'obligations convertibles et échangeables ;
- 2^e sur les émissions obligataires en euro ;
- 3^e en termes de transactions annoncées sur les fusions-acquisitions ; en 2003, SG CIB a notamment conseillé Alcan dans son offre sur Pechiney, France Télécom dans son offre sur les minoritaires d'Orange, Vivendi Universal au moment de la cession de VU Entertainment à NBC, et Alstom dans le cadre de la vente de ses activités de transmission et de distribution à Areva ;
- 3^e sur la recherche actions ; animée par une nouvelle équipe, la recherche actions a renouvelé en profondeur son offre, ses méthodes et la promotion de ses produits, enregistrant des résultats particulièrement prometteurs.

Royaume-Uni

SG CIB a renforcé la plate-forme londonienne. La banque a continué son développement auprès des sociétés britanniques, qui s'est traduit par des transactions significatives, par exemple l'émission d'obligations convertibles pour Hilton Group pour un montant de 300 M GBP, ou l'opération de dette hybride de 1,6 Md GBP pour AVIVA.

Sur le marché des *warrants* britanniques, créé à la fin de 2002 et en très forte croissance, SG CIB occupe une position dominante, avec plus de 50 % de parts de marché.

Espagne

La banque confirme ses positions de leader sur le marché espagnol, où elle occupe la 1^{re} place sur les émissions obligataires en euro, les Cédulas Hipotecarias⁽³⁾, les opérations de titrisation et la 4^e place sur les crédits syndiqués. SG CIB a réalisé pour La Caixa une émission d'obligations échangeables en actions Endesa d'un montant de 848 M EUR, ainsi qu'une émission d'obligations foncières de type Cédulas Hipotecarias de 1,5 Md EUR pour Banco de Sabadell.

Allemagne

SG CIB a réalisé une percée spectaculaire sur le marché allemand, progressant à la 3^e place sur les émissions obligataires en euro pour les entreprises allemandes, et à la 10^e place pour les crédits syndiqués. Parmi les transactions marquantes, la banque a dirigé pour BMW une émission obligataire de 750 M EUR ainsi qu'une émission d'obligations de 5 Md EUR pour KfW, échangeables en actions Deutsche Telekom.

Italie

SG CIB a été élue meilleure banque pour les dérivés actions en Italie. Classée 2^e pour la qualité de sa gestion des risques et ses conseils en produits dérivés, SG CIB a aussi été choisie par la Bourse de Milan pour lancer le premier *Exchange Traded Fund* (ETF) sur le nouvel indice italien S&P/MIB.

Dans le domaine des financements structurés et des produits de dette, SG CIB a mis en place une plate-forme locale d'*origination* et de distribution. Plusieurs succès sont déjà à porter à l'actif de SG CIB sur ce marché, notamment une émission indexée sur l'inflation de 3,15 Md EUR pour le trésor italien.

(3) Titres obligataires à rente fixe émis par une institution financière et garantis par un portefeuille de prêts hypothécaires accordés par l'émetteur.

Amériques

Sur le marché américain, SG CIB propose son expertise dans ses trois métiers-cibles à une clientèle de multinationales, ainsi que sur certains secteurs d'activité spécialisés (ex. : sport, industrie du jeu, aéronautique, hôtellerie...).

Par ailleurs, SG CIB intensifie son effort commercial à destination des grands investisseurs, notamment sur le change et les dérivés actions. L'acquisition des actifs de Constellation Financial Management, une entreprise innovante spécialisée dans la titrisation des commissions de gestionnaires de fonds, constitue un complément d'activité important en termes de technologie et de fonds de commerce.

Asie

En Asie, SG CIB met son expertise à la disposition d'une clientèle locale et internationale. SG CIB a, par exemple, lancé la première opération de titrisation sur le marché taïwanais avec l'émission obligataire collatéralisée en *asset-backed securities* de 3,6 Md TWD menée pour la Industrial Bank of Taiwan, transaction désignée comme la "Meilleure opération de titrisation de l'année à Taïwan"⁽⁴⁾. En Corée du sud, la banque a également remporté des succès importants dont témoigne la mention *Best Loan Deal* attribuée à la transaction pour Hanaro Telecom⁽⁵⁾. La banque est également un acteur reconnu sur le marché des dérivés actions ("Meilleure banque dérivés actions"⁽⁶⁾) et de matières premières ("Meilleure banque pour l'énergie et les matières premières"⁽⁷⁾). Enfin, SG CIB a obtenu des autorités chinoises la licence permettant d'offrir à ses clients internationaux des solutions de financement en devise locale.

Les synergies, un levier de croissance

L'action coordonnée de ses différentes activités permet à SG CIB d'offrir à ses clients des solutions globales et intégrées, et d'optimiser également la rentabilité de la relation client.

Le plan de développement des revenus issus de la mise en œuvre des synergies a débuté en 2001, au sein de la Banque de financement, à partir d'un schéma central combinant principalement dette et couverture de taux. En 2003, l'objectif fixé de 200 M EUR sur la Banque de financement a été atteint, et des résultats encourageants ont été enregistrés avec le déploiement des synergies au sein de SG CIB et avec les autres branches du Groupe. L'acquisition de SigmaKalon par Bain Capital illustre la capacité des lignes-métiers de SG CIB à travailler de concert pour couvrir l'ensemble des besoins de conseil ou de financement de leurs clients tout en générant des revenus supplémentaires pour la banque.

À moyen terme, l'effort soutenu des équipes et l'action de la Direction des grandes entreprises et des institutions financières devraient porter à un niveau encore plus élevé les revenus issus de la mise en œuvre des synergies. C'est l'objectif du plan d'action adopté en 2003, qui table sur une augmentation globale de 25 % des ventes croisées de produits et de 25 à 30 % des revenus issus de la mise en œuvre des synergies entre 2002 et 2005.

Boursorama

Créé en 1995, Boursorama est un acteur majeur de l'épargne en ligne en Europe avec 225 600 comptes et 3,8 millions d'ordres exécutés en 2003. Boursorama permet à des investisseurs privés de gérer de manière autonome leur épargne en ligne, en mettant à leur disposition toute une gamme de produits financiers (actions, warrants, options, futures, OPCVM, assurance vie, trackers, obligations, certificats, bons de souscription...) et de services (accès aux principales places financières internationales via Internet, GTS - logiciel de trading, WAP, téléphone et minitel).

En France, Boursorama est leader du marché du courtage en ligne sous la marque Boursorama Invest avec 38 % de part de marché et de l'information financière en ligne grâce au portail www.boursorama.com.

Boursorama est également un intervenant important en Allemagne sous la marque Fimatex, et en Espagne et au Royaume-Uni sous la marque Selftrade by Boursorama.

Boursorama est une filiale à 71 % du groupe Société Générale, cotée au Nouveau Marché d'Euronext Paris depuis le 23 mars 2000.

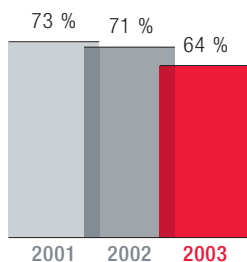
(4) Euromoney 2003.

(5) Asia Money 2003.

(6) AsiaRisk 2003 et Asia Money 2003.

(7) AsiaRisk, octobre 2003.

Maîtrise et optimisation des ressources



ÉVOLUTION DU COEFFICIENT D'EXPLOITATION
(HORS COÛTS DE RESTRUCTURATION)

Des ressources optimisées et des risques maîtrisés

Tout en maintenant ses frais généraux à un niveau stable par rapport à 2002 grâce à la poursuite d'une politique vigilante en matière de contrôle des coûts, SG CIB a mis en œuvre sa politique d'investissement sélectif avec 150 recrutements, essentiellement destinés au renforcement des équipes commerciales sur les marchés de capitaux en euro et les dérivés. En année pleine, ces recrutements devraient avoir un impact positif d'environ 100 M EUR sur le résultat d'exploitation. Au total, le coefficient d'exploitation de SG CIB a continué d'évoluer favorablement et demeure conforme aux objectifs fixés.

En termes de capitaux engagés, les encours pondérés Cooke de SG CIB ont légèrement progressé à taux de change constants en ligne avec sa stratégie de développement ciblé.

Poursuivant une gestion attentive des risques, le niveau de la VaR de SG CIB s'est maintenu à un niveau bas en 2003, et les provisions pour risque de crédit s'inscrivent en baisse par rapport à 2002. Sur l'exercice, la dotation pour risques spécifiques a sensiblement baissé, mais, par mesure de prudence, les provisions pour risque général de crédit ont été renforcées. En 2003, SG CIB a également poursuivi sa gestion dynamique du portefeuille de crédit.

En 2004, poursuite de la stratégie de "croissance profitable"

Forte des solides bases qu'elle a su établir, SG CIB entend renforcer en 2004 sa place parmi les banques les plus performantes de la zone euro. Dans un environnement de marché globalement moins favorable pour l'ensemble de l'industrie bancaire, SG CIB compte en effet intensifier la mise en œuvre de sa stratégie de "croissance profitable" sur ses quatre axes de développement : produit, client, géographique, synergies. Le développement des revenus clients, soutenu par des investissements sélectifs et le maintien du contrôle sur les coûts et les risques, devraient permettre à SG CIB de conjuguer à nouveau en 2004 croissance et profitabilité.



Développement durable

Une banque au service d'un développement responsable



La Société Générale manifeste son engagement en adhérant au Global Compact

La Société Générale est présente dans les **4 principaux indices internationaux** de développement durable

6 200 recrutements en 2003

Un médiateur indépendant **depuis 1996**

17 ans de mécénat musical

51 000 salariés et anciens salariés, actionnaires de la Société Générale

Le développement durable, source d'avantage concurrentiel

"Le monde évolue, les niveaux d'exigences croissent, de nouveaux risques apparaissent, des opportunités nouvelles sont à saisir. Il faut nous adapter en permanence et progresser en rythme avec nos partenaires de tous horizons. C'est à cette condition que le développement durable deviendra un véritable avantage compétitif pour l'entreprise et qu'il contribuera à la création de valeur.

Notre pierre à l'édifice

Contributeur actif d'un certain nombre d'instances nationales et internationales, animateur de groupes de réflexion, sponsor de manifestations dédiées, la Société Générale entend apporter sa pierre à l'édifice dans un domaine où les concepts et les pratiques doivent encore trouver leurs marques et leur spécificité.

Une vision intégrée du développement durable

Pour la Société Générale, le développement durable n'est pas un effet de mode, mais constitue un élément de la stratégie du Groupe. Les valeurs de l'entreprise – professionnalisme, esprit d'équipe et innovation – en témoignent.

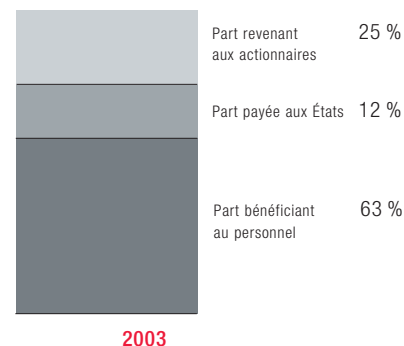
Dans la continuité des orientations du rapport annuel 2002, nous avons œuvré au cours de ces douze derniers mois pour que les priorités fixées : normalisation de nos pratiques sociales responsables dans le monde, systématisation de notre politique environnementale, amélioration progressive du reporting social et environnemental du Groupe, renforcement de notre axe de mécénat solidaire, soient déclinées dans les plans d'action des métiers en France et dans le reste du monde."

Philippe Citerne

Directeur général délégué



Répartition de la valeur ajoutée des activités du groupe Société Générale en 2003



en M EUR

Produit net bancaire	A	15 637
Charges générales d'exploitation (autres que frais de personnel)	B	3 580
Valeur ajoutée brute	C = A - B	12 057
Autres éléments du compte de résultat ⁽¹⁾	D	- 2 081
Valeur ajoutée nette	E = C + D	9 976
Frais de personnel		6 323
Impôt sur les bénéfices		1 161
Résultat net part du Groupe		2 492

(1) Dotation aux amortissements (- 665), charge du risque (- 1 226), résultats des sociétés mises en équivalence (+ 43), gains et pertes sur actifs immobilisés (+ 397), résultats exceptionnels (- 46), amortissement des écarts d'acquisition (- 217), intérêts minoritaires (- 263), dotation nette au Fonds pour risques généraux (- 104).

1987

Projet d'entreprise

1990

Comité de déontologie

1996

1^{er} médiateur indépendant

1999

Société Générale retenue dans les 4 principaux indices éthiques

2001

Signature de la déclaration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

2003

Adhésion au Global Compact
Membre du Conseil national du Développement Durable (CNDD)

MÉTHODE D'ÉLABORATION DE LA PRÉSENTE SECTION ET PÉRIMÈTRE COUVERT : la présente section a été élaborée en tenant compte des prescriptions de la loi NRE et des principaux standards internationaux en matière de reporting RSE (cf. page 244). En règle générale, tout ce qui concerne les politiques et systèmes de management a un périmètre mondial. Pour tous les autres volets (et notamment les indicateurs), se reporter aux précisions données dans les parties concernées. À la demande de la Société Générale, un avis externe portant sur certains processus dans le présent chapitre a été formulé par Ernst & Young Audit page 248).

Notre contribution aux enjeux

Consolider la relation de confiance

Si les institutions financières ont des responsabilités économiques et sociales communes à l'ensemble des entreprises, elles n'en ont pas moins un rôle spécifique par leur positionnement particulier dans le financement de l'économie. Le secteur financier a toujours fait l'objet d'une régulation de ses activités de la part des pouvoirs publics ou de la profession elle-même. Mais notre responsabilité en tant que banque doit aller au-delà du simple respect de ces dispositifs de régulation ; nous devons faire évoluer nos pratiques en rythme avec les exigences de la société pour deux raisons majeures :

- la bonne santé et la solidité du secteur financier sont une condition essentielle du développement économique et social,
- la banque contribue à renforcer le lien social (services bancaires de base en France, lutte contre le surendettement, appui financier à la microfinance...).

La confiance, fondement même du métier de banquier

Une maîtrise sans cesse renforcée de nos risques et la confiance de nos clients constituent clairement les premières réponses aux menaces potentielles qui pèsent sur nos actifs immatériels essentiels que sont notre image et notre réputation, gages de notre pérennité.

■ S'appuyant sur une réglementation développée, la Société Générale n'a eu de cesse, au cours de ces dernières années, de renforcer son dispositif de vigilance qui repose sur quatre piliers principaux : le gouvernement d'entreprise⁽²⁾, la déontologie⁽³⁾, la gestion des risques et les processus de contrôle interne⁽⁴⁾.

■ Donner confiance aux différentes parties prenantes implique que nos comportements et notre organisation leur apportent la preuve que notre éthique des affaires est irréprochable, notamment sur les questions de corruption, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

L'effet de levier de nos métiers

C'est au travers de nos métiers que l'effet de levier de notre contribution au développement durable est le plus significatif.

Par la prise en compte progressive de critères extrafinanciers dans notre politique de financement, nous encourageons un développement économique responsable.

Par ailleurs, bien que d'une taille encore modeste, notre gamme de produits de placement socialement responsable contribue à une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable par les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients ou pour notre propre compte.

La diversité humaine, source de richesses et de performance

Les enjeux sont multiples pour préparer l'avenir :

- accompagner l'évolution de nos métiers, en maintenant une pyramide de compétences équilibrée,
- poursuivre la mise en œuvre de politiques sachant concilier le développement professionnel et personnel (formation tout au long de la vie, équilibre vie professionnelle-vie privée...),
- respecter des pratiques équitables au quotidien (non-discrimination, parité dans le recrutement et la promotion...).

Le respect de l'environnement

Même si l'impact environnemental direct du secteur bancaire reste relativement faible par rapport à celui du secteur industriel, nous le réduisons en agissant sur les principaux leviers dont nous avons la maîtrise (consommations de papier et de fluides, gestion raisonnée des déchets, normes Haute Qualité Environnementale (HQE) applicables à nos sites propriétaires...).

Le dialogue, pour progresser ensemble

En développant l'écoute et la collaboration avec nos parties prenantes, nous avons la conviction de renforcer les fondamentaux de notre performance. Ces échanges constituent l'une des clés d'un progrès partagé et d'un enrichissement mutuel.

(2) Se reporter à la page 10.

(3) Se reporter à la page 76 de la présente section.

(4) Se reporter à la page 67 de la présente section.

Une vision “grand angle” de nos parties prenantes

“Partie prenante” s’entend de toute communauté d’intérêts, interne ou externe à l’entreprise, présentant des logiques d’action et d’influence relativement homogènes et avec laquelle se développent des relations d’écoute et de dialogue.

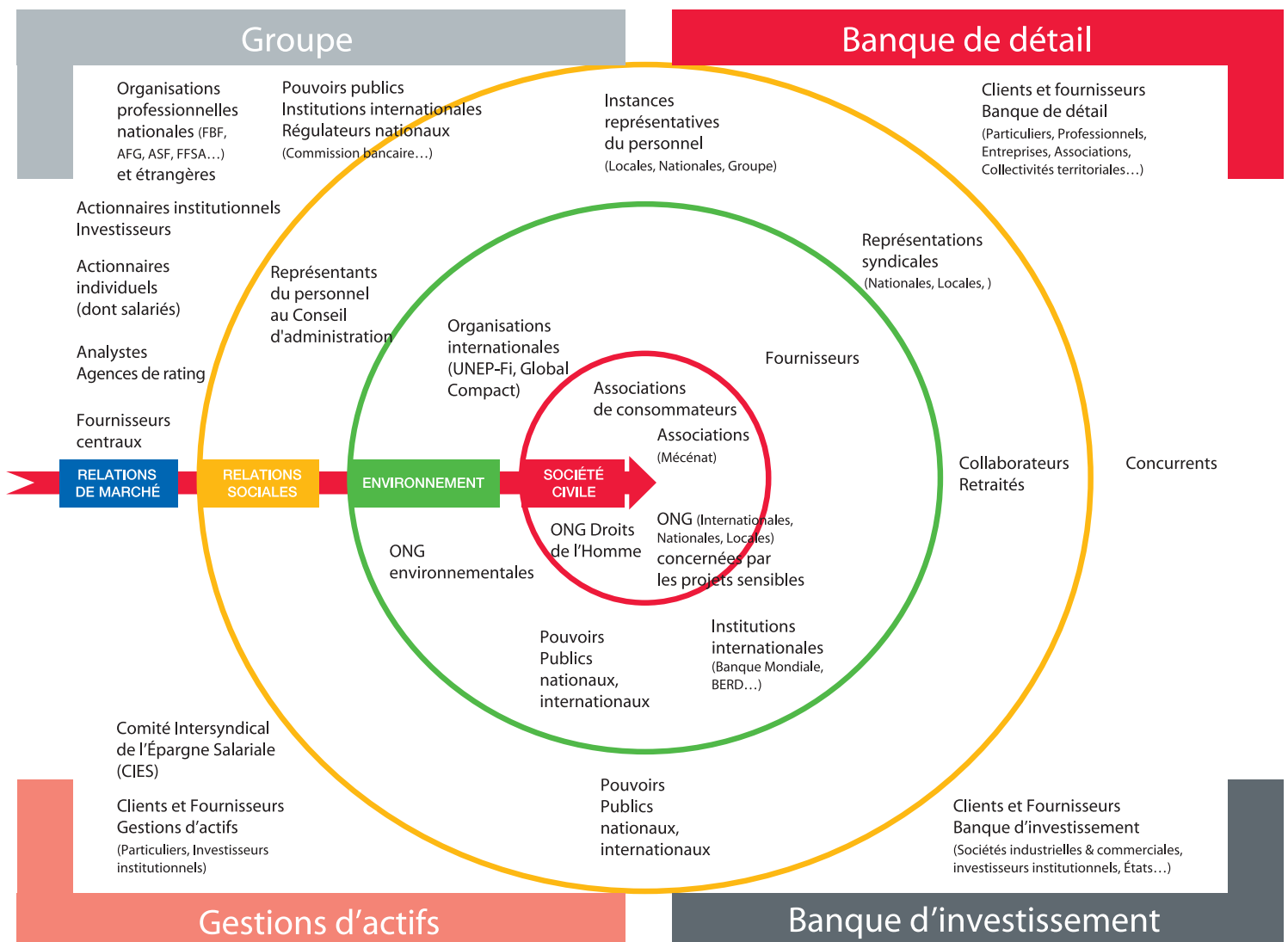
La Société Générale poursuit le dialogue avec ses parties prenantes traditionnelles (personnel, clients, actionnaires, autorités de régulation...). Certains des dispositifs

déjà à l’œuvre sont systématisés ou élargis. Par exemple, l’action du médiateur, orientée depuis 1996 vers les clients particuliers du réseau Société Générale, s’est étendue à toutes les clientèles françaises de la Banque de détail. De même, les enquêtes de satisfaction concernent désormais tous les marchés. Elles sont également développées progressivement dans les implantations de Banque de détail à l’étranger.

Plus récemment, les questions relatives aux droits de l’homme et à l’écocomporte-

ment ont été intégrées dans les relations avec nos fournisseurs dans les cahiers des charges et les enquêtes de satisfaction des utilisateurs. Les contacts ont été également développés avec diverses ONG (Organisations non gouvernementales) ou instances internationales spécialisées ainsi qu’à différents échelons des pouvoirs publics ou avec des confrères pour confronter les expériences et examiner les axes de progrès envisageables en termes de développement durable.

Cartographie des parties prenantes



Les cercles concentriques permettent d’ordonner les parties prenantes par grand domaine de responsabilité sociale. Pour éviter les répétitions, chaque partie prenante n’a été citée en général qu’une fois, alors qu’elle est susceptible de concerner l’ensemble de nos 4 métiers disposés aux angles du graphique.

Nos engagements

Les 9 principes du Pacte mondial

Droits de l'homme

Principe n° 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence et...

Principe n° 2 : ... à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail

Principe n° 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe n° 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,

Principe n° 5 : l'abolition effective du travail des enfants et...

Principe n° 6 : ... l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

Principe n° 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement,

Principe n° 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement et...

Principe n° 9 : ... à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Des engagements renforcés et mis en cohérence

Une nouvelle étape : l'adhésion au Global Compact⁽⁵⁾

Après la signature de la Déclaration du PNUE⁽⁶⁾ en 2001, l'engagement de la Société Générale a été réaffirmé le 16 mai 2003 par son adhésion au *Global Compact*.

En adhérant au Global Compact, la Société Générale manifeste sa volonté de soutenir les droits de l'homme dans le cadre de ses activités

Il n'existe pas aujourd'hui de liste unique de pays dans lesquels les droits humains sont menacés. Leur nombre varie de 11 à 48 selon les ONG de défense des droits de l'homme⁽⁷⁾ qui ont chacune leur propre approche de la question.

En prenant pour référence la liste proposée par EIRIS⁽⁸⁾, il apparaît que la Société Générale est présente dans 9 des 27 pays considérés comme sensibles de ce point de vue : Algérie, Cameroun, Égypte, Émirats arabes unis et Tunisie, où elle gère, parfois depuis de nombreuses années, des banques généralistes avec une clientèle locale ; Iran, Kazakhstan et Vietnam, où elle possède des bureaux de représentation de quelques personnes seulement ; Chine, où elle dispose de 4 implantations.

Dans ses activités de financement de projet, la Société Générale a déployé des procédures strictes d'examen (voir pages 67 et 84).

L'ensemble des responsables des implantations étrangères et des filiales ont été consultés préalablement à la signature de notre engagement du 16 mai 2003. Ils ont pu ainsi s'approprier les enjeux de ces principes internationaux, très centrés sur le respect des droits humains, et en analyser l'application partout où la Société Générale est présente. La très grande majorité de nos implantations se sont montrées favorables, voire enthousiastes. Les quelques réserves liées à un contexte culturel ou à des législations locales, démontrent l'utilité de tels principes. Le Conseil d'administration a également été associé à la décision du Comité exécutif.

Le respect des principes du *Global Compact* fait maintenant partie intégrante des référentiels fournisseurs de la Direction des achats.

Un engagement porté par nos valeurs

L'engagement de la Société Générale en faveur du développement durable se nourrit de sa culture d'entreprise et s'appuie sur ses valeurs réaffirmées en 2002.

Ces valeurs ont donné le ton de notre campagne de recrutement en 2003 et de notre plan d'actionnariat salarié mondial (page 74).

(5) Le Global Compact, ou Pacte mondial, est une initiative du Secrétaire Général des Nations unies, officiellement lancée en juillet 2000.

(6) Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

(7) The Freedom House : 48 pays, Amnesty International (The Prince of Wales International Business Forum – Business & Human Rights) : 11 pays, Reporters sans frontières : 30 pays, United Nations High Commissioner for Refugees...

(8) EIRIS est la plus ancienne agence d'information sociale et environnementale européenne (1983) ; c'est sur la base de sa recherche que FTSE4Good élabore la composition de ses indices développement durable.

Les initiatives individuelles ou collectives, déjà récompensées par les Trophées Valeurs, font l'objet d'un challenge spécifique dans le domaine de l'innovation. Les premiers prix de cette nouvelle démarche "Innovons à tous les étages", dont un est destiné à récompenser la meilleure réalisation Développement durable, seront décernés en mars 2004.



Des engagements portés par l'ensemble du Groupe

L'organisation des organes de pilotage et de reporting s'est mise en place à partir de fin 2000, au niveau central, pour s'étendre progressivement à l'ensemble des branches en 2002 et 2003. Celles-ci ont désigné des "contributeurs DD" opérationnels, chargés d'orchestrer les démarches de progrès et de suivre les plans d'action. Leur animation est assurée au travers de comités thématiques coordonnés par la Direction de la qualité et du développement durable située au sein du Secrétariat général du Groupe (voir schéma ci-dessous).

L'implication de la Société Générale

La Société Générale s'est engagée dans de nombreux travaux contribuant à l'essor du développement durable. Elle est membre du Conseil national du développement durable et d'instances internationales telles que Groupe de Wolfsberg (lutte contre le financement du terrorisme) et Transparency International. Elle soutient les Principes de Londres⁽⁹⁾ et le "Carbon Disclosure Project" (Initiative britannique relative à la réduction des gaz à effet de serre).

La Société Générale a parrainé le Forum annuel de l'OCDE et le FEDERE⁽¹⁰⁾. Elle a participé à la 1^{re} Semaine du développement durable, lancée par le gouvernement français en juin 2003, et diffusé à cette occasion une plaquette de sensibilisation à tout le personnel. En janvier 2003, elle a organisé au siège de la Société Générale une importante conférence réunissant 250 personnalités du monde de la finance et de l'assurance, en partenariat avec le PNUE, Dexia, le groupe Caisse des dépôts et l'ORSE⁽¹¹⁾. Enfin, elle a présenté ses performances à l'occasion du 1^{er} Forum européen de l'investissement responsable au Palais Brongniart en juin 2003.

(9) The London Principles for Economic Prosperity, Environmental Protection and Social Development.

(10) Forum Européen du Développement Durable et de l'Entreprise Responsable organisé par Les Échos.

(11) Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Un projet controversé : l'oléoduc Bakou Tbilissi Ceyhan (BTC)

Plusieurs organisations non gouvernementales ont contesté le projet d'oléoduc BTC considérant qu'il contrevient sur plusieurs points aux principes directeurs de l'OCDE, notamment en matière de droits de l'homme.

La Société Générale intervient comme arrangeur des financements de ce projet aux côtés d'un syndicat d'établissements français et étrangers. Sa décision est le résultat d'une série d'analyses convergentes réalisées par ses propres équipes spécialisées appuyées par la Direction des risques, mais aussi par les différents experts indépendants missionnés par les banques prêteuses pour fournir un avis motivé. Sa position a été confortée par l'engagement des institutions multilatérales (SFI et BERD) et la participation de plusieurs agences de crédit export (dont la Coface pour la France) qui disposent toutes d'une expérience et d'un degré d'exigences reconnus au plan du respect de l'environnement, des droits sociaux et humains.

Dispositifs et organes contribuant au développement durable

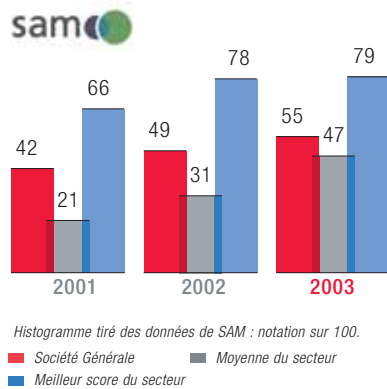
PDG & DG délégué Comité Exécutif	Directions fonctionnelles	Branches
<p>ENGAGEMENT ORIENTATIONS ET NORMES</p> <ul style="list-style-type: none"> Dispositif de gouvernance Dispositifs de compliance : <ul style="list-style-type: none"> juridique, fiscal, anti-blanchiment, contre le financement du terrorisme Inspection générale et contrôle interne 	<p>RISQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> Comité des risques Comité des "grands risques" <p>RH</p> <ul style="list-style-type: none"> Règles déontologiques RH Règles de sécurité des personnes <p>GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Comité immobilier Groupe Charte de l'acheteur Cahier des charges DD fournisseurs <p>FINANCES ET COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Service Relations Investisseurs Sites intranet et internet grand public 	<p>PARTICULIERS ET ENTREPRISES</p> <ul style="list-style-type: none"> Comité de pilotage DD trimestriel Médiateur indépendant Service Relations Clientèle <p>CORPORATE AND INVESTMENT BANKING</p> <ul style="list-style-type: none"> Comité des nouveaux produits "Screening Committee" (projets sensibles) Revue des portefeuilles de financement Groupe de réflexion sur l'intégration des critères extrafinanciers dans les activités de crédit <p>GESTIONS D'ACTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> Processus d'analyse sociale et environnementale Equipe ISR dédiée Comité d'éthique sur la biotechnologie <p>CRÉDIT DU NORD</p> <ul style="list-style-type: none"> Médiateur indépendant Service Relations Clientèle Processus d'analyse sociale et environnementale

La reconnaissance externe de notre performance

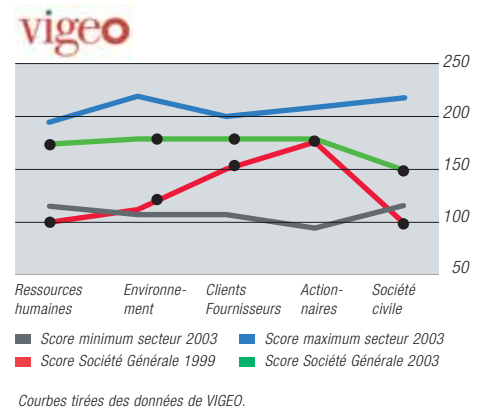
Une présence dans les principaux indices développement durable depuis leur création



La Société Générale vue par les agences de notation extrafinancières : une performance proche de celle des leaders et en progression constante



La Société Générale représentait 64 % du meilleur score en 2001, 70 % en 2003.

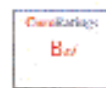


La progression annuelle moyenne du score de la Société Générale est presque trois fois supérieure à celle du leader du secteur (+ 8 % contre + 3 %). Excepté pour le thème "société civile", l'écart se réduit ou est stable par rapport au leader du secteur.

De nouvelles notations qui confirment les précédentes

La Société Générale notée pour la première fois en 2003 par CoreRatings et Innovest.

Corporate Responsibility Rating



12 agences de notations indépendantes
Rating: A+, A, B, C, D
Le rating est révisé tous les six mois
dans un processus de transparence et de dialogue
avec les investisseurs et les parties prenantes
July 2008



Sur une échelle de 4 notes allant de A à D.

SOCIETE GENERALE

Country:	France
Tickor Symbol:	SOGN
Industrial Sector:	Banks
Rating:	A (Social) BBB (envt)
Rank:	7 12

Sur une échelle de 7 notes allant de AAA à CCC.

Bien que les thématiques sur lesquelles la performance de la Société Générale est évaluée soient proches d'une agence à une autre, les méthodes sont différentes, ce qui aboutit à une relative dispersion des résultats et nous pousse à approfondir le dialogue avec les agences de notation.

Risques et contrôle interne

Accompagner le développement des activités par une gestion élargie des risques

En matière de crédit, le coût du risque mesure les pertes générées par le défaut de certaines contreparties, clientes de la banque.

La gestion des risques est partie intégrante de la culture du groupe Société Générale. Son objectif premier est de contribuer au développement du Groupe en optimisant la rentabilité globale, ajustée des risques.

Un partage des rôles pour une meilleure maîtrise

Parce que les risques sont inhérents à toute activité bancaire, leur prise en compte est primordiale depuis la décision de lancement d'une opération jusqu'à son échéance finale. C'est pourquoi la gestion des risques est en premier lieu de la responsabilité des opérateurs des Directions opérationnelles.

Ceux-ci sont notamment chargés :

- d'analyser les risques de chaque transaction qu'ils initient ;
- de vérifier que ceux-ci sont compatibles avec leur délégation de prise de risque ;
- d'assurer la gestion dynamique de ces risques ;
- d'évaluer la rentabilité ajustée du risque de leurs opérations.

Pour accroître leur motivation, les enveloppes de rémunérations variables des opérateurs tiennent compte du coût du risque. Afin de rendre cette gestion des risques encore plus efficace et de veiller à

son adaptation permanente aux nouveaux types de risques, la Direction des risques est responsable d'un dispositif de maîtrise et contrôle des risques indépendant, chargé d'assurer la validation des risques pris et de surveiller leur évolution.

Cette Direction est rattachée directement à la Direction générale du Groupe et est indépendante des Directions opérationnelles.

Des principes clairs

Le Groupe applique les principes suivants :

- un strict respect, contrôlé en permanence, des obligations législatives et réglementaires, et des normes établies dans le cadre de la politique de risques du Groupe ;

- un devoir de conseil vis-à-vis de nos clients ;

- la volonté de développer des relations d'affaires uniquement avec des contreparties dont l'identité est parfaitement établie et qui partagent le même esprit d'intégrité et de responsabilité que le nôtre ;

- privilégier les règles de prudence et de bonne conduite, la qualité et la diversification des risques, y compris aux dépens de la rentabilité à court terme ;

- ne réaliser d'opération de financement significative avec un client que si elle apparaît dans son bilan ou est convenablement divulguée à ses auditeurs externes.

Des objectifs et procédures largement diffusés

La stratégie est fondée sur des objectifs clairement explicités pour chaque catégorie de risque (crédit, marché, pays, opérationnel). Elle se traduit sous forme de politiques et procédures d'application

déployées par la Direction des risques qui définit les critères de sélection des opérations les plus pertinents pour le Groupe et les décline selon différents axes d'analyse. Un site intranet dédié permet une diffusion large de cette information à l'ensemble du Groupe.

Un dispositif de suivi permanent

Plusieurs instances permettent un suivi et un contrôle de l'action menée en matière de gestion des risques :

- dans le cadre de son activité de préparation des travaux du Conseil d'administration, le Comité des comptes procède à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques ;

- à l'occasion du Comité des risques, le Comité exécutif est amené à définir les systèmes d'encadrement, à revoir les évolutions des caractéristiques et risques du portefeuille du Groupe, et à décider des infléchissements éventuels des stratégies associées ;

- dans le prolongement du Comité des risques, le Comité "grands risques" se consacre à la revue des expositions importantes (dossiers individuels ou segments de portefeuille) ;

- les Comités nouveaux produits s'assurent, préalablement au lancement de toute nouvelle activité, que les infrastructures nécessaires à sa bonne gestion sont en place et que les risques générés sont correctement analysés, mesurés et maîtrisés ;

- enfin, les différentes équipes de l'Inspection générale et des audits sont amenées à se prononcer sur les risques dans les différentes missions qu'elles conduisent à travers le Groupe.

Des méthodologies et des systèmes adaptés

La Société Générale consacre des ressources très importantes à l'adaptation des moyens de gestion et de suivi des risques du Groupe. En particulier, les systèmes d'information sont continuellement adaptés aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées.

En matière de risque de contrepartie sur produits de marché, les méthodes actuelles de mesure d'exposition sont complétées par des mesures fondées sur des scénarios de risque maximal de manière à renforcer encore la sélectivité des opérations.

S'agissant des risques de marché, le dispositif mis en place a permis d'obtenir la validation par la Commission bancaire du modèle interne (VaR) sur la quasi-totalité des opérations concernées.

En matière de risque de crédit, les procédures d'approbation et de suivi des risques ont été enrichies par l'introduction au cours des dernières années d'indicateurs de capital économique, de rentabilité ajustée du risque (RAROC) et de valeur ajoutée économique (EVA), ce qui a nécessité la mobilisation de ressources importantes, afin de modéliser toutes les activités et d'adapter les systèmes d'information.

Favoriser la pérennité des activités par un contrôle interne sans cesse renforcé

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques que comportent ses activités, le contrôle interne du groupe Société Générale revêt une importance capitale.

Le contrôle interne se définit dans la Charte d'Audit du Groupe comme l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les

opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, aux règles internes et aux orientations définies par l'Organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment à :

- déceler et à mesurer les risques encourus, à exercer sur eux un contrôle suffisant ;
- garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières et de gestion ;
- vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

Le contrôle interne est de la responsabilité de chacun

La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels eux-mêmes constitue la pierre angulaire du contrôle interne. Elle se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. La surveillance permanente comporte deux volets :

- la sécurité au quotidien concerne l'ensemble des salariés et repose sur le respect permanent par chacun d'entre eux, pour toutes les opérations qu'il traite, des règles et procédures en vigueur ;
- la supervision formalisée constitue l'obligation de la hiérarchie de vérifier, sur une base régulière et inscrite dans des procédures précises, le respect par les agents des règles et procédures de traitement et l'efficacité de la sécurité au quotidien.

Assurer la surveillance permanente implique que les modes opératoires soient formalisés et mis à disposition des salariés. Le contenu de la surveillance permanente est repris pour chaque entité du Groupe dans un dossier qui définit, à partir d'une analyse de l'activité, les procédures de contrôle devant être respectées.

Nombre de directions sont par nature impliquées dans le contrôle interne

Au-delà de leur mission de traitement administratif et financier de l'ensemble des opérations initiées, les services de bases arrières de l'ensemble des activités du Groupe assurent un rôle de contrôle de premier niveau conformément aux exigences réglementaires.

Parallèlement, un certain nombre de Directions fonctionnelles indépendantes des Directions opérationnelles concourent au contrôle des opérations du Groupe. Citons parmi elles :

- la Direction des risques, responsable du dispositif de maîtrise et de contrôle des risques du Groupe, chargée d'assurer la validation des risques pris et de surveiller leur évolution ;
- la Direction financière et du développement du Groupe, qui établit les comptes consolidés du Groupe et les comptes sociaux de la Société Générale Personne Morale, et assure la fiabilité des informations financières et comptables diffusées à l'extérieur du Groupe ;
- les Directions financières des branches, qui garantissent pour l'ensemble de la branche la qualité des données, le respect des règles comptables, réglementaires et de gestion ;
- la Direction de la déontologie, qui veille au respect des règles et principes déontologiques des différents métiers exercés par le Groupe ;
- les Directions juridique et fiscale, qui veillent respectivement à la sécurité juridique et fiscale de l'ensemble des activités du Groupe ;
- l'Audit interne et l'Inspection générale.

Des services d'Audit interne couvrant l'ensemble des entités du Groupe

L'Audit interne est un dispositif permanent ayant pour mission d'évaluer l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité à laquelle il est rattaché. L'Audit interne du Groupe est assis sur trois principes : indé-

pendance, impartialité, universalité. Il couvre ainsi l'ensemble des activités et des entités du Groupe, et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction. Pour remplir sa mission, il est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif. Avec des équipes de 1 000 auditeurs, le contrôle interne est doté d'effectifs largement en ligne avec le ratio "effectifs/audités" généralement admis dans le secteur bancaire.

Le contrôle interne se structure au sein du groupe Société Générale à deux niveaux : les services d'Audit interne et l'Inspection générale.

Chaque branche d'activité du Groupe est dotée d'un service d'audit interne, dirigé par le contrôleur général, lui-même placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de la branche. Le contrôleur général a autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur l'ensemble des auditeurs des différentes activités de la branche concernée. Le dispositif est enrichi d'un service d'audit des directions fonctionnelles, rattaché au Secrétariat général du Groupe.

Chaque service d'audit interne identifie méthodiquement sur une base régulière les zones de risques de la branche. Sur cette base, il définit un plan d'audit annuel, permettant une couverture régulière de l'ensemble du périmètre. Dans ce cadre, les auditeurs conduisent des contrôles de sécurité, de conformité et d'efficacité, et évaluent la qualité de la surveillance permanente des services audités. Sur la base de leurs constats, ils identifient des recommandations et en contrôlent la mise en place.

Ce dispositif est complété par des audits spécialisés, dans certains domaines nécessitant des compétences spécifiques. Ils sont sous la responsabilité hiérarchique du responsable de la direction fonctionnelle dont il possède la compétence et interviennent à l'échelle du Groupe. Ils permettent aux directions fonctionnelles concernées d'exercer un contrôle direct sur les principes et procédures qu'elles définissent pour le Groupe, en renforçant leur ancrage opérationnel et

leur accès aux informations de terrain. Ils interviennent en assistance des audits de branche sur des points spécifiques. Ainsi la Société Générale s'est dotée d'un audit comptable, d'un audit juridique, d'un audit risques de contrepartie, et d'un audit de sécurité informatique.

L'Inspection générale conduit des missions de vérification et assure la qualité du système de contrôle interne

L'Inspection générale mène des missions de vérification portant sur tous les aspects des activités et du fonctionnement des entités du Groupe. Elle rend compte de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction générale. Elle intervient dans l'ensemble du Groupe, sans exception. Dans le cadre de ses missions, elle émet un certain nombre de préconisations, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi périodique par le Comité exécutif du Groupe. Elle intervient dans le cadre d'un plan d'audit validé annuellement par la Direction générale.

En outre, l'Inspection générale est chargée de veiller à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne à la Société Générale et dans l'ensemble de ses filiales.

Pour ce faire :

- elle conduit des missions dans les différentes directions fonctionnelles impliquées dans le contrôle interne ;
- elle évalue plus spécifiquement la qualité des prestations effectuées par les services d'audit ;
- elle valide les plans d'audits des services d'audit ;
- l'Inspecteur général dispose d'une autorité fonctionnelle sur les contrôleurs généraux et les responsables des audits spécialisés ;
- du fait de sa mission, l'Inspecteur général est auditionné régulièrement par le Comité des comptes du Conseil d'administration et entretient des contacts étroits avec les Commissaires aux comptes et les représentants des autorités de tutelle.

Les risques en chiffres

- Exposition au risque de crédit sur clientèle non bancaire : 267 Md EUR.
- 87 % sur des grands pays développés
- 31 % d'engagement hors bilan.
- Charge du risque 2003 : 1 226 M EUR (soit, rapportée aux encours pondérés : 59 points de base).
- Encours non performant : 5,8 % des crédits à la clientèle, couvert par provisions à hauteur de 78 %.
- VaR de trading moyenne sur année 2003 : 24 M EUR.

Les Comités d'audit

Lieu d'échanges privilégié entre l'audit de chaque branche et ses tutelles hiérarchique et fonctionnelle, le Comité d'audit est un rouage majeur du dispositif de contrôle interne. Il permet, au moins une fois par an, l'examen de ses conditions d'exercice et de son activité. Selon un ordre du jour fixé par l'Inspecteur général, il traite de la surveillance permanente, des missions effectuées, du plan d'audit à venir, du suivi par l'audit des préconisations de l'Inspection générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle et les auditeurs externes.

L'audit en chiffres

L'audit interne comprend 920 auditeurs, dont 78 % en Banque de détail, 14 % en Banque d'investissement et de financement, 5 % en Gestions d'actifs.

L'Inspection générale compte 139 inspecteurs.

Ressources humaines

Diversité et performance

Diversité de métiers, de cultures, de générations, tel est le défi de la fonction Ressources humaines (RH), qui doit prendre en compte, dans la gestion des femmes et des hommes, les problématiques propres à chacun des métiers du Groupe tout en étant porteuse de cohésion.

En 2003, elle a engagé une réflexion sur ses objectifs et son organisation.

Les orientations retenues réaffirment l'importance de la présence des acteurs Ressources humaines au plus près des métiers et des collaborateurs. Elles définissent également les enjeux au niveau du Groupe : gestion, relève et développement managérial de ses dirigeants, internationalisation des équipes de direction, définition de principes transversaux en matière de management de la performance et de rémunération, gestion de son image et de son attractivité et gestion transversale des métiers fonctionnels.

Dans ce contexte, la gestion des Ressources humaines implique un partenariat étroit entre le management opérationnel et les lignes RH qui jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des changements du Groupe.

La Banque de financement et d'investissement et les Gestions d'actifs adaptent ainsi leurs pratiques de rémunération, de gestion et de mobilité au caractère souvent cyclique de leurs activités, à la multiplicité de leurs implantations géographiques et au caractère très concurrentiel des marchés.

Les Réseaux de détail font face à des problématiques très différentes selon leurs métiers et leur localisation : fidélisation des plus jeunes, rééquilibrage de la pyramide des âges, accompagnement du redéploiement du dispositif commercial du réseau en France ; programmes d'intégration adaptés à une forte croissance externe, assistance à la formation, mise en place de processus de gestion à l'étranger.

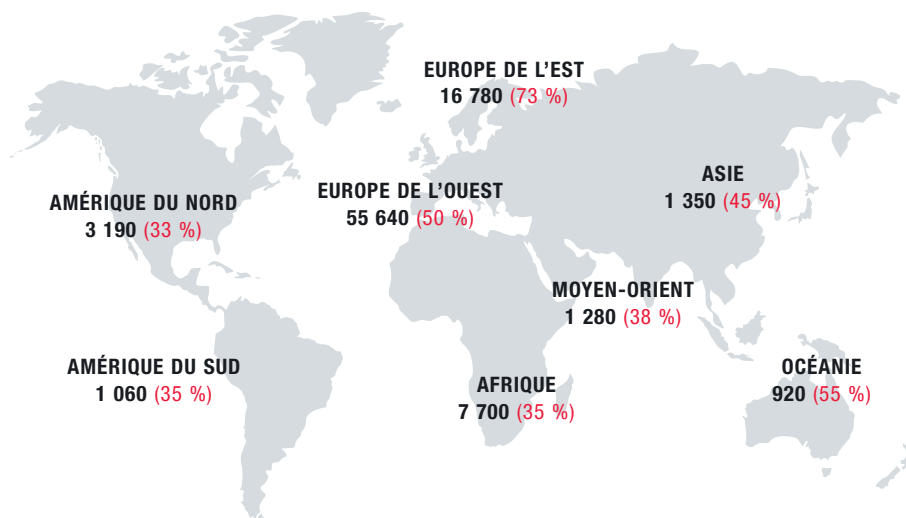
Les enjeux des Directions fonctionnelles portent sur l'attraction et la fidélisation des talents par des parcours de carrières motivants en terme de responsabilités, de développement professionnel et de rémunération.

Accompagner l'activité par une gestion dynamique des effectifs

Implanté dans plus de 80 pays, avec un effectif total de 88 000⁽¹⁾ personnes dont la moitié à l'étranger, le groupe Société Générale affirme son positionnement international.

Les femmes sont majoritaires dans le Groupe et représentent 52 % des effectifs mondiaux.

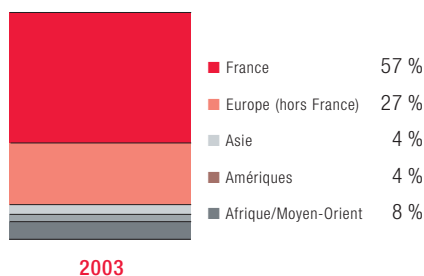
Répartition des effectifs par grande zone géographique (part des femmes en %)



Un recrutement toujours soutenu

Le Groupe a accueilli 6 200 nouveaux collaborateurs en 2003 (dont 72 % en contrat à durée indéterminée et 52 % de femmes) au niveau mondial. Ces collaborateurs ont rejoint principalement les équipes de la Banque de détail, en France et à l'étranger (72 %), et la Banque de financement et d'investissement (19 %). En France, la Société Générale avait accueilli sur l'année 1 723 nouveaux salariés en contrat à durée indéterminée, dont 39 % de cadres, et 835 en contrat à durée déterminée ⁽²⁾.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RECRUTEMENTS



La politique de recrutement permet d'assurer et d'anticiper le renouvellement des hommes et des compétences.

Cette politique est adaptée aux caractéristiques des métiers, activités ou zones géographiques. Ainsi, la composition actuelle du personnel du réseau d'agences en France, avec des taux de départs en retraite importants au cours de la prochaine décennie, implique d'assurer la relève, non seulement en accueillant de jeunes diplômés, mais aussi en renforçant le management par des salariés expérimentés.

Dans sa recherche de jeunes talents et de futurs managers, le Groupe a développé en France en 2003 les contrats d'alternance et les partenariats pédagogiques auprès des Bac +2/3 et Bac +4/5.

Décentralisées géographiquement, les équipes chargées du recrutement ont vocation à développer l'attractivité du Groupe.

Classée 1^{re} en France devant ses concurrents sur ce critère (enquête TNS Sofres), la Société Générale est perçue comme étant solide, performante et dynamique par les futurs diplômés d'écoles de commerce et d'ingénieurs. Cette image, associée à ses bons résultats, favorise les recrutements du Groupe.

En France, le Groupe base son approche sur :

- le prérecrutement par l'alternance sur des métiers et des formations commerciales cibles (BTS, DUT, maîtrise/IUP ou DESS banque et finance, écoles de commerce...) et une offre enrichie de stages et de VIE ;
- des relations avec les écoles inscrites dans une logique de partenariat à long terme, y compris dans une conjoncture et un marché peu favorables.

À l'étranger, il poursuit sa politique de partenariats avec divers établissements comme l'université de Belgrano en Argentine, l'Institut franco-roumain de gestion ou l'Institut de marketing et de management de Singapour.

S'adapter à l'évolution de l'activité

Confronté à des marchés concurrentiels et en constante mutation, le Groupe a su faire preuve de réactivité et ajuster ses effectifs dans certaines activités. La Banque de détail à l'étranger et la Banque de financement et d'investissement ont été les principales concernées en 2003.

Le total des licenciements a représenté 2 173 départs au niveau mondial. 1 589 licenciements économiques ont été réalisés uniquement à l'étranger (1 237 dans la Banque de détail, notamment en Europe de l'Est et en Afrique, un peu plus de 300 dans la Banque de financement et d'investissement).

Participation aux forums entreprises

La Société Générale a participé en 2003 à deux forums entreprises pour le reclassement de salariés du secteur aérien. Seule banque présente, elle a rencontré les personnels d'accueil et de plates-formes d'appels. Au total : 44 contacts, 26 entretiens et 10 dossiers sélectionnés.

6 personnes en poste en novembre 2003 : 5 chargés d'accueil et 1 conseiller clientèle, âgés de 20 à 35 ans.

Recruter de jeunes talents : chiffres clés

- 128 annonces publiées en France.
- 450 000 personnes connectées sur le site recrutement.
- 140 000 CV reçus dont 42 000 sur ce site.
- 7 300 offres de stages (20 % à l'étranger).
- 120 missions de Volontariat International en Entreprise (VIE).
- 596 contrats d'alternance (dont 552 pour le réseau France).
- Participation à 150 forums en France auprès d'écoles cibles (Polytechnique, École centrale Paris, les Mines, HEC, ESSEC, ESCP, EM Lyon, ESC Rouen, Lille, Toulouse, AUDENCIA de Nantes, DESS Gestion de Patrimoine de Clermont-Ferrand...), et à l'étranger.

(2) Dont 74 % en contrat de qualification et d'apprentissage.

Komerčni Banka

Depuis son acquisition par le Groupe en 2001, la Komerčni Banka a fait évoluer ses structures pour assurer son développement commercial et sa rentabilité.

En 2003, la filiale a recruté plus de 550 nouveaux collaborateurs, accueilli 35 stagiaires et a été reconnue par les étudiants comme l'une des banques les plus attractives du pays.

Parallèlement, l'évolution de certaines fonctions, principalement de support (regroupement des back offices du réseau d'agences à Prague et en province, développement de moyens de paiement ou de distribution automatisés...), a entraîné 870 licenciements économiques. La mise en œuvre de ces départs s'est inscrite dans le respect du droit social et des pratiques locales, qu'il s'agisse de l'information des partenaires sociaux aux différentes étapes du processus ou des mesures d'accompagnement (indemnités, reclassement en interne...).

Formation dans les Réseaux de détail à l'étranger

En 2003, plus d'un million d'heures de formation ont été réalisées dans les implantations de la Banque de détail à l'étranger, soit environ 35 heures par agent et 2,4 % du temps de travail.

Outre les formations diplômantes et transversales (langues et bureautique), les principaux champs couverts sont : les nouveaux systèmes d'information, les risques, les compétences commerciales.

Parallèlement, des efforts soutenus en matière d'intégration ont été poursuivis.

Valoriser le capital humain : la gestion de carrières plurielles

La Société Générale s'efforce de définir une politique permettant à ses collaborateurs de développer leurs compétences en fonction de leurs propres attentes, et des besoins opérationnels du Groupe. Cette politique est ensuite mise en œuvre de façon personnalisée au niveau local.

La Banque de financement et d'investissement veille par exemple à fidéliser et à offrir des possibilités d'évolution à une population jeune fortement spécialisée. De même, le Groupe s'attache à offrir une évolution de carrière motivante aux salariés spécialistes en droit, fiscalité, finance, risques, informatique et ressources humaines. Ils bénéficieront d'un suivi spécifique, en "filiales", intégrant de véritables parcours professionnels et une politique de rémunération harmonisée.

Construire ensemble les carrières

Si le processus de gestion des carrières varie au sein du Groupe du fait de la diversité des populations, des métiers et des implantations, il repose sur les mêmes éléments fondamentaux.

■ Un échange permanent entre le manager et le collaborateur (entretien individuel périodique afin d'analyser les résultats obtenus, de détecter les pistes d'amélioration et de définir les actions de développement ainsi que les perspectives professionnelles du collaborateur).

Le Groupe a mis en place en 2003 un programme baptisé "Performances et développement personnel", proposé à ses 1 200 cadres supérieurs. Il souligne le rôle

primordial du manager dans l'engagement des salariés et dans la mise en œuvre d'actions de développement personnel.

■ Une réflexion régulière sur les perspectives d'évolution des collaborateurs.

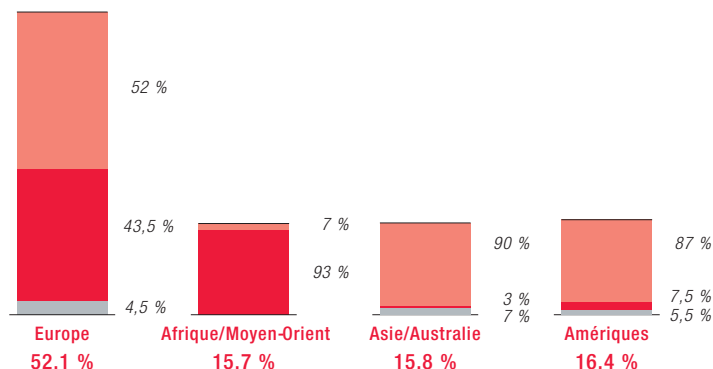
Des Comités de carrières, pour les cadres, réunissent managers et représentants des ressources humaines pour définir ensemble des orientations prévisionnelles. Ils veillent aussi à assurer le renouvellement par le positionnement de talents adaptés sur les postes clés.

De même, le programme "Futurs dirigeants", destiné aux cadres appelés à des postes à haute responsabilité, leur permet de suivre des parcours de développement personnalisés et de bénéficier d'une gestion de carrières spécifique. En 2003, 70 personnes (dont 30 % de femmes) ont bénéficié de ce programme.

Valoriser les expériences

Le groupe Société Générale s'appuie sur les compétences des hommes et des femmes des différents pays ; il favorise les synergies entre talents locaux et internationaux. Les collaborateurs, français ou étrangers, peuvent ainsi enrichir leur expertise ou leur expérience grâce aux séminaires d'intégration, aux actions de formation ou encore à la mobilité géographique.

Le nombre d'expatriés demeure stable à 680 personnes. S'y ajoutent les "impatriés" et cadres internationaux, en progression (130 personnes), qui mettent leurs compétences multiculturelles au service du développement du Groupe. Ils se répartissent de façon différenciée par métier au sein des grandes zones géographiques, en fonction du degré de technicité spécifique des différentes activités.



**RÉPARTITION DES EXPATRIÉS ET CADRES INTERNATIONAUX
PAR GRANDE ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR BRANCHE AU SEIN DE CHAQUE ZONE**

■ Banque de financement et d'investissement ■ Banque de détail ■ Services centraux

La mobilité fonctionnelle est un des axes prioritaires d'élargissement des compétences et de valorisation des talents personnels. Ainsi, en France, plus de 5 000 salariés ont changé de poste au cours de l'année 2003. De même, la mobilité géographique, nationale ou internationale, offre des possibilités variées.

La promotion interne est favorisée et participe au renforcement de l'adhésion des salariés à la culture du Groupe et à sa cohésion. En France, en 2003, 4 072 salariés ont été promus, soit près de 11 % des effectifs.

Permettre la transmission des savoir-faire aux nouveaux arrivants constitue un enjeu de taille pour le Groupe, notamment en France où la nouvelle réglementation des retraites et la pyramide des âges du personnel de certaines activités incitent à concevoir une gestion affinée des salariés seniors.

Développer les compétences

En 2003, plus de 60 000 personnes ont suivi au moins une action de formation (55 % de femmes et 45 % d'hommes). 2,2 millions d'heures de formation ont été dispensées. En France, la Société Générale consacre chaque année plus de 50 M EUR aux formations.

Avec la croissance hors de France, les dispositifs d'intégration ont été renforcés et élargis à l'ensemble des pays où la Société Générale est présente.

D'importants programmes de formation ont été développés dans les entités récemment acquises par le Groupe, en particulier dans la Banque de détail, par exemple en Europe de l'Est.

La formation aux nouveaux métiers s'est élargie. Un programme a été établi pour accompagner la mise en place de la banque multicanal ; dans le même temps, des formations sont régulièrement proposées pour suivre l'évolution des techniques utilisées sur les marchés.

Par ailleurs, 575 collaborateurs de la Société Générale ont suivi avec succès un parcours leur permettant d'obtenir un diplôme à caractère bancaire (Brevet professionnel de la banque, BTS banque ou Institut technique de banque).

Assurer le développement managérial

L'offre de formations au management a été sensiblement étoffée par la mise en œuvre, dans la Banque d'investissement, de formations différenciées selon le niveau de responsabilité et, dans la Banque de détail, de programmes spécifiques liés à l'évolution des métiers du réseau France et à la conduite de projets bancaires. Chaque année, de larges manifestations réunissent les principaux managers du Groupe, pour traiter des grandes orientations et évolutions stratégiques, et entretenir la cohésion des équipes dirigeantes. L'innovation, la coopération et le management en ont été les thèmes de réflexion retenus en 2003.

L'insertion des personnes handicapées

Le Groupe facilite l'insertion des personnes handicapées, soit plus de 1 550 salariés dans le monde.

En France, la Société Générale met en œuvre une politique volontariste de maintien dans leur emploi et de recrutement de personnes handicapées, en partenariat avec une association interentreprises. En 2003, plus de 900 titulaires d'une reconnaissance Cotorep⁽³⁾ ou d'une rente d'invalidité exercent un emploi à la Société Générale. Parmi les mesures mises en place par l'entreprise figurent l'aménagement d'horaire ou de poste de travail, la prise en charge des moyens de transports ou dans certains cas le rapprochement du lieu de travail par rapport au domicile. Par ailleurs, le recours aux Centres d'Ateliers Protégés continue à être encouragé (mise sous pli, mailing, confection de valisettes d'accueil...).

(3) Commissions Techniques d'Orientation et de Reclassement Professionnel.

Offrir des modes de rétribution adaptés

Le Groupe s'attache à développer un système de rémunération attractif pour l'ensemble de ses collaborateurs, intégrant les spécificités liées à la spécialisation et à l'internationalisation des métiers, dans un environnement concurrentiel.

S'il ne peut y avoir de politique uniforme de rémunération, le Groupe veille néanmoins à la cohérence de ses pratiques, définissant des niveaux par type d'activité et par marché, local, national ou mondial. Ces pratiques de rémunération des performances individuelles et collectives sont régulièrement comparées avec leurs marchés de référence.

La rémunération individuelle se compose d'un salaire fixe, en fonction des responsabilités assumées, et d'une part variable en fonction de la performance sur l'exercice.

Les salariés sont associés aux résultats du Groupe par des dispositifs d'intéressement et/ou de participation.

Selon l'accord Société Générale, l'intéressement est calculé en fonction du résultat brut d'exploitation de l'exercice et pondéré par l'évolution d'indices d'activités. Il est ensuite distribué aux collaborateurs proportionnellement au salaire de base perçu au cours de l'année de référence.

Les collaborateurs Société Générale en France peuvent investir les sommes attribuées dans un Plan d'épargne d'entreprise, qui leur permet de se constituer une épargne en valeurs mobilières dans des conditions financières et fiscales avantageuses. 4 fonds communs, dont un investi en actions Société Générale, sont à disposition des salariés ; l'entreprise complète leurs versements par un abondement.

En 2003, le montant global de l'intéressement attribué aux salariés Société Générale a représenté 60,4 M EUR. Au total, 243,7 M EUR ont été investis dans le Plan d'épargne d'entreprise. en 2003, dont 66,1 M EUR d'abondement et 131 M EUR de versements volontaires des salariés.

Le Plan mondial d'actionnariat salarié

L'augmentation de capital, précédemment réservée aux salariés et anciens salariés de la Société Générale et du Crédit du Nord, a été ouverte pour la première fois en 2003 à 12 000 collaborateurs supplémentaires, dans 12 filiales françaises et 47 entités à l'international réparties sur 21 pays.

L'enjeu d'une telle opération est de fédérer les équipes autour d'un dispositif mobilisateur illustrant l'une des valeurs du Groupe : l'esprit d'équipe.

Cette première campagne a rencontré un vif succès puisque 67 % des 66 000 salariés* concernés y ont souscrit, dont 71 % des salariés et anciens salariés français. Cette réussite est le fruit du soutien des équipes de direction, mais aussi de l'implication de 150 "ambassadeurs" et relais issus des entités participantes en France et à l'international.

292,1 M EUR ont été souscrits (contre 258,8 M EUR en 2002), totalisant 64 M EUR d'intéressement et participation⁽⁴⁾, 154,3 M EUR de versements volontaires des salariés et 73,8 M EUR d'abondement par l'entreprise.

À l'issue de cette augmentation de capital, 51 000 salariés et anciens salariés détenaient près de 9 % du capital du Groupe, témoignant de leur confiance dans son développement.

Forte de ces résultats, la Société Générale élargira en 2004 le périmètre de l'actionnariat à 32 000 nouveaux collaborateurs dans une quarantaine de pays.

Veiller à la qualité du cadre social

La Société Générale est à l'écoute des préoccupations de ses collaborateurs et de leur perception des stratégies du Groupe. Elle procède chaque année en France à une enquête d'image interne qui lui permet d'adapter ses politiques et sa communication.

Le Groupe s'est doté depuis 1997 d'un Comité d'entreprise européen, composé de représentants de 8 pays. Il constitue une instance d'information et de dialogue sur les questions économiques, financières et sociales ayant une importance stratégique ou un caractère transnational.

Des conditions de travail favorables

Le groupe Société Générale développe des formules d'organisation du temps de travail adaptées à ses contraintes opérationnelles et, autant que possible, aux attentes de ses collaborateurs. En France, l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, signé en octobre 2000, met à disposition des salariés des jours de RTT et un compte épargne temps. Parallèlement, une part stable des salariés, 9 %, a opté pour le temps partiel.

À l'étranger, le temps de travail fait aussi fréquemment l'objet d'accords d'entreprise améliorant les dispositions réglementaires locales.

Une vigilance particulière accordée à la protection des salariés

Soucieux d'agir activement dans la prévention des risques pouvant toucher ses collaborateurs, le Groupe a multiplié ses efforts de formation en matière de sécurité.

En France, tout nouvel embauché affecté en agence est formé aux consignes de sécurité avec remise d'un livret spécifique. La sécurité du personnel est également une priorité à l'étranger, où nombre de filiales ont organisé une formation sur ce thème en 2003.

Parallèlement, le groupe Société Générale poursuit une politique volontariste en matière de prévoyance (visite médicale périodique, tant en France qu'à l'étranger, dispositifs complémentaires de remboursement de certaines dépenses de santé, allocations en cas d'invalidité ou de décès, systématiquement en France et progressivement dans une grande partie de ses implantations à l'étranger), dépassant les obligations légales ou usages locaux.

Le nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail est inférieur à 500 pour l'ensemble du Groupe en 2003.

Face à un risque sanitaire particulier, le Groupe a une politique d'information et d'action énergique. Dans le cas du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), dès la détection par les autorités sanitaires internationales des pays touchés par l'épidémie, une campagne d'information a été mise en place auprès de l'ensemble des salariés. En Asie, des mesures spécifiques ont été prises en urgence pour protéger les salariés et assurer la continuité des activités de la banque.

À l'étranger, la Société Générale s'implique activement dans les actions de prévention dans certains pays. Au Cameroun, elle s'est engagée aux côtés des instances gouvernementales depuis 2002 dans les campagnes de lutte contre le SIDA⁽⁵⁾. De même, à Madagascar et en Côte d'Ivoire, elle participe aux campagnes gouvernementales contre les maladies infectieuses.

Un dialogue social soutenu

En France, le dialogue social s'inscrit dans le cadre d'une politique affirmée de concertation et de négociation avec les organisations syndicales et l'ensemble des représentants élus du personnel, tant au niveau national qu'au plus près des réalités opérationnelles de terrain au sein des instances locales.

Ce dialogue a permis de conclure 55 accords d'entreprise en France en 2003 dont 15 sur Société Générale Personne Morale. Outre un accord salarial et des accords relatifs au fonctionnement des instances représentatives, trois textes importants ont été signés :

- un accord sur le dispositif d'accompagnement du programme 4D (déploiement de la banque multicanal) (voir ci-contre) ;
- un accord sur les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC) destiné à favoriser l'expression des institutions représentatives du personnel, par la mise à disposition des syndicats représentatifs au niveau de l'entreprise d'un site intranet accessible à tous les salariés ;
- un avenant à l'accord sur l'exercice du droit syndical ayant pour objectif de concilier l'exercice d'une activité professionnelle et celui d'un mandat.

À l'étranger, dans des contextes réglementaires différents, la concertation sociale a permis la conclusion d'une trentaine d'accords (République tchèque, Espagne, Japon, Sénégal, Ghana, Grèce, Liban, Allemagne...) sur des thèmes aussi divers que les retraites, les avantages familiaux, les soins médicaux, les salaires, les activités syndicales, la formation, le temps de travail...

Accord 4D

Pour accompagner la refonte de son dispositif de Banque de détail en France (programme 4D), la Société Générale a conclu en mars 2003 avec les partenaires sociaux un accord spécifique. Cet accord comporte des engagements forts en termes de garanties touchant à l'emploi, aux aspects organisationnels, ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures de formation et d'aide à la mobilité géographique pour les salariés concernés.

Les salariés : informations en ligne

Fin 2003, deux nouveaux sites d'information intranet ont été créés :

- **Group Online** est un vecteur d'image et de cohésion du Groupe pour l'ensemble des collaborateurs (connaissance de sa stratégie, ses métiers, ses résultats, suivi de son actualité, informations et documents de référence) ;
- **RH Online** met à la disposition des 36 000 salariés de statut Société Générale France des informations RH : grandes orientations, organisation, projets en cours, dialogue social, mais aussi gestion de carrière, mobilité, offre de formation, avantages sociaux...
Figurent aussi : le cours de l'action Société Générale et les valeurs de parts des fonds du Plan d'épargne d'entreprise. Le Self-Service RH permet aux salariés de gérer en ligne leurs congés, consulter la Bourse des emplois et investir dans le Plan d'épargne d'entreprise.
Une offre spécifique aide les managers à gérer leur équipe en leur fournissant les principales données du parcours professionnel de leurs collaborateurs.

⁽⁵⁾ La Société Générale, qui a 10 implantations en Afrique sud-saharienne, a rejoint en 2003, en tant que membre actif, l'association Sida Entreprises pour mettre en œuvre des actions concrètes contre la maladie.

Déontologie et blanchiment

Les missions de la Direction de la déontologie

- Définir, en conformité avec les demandes des régulateurs et les obligations légales ou réglementaires, les politiques, principes et procédures applicables en matière de déontologie, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et s'assurer de leur application.
- Veiller au respect des règles professionnelles de marché et assurer le suivi des conflits d'intérêt éventuels à l'égard des clients, grâce à une centralisation au sein d'une base de données commune (Cosmos) des informations relatives aux actions engagées dans les branches et filiales.
- Proposer au Comité de déontologie les règles de déontologie personnelle que doivent respecter tous les collaborateurs du Groupe afin d'établir une stricte frontière entre responsabilités professionnelles et gestion des intérêts privés.
- Sensibiliser, former et conseiller les opérationnels.
- Coordonner les relations des entités du Groupe avec les régulateurs français et étrangers.

Contribuer efficacement aux enjeux éthiques de la communauté financière

Des pratiques enracinées dans notre culture

La déontologie a toujours fait partie des valeurs largement partagées à la Société Générale. Elle n'est pas l'expertise de quelques-uns, mais la culture de tous, au premier chef celle des commerciaux et de leur hiérarchie. La culture déontologique pour une banque peut se résumer à quelques principes simples tels que :

- ne pas travailler avec un client ou une contrepartie que l'on ne connaît pas bien,
- être capable en toute circonstance de justifier une position prise,
- savoir apprécier la légitimité économique d'une opération.

Avant même que ne l'impose le règlement des marchés financiers (1997), la Société Générale disposait depuis 1990 d'un Comité de déontologie présidé par le Secrétaire général du Groupe. Ce dispositif a été complété en 1997 par la création d'une Direction de la déontologie à laquelle a été rattachée début 2002 la cellule centrale antiblanchiment. Ce dispositif s'appuie sur un réseau mondial d'environ 270 personnes.

Dans son action au quotidien, la fonction déontologique collabore avec les autres compétences de la banque, notamment les corps d'audit et d'inspection, la Direction juridique, la Direction des risques et la Direction des ressources et relations humaines.

Des risques multiples

À côté de catégories de risques bien identifiables comme les risques légaux, réglementaires ou disciplinaires qui peuvent provenir du non-respect des lois, règlements et codes de bonne conduite qui régissent la profession, ou le risque commercial (gestion des conflits d'intérêts, qualité de l'information, adéquation entre les produits et services proposés aux clients et leurs besoins), le plus grave et le plus insidieux des risques déontologiques pour un banquier est le doute sur sa réputation.

Il n'y a pas si longtemps, l'image d'un banquier était avant tout liée à la sécurité qu'il inspirait à ses déposants.

Aujourd'hui, le risque d'image s'est considérablement diversifié avec l'évolution de la société civile et les nouvelles menaces liées au blanchiment des capitaux et au terrorisme. Au-delà du risque d'être impliqué avec des contreparties douteuses, le banquier est confronté à des risques plus diffus, par exemple lorsqu'il finance des entreprises ou des projets lourds de risques environnementaux, ou qu'il exerce des activités dans des pays dénoncés pour le laxisme de leur réglementation (voir page 77).



Les temps forts 2003 : un dispositif renforcé

Face à cette diversification des risques, la Société Générale s'est attachée à renforcer son dispositif déontologique :

- prise en compte progressive du risque SEE⁽¹⁾ dans les critères d'appréciation du Comité nouveaux produits⁽²⁾ ;
- création au sein de la Banque de financement et d'investissement d'un "Screening Committee" chargé de donner un avis sur tout projet d'opération susceptible de faire courir à la banque un risque d'image ou de réputation ;
- développement d'un nouveau support de formation (de type *e-learning*) permettant, sous une forme ludique, aux personnels des salles de marché (environ 300 personnes à Paris) de développer et tester leurs connaissances dans le domaine de la réglementation boursière ;
- diffusion de la "Charte d'utilisation des moyens de communication électronique" ;
- actualisation de la brochure "La déontologie" à destination du personnel de la maison mère.

Dans le même temps, la Société Générale a accru de façon très significative les moyens engagés pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :

- augmentation des effectifs de la cellule centrale en charge de ces questions ;
- mise en place au sein de la Banque de financement et d'investissement d'une fonction transversale "Know Your Customer" pour superviser le processus d'entrée en relation avec de nouveaux clients ;
- poursuite du développement, à la fois dans la Banque de financement et d'investissement et au sein de la Banque de détail, d'outils de détection adaptés à la nature des différentes transactions : logiciel spécialisé pour la surveillance des chèques (Crible), outils spécialisés pour le filtrage (Sam et Labo)... ;
- réalisation d'actions de sensibilisation et de formation spécialisée : c'est ainsi, par exemple, que de novembre 2002 à juin 2003, 20 000 agents du réseau de la Société Générale ont suivi un stage de perfectionnement.

Nos objectifs 2004

- Étendre progressivement la diffusion de l'outil *e-learning* à d'autres publics.
- Développer un logiciel expert "Profil" visant à exploiter les données disponibles sur nos clients et leurs opérations⁽³⁾.
- Fondre dans une charte unique les différents manuels et chartes de déontologie.

(1) Social - Environnemental - Éthique.

(2) Voir page 67.

(3) L'objectif de cet outil est de dresser des typologies de situations, ou de comportements anormaux pouvant donner lieu à enquêtes.

(4) Notion plus large que celle de paradis fiscal retenue par l'OCDE.



Paradis fiscaux et pays non coopératifs

Le groupe Société Générale a défini de strictes règles afin d'éviter des implantations injustifiées dans un pays considéré comme un paradis fiscal par l'OCDE ou un pays figurant sur la liste noire du GAFI (Groupe d'action financière).

Pour autant, le Groupe ne s'interdit pas toute présence dans ces pays dès lors qu'y est développée une activité bancaire et financière effective répondant aux besoins économiques de la clientèle locale. Tel est ainsi le cas dans la principauté de Monaco ou en Égypte.

Le cas échéant, le Groupe applique les dispositions spécifiques prévues par le Code Général des Impôts à l'égard des pays à fiscalité privilégiée⁽⁴⁾, en déclarant spontanément, en France, les revenus des entités implantées dans ces pays dès lors que celles-ci entrent dans le champ d'application défini par la loi (article 209 B du Code Général des Impôts).

S'agissant des règles applicables en matière de lutte contre le blanchiment, la Société Générale applique partout dans le monde les normes du Groupe, y compris lorsque celles-ci sont plus exigeantes que la législation locale.

Ce faisant, la Société Générale respecte les principes de fonctionnement auxquels sont soumises les banques françaises, sous le contrôle de la Commission bancaire.

Relations avec nos clients et nos fournisseurs



10 ans de démarche Qualité : un anniversaire et des trophées...

C'est en 1993 qu'une Direction de la qualité Groupe a été créée pour promouvoir et systématiser les démarches d'amélioration continue initiées de longue date au sein de la Société Générale. En 2003, le traditionnel Forum Qualité, qui réunit plus de 500 managers et "responsables Qualité", a fait le bilan de "10 ans de la qualité" et ouvert de nouvelles perspectives dans un Groupe résolument orienté vers le client. Les meilleures initiatives et les pratiques les plus prometteuses ont été récompensées.

Le Forum Qualité ouvre largement ses tribunes au développement durable depuis 3 ans.

Développer les relations avec nos clients et nos fournisseurs dans la confiance et la transparence

Continuer d'être le partenaire privilégié de nos clients

La relation de confiance qui constitue l'ossature de notre politique vis-à-vis des clients s'appuie de longue date sur une culture de la satisfaction clients et de la fidélisation. Le défi proposé aux opérationnels est de dépasser les objectifs de court terme pour gérer une relation de long terme.

La Société Générale a adapté son organisation pour l'orienter résolument vers les besoins des clients : déploiement du programme 4D (Dispositif de Distribution de la Banque de Détail de Demain), création de CORI (Corporate and Institutions), Direction commerciale dédiée aux grands comptes. Grâce aux outils des Centres de relation clientèle multimédia (CRCm), la banque est mieux à même d'affiner les profils de sa clientèle pour développer une offre au plus près de ses attentes.

Une écoute tout au long du cycle de la relation avec nos clients

La Société Générale s'est dotée d'instruments d'écoute perfectionnés sur tous ses marchés. Ainsi, près de 100 000 clients particuliers de nos réseaux de Banque de détail en France ont été interrogés par téléphone en 2003 pour connaître leur satisfaction. Celle-ci est de 71 sur 100 pour la Société Générale et de 73 sur 100 pour le groupe Crédit du Nord, contre 70 sur 100 pour la moyenne des banques⁽¹⁾.

En cas de désaccord, tout client a la possibilité de saisir gratuitement M^{me} Christiane Scrivener, médiateur indépendant de la banque depuis 1996. Conformément à la loi MURCEF, les modalités d'accès et de saisine du médiateur font l'objet depuis décembre 2002 d'une mention sur chaque relevé de compte du client.

Cette médiatisation accrue, ainsi que l'extension de son champ d'action, explique pour l'essentiel l'augmentation du nombre de dossiers soumis au médiateur.

Nombre de dossiers directement traités par le médiateur

	2001	2002	2003
Nombre de dossiers dont :	99	106	223
– Placements	39 %	37 %	57 %
– Moyens de paiement	17 %	17 %	10 %
– Fonctionnement des comptes	23 %	23 %	20 %
– Prêts	21 %	23 %	12 %

(1) Source : Baromètre concurrentiel SG pour la clientèle de particuliers – vague 2003 CFI Group.

Des relations en toute transparence

La transparence repose en premier lieu sur la clarté, la sincérité et l'exhaustivité de l'information. Les supports destinés à la clientèle, y compris publicitaires, mettent en avant les risques inhérents au produit en regard de ses avantages.

L'accès à l'information a été facilitée par la montée en charge du multicanal (165 sites Internet consultables au 31 décembre 2003).

En parallèle, de nombreux supports papier permettent de compléter l'information de la clientèle, comme le catalogue des produits à destination de la clientèle de particuliers du réseau Société Générale en France édité à 800 000 exemplaires en 2003.

L'ensemble des conditions tarifaires des produits et services sont disponibles dans toutes les agences depuis 1985, et plus récemment sur le site Internet www.particuliers.societegenerale.fr. Comme le prévoit maintenant la loi Murcef, les clients sont informés trois mois à l'avance de toute modification tarifaire. Ils disposent d'un délai de deux mois pour faire part de leurs remarques et ont la possibilité de clôturer ou de transférer leur compte sans frais en cas de modification substantielle de la convention de compte par la banque.

Dans le cadre de la contractualisation des relations, la Société Générale a anticipé depuis la fin des années 1980 les modalités de la loi Murcef : chaque nouveau client se voit systématiquement proposer une convention écrite de compte de dépôt, dont l'acceptation doit être formalisée par la signature du ou des titulaires du compte⁽²⁾ et qui est conforme à la charte signée début 2003 par la profession avec le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (voir pages 33 et 35). Tous les anciens clients ont été informés, début 2003, par une lettre du Directeur de la distribution⁽³⁾ de la possibilité de recevoir de nouveau gratuitement cette convention de compte sur simple demande.

(2) 460 000 conventions ont été signées en 2003.

(3) Soit environ 4,5 millions d'envois.

(4) SG AM est certifiée conforme aux normes AIMR-PPS (Association of Investment Management and Research-Performance Presentation Standard) et GIPS (Global Investment Performance Standards) depuis 1999.

(5) 3^e rang sur une échelle de 16.

Une maîtrise accrue du dispositif Qualité

Pour répondre au besoin de sécurité de ses clients, la Société Générale a poursuivi ses efforts pour optimiser la qualité de ses prestations.

Ceux-ci ont notamment été concrétisés par le renouvellement de ses certifications ISO 9001 et de services et la confirmation, voire l'amélioration des notations délivrées par les agences financières dans le domaine des titres. Par ailleurs, la gestion privée de la SGBT Luxembourg a été certifiée conforme aux normes AIMR-RPS et GIPS en 2003⁽⁴⁾.

NOTATION FITCH RATINGS	2003	2002
SG AM (ensemble de ses activités)	aa+	aa+
Activité de contrôle dépositaire de titres	aa+	aa
Activité de conservation de titres	aa	aa

NOTATION MOODY'S	2003	2002
Agence investisseurs du Département Services Titres aux institutionnels	Aa2 (MQ) ⁽⁵⁾	MQ1 ⁽⁶⁾

Dans le cadre d'un programme visant à un meilleur pilotage des processus, de nouveaux chantiers d'assurance qualité sont en cours ou seront engagés en 2004. L'objectif est d'améliorer le niveau de service délivré et ainsi accroître la satisfaction des clients dans les meilleures conditions de qualité/coût/délai.

La volonté de répondre à la diversité des situations de nos clients

La banque est consciente de sa responsabilité dans le processus de distribution. Sa clientèle est représentative de toutes les tranches de revenus de la population française (voir schéma ci-contre). La Société Générale a la volonté d'accompagner tous ses clients et de prendre en compte leurs spécificités sans discrimination, en complétant les dispositifs légaux en matière de fourniture de services bancaires de base⁽⁷⁾.

(6) Meilleure note possible sur une échelle de 5.

(7) Loi du 29 juillet 1998, décret n° 45.2001 du 18 janvier 2001.

(8) Anciennement SGAM Europe Éthique.

(9) Panorama trimestriel des fonds socialement responsables, réalisé par Amadéis & Novethic.

(10) Comité intersyndical de l'épargne salariale.

Des produits développement durable en phase de montée en charge

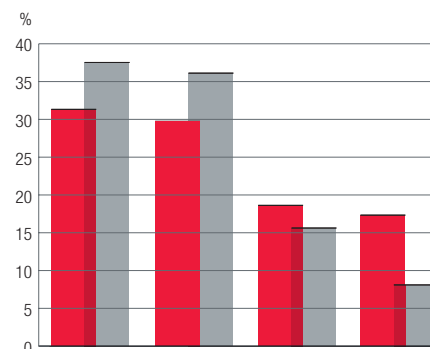
La Société Générale propose une offre éthique sous forme de fonds dédiés ou de fonds privés dont l'encours approche le milliard d'euros.

Elle dispose par ailleurs d'une offre développement durable : SGAM Développement Durable⁽⁸⁾ et Étoile Développement Durable (commercialisée par le groupe Crédit du Nord) qui totalisent pour l'instant 45 M EUR.

Le processus de gestion ISR de SGAM a obtenu la note AA+, l'une des meilleures dans ce secteur⁽⁹⁾.

Arcancia Label, gamme de fonds d'épargne salariale, a obtenu en juin 2002 le label délivré par le CIES⁽¹⁰⁾.

La Société Générale propose, en outre, un fonds de partage, Conciliation, permettant aux clients de verser tout ou partie des revenus de leur épargne à une ou plusieurs associations à choisir parmi une vingtaine préalablement sélectionnée (encours de 6,3 M EUR au 31 décembre 2003).



RÉPARTITION DE LA POPULATION ET DE NOS CLIENTS PAR REVENUS MENSUELS (en EUR)

■ Clients Société Générale ■ Population française

Source : OPERBAC 2002.

Les achats du groupe Société Générale

- 54 000 fournisseurs.
- 3 Md EUR d'achats

Nos objectifs 2004

- Élargir la gamme de produits développement durable.
- Développer des partenariats sur le marché de la microfinance, notamment dans les pays subsahariens.
- Engager de nouveaux chantiers d'assurance qualité.
- Procéder à la vérification par les corps d'audit interne du respect des volets environnementaux et sociaux des procédures d'achat.
- Généraliser le recyclage des produits électroniques en fin de vie.

Ce souci de répondre à la diversité des situations des clients est également illustré par :

- la mise à disposition depuis plusieurs années de relevés de compte en braille pour les non-voyants ou malvoyants ;
- le fait que chaque création, transfert ou rénovation d'agence intègre la question de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

La Direction en charge de la Banque de détail hors France métropolitaine (BHFM) a lancé en 2003 un nouveau chantier, celui de la microfinance, principalement en Afrique. Dans ces pays, une grande partie de la population n'a pas accès aux services bancaires et s'adresse aux institutions de microfinance pour obtenir des services d'épargne et de crédit. Plusieurs implantations de la Société Générale ont déjà noué des relations avec des institutions de microfinance locales sous forme d'octroi de crédits (Bénin, Maroc, Liban, Cameroun).

Par ailleurs, pour répondre aux besoins spécifiques des communautés d'origine étrangère installées en France, la Société Générale a ouvert en 2003 une agence dédiée aux Marocains résidant en France. Cette ouverture vient compléter le dispositif amorcé en 2002 à l'intention des Sénégalais.

Utiliser notre politique d'achats comme levier d'amélioration des pratiques, en partenariat avec nos fournisseurs

La Direction des achats a poursuivi en 2003 les actions de sensibilisation et le développement des bonnes pratiques.

Former les acheteurs à la responsabilité sociale et environnementale

L'effort de sensibilisation a porté sur les différents niveaux de notre organisation des achats (acheteurs direction centrale, acheteurs pays, acheteurs délégués).

Plusieurs responsables de domaines d'achat ont été, pour leur part, formés à l'approche de l'écoconception des produits, l'un des angles stratégiques prioritaires retenu étant les achats à fort impact sur les émissions de gaz à effet de serre (cf. ci-dessous).

Inciter nos fournisseurs à être en conformité avec nos pratiques

La sensibilisation des fournisseurs a été poursuivie à l'occasion des appels d'offres, de rencontres et lors de l'aménagement des contrats.

Elle a porté sur les aspects sociaux et environnementaux, particulièrement au moment de la signature du *Global Compact*.

Agir concrètement sur certaines catégories d'achat

Dans la pratique, les principales actions lancées en 2003 ont porté sur les catégories suivantes :

- la promotion de l'utilisation de papier recyclable ;
- le choix systématique du diesel pour les véhicules de service de la Banque de détail afin de promouvoir un carburant rejetant moins de carbone ;
- la réutilisation des cartouches de toner ;
- le reclassement et le recyclage du mobilier ;
- le renforcement des clauses des contrats avec les prestataires de main-d'œuvre (nettoyage et accueil) pour assurer une parfaite mise en conformité avec les réglementations sociales et d'hygiène-sécurité.

Relations avec nos actionnaires

La volonté de poursuivre des relations de long terme avec nos actionnaires

Une équipe dédiée

Ces relations incombent au quotidien à une équipe de 8 personnes (5 pour les investisseurs institutionnels, 3 pour les actionnaires individuels). Elle est en charge de mettre en œuvre les principes d'action définis par le Groupe en matière d'information financière et de développer une politique de proximité fondée sur l'écoute et le dialogue.

Des principes d'action permanents

Notre politique en matière d'information financière repose depuis plus de 15 ans sur 4 principes :

- l'égalité d'accès à l'information pour tous les actionnaires et sa disponibilité immédiate ;
- l'association des investisseurs au développement du Groupe ;
- le respect des délais recommandés en matière de publication des comptes ;
- la transparence de l'information délivrée.

Toute information financière jugée de nature à influencer le cours de Bourse fait l'objet d'un communiqué de presse, en langues française et anglaise, et immédiatement consultable sur le site www.ir.socgen.com. En matière de communication des résultats, la pratique consiste à les rendre publics dans les 24 heures suivant leur

arrêté par le Conseil d'administration. Après publication du communiqué adressé aux médias, une présentation suivie d'un exercice de questions/réponses est proposée aux professionnels : analystes financiers, investisseurs institutionnels et journalistes de la presse spécialisée. Pour faciliter leur participation, ces conférences sont également accessibles par téléphone et via Internet, en direct puis en différé. Ces présentations sont déclinées dans les semaines qui suivent auprès des investisseurs institutionnels des principales places financières européennes et nord-américaines, sous forme de rencontres collectives ou individuelles. Elles sont par ailleurs reprises et adaptées pour des réunions organisées en France à l'intention des actionnaires individuels.

Le Groupe organise également des rencontres spécifiques, notamment à l'occasion de la présentation de ses plans stratégiques et financiers à moyen terme, permettant des échanges approfondis entre la Direction générale et les investisseurs.

Les résultats annuels sont publics avant fin février, les semestriels fin juillet/début août et les trimestriels dans les 45 jours suivant la clôture du trimestre.

Ils sont présentés par pôle d'activité (Réseaux de détail et Services financiers, Gestions d'actifs, Banque de financement et d'investissement). Chaque pôle est détaillé par ligne-métier.

Comité consultatif des actionnaires (CCA)

Le Comité consultatif des actionnaires, créé en 1988, regroupe 14 membres : deux représentants d'associations d'actionnaires, dont le mandat est permanent, et 12 actionnaires individuels nommés pour 3 ans.*

Porte-parole des actionnaires individuels auprès de la Direction générale, ce Comité a une double mission :

- formuler un avis sur la politique de communication du Groupe avec ses actionnaires ;
- suggérer des idées nouvelles et des améliorations en matière de communication actionnariale.

Le Comité consultatif des actionnaires s'est réuni deux fois en 2003.

La première réunion a été consacrée à la préparation de l'Assemblée générale (examen du contenu des présentations et des résolutions...) et à un débat sur la démarche développement durable du groupe Société Générale. La seconde avait pour thème le gouvernement d'entreprise. Le CCA a suggéré que la Société Générale développe une communication externe mettant davantage en avant ses réalisations en la matière. Ces propositions sont à l'étude.

* L'ANAF (Association nationale des actionnaires français) et le Club Assact SG.

Un dispositif complet d'écoute et de dialogue

La Société Générale déploie, depuis maintenant plusieurs années, un dispositif complet et rodé pour être plus proche de ses actionnaires individuels et de ses investisseurs institutionnels. En 2003, l'Assemblée générale a réuni 750 participants.

Actionnaires individuels

Rencontres

Réunions : 4 grandes réunions à Paris et en Province, plusieurs milliers d'actionnaires rencontrés.
2 Salons : Forum de l'investissement et de l'épargne, et Actionaria (des milliers de contacts).
Comité consultatif des actionnaires : 2 réunions par an.
Activités du Club des Actionnaires : près de 30 000 actionnaires (détenant au minimum 200 actions). Organisation de visites de la Tour Société Générale, de concerts, de voyages...

Communication écrite

Lettre de l'Actionnaire : 4 numéros par an, suivant les résultats trimestriels. Plus de 60 000 abonnés.
Chroniques du Club : diffusion trimestrielle aux membres du Club des Actionnaires. Environ 30 000 exemplaires.

Téléphone

N° Vert : 0 800 850 820
Service téléphonique gratuit donnant accès aux cours de bourse du titre Société Générale, et à un journal vocal (mis à jour chaque semaine) et permettant de dialoguer en direct avec les interlocuteurs en charge des relations avec les actionnaires individuels. 75 000 connexions, et près de 2 000 dialogues en direct par an.

Messagerie

actionnaires.individuels@socgen.com

Internet

Site dédié : www.ir.socgen.com
Contenu : rapports annuels (depuis 1997), résultats trimestriels (depuis 1999), agenda communication financière, contacts, cours de l'action, communiqués de presse.
Plusieurs milliers de connexions par an.

Investisseurs institutionnels

Rencontres

Roadshows : plusieurs centaines de réunions, avec des analystes et des investisseurs.
Conférences : 5 conférences thématiques cette année (New York, Rome, Paris, Madrid et Londres).
Réunions à la Tour Société Générale : groupes d'investisseurs venant rencontrer l'équipe dirigeante.

Communication écrite

Envois de communiqués de presse.
Mise en ligne des présentations de résultats, quatre fois par an, et de toutes les présentations publiques.

Téléphone

33 (0)1 42 14 47 72

Messagerie

investor.relations@socgen.com



Le Comité consultatif des actionnaires

De gauche à droite : Marcel Tixier (Président de l'ANAF), Patrice Leclerc (Président du Club Assact SG), Patrick Bindschedler, Noël Flageul, Martine Adam-Roussel, Daniel Bouton, Florence Klein-Bourdon, Jean-Baptiste Téfra, Guillaume Raffy, Jean-Paul Chaudron, Christophe Bréard, Eric Pérouse.

Ne figurent pas sur la photo : Marie-France Nordlinger, Brigitte Reech, Dominique Sénéchal.

Comment participer à l'Assemblée générale des actionnaires ?

L'Assemblée générale annuelle est, pour les actionnaires, une source d'information directe sur la vie de la société, et l'occasion de prendre part aux débats et de se prononcer sur les résolutions proposées à leur approbation.

Comment les actionnaires sont-ils avisés ?

En consultant les journaux d'annonces légales (BALO) ; un mois avant l'Assemblée, un avis de réunion est publié précisant l'ordre du jour et les résolutions proposées, puis, quinze jours avant l'Assemblée, un avis de convocation fixe la date et le lieu de la réunion. Une information est également publiée dans la presse, disponible sur le site internet www.socgen.com, et mise en ligne sur le Numéro Vert 0 800 850 820.

Les actionnaires inscrits au nominatif reçoivent 15 jours avant l'Assemblée un dossier de convocation regroupant tous les documents d'information et le formulaire de vote.

Qui peut participer à l'Assemblée ?

Tout actionnaire ayant ses actions inscrites en compte 2 jours avant l'Assemblée peut y assister. Les actionnaires ayant reçu un dossier de convocation et qui désirent participer à l'Assemblée doivent demander une carte d'admission

en cochant la case concernée et en renvoyant le formulaire de vote. Les actionnaires détenant des titres au porteur doivent intervenir auprès de leur intermédiaire afin de demander un dossier de convocation et une carte d'admission ou un certificat d'immobilisation des actions ; ce certificat est établi ou transmis à la Société Générale automatiquement si vous lui remettez un formulaire de vote complété et signé. Si un actionnaire ne reçoit pas la carte d'admission à temps, il pourra néanmoins se présenter aux guichets d'accueil de l'Assemblée muni de son certificat d'immobilisation.

Comment voter ?

Pour les actionnaires présents, le vote est effectué en séance à l'aide d'un boîtier électronique remis à l'accueil après la signature de la feuille de présence.

L'actionnaire qui souhaite exprimer son vote sans se déplacer peut, en retournant le formulaire de vote remis dans le dossier de convocation, soit voter par correspondance, soit se faire représenter par son conjoint, soit donner pouvoir au Président de séance.

Internet

L'Assemblée générale peut être suivie en direct et en différé sur le site : www.socgen.com

Agenda de la communication financière

29 avril 2004

Assemblée générale des actionnaires

18 mai 2004

Mise en paiement du dividende

13 mai 2004

Résultats du 1^{er} trimestre 2004

30 juillet 2004

Résultats du 2^e trimestre 2004

9 novembre 2004

Résultats du 3^e trimestre 2004

Service des relations avec les actionnaires

Actionnaires individuels

Numéro Vert Actionnaires :
0 800 850 820

Télécopie :

33 (0)1 41 45 92 27

E-mail :

actionnaires.individuels@socgen.com

Investisseurs institutionnels

Téléphone :

33 (0)1 42 14 47 72

Télécopie :

33 (0)1 42 13 00 22

E-mail :

investor.relations@socgen.com

Environnement

L'implication des ingénieurs conseils dans l'instruction des demandes de financement

La Direction des risques comprend une équipe d'ingénieurs conseils de haut niveau, ayant une expérience opérationnelle dans le secteur d'activité dont ils ont la charge. Ils interviennent dans le processus d'instruction des demandes de crédit pour examiner les aspects industriels et techniques.

S'appuyant sur des outils dédiés (ex. : questionnaire environnemental...), sur leur connaissance intime des problématiques du secteur (ICPE, Seveso), voire des visites sur sites, les ingénieurs conseils portent une attention particulière aux problèmes environnementaux, qui font l'objet d'un chapitre dans les études qu'ils rédigent à l'attention des opérationnels. En cas de doute, ils peuvent recommander l'intervention d'experts externes pour compléter leur propre diagnostic. Des avis partiellement ou totalement défavorables ont déjà été émis, le risque environnemental ayant été jugé insuffisamment maîtrisé.

Développer les éco-comportements de nos clients et de nos collaborateurs

Un processus de financement intégrant l'environnement, les droits humains et sociaux

La Société Générale a poursuivi en 2003 le déploiement au plus près du terrain de son dispositif destiné à intégrer le respect de l'environnement, mais aussi des droits humains et sociaux dans ses activités de financement et de cofinancement.

Un groupe de travail pluridisciplinaire dédié au développement durable a été mis en place courant 2003 au sein de la branche Banque de financement et d'investissement. Son objectif est d'adapter pour chaque ligne-métier les principes et critères à respecter - notamment ceux proposés par la Banque Mondiale, l'OCDE, la Coface... - définis dès 2001 par la Direction des risques pour l'ensemble du Groupe. Concrètement, cette déclinaison opérationnelle doit se traduire en 2004 par un renforcement de notre organisation et de nos procédures en matière de financements de projets et d'actifs, ainsi que du suivi des engagements considérés comme sensibles⁽¹⁾. Notre ambition est de parvenir dans la durée à un équilibre satisfaisant entre les préoccupations manifestées par les ONG avec lesquelles nous souhaitons établir les bases d'un dialogue efficace, et notre souci de satisfaire au mieux les demandes de notre clientèle dans le respect de nos propres lignes de conduite.

En ce qui concerne la Banque de détail, la Direction des risques a entrepris la rédaction d'une série de fiches pratiques destinées à aider les opérationnels dans l'évaluation des risques environnementaux inhérents à certains secteurs d'activité (scieries, imprimerie, textile, transports de produits chimiques...).

Des financements protecteurs de l'environnement

La Société Générale est active dans le domaine des financements protecteurs de l'environnement⁽²⁾.

- Les financements Sofergies (sociétés de crédit-bail spécialisées en environnement) représentent un encours de 449 M EUR.
- Sur le marché en pleine expansion des éoliennes, la Société Générale est la première banque française par le nombre de projets auxquels elle a participé. Par exemple : le plus important parc éolien français à Bouin, en Vendée, a été financé pour 11 M EUR par le Crédit du Nord ; la Société Générale a aussi été choisie comme coarrangeur d'un projet de 25 éoliennes dans le Nord-Pas-de-Calais d'une puissance de 37,5 MW⁽³⁾.
- Des implantations étrangères de la Banque de détail ont mis en place des "prêts verts". Ainsi la NSGB (Égypte) et l'United States Aid Agency (USAID) ont créé en 2003 un fonds de financement de

(1) Nucléaire, barrages, forêts...

(2) Il est difficile de dénombrer précisément l'ensemble de ces engagements, car une grande partie d'entre eux sont affectés au financement global de l'exploitation et non pas à des projets précis.

(3) L'électricité produite sans aucune émission de gaz à effet de serre sera de 100 000 MWh/an, soit la consommation moyenne de 95 000 personnes.

10 M USD destiné aux projets ayant des conséquences positives sur l'environnement. Les prêts seront accordés aux entreprises privées égyptiennes qui auront des projets dans l'utilisation du gaz naturel, dans la bonne gestion de l'énergie ou dans l'écotourisme.

Les actions menées pour réduire notre "empreinte écologique" directe

L'amélioration du Système de Management Environnemental (SME)

Pour gérer son parc immobilier qui représente environ 1,8 million de m² au plan mondial, la Société Générale s'est dotée en 2003 d'un Comité immobilier Groupe. Celui-ci est compétent pour fédérer partout dans le monde les initiatives en matière immobilière, optimiser les surfaces occupées et les consommations (énergie, eau...) afférentes.

L'élargissement du reporting environnemental

En 2003, nous avons étendu le périmètre de recensement de nos consommations de fluides. Désormais, celui-ci couvre la quasi-totalité de notre dispositif en France et plusieurs implantations étrangères importantes (République tchèque, Roumanie, États-Unis et Grande-Bretagne), soit environ 62 % des effectifs du Groupe⁽⁴⁾.

CONSUMMATIONS ⁽⁵⁾	2002	2003
Électricité en MWh	207 200	282 651
Gaz en MWh	32 360	89 240
Fuel + vapeur en MWh	24 639	30 545
Énergie/personne en MWh	6,5	7,2
Eau en m ³	488 608	547 710
Eau/personne en m ³	18,4	18,6
Déchets en tonnes	10 499	9 128
Déchets/personne en kg	259	219

(4) Sauf pour l'eau et les déchets pour lesquels les données ne sont pas toujours disponibles.

(5) Les chiffres ne sont pas comparables d'une année sur l'autre, les périmètres d'inventaire ayant été étendus. Voir aussi l'annexe NRE des éléments financiers, page XX.

(6) Soit environ 20 % du parc immobilier.

(7) 16 types de collectes sont pratiquées et tous les contrats de sous-traitance intègrent une obligation de recyclage et de valorisation. La totalité du traitement de nos déchets est sous-traitée. Aucun déchet dangereux n'a été recensé.

Des pratiques anciennes de gestion économe de nos ressources

Depuis maintenant une dizaine d'années, nous avons mis en place :

- des systèmes d'autorégulation thermique pour tous les immeubles centraux nationaux⁽⁶⁾ ;
- des systèmes de récupération de la chaleur émise par les salles informatiques, qui permettent de couvrir 90 % des besoins de chauffage et d'économiser 5,5 GWh par an depuis 1995 ;
- une gestion très structurée des déchets⁽⁷⁾, confiée à une fonction dédiée depuis 1994.

Les nouveautés 2003

- La Société Générale a signé un contrat "d'offre verte" avec EDF pour obtenir la fourniture d'un minimum de 15 % d'électricité en énergie renouvelable. Ce contrat s'applique, à compter du 1^{er} décembre 2003, à tous les bâtiments légalement éligibles⁽⁸⁾. Ce sont ainsi environ 9 GWh sur les quelque 60 GWh consommés annuellement qui proviendront de sources d'énergie renouvelables (énergie éolienne, solaire, géothermique, marémotrice, biomasse...).
- La future tour de la Défense a obtenu son permis de construire en décembre 2003 et sera réalisée selon une démarche de Haute Qualité Environnementale. Le projet est retenu comme "opération démarche HQE et bâtiments tertiaires" par le CSTB et l'ADEME⁽⁹⁾.
- Un guide de préconisations pour optimiser les installations de génie climatique dans les agences a été déployé en 2003.
- La politique de réduction de consommation de papier a été réaffirmée par la Direction générale lors du Forum Qualité 2003 (voir page 78) : elle est d'ores et déjà mise en œuvre par la Banque de détail et par l'utilisation généralisée en interne de papier recyclé.

(8) Tours Société Générale de la Défense.

(9) Centre Scientifique et Électrique du Bâtiment, et Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

(10) Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

(11) Sociaux/Environnementaux/Éthiques.

Recyclage intensif des matériels informatiques chez ECS

En avance sur la Directive européenne 2004 portant sur le traitement des DEEE⁽¹⁰⁾, ECS traite 350 tonnes de matériel informatique chaque année dans son Centre technique de remarketing (CTR) et via sa filiale de commercialisation de pièces détachées Arilis.

Après récupération des matériels informatiques en fin de contrat, le CTR procède à leur recyclage (audit, test, reconditionnement, remise en état et reconfiguration des matériels).

Le CTR :

- un savoir-faire de 50 personnes, en activité 24 h/24,
- 3 laboratoires de test traitant 261 000 mouvements de matériel, 13 000 articles recyclés et 22 000 pièces détachées expédiées.

ECS peut aussi prendre en charge le matériel obsolète de ses clients.

Nos objectifs 2004

- Poursuivre la prise en compte des critères SEE⁽¹¹⁾ dans nos activités de financement.
- Poursuivre l'élargissement du périmètre de reporting pour compte propre.
- Réaliser un bilan carbone pour les immeubles centraux.
- Définir des normes Groupe en matière de gestion immobilière.

Société civile

Talents et Partage : l'action caritative du personnel

Talents et Partage est l'association à but caritatif créée en 1994 par des membres du personnel. Elle est ouverte aux collaborateurs et retraités pour soutenir des projets au profit de l'enfance défavorisée, des personnes âgées en difficulté, de la réinsertion, ainsi que des personnes handicapées (environ 150 projets depuis 9 ans). Un partenariat renforcé a été signé en 2003. Les moyens d'action de Talents et Partage sont sensiblement augmentés avec une subvention portée à 250 000 EUR pour 2004 et la prise en charge de ses frais de gestion et de personnel. Des locaux accessibles à tous sont mis à disposition au Siège, et un plan de communication interne est déployé aux fins d'associer davantage de collaborateurs.



Un acteur engagé dans la société

Un acteur du développement local

La Société Générale contribue à la mise en place de conditions favorables au développement local en France, grâce, par exemple, au :

- financement des collectivités territoriales et notamment de leurs projets d'aménagements et d'infrastructures (métro de Toulouse, Sytral de Lyon, établissement public d'aménagement Seine-Arche...). Les engagements à moyen et long terme en la matière s'élevaient, pour la France, à 6,4 Md EUR au 31 décembre 2003 ;
- financement du secteur de la santé : la Société Générale est en relation avec un peu plus de 20 % des établissements publics hospitaliers ;
- financement du secteur associatif ; la Société Générale détient plus de 10 % de part de marché dans le secteur ;
- soutien et accompagnement à la création d'entreprises, avec une part de marché de 10 % en 2003 ;
- financement des apprentis artisans pour leur permettre de poursuivre leur formation ;
- soutien aux démarches de commerce équitable : financement de campagnes ; introduction de café labellisé "Commerce équitable" à la cafétéria de la tour Société Générale (environ 6 000 personnes) avant généralisation éventuelle.

Le Groupe contribue également au développement local à l'étranger par le biais de ses implantations. Indépendamment de

son soutien au microcrédit (page 80), la Société Générale fait bénéficier les clientèles locales de son savoir-faire acquis par la Banque de détail en métropole (voir pages 37 et 38). Par ailleurs, dans les pays les moins avancés, elle adapte son mode de distribution aux particularités locales. Au Sénégal, elle a développé, en complément de ses guichets traditionnels, un réseau de points-banque dans les zones jusqu'alors peu ou pas bancarisées.

Un acteur solidaire

En matière de mécénat de solidarité, la Société Générale poursuit deux objectifs :

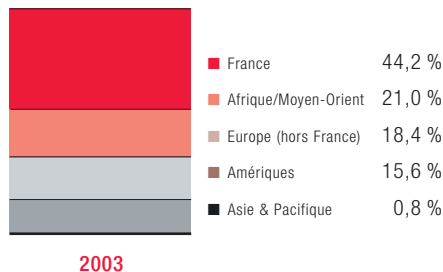
- impliquer directement le personnel ou lui faciliter son engagement,
- favoriser les initiatives de proximité de ses réseaux, directions et filiales, en France et à l'étranger.

Les hommes et les femmes de la Société Générale s'engagent

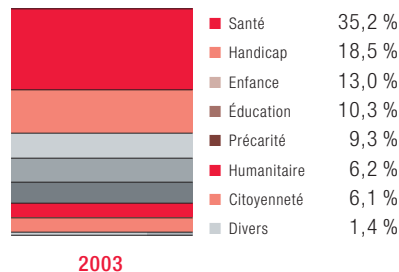
Depuis 1999, outre les dispositifs légaux de congés (congé sabbatique, congé de solidarité internationale), les collaborateurs souhaitant s'engager dans des actions humanitaires ou associatives peuvent interrompre leur parcours professionnel avec la garantie de retour à un poste et à une rémunération équivalents⁽¹⁾.

Le partenariat avec Talents et Partage s'inscrit dans la même logique (voir ci-contre).

(1) Ce congé exceptionnel, de 2 ans maximum, peut être pris avec l'accord de l'entreprise qui assure alors au salarié 4 mois de salaire.



**CARTOGRAPHIE DE L'ACTION SOLIDAIRE
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**



**CARTOGRAPHIE DE L'ACTION SOLIDAIRE
PAR DOMAINE D'INTERVENTION**

Les opérations 2003

La contribution financière de la Société Générale à l'**action solidaire** partout dans le monde est passée de 1,6 M EUR en 2002 à 2,2 M EUR en 2003.

En France, à côté d'initiatives transversales impliquant tout ou partie de nos réseaux (opérations "Offrez-vous un sourire" de l'Association des Paralysés de France, "Donnez-leur un peu de toi" de Habitat et Humanisme, "Journées du handicap mental" à l'initiative de l'UNAPEI, Union nationale des amis et parents d'enfants inadaptés, collecte de dons en région parisienne en faveur de l'Association des Paralysés de France, du Comité catholique contre la faim et pour le développement, et de l'association Emmaüs...), les agences ont soutenu de multiples actions de terrain⁽²⁾.

Ce même foisonnement est observé à l'étranger. Ainsi le personnel de BSGA (Argentine) a créé un groupe d'action solidaire, AY SOL, destiné à apporter une aide aux enfants touchés par la grave crise que traverse le pays ; les fonds recueillis ont permis de contribuer à divers projets d'ONG (foyers, cantines, matériel médical...). À Madagascar, la filiale du Groupe est intervenue pour soutenir "les Orchidées Blanches", branche locale de l'UNAPEI, en finançant la construction de deux pavillons en faveur d'enfants handicapés.

Ces deux filiales ainsi que celle de Côte d'Ivoire, toutes situées dans des pays particulièrement touchés par de graves crises en 2003, ont été spécialement distinguées lors du Forum Qualité 2003 (voir page 78).

Un acteur actif du mécénat culturel

Un soutien constant à la musique depuis 1987

Le mécénat musical est pour la Société Générale un vrai projet d'entreprise, qui se traduit par son soutien fidèle à l'association Mécénat Musical Société Générale (MMSG)⁽³⁾. En 2003, MMSG a organisé 46 concerts⁽⁴⁾ ; elle a aussi acquis, pour les offrir au personnel, près de 2 500 places de concerts données par ses partenaires. Le soutien de MMSG a permis à un certain nombre de formations de musique de chambre⁽⁵⁾, symphonique⁽⁶⁾ ou de création contemporaine⁽⁷⁾ de se produire devant un large public.

Rendre l'art moderne et contemporain accessible à tous

La Société Générale dispose d'une très importante collection d'art, exposée pour l'essentiel dans les espaces communs des tours du siège de la Défense⁽⁸⁾. Elle sert de base aux conférences sur l'art moderne organisées chaque mois à l'intention des collaborateurs. En 2003, 16 conférences ont été ainsi réalisées⁽⁹⁾. Par ailleurs, nous avons parrainé, en partenariat avec la revue *Connaissance des Arts*, une dizaine de visites privées de grandes expositions.

La Tournée Générale 2004 : "un mécène en fête !"

Depuis 17 ans, MMSG (Mécénat Musical Société Générale) œuvre pour donner vie à la conviction que "l'un des plus grands plaisirs de la musique, c'est de la faire aimer aux autres". Cette philosophie, "La Musique, une passion - un partage", est celle qui a été choisie pour illustrer ce rapport annuel 2003, année au cours de laquelle MMSG, pour fêter la musique en beauté, a préparé l'organisation d'une "Tournée Générale 2004" qui, à travers 30 concerts à Paris et dans 6 villes de province, en mars-avril 2004, met en avant les axes essentiels de la politique suivie depuis l'origine : l'aide aux jeunes, la musique de chambre, la création musicale, la sauvegarde du patrimoine et la diffusion.



(2) Exemples : concert en faveur d'enfants autistes en Loire-Atlantique ; soutien de jeunes enfants diabétiques à Nice ; aide apportée par la Banque Rhône-Alpes du groupe Crédit du Nord à l'association Le Petit Monde ; projet d'hôpital mère-enfant à Lyon...

(3) Pour illustrer de façon innovante plus de 15 ans d'intervention en faveur de la musique, MMSG a produit en fin d'année un DVD qui reprend à travers un florilège d'images, de musique et de reportages, les différentes facettes de sa politique.

(4) 18 au profit du personnel, et 28 pour la clientèle.

(5) Quatuors Psophos, Debussy, Centre de Musique Baroque de Versailles...

(6) Orchestre Lamoureux, Orchestre Français des Jeunes...

(7) Lors du Festival Why Note.

(8) La collection d'art est également accessible sous forme d'un musée virtuel en 3D, sur le site Internet www.socgen.com

(9) Sonia Delaunay, V. Kandinsky ou encore des artistes contemporains comme Zao Wu-Ki, Serge Mendjisky...



**Société Générale et UNICEF :
un partenariat de 30 ans**

Hiver 1973 - Hiver 2003.

Voilà 30 ans que la Société Générale est partenaire de l'UNICEF à travers la vente de cartes de vœux. Au cours des dix dernières années, les agences du réseau Société Générale ont collecté l'équivalent de 3,8 M EUR.

Nos objectifs 2004

- Rester fidèles à nos grands partenaires.
- Verser à une association caritative les sommes collectées lors de la délivrance de cadeaux Jazz ⁽¹⁰⁾.

**Un acteur au service
du développement
du sport, comme levier
d'insertion sociale**

**Poursuivre le soutien apporté
au rugby depuis 1987**

L'ensemble des partenariats avec l'univers du rugby ont été renouvelés, et de nouveaux contrats ont été négociés, pour la période 2003-2007, avec la Fédération française de rugby, la Ligue nationale de rugby et la FIRA-Association européenne de rugby amateur. Ces partenariats se déclinent à travers de multiples actions de proximité en France (300 clubs), mais aussi dans certains pays étrangers (partenariats en République tchèque, en Roumanie, en Argentine...).



**Élargir ce soutien à d'autres
sports et à d'autres publics :
le partenariat avec
la Fédération Handisport**

Le soutien de la banque s'est étendu, depuis 2001, au golf ⁽¹¹⁾. Elle a parrainé par ailleurs les Championnats du monde juniors de bridge (Paris, août 2003), activité à laquelle nous apportons notre concours depuis plus de 20 ans.

Depuis le début 2003, nous sommes partenaire officiel de la Fédération Handisport, qui regroupe 42 disciplines au profit de 26 000 athlètes. D'une durée de 4 ans, ce partenariat doit permettre de soutenir la réinsertion des jeunes handicapés par la pratique du sport, et de parrainer des opérations comme les Jeux de l'Avenir, qui ont réuni 700 jeunes athlètes handicapés (Paris, mai 2003).

**CONTRIBUTIONS SOLIDARITÉ/MÉCÉNAT/
PARTENARIATS SPORTIFS**

Hors frais de fonctionnement (en M EUR)	2002	2003
Solidarité	1,6	2,2
Culture/Enseignement	2,0	2,3
Partenariats sportifs	4,5	6,0
Total	8,1	10,5

(10) Produit de fidélisation à points.

(11) Trophées Société Générale des écoles de golf pour les jeunes amateurs ; parrainage de trois jeunes professionnels en vue de les aider à démarrer leur carrière sur le circuit européen.

Éléments financiers

2003

90 Organigramme du Groupe

91 Comptes consolidés

91 Rapport de gestion du Groupe
108 Passage aux Normes IAS
111 Gestion des risques
127 Ratios réglementaires
129 Rapport du Président sur le contrôle interne
et Rapport des Commissaires aux comptes
138 États financiers consolidés
142 Notes annexes
184 Rapport des Commissaires aux comptes

185 Comptes sociaux

185 Analyse du bilan de la Société Générale
186 États financiers de la Société Générale
189 Résultats financiers
des cinq derniers exercices
190 Tableau des filiales et participations
197 Rapport général des Commissaires
aux comptes
198 Informations sur le capital
205 Principaux mouvements
du portefeuille titres
206 Activité des principales filiales et affiliées

212 **Éléments juridiques**

2003

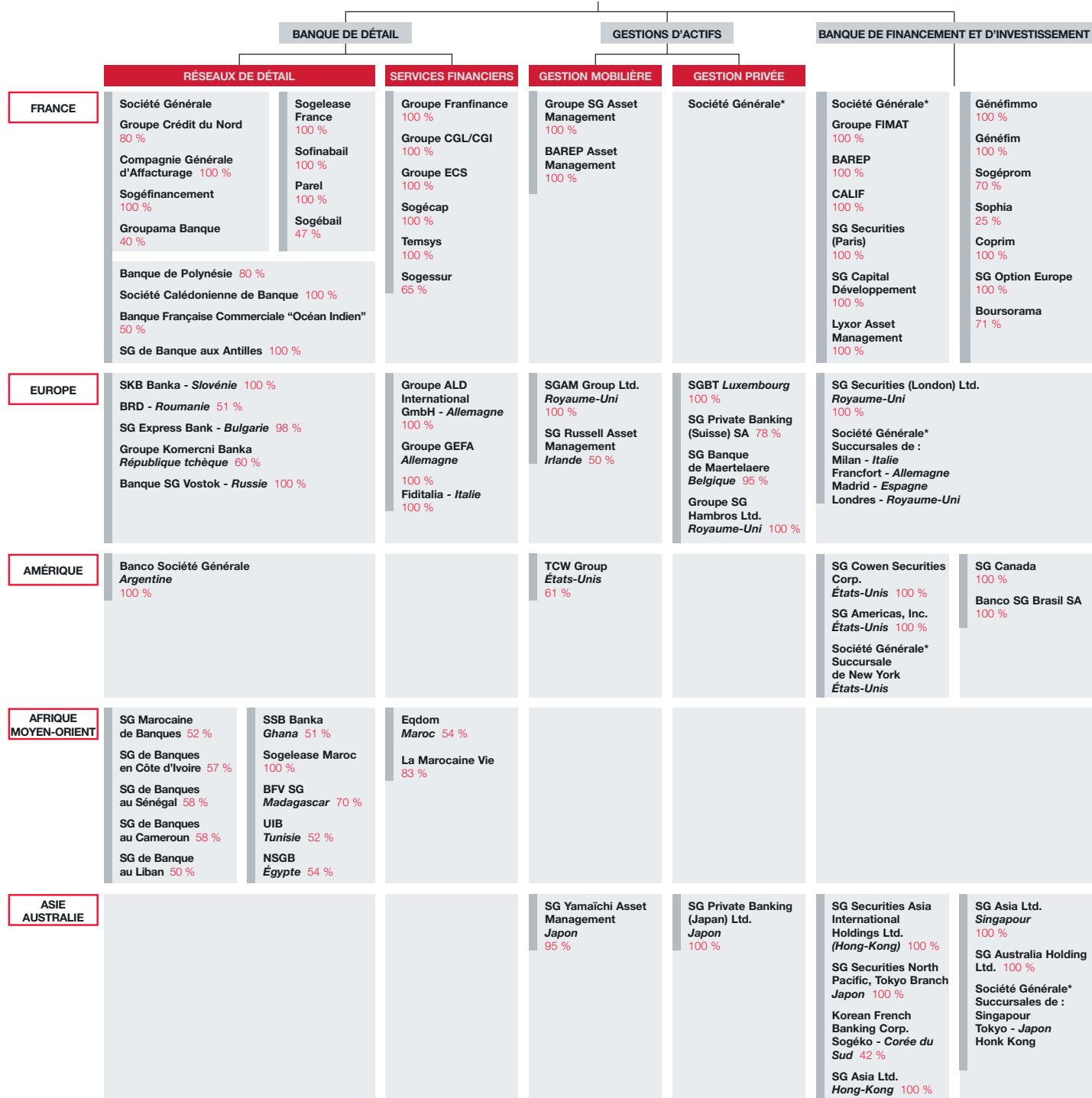
255 **Table de concordance**

Présentation des principales activités du groupe Société Générale

Organigramme simplifié au 31 décembre 2003



GRUPE



% : Correspond au pourcentage de contrôle du Groupe
 * Société mère

Rapport de gestion du Groupe

Activité et résultats du Groupe

L'année 2003 a été marquée par une amélioration progressive des marchés actions mondiaux ; tant les indices boursiers que les volumes des marchés primaire et secondaire ont connu un redressement à partir du 2^e trimestre 2003. Dans le même temps, les taux d'intérêt sont demeurés très bas sur les neuf premiers mois de l'année, aux États-Unis comme en Europe.

Le contexte économique s'est amélioré aux États-Unis par rapport à l'année 2002, tandis que l'Europe a enregistré un taux de croissance très faible. Parallèlement, l'euro s'est apprécié de manière significative face au dollar, atteignant des niveaux records en fin d'année 2003 (1,26 USD pour 1 EUR à fin décembre 2003 et 1,13 USD pour 1 EUR en moyenne sur 2003).

Dans ce contexte, le groupe Société Générale affiche de très bonnes performances. L'exercice 2003 se solde par une progression de 40 % du résultat d'exploitation. Ces bonnes performances ont été réalisées grâce à l'expansion et l'enrichissement des fonds de commerce par croissance organique et par des acquisitions ciblées, ainsi que par l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et du profil de risque. Enfin, le portefeuille de participations industrielles a dégagé une contribution légèrement positive.

Le résultat net part du Groupe de l'exercice ressort ainsi à 2,5 Md EUR, en progression de 78 % sur 2002. Le retour sur fonds propres après impôt du Groupe est de 16,2 % en 2003, contre 9,4 % en 2002.

Analyse du compte de résultat consolidé

en M EUR	2003	2002	Variation %
Produit net bancaire	15 637	14 573	+ 7
Frais de gestion	(10 568)	(10 526)	+ 0
Résultat brut d'exploitation	5 069	4 047	+ 25
Dotation nette aux provisions	(1 226)	(1 301)	- 6
Résultat d'exploitation	3 843	2 746	+ 40
Résultat sur actifs immobilisés	397	(299)	NS
Résultat des sociétés mises en équivalence	43	48	- 10
Éléments exceptionnels	(150)	(11)	x 13,6
Amortissement des survaleurs	(217)	(184)	+ 18
Charge fiscale	(1 161)	(649)	+ 79
Résultat net	2 755	1 651	+ 67
Intérêts minoritaires	(263)	(254)	+ 4
Résultat net part du Groupe	2 492	1 397	+ 78
ROE annualisé après impôt (%)	16,2	9,4	

Au cours de l'année, le Groupe a intégré la banque tunisienne UIB (Union Internationale de Banques) ainsi que les activités européennes de location de longue durée et de gestion de flotte automobile multimarque de Hertz Lease (ces acquisitions avaient été finalisées fin 2002). Le Groupe a par ailleurs acquis et intégré dans ses comptes, courant 2003, la Compagnie Bancaire Genève qui vient compléter son dispositif de banque privée en Suisse, ainsi que l'activité de titrisation de commissions de gestion Constellation Financial Management et deux banques de détail à l'étranger, l'une à la Réunion (la BFCO) et l'autre au Ghana (SSB).

Le produit net bancaire progresse de 7 %, à 15,6 Md EUR, et de 8,7 % à périmètre et change constants. Le produit net bancaire progresse de 4,3 % dans les Réseaux de détail en France, de 17,6 % dans les Services financiers et de 7,8 % dans la Banque de financement et d'investissement (+ 15,6 % à périmètre et change constants) ; les revenus des Gestions d'actifs sont stables à périmètre et change constants, avec un net redémarrage au second semestre. La croissance des revenus demeure principalement assise sur un développement des fonds de commerce existants, complété par des acquisitions ciblées réalisées en 2003 dans les métiers à fort potentiel de croissance rentable (Services financiers et Gestion privée notamment).

Rapport de gestion du Groupe

Sur la période, le revenu intègre une plus-value de cession sur un actif immobilier de 187 M EUR. À périmètre et change constants et hors cette plus-value, le produit net bancaire connaît une progression de 7,3 %.

Les frais généraux du Groupe ressortent à 10,6 Md EUR, stables en données courantes et en hausse de 2 % à périmètre et change constants. Cette évolution enregistre le plein effet des mesures de restructuration de la plate-forme Cash actions et conseil décidées en 2002 ainsi que la poursuite des grands programmes de productivité lancés en 2001 (fonction achats et rationalisation des *back offices* européens en particulier). Dans le même temps, la gestion des effectifs a été rigoureuse (ceux-ci sont en baisse de 0,7 % entre 2002 et 2003), tandis que le Groupe a poursuivi sa politique sélective d'investissements commerciaux et informatiques.

L'effet conjugué de la hausse des revenus et de la maîtrise des frais généraux permet au coefficient d'exploitation du Groupe de s'établir à 67,6 %, en baisse sensible par rapport à 2002 (72,2 %).

Le résultat brut d'exploitation progresse de 25 % entre 2002 et 2003, pour atteindre 5,1 Md EUR. À périmètre et change constants et hors plus-value immobilière, il affiche une augmentation de 22 %.

La charge du risque est en baisse de 6 %, à 1,2 Md EUR en 2003. Rapporté aux encours pondérés de fin d'année, le coût du risque commercial diminue à 59 points de base sur l'exercice, contre 70 points de base en 2002. En Banque de financement et d'investissement, ce chiffre recouvre une forte réduction de la charge du risque avéré et un renforcement de la provision générale pour risques de crédit à hauteur de 285 M EUR. La charge du risque de l'ensemble des réseaux de détail et services financiers est stable autour de 650 M EUR ; le coût du risque des réseaux domestiques se maintient à 37 points de base en 2003, contre 36 points de base en 2002.

Sous l'effet conjugué de la progression soutenue du résultat brut d'exploitation et de la baisse de la charge du risque, le résultat d'exploitation affiche une croissance de 40 % par rapport à 2002, à 3,8 Md EUR en 2003. À périmètre et change constants et hors plus-value immobilière, le résultat d'exploitation est en hausse de 32 %.

Le résultat sur cession d'actifs immobilisés est positif à 397 M EUR en 2003, contre un résultat déficitaire de 299 M EUR en 2002. Cette évolution résulte :

- d'une part, de la contribution du portefeuille de participations industrielles (124 M EUR en 2003, contre - 350 M EUR en 2002), compte tenu du redressement de la Bourse de Paris au cours de l'année (CAC 40 + 16 %). Au 31 décembre 2003, la valeur de marché du portefeuille de participations industrielles s'élève à 3,0 Md EUR, en plus-value de 0,4 Md EUR ;
- d'autre part, le Groupe a cédé sa participation dans le Crédit Lyonnais au cours de l'année avec une plus-value avant impôt de 242 M EUR. L'allègement du portefeuille de participations industrielles et foncières a été engagé en 2003 (- 320 M EUR de cessions nettes sur l'année).

L'amortissement des survaleurs s'élève à 217 M EUR, contre 184 M EUR en 2002. Il reflète le niveau de la croissance externe ainsi que des amortissements exceptionnels sur des *goodwills* anciens à hauteur de 48 M EUR sur l'exercice.

Le résultat exceptionnel, qui s'élève à - 150 M EUR, enregistre notamment une dotation de 150 M EUR au FRBG, et des charges exceptionnelles au titre du litige Gruttadauria pour 46 M EUR, compensées par une reprise du même montant du FRBG.

La charge fiscale atteint 1 161 M EUR, correspondant à un taux effectif de 27,4 %, contre 26,6 % en 2002.

Le résultat net part du Groupe atteint 2,5 Md EUR en 2003, contre 1,4 Md EUR en 2002. Le retour sur fonds propres après impôt (ROE) est de 16,2 % (pour 15,4 Md EUR de fonds propres moyens), contre 9,4 % en 2002 (pour 14,9 Md EUR de fonds propres moyens).

Le bénéfice net par action est de 6,07 EUR en 2003, en hausse de 78 % par rapport à 2002.

Activité et résultats des métiers

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité sont établis selon les principes du Groupe afin de :

- déterminer les résultats de chacun des pôles d'activité comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les pôles d'activité retenus correspondent aux trois métiers stratégiques du Groupe :

- **les Réseaux de détail et Services financiers**, qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord, les Réseaux de détail à l'étranger ainsi que les filiales de financements spécialisés aux entreprises (financement des ventes, location d'ordinateurs, location de longue durée et gestion de flotte automobile), les financements aux particuliers, les services bancaires et titres (moyens de paiement, banque de flux, conservation de titres), et les activités d'assurance vie et dommages ;
- **les Gestions d'actifs**, qui comprennent la Gestion mobilière et la Gestion privée ;
- **la Banque de financement et d'investissement**, qui comprend deux types d'activités :
 - la Banque de financement et Taux dont :
 - la plate-forme *Debt Finance*, qui regroupe des activités de financements structurés (commerce extérieur, financement de projets, financement d'acquisitions, financements immobiliers, ingénierie financière), et les activités de taux, change et trésorerie,
 - le courtage sur marchés à terme de *futures* et de matières premières (FIMAT),
 - les activités de financement et de trading sur matières premières,
 - la banque commerciale (financements courants des entreprises en particulier) ;
 - les activités **Actions et Conseil** qui comprennent :
 - les activités actions (marché primaire, courtage, dérivés, trading),
 - le conseil (fusions/acquisitions),
 - *le private equity*.

À ces trois pôles opérationnels s'ajoute le pôle Gestion propre qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des branches. À ce titre, lui est rattaché le coût de portage des titres des filiales et les dividendes afférents ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et l'amortissement des écarts d'acquisition. Par ailleurs, sont attachés à ce pôle les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires, et des actifs immobiliers patrimoniaux du Groupe), ainsi que les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles (activités en développement : par exemple, courtage en ligne, Groupama Banque).

Les principales conventions retenues pour la détermination des résultats et des rentabilités par pôle d'activité sont décrites ci-après.

Allocation des fonds propres

- Le principe général retenu est une allocation des fonds propres correspondant aux exigences moyennes requises par les normes réglementaires durant la période, augmentée de la marge prudentielle correspondant à l'objectif que s'est fixé le Groupe eu égard à l'appréciation du risque afférent à son portefeuille d'activités (soit des fonds propres équivalents à 6 % des engagements pondérés).
- Les fonds propres sont ainsi alloués :
 - pour la Banque de détail, en fonction des risques pondérés ; s'y ajoute, pour l'assurance vie, la prise en compte des exigences réglementaires propres à cette activité ;
 - pour l'activité de Gestions d'actifs, les fonds propres alloués correspondent au montant le plus élevé entre, d'une part, l'exigence de fonds propres résultant des risques pondérés et, d'autre part, un montant de trois mois de frais de gestion qui constitue la référence réglementaire dans cette activité ;
 - pour la Banque de financement et d'investissement, en fonction des risques pondérés et de la valeur en risque des activités de marché. Le calcul des risques de marché est effectué sur la base d'un modèle interne validé par la Commission bancaire pour l'essentiel des opérations ;
 - les fonds propres alloués au pôle Gestion propre correspondent à l'addition, d'une part, de l'exigence réglementaire relative aux actifs affectés à ce pôle (portefeuille de participations et immobilier principalement) et, d'autre part, de l'excédent (ou de l'insuffisance) des fonds propres disponibles au niveau du Groupe (écart entre la somme des fonds propres normatifs tels que définis ci-avant et la moyenne des fonds propres comptables part du Groupe, après distribution).

Produit net bancaire

Le produit net bancaire de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par l'activité du pôle ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui sont alloués au pôle et qui est définie chaque année par référence au taux estimé du placement des fonds propres du Groupe au cours de l'exercice. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du pôle est réaffectée au pôle Gestion propre.

Frais de gestion

Les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant par principe intégralement réaffectés aux pôles.

Rapport de gestion du Groupe

Ne restent inscrits dans la Gestion propre que les frais liés aux activités de ce pôle et ceux correspondant à des projets transversaux communs à plusieurs branches ou à des événements exceptionnels.

Provisions

Les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice.

Les provisions concernant l'ensemble du Groupe et les provisions pour risques-pays sont inscrites en Gestion propre.

Résultat sur actifs immobilisés

Le résultat sur actifs immobilisés enregistre principalement les plus-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires du Groupe.

Amortissement des survaleurs

L'amortissement des écarts d'acquisition est enregistré dans le pôle Gestion propre.

Charge fiscale

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée visant à optimiser la charge fiscale de l'ensemble.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activité en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature des revenus de chacun des pôles.

Synthèse des résultats et de la rentabilité par métier

Compte de résultat par métier

en M EUR	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
	Réseaux de détail et Services financiers		Gestions d'actifs		Banque de financement et d'investissement		Gestion propre et autres		Groupe	
Produit net bancaire	9 222	8 684	1 270	1 304	5 141	4 769	4	(184)	15 637	14 573
Frais de gestion	(6 200)	(5 873)	(864)	(905)	(3 274)	(3 487)	(230)	(261)	(10 568)	(10 526)
Résultat brut d'exploitation	3 022	2 811	406	399	1 867	1 282	(226)	(445)	5 069	4 047
Dotation nette aux provisions	(648)	(653)	(2)	(14)	(519)	(717)	(57)	83	(1 226)	(1 301)
Résultat d'exploitation	2 374	2 158	404	385	1 348	565	(283)	(362)	3 843	2 746
Résultat sur actifs immobilisés	5	21	(11)	(10)	29	24	374	(334)	397	(299)
Résultat des sociétés mises en équivalence	13	14	0	0	17	18	13	16	43	48
Éléments exceptionnels	0	0	0	0	0	0	(150)	(11)	(150)	(11)
Amortissement des survaleurs	0	0	0	0	0	0	(217)	(184)	(217)	(184)
Charge fiscale	(812)	(741)	(120)	(120)	(307)	(78)	78	290	(1 161)	(649)
Résultat net	1 580	1 452	273	255	1 087	529	(185)	(585)	2 755	1 651
Intérêts minoritaires	(187)	(175)	(24)	(15)	(8)	(20)	(44)	(44)	(263)	(254)
Résultat net part du Groupe	1 393	1 277	249	240	1 079	509	(229)	(629)	2 492	1 397
Fonds propres normatifs	7 415	6 858	420	356	3 579	3 593	3 945	4 085	15 359	14 892
ROE après impôt (%)	18,8	18,6	59,3	67,4	30,1	14,2			16,2	9,4

En 2003, l'ensemble des activités des Réseaux de détail et Services financiers du Groupe ont affiché de très bonnes performances, et les métiers de Gestions d'actifs ont bien résisté dans un contexte boursier difficile en début d'année. Grâce, notamment, aux excellentes performances des activités de taux et de dérivés

actions, au plein effet des mesures de réduction des frais généraux et à une utilisation optimisée des fonds propres, la rentabilité de la banque de financement et d'investissement a atteint un niveau exceptionnel en 2003 (ROE après impôt de 30,1 %).

Rapport de gestion du Groupe

Les Réseaux de détail et Services financiers

en M EUR	2003	2002	Variation %
Produit net bancaire	9 222	8 684	+ 6
Frais de gestion	(6 200)	(5 873)	+ 6
Résultat brut d'exploitation	3 022	2 811	+ 8
Dotation nette aux provisions	(648)	(653)	- 1
Résultat d'exploitation	2 374	2 158	+ 10
Résultat sur actifs immobilisés	5	21	- 76
Résultat des sociétés mises en équivalence	13	14	- 7
Charge fiscale	(812)	(741)	+ 10
Résultat net	1 580	1 452	+ 9
Intérêts minoritaires	(187)	(175)	+ 7
Résultat net part du Groupe	1 393	1 277	+ 9
dont :			
Réseau Société Générale	738	706	+ 5
Réseau Crédit du Nord	140	121	+ 16
Services financiers	301	260	+ 16
Banque de détail à l'étranger	214	190	+ 13
Fonds propres moyens part du Groupe	7 415	6 858	+ 8
ROE après impôt (%)	18,8	18,6	

Les Réseaux de détail et Services financiers affichent un résultat net en progression de 9 % et une rentabilité sur fonds propres après impôt de 18,8 %, contre 18,6 % en 2002. Ces résultats reflètent les excellentes performances commerciales et financières réalisées en 2003 de l'ensemble des activités.

Réseaux France : croissance et rentabilité

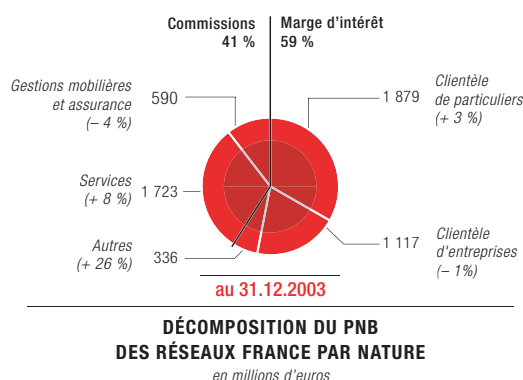
L'année 2003 s'est caractérisée en France par une économie fonctionnant au ralenti et des taux d'intérêt bas. Dans cet environnement, les réseaux français de Banque de détail du Groupe,

Société Générale et Crédit du Nord, ont à nouveau démontré la capacité de performance et la robustesse de leurs modèles bancaires.

La qualité des fonds de commerce, la priorité donnée à la relation client et l'exploitation des synergies entre marchés de clientèles demeurent les fondements des modèles de ces deux réseaux complémentaires dans leur structure et leur organisation. Avec 8,3 millions de clients à fin 2003, ces réseaux constituent le premier groupe non mutualiste en Banque de détail domestique.

La conquête de clientèles s'est poursuivie en 2003 avec une augmentation nette de 129 000 comptes à vue (+ 2,4 %). Parallèlement, la qualité de la relation client a permis de poursuivre la croissance du taux d'équipement qui ressort à 7,4 produits par compte à vue fin 2003 (contre 7,1 fin 2002). Enfin, les productions de crédit et la collecte d'épargne ont été très dynamiques, particulièrement pour les crédits à l'habitat (+ 39 % par rapport à 2002), les crédits à la consommation (+ 10 %) et les encours de dépôts bilatéraux (+ 3 %).

Dans ce contexte, le produit net bancaire progresse de 4,3 % entre 2002 et 2003, à 5 645 M EUR. En dépit de taux d'intérêt bas en 2003, la marge d'intérêt a progressé de 3,9 % par rapport à 2002 grâce à la hausse des encours de dépôts et de crédit,



notamment aux particuliers. Les commissions ont fortement augmenté sur l'année (4,9 %) grâce à la croissance des commissions de service (+ 8,4 %).

Dans le cadre de la rationalisation de ses dispositifs, le réseau Société Générale poursuit la centralisation de ses *back offices* : le nombre de dispositifs locaux est ainsi passé de 136 à 109 entre 2000 et 2003, tandis que 7 pôles Services client (dont le rôle est de mutualiser les activités de service après-vente jusqu'ici assurées au sein des groupes d'agences) sont en place à fin 2003. Au Crédit du Nord, le transfert des tâches administratives des 550 agences particuliers et entreprises vers 27 unités régionales de traitement spécialisées est en cours. En parallèle, les outils et canaux de gestion de la relation client montent en puissance : dans le réseau Société Générale, 21 000 agents ont été formés sur l'outil de Gestion de la Relation Client en 2003, tandis que les Centres de relation clientèle multimédia (CRCM) connaissent une montée en puissance avec un effectif de 580 personnes à fin 2003, contre 370 à fin 2002. Enfin, l'optimisation de la couverture géographique des réseaux des deux enseignes Société Générale et Crédit du Nord se poursuit, avec l'ouverture de 32 points de vente et la mise en place de 339 distributeurs de billets supplémentaires en 2003.

En dépit de la poursuite des investissements commerciaux, l'augmentation des frais de gestion des réseaux France est contenue en 2003 à 2,9 % par rapport à 2002 avec des effectifs stabilisés. Le coefficient d'exploitation baisse de un point entre 2002 et 2003, à 69,4 %.

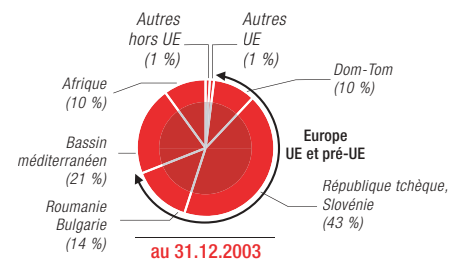
La conjugaison de la croissance des revenus et de la maîtrise des frais de gestion permet une progression du résultat brut d'exploitation de 8 %.

Le coût du risque des réseaux France est stable à 37 points de base en 2003, contre 36 points de base en 2002.

Le résultat d'exploitation s'inscrit donc en progression de 7 % par rapport à 2002.

Le résultat net part du Groupe des réseaux France atteint 878 M EUR sur l'année, en progression de 6 % par rapport à 2002. Sur l'année, le ROE après impôt ressort au niveau remarquable de 19,7 %, en progression de 0,4 point par rapport à 2002.

Réseaux de détail à l'étranger : poursuite du développement et rentabilité élevée



DÉCOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Pour compléter son offre de Banque de détail à l'étranger, le Groupe a acquis en 2003 deux banques, l'une à la Réunion (BFROI) et l'autre au Ghana (SSB). Par ailleurs, l'Union Internationale de Banques (UIB) en Tunisie, acquise fin 2002, a été intégrée dans les comptes du Groupe début 2003. Avant prise en compte de General Bank of Greece, dont l'acquisition devrait intervenir au premier semestre 2004, les encours de crédit de la ligne-métier sont concentrés à 64 % dans des pays de l'Union européenne ou engagés dans le processus d'adhésion à l'Union européenne.

Grâce à la poursuite d'une croissance organique soutenue et après prise en compte des acquisitions de l'année, la ligne-métier compte à fin 2003 plus de 5 millions de clients (particuliers et entreprises) dans 31 implantations. Les réseaux d'agences ont été renforcés sur la période avec 63 nouveaux points de vente (à périmètre identique).

Le produit net bancaire du pôle progresse de 1,6 % en 2003 (+ 2,9 % à périmètre et change constants). La progression du revenu, résultant du dynamisme commercial de l'ensemble des implantations, a été limitée pour Komerčni Banka par les effets négatifs, d'une part, de la cession d'une partie des créances risquées acquises antérieurement à la prise de contrôle par le groupe Société Générale et, d'autre part, de la convergence des taux d'intérêt tchèques avec ceux de l'Union européenne sur la marge sur dépôts.

En 2003, les Réseaux de détail à l'étranger ont contribué à 11 % du produit net bancaire du Groupe.

Les frais généraux de la ligne-métier sont maîtrisés (+ 3,1 % à périmètre et change constants) : les effets positifs du plan de

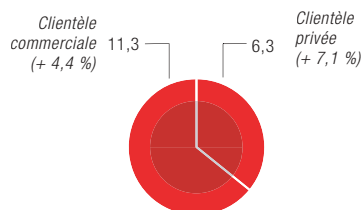
Rapport de gestion du Groupe

restructuration de la Komerčni Banka (baisse des frais généraux de 6 % à taux de change constants) compensent le coût des investissements dans certaines implantations telles que l'Égypte et la Russie (3 agences à fin 2003).

La charge du risque est en forte baisse (-25 % à périmètre et change constants) par rapport à 2002, année au cours de laquelle avaient été comptabilisées des provisions liées à la crise argentine. De ce fait, le résultat net part du Groupe de la Banque de détail à l'étranger progresse de 13 % entre 2002 et 2003, à 214 M EUR. Le ROE après impôt est de 32,1 % sur l'année (30 % en 2002) et est supérieur à l'objectif fixé.

Services financiers : hausse de la rentabilité opérationnelle

Ce pôle recouvre trois lignes-métiers : les financements spécialisés aux entreprises et aux particuliers, les activités d'assurance



ENCOURS DE CRÉDIT 2003

(Variation en % / 2002)
en milliards d'euros

vie, et les titres et services bancaires.

En 2003, le Groupe a intégré dans ses comptes l'acquisition des activités européennes d'Hertz Lease qui complètent son dispositif européen en location de longue durée, gestion de flottes et financement de véhicules. Avec une présence dans 19 pays, cette activité gère ainsi à fin 2003 plus de 500 000 véhicules (en progression de 3 % par rapport à 2002), ce qui la situe au 2^e rang européen.

En financement de biens d'équipement professionnel, le Groupe poursuit sa dynamique de développement avec les grandes entreprises. La production d'encours de leasing est en progression de 2,5 % sur l'année et les marges augmentent de 8 points de base.

Les activités de financements spécialisés aux particuliers croissent également de manière satisfaisante, avec la progression des

activités existantes (production de crédits en hausse de 10 % à périmètre constant) et les développements en cours en République tchèque et en Russie.

Sur l'année, le produit net bancaire des financements spécialisés progresse ainsi de 8,4 % à périmètre et change constants. Le résultat d'exploitation de la ligne-métier est en augmentation de 18,5 % sur 2002, et le ROE après impôt ressort à 17,1 % sur l'année, contre 14,9 % en 2002.

La ligne-métier assurance vie connaît une activité soutenue en 2003, avec une production de primes en augmentation de 18 % en France par rapport à 2002, contre 10 % pour le marché français des bancassureurs. Des développements sont en cours, en appui au réseau de Banque de détail à l'étranger (au Maroc, en République tchèque et en Égypte). Le produit net bancaire de la ligne-métier est en croissance de 10 % entre 2002 et 2003 à périmètre et change constants.

Dans un environnement de marché qui ne s'est amélioré significativement qu'en fin d'année, l'activité titres et services bancaires a vu ses actifs en conservation croître de 32 % entre fin 2002 et fin 2003 grâce à des succès commerciaux.

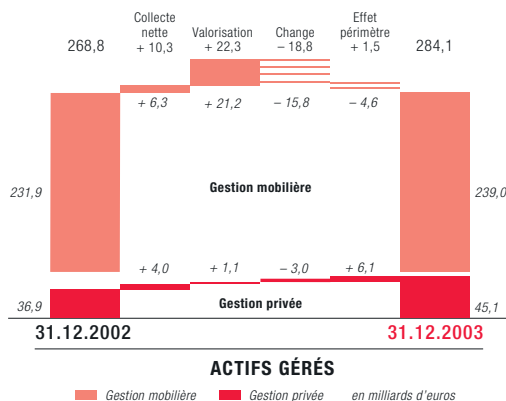
Au total, le résultat net des services financiers augmente de 16 %, à 301 M EUR, et le ROE après impôt s'établit à 13,1 % en 2003, stable par rapport à 2002.

Les Gestions d'actifs : résistance des résultats sur l'année

en M EUR	2003	2002	Variation %
Produit net bancaire	1 270	1 304	- 3
Frais de gestion	(864)	(905)	- 5
Résultat brut d'exploitation	406	399	+ 2
Dotations nettes aux provisions	(2)	(14)	- 85
Résultat d'exploitation	404	385	+ 5
Résultat sur actifs immobilisés	(11)	(10)	+ 10
Charge fiscale	(120)	(120)	+ 0
Résultat net	273	255	+ 7
Intérêts minoritaires	(24)	(15)	+ 60
Résultat net part du Groupe	249	240	+ 4
dont :			
Gestion mobilière	188	201	- 6
Gestion privée	61	39	+ 56

Après un début d'année difficile, les Gestions d'actifs ont confirmé au second semestre leur capacité de rebond dans un environnement boursier et financier redevenu plus favorable. Ce pôle dégage sur l'année 2003 un résultat net part du Groupe de 249 M EUR, en légère progression sur celui de 2002 (+ 4 %).

Les actifs gérés du Groupe s'élèvent à 284,1 Md EUR à fin décembre 2003, contre 268,8 Md EUR à fin décembre 2002, en progression de 6 % grâce à un bon niveau de collecte nette (+ 10,3 Md EUR) et un effet valorisation favorable (+ 22,3 Md EUR). L'effet change est resté négatif sur la période avec - 18,8 Md EUR. Ce pôle enregistre en banque privée les effets de l'acquisition de la Compagnie Bancaire Genève au 2^e trimestre 2003, avec 8 Md EUR d'actifs gérés.



Gestion mobilière

La gestion mobilière a réalisé 6,3 Md EUR de collecte nette en 2003. Après prise en compte des effets de valorisation (+ 21 Md EUR), de change (- 16 Md EUR) et de cession et arrêt d'activités à faible marge aux États-Unis (- 4,6 Md EUR), les actifs gérés s'établissent ainsi à fin décembre 2003 à 239 Md EUR. Ce qui situe le Groupe à la 4^e place parmi les gestionnaires bancaires de la zone euro.

La gestion alternative ⁽¹⁾ poursuit son développement avec succès : le Groupe est un des leaders européens avec plus de 30 Md EUR ⁽²⁾ d'actifs sous gestion à fin 2003 et une collecte nette qui s'élève sur l'année à 2,8 Md EUR (soit 9 % des actifs). L'innovation commerciale en matière de gestion alternative se traduit notamment par le lancement du 1^{er} FCPR immobilier en France ainsi que de nouveaux fonds tels Oil & Gas et des fonds de Capital Développement en France et en Europe de l'Est. Par ailleurs, la gamme de produits structurés sur les dérivés de crédits, Mortgage Backed Securities et hedge funds continue de se renforcer.

En terme de développement commercial, la joint-venture créée par SG Asset Management en 2002 avec la première société industrielle en Chine, Baosteel, a collecté en 2003 près de 0,5 Md EUR sur un 1^{er} OPCVM distribué par la 2^e banque chinoise (China Construction Bank).

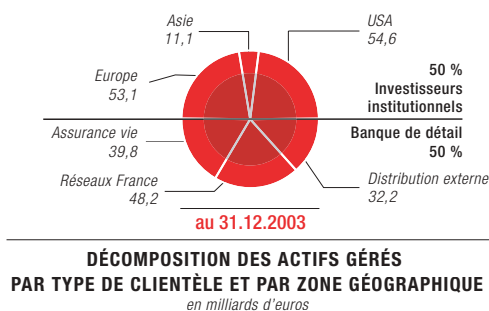
(1) Fonds à performance garantie, fonds de futures, hedge funds, private equity.

(2) Non inclus les actifs gérés Lyxor Asset Management (28 Md EUR à fin décembre 2003, dont les résultats sont consolidés dans la ligne-métier Actions et Conseil).

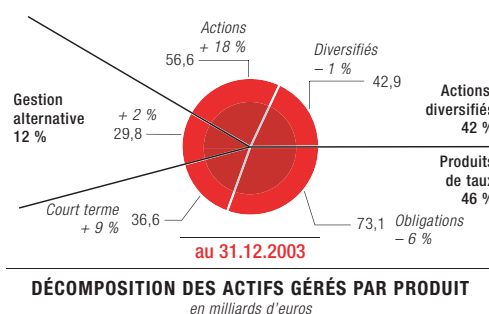
Rapport de gestion du Groupe

La performance des fonds est toujours très bonne : les produits actions gérés par SG Asset Management Paris dépassent leur *benchmark* sur un an pour 90 % d'entre eux et se placent à hauteur de 82 % dans les 1^{er} et 2^e quartiles. Par ailleurs, 98 % des actifs actions de TCW ont dégagé une performance supérieure à leur *benchmark* sur l'année.

La répartition des actifs entre investisseurs institutionnels et clientèle privée reste équilibrée. Les actifs gérés pour le compte des investisseurs institutionnels s'élèvent à 118,8 Md EUR, soit 50 % des encours. Par ailleurs, la diversification géographique des encours gérés (USA 30 %, Europe 65 %, Asie 5 %) est un gage de bonne résistance aux crises éventuelles des marchés locaux.



La part actions, diversifiés et gestion alternative progresse à 54 % (contre 52 % en 2002). Les encours gérés en gestion alternative représentent 12 % des actifs gérés à fin 2003, contre 13 % en 2002.



En 2003, après un début d'année difficile, le PNB de la gestion mobilière n'a cessé de se redresser et, au total, a bien résisté (- 1 % à périmètre et change constants). La marge brute (PNB/Actifs gérés moyens) est stable sur l'année, à 39 points de base comparable à celle de 2002 (40 points de base).

Les frais de gestion sont stables entre 2002 et 2003 à périmètre et change constants, permettant au résultat d'exploitation de retrouver un niveau proche de celui de l'an passé (- 1,5 % à périmètre et change constants). Le résultat net part du Groupe est de 188 M EUR (à comparer à 201 M EUR en 2002).

Gestion privée

L'année 2003 a été marquée par le renforcement du dispositif en Europe avec l'acquisition de la Compagnie Bancaire Genève qui vient compléter l'activité sur les marchés *off-shore* en Europe : SG Private Banking Suisse, qui résulte de la fusion de CBG et de SG Rüeegg (filiale existante du Groupe), gère 12,1 Md EUR d'actifs à fin décembre 2003 et a généré une collecte nette de 0,4 Md EUR sur le deuxième semestre 2003.

Le pôle Gestion privée enregistre le succès de sa stratégie commerciale en Asie avec des actifs sous gestion de 6,2 Md EUR à fin 2003, en croissance de 20 % en rythme annuel sur les trois dernières années.

Par ailleurs, le développement de l'offre de produits structurés et gestion alternative se poursuit : les revenus relatifs à ces produits représentent 11 % des revenus de 2003, contre 2 % en 2000, et le stock d'encours de gestion alternative a crû de 50 % en 2003, à près de 600 M EUR.

Les actifs sous gestion de la Gestion privée s'élèvent à 45,1 Md EUR⁽³⁾. La collecte nette est restée dynamique (+ 4 Md EUR y compris Compagnie Bancaire Genève). Les effets change et marché sont légèrement négatifs à - 1,9 Md EUR, contre - 5,8 Md EUR en 2002.

À périmètre et change constants, le PNB affiche une progression de 8 % grâce essentiellement à la forte augmentation des commissions sur produits structurés (notamment en Asie). Les frais de gestion sont en progression de 5 % à périmètre et change constants. Le résultat d'exploitation s'établit à 78 M EUR, en augmentation de 41 % à périmètre et change constants par rapport à 2002, et le résultat net part du Groupe à 61 M EUR (contre 39 M EUR en 2002).

(3) Non inclus les avoirs des clients gérés directement par les Réseaux de détail en France (63 Md EUR d'avoirs supérieurs à 150 000 EUR).

La Banque de financement et d'investissement : une rentabilité exceptionnelle

en M EUR	2003	2002	Variation %
Produit net bancaire	5 141	4 769	+ 8
Frais de gestion	(3 274)	(3 487)	- 6
Résultat brut d'exploitation	1 867	1 282	+ 46
Dotation nette aux provisions	(519)	(717)	- 28
Résultat d'exploitation	1 348	565	x 2,4
Résultat sur actifs immobilisés	29	24	+ 21
Résultat des sociétés mises en équivalence	17	18	- 6
Charge fiscale	(307)	(78)	x 3,9
Résultat net	1 087	529	x 2,1
Intérêts minoritaires	(8)	(20)	- 60
Résultat net part du Groupe	1 079	509	x 2,1
Fonds propres moyens part du Groupe	3 579	3 593	- 0
ROE après impôt (%)	30,1	14,2	

En 2003, la Banque de financement et d'investissement a affiché des performances excellentes dans un environnement de taux particulièrement bas sur la majeure partie de l'année et avec des marchés actions en redressement. La Banque de financement et Taux a enregistré un niveau de revenus élevé essentiellement tiré par les activités de trésorerie et de taux, tandis que les métiers du pôle Actions et Conseil ont réalisé d'excellentes performances grâce notamment aux très bons résultats de l'activité sur dérivés actions. Il en résulte une progression des revenus de 16 % à périmètre et change constants.

Dans ce contexte, le Groupe a conservé sa position de premier plan sur les financements structurés et sur les produits dérivés. Dans le même temps, le Groupe a amélioré ses positions concurrentielles sur les marchés de capitaux en euro, notamment sur les émissions obligataires d'entreprises en euro (6^e place en 2003, contre 8^e en 2002 – *source Thomson Financial*). À noter, des succès notables en Europe hors de France, notamment avec les entreprises allemandes pour les émissions obligataires et avec les entreprises espagnoles pour les crédits syndiqués.

L'année 2003 enregistre le plein effet des mesures de réduction des coûts prises dès fin 2001 : les frais de gestion diminuent de

6,1 % en données courantes (+ 2 % à données constantes). Sous l'effet conjugué d'un niveau de revenu exceptionnel pour les activités de trésorerie et taux et de la baisse importante des coûts, le coefficient d'exploitation s'établit à 64 % en 2003, en baisse de 7 points par rapport à 2002 (hors coûts de restructuration). Le ratio "rémunérations totales/PNB net des provisions" est aussi en baisse, à 46,5 %, en 2003, contre 49,3 % en 2002 (hors coûts de licenciements).

La charge du risque de la Banque de financement et d'investissement baisse de 717 M EUR en 2002 à 519 M EUR en 2003, tout en intégrant une provision générale de 285 M EUR. Après le provisionnement important réalisé en 2001, cette évolution traduit l'amélioration sensible de la conjoncture américaine et reflète les effets d'une gestion dynamique du portefeuille.

Dans ces conditions, la Banque de financement et d'investissement dégage sur l'année un résultat net part du Groupe de 1,079 Md EUR, soit le double de celui de 2002. Avec des fonds propres stables entre 2002 et 2003 à 3,6 Md EUR, le ROE après impôt du pôle ressort à 30,1 % en 2003.

Rapport de gestion du Groupe

La Banque de financement et Taux

en M EUR	2003	2002	Variation %
Produit net bancaire	3 277	3 187	+ 3
Frais de gestion	(1 945)	(1 969)	- 1
Résultat brut d'exploitation	1 332	1 218	+ 9
Dotations nettes aux provisions	(482)	(699)	- 31
Résultat d'exploitation	850	519	+ 64
Résultat sur actifs immobilisés	31	40	- 23
Résultat des sociétés mises en équivalence	17	18	- 6
Charge fiscale	(185)	(111)	+ 67
Résultat net	713	466	+ 53
Intérêts minoritaires	(8)	(20)	- 60
Résultat net part du Groupe	705	446	+ 58
Fonds propres moyens part du Groupe	3 185	3 150	+ 1
ROE après impôt (%)	22,1	14,2	

L'année 2003 s'est caractérisée par des taux d'intérêt très bas sur les neuf premiers mois de l'année, tant aux États-Unis qu'en Europe. Par ailleurs, la faiblesse de la croissance européenne n'a pas stimulé les investissements des entreprises.

Faits marquants 2003

Taux et *fixed income*

Le Groupe se situe à la 6^e place en 2003 sur les émissions obligataires d'entreprises en euro, contre la 8^e en 2002 (*source Thomson Financial*) et a progressé de manière significative sur des métiers cibles en Europe hors de France, à savoir sur les émissions obligataires d'entreprises allemandes en euro, où il se situe à la 3^e place, venant de la 10^e place en 2002, et sur les crédits syndiqués d'entreprises espagnoles en Europe avec la 4^e place en 2003, contre la 8^e en 2002. Sur l'année, le Groupe a obtenu plusieurs mandats d'émetteurs français et européens dont notamment une émission obligataire de 5 Md EUR pour KfW échangeables en actions Deutsche Telekom. Par ailleurs, le Groupe a dirigé une opération innovante pour Michelin, à savoir le premier emprunt bénéficiant des nouvelles dispositions prévues par la loi de sécurité financière et permettant aux emprunteurs de lancer des émissions subordonnées de dernier rang.

Financements

En dépit d'un niveau d'investissement productif qui reste faible, les activités de financement réalisent une année globalement satisfaisante. Le Groupe consolide ses positions de leader ou parmi les leaders mondiaux sur les financements export (n° 1 mondial *Trade Finance*, pour la deuxième année consécutive et parmi les 3 premiers chaque année depuis 9 ans), les financements de projets (n° 5 mondial *Project Finance International*) et financements structurés de matières premières (n° 1 mondial *Trade Finance*). Parmi les transactions les plus marquantes de 2003, le Groupe a participé au financement pour AES (Espagne/États-Unis) d'une usine de génération électrique pour 665 M EUR. La banque a également financé l'acquisition de SigmaKalon (France), filiale de Total, par Bain Capital.

Fimat (courtage en instruments financiers et matières premières)

La filiale Fimat a connu une bonne année 2003 et se maintient parmi les premiers intervenants mondiaux sur ses marchés.

Résultats

La Banque de financement et Taux a su tirer parti de la conjoncture avec des revenus en progression sur l'année (+ 3 % à données courantes) essentiellement grâce aux performances exceptionnelles des activités de trésorerie et de taux sur les trois premiers trimestres de l'année. Dans le même temps, les activités de financement affichaient un léger redressement dans un contexte de croissance particulièrement faible.

La progression des revenus de la Banque de financement et Taux s'est accompagnée d'une baisse des frais de gestion de 1 % à

données courantes grâce, notamment, au strict contrôle des recrutements.

La charge du risque du pôle Banque de financement et Taux est en baisse de 31 % en 2003. Cette évolution résulte de la baisse de la charge sur risques avérés tandis que les provisions générales ont été renforcées à hauteur de 285 M EUR.

Au total, le résultat net part du Groupe est en progression de 58 %, et le ROE après impôt atteint un niveau élevé à 22,1 %, contre 14,2 % en 2002.

Actions et Conseil

en M EUR	2003	2002	Variation %
Produit net bancaire	1 864	1 582	+ 18
Frais de gestion	(1 329)	(1 518)	- 12
Résultat brut d'exploitation	535	64	x 8,4
Dotation nette aux provisions	(37)	(18)	x 2,1
Résultat d'exploitation	498	46	x 10,8
Résultat sur actifs immobilisés	(2)	(16)	- 88
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	NS
Charge fiscale	(122)	33	NS
Résultat net	374	63	x 5,9
Intérêts minoritaires	0	0	NS
Résultat net part du Groupe	374	63	x 5,9
Fonds propres moyens part du Groupe	394	443	- 11
ROE après impôt (%)	94,9	14,2	

Faits marquants 2003

Dérivés sur actions

Les dérivés actions ont maintenu leur place de leader mondial (*Equity Derivatives House of the Year* par *The Banker* en septembre 2003). Le Groupe est par ailleurs n° 1 mondial sur les *warrants* et parmi les trois premiers européens sur les *Exchange Traded Funds* (ETF). En 2003, le Groupe a développé sa gamme de produits structurés innovants sur actions, indices, panier d'actions et parts de fonds (création de la gamme Titanium, Prestisim, etc.). Les activités d'arbitrage et de trading de volatilité ont enregistré de très bonnes performances en 2003.

Primaire actions

Dans un marché européen en progression de 8 %, le Groupe se maintient parmi les premiers intervenants en Europe et se situe à la première place en France. Parmi les principales opérations dirigées par le Groupe en 2003 figurent les émissions d'obligations convertibles pour PPR et Alcatel, et une offre secondaire pour Renault.

Courtage actions

Après une année 2002 difficile, l'année 2003 marque un redressement des marchés boursiers dont a su bénéficier le Groupe. Il a ainsi maintenu sa position de 1^{er} courtier sur le marché français avec une part de marché de 11,3 % (contre 10,7 % en 2002). La recherche actions s'est réorganisée et se place à la 3^e position en France à fin 2003 (*source Agefi*).

Rapport de gestion du Groupe

Fusions et acquisitions

Dans un marché en baisse de 6 % en Europe et de 31 % en France en 2003, le Groupe se situe en 3^e position en France pour les opérations annoncées, et en 9^e position pour les opérations réalisées ; il a notamment participé à deux opérations majeures : l'OPE de France Télécom sur Orange en tant que présentateur de l'offre, et l'OPA d'Alcan sur Pechiney.

Private equity

En 2003, l'activité de *Private equity* dégage des revenus positifs après une année 2002 marquée par l'effet de la dépréciation importante de fonds américains et anglais ainsi que de moins-values de cession importantes. La décision d'alléger ce portefeuille a donné lieu à plusieurs cessions sur l'année 2003.

Résultats

Les activités Actions et Conseil affichent des revenus en progression de 18 % par rapport à 2002. Ces performances reflètent les très bonnes performances des dérivés actions dont l'activité commerciale a atteint des niveaux très élevés sur les produits structurés et listés.

En affichant une baisse de 6 % à données courantes et hors frais de restructuration, les frais généraux du pôle Actions et Conseil en 2003 enregistrent le plein effet des actions de restructuration menées en 2001 et 2002. Les effectifs du pôle (hors fonctions de support et de Direction) ont baissé de 6 % entre fin décembre 2002 et fin décembre 2003.

Au total, le résultat net de la ligne-métier Actions et Conseil s'élève à 374 M EUR en 2003 et le ROE après impôt est de 95 %, contre 14 % en 2002.

La Gestion propre

en M EUR

	2003	2002
Produit net bancaire	4	(184)
Frais de gestion	(230)	(261)
Résultat brut d'exploitation	(226)	(445)
Dotation nette aux provisions	(57)	83
Résultat d'exploitation	(283)	(362)
Résultat sur actifs immobilisés	374	(334)
Résultat des sociétés mises en équivalence	13	16
Éléments exceptionnels	(150)	(11)
Amortissement des survaleurs	(217)	(184)
Charge fiscale	78	290
Résultat net	(185)	(585)
Intérêts minoritaires	(44)	(44)
Résultat net part du Groupe	(229)	(629)

Sur l'année, le pôle Gestion propre réduit son déficit à 229 M EUR, contre - 629 M EUR en 2002.

Cette amélioration résulte :

- d'un redressement du résultat brut d'exploitation de 220 M EUR suite à la cession d'un actif immobilier (plus-value de 187 M EUR) et à une maîtrise des frais généraux renforcée (- 40 M EUR) ;
- d'un résultat positif sur cessions d'actifs immobilisés de 374 M EUR, contre un résultat déficitaire de 334 M EUR en 2002.

Une plus-value de 242 M EUR a été enregistrée lors de la cession des titres Crédit Lyonnais. Par ailleurs, des plus-values et reprises de provisions ont été enregistrées sur le portefeuille de participations industrielles à hauteur de 124 M EUR. Au 31 décembre 2003, la valeur nette comptable du portefeuille de participations industrielles est de 2,6 Md EUR, en plus-value latente de 0,4 Md EUR. L'allègement du portefeuille de participations industrielles et foncières a été engagé en 2003. 0,3 Md EUR (en prix de revient comptable) a ainsi été cédé sur le deuxième semestre 2003.

Le pôle enregistre également :

- une dotation nette aux provisions pour litiges de 57 M EUR ;
- une dotation nette au FRBG de 105 M EUR ;
- un amortissement des survaleurs de 217 M EUR, intégrant un amortissement accéléré de 48 M EUR.

Politique financière

L'objectif de la politique du Groupe en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratio Tier one) cohérent avec le statut boursier du titre et la cible de *rating* nécessaire pour les activités de marché.

Le niveau des fonds propres "durs" (ratio Tier one) se situe à fin 2003 à 8,7 %, et résulte des évolutions respectives des ressources et des emplois de fonds propres sur l'exercice.

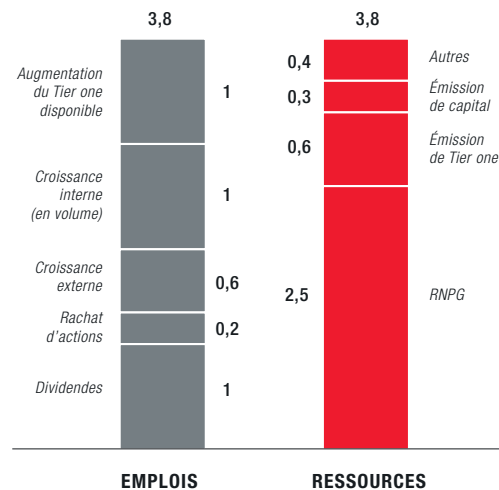
En ressources :

- le résultat net part du Groupe à 2,5 Md EUR ;
- le produit de l'émission d'actions de préférence réalisée en octobre 2003 pour 0,6 Md EUR ;
- le produit des émissions de capital réservées aux salariés pour 0,3 Md EUR ;
- divers éléments dont l'amortissement des *goodwills* et la variation des réserves pour 0,4 Md EUR hors impact des variations du dollar américain.

En emplois :

- le financement de la croissance interne : 1 Md EUR en 2003 hors effet change, notamment lié au développement des fonds de commerce en France et en financements spécialisés ;
- le financement de la croissance externe : 0,6 Md EUR en 2003 (dont Compagnie Bancaire Genève 0,3 Md EUR) ;
- le dividende servi au titre de l'exercice 2003 en augmentation de 19 % par rapport à 2002 (taux de distribution de 41 % en 2003) ;
- le montant des rachats d'actions destinés notamment à compenser l'effet dilutif des émissions de capital réservées aux salariés (6,3 millions d'actions rachetées en 2003), soit 0,2 Md EUR.

Le solde des ressources de fonds propres disponibles, soit 1 Md EUR, a directement contribué en 2003 à l'augmentation du ratio Tier one.



Données à change constant.

en milliards d'euros

Évolutions récentes et perspectives

Le Groupe poursuivra en 2004 sa stratégie de développement rentable et d'abaissement du coefficient d'exploitation.

Le Groupe continuera à enrichir ses fonds de commerce qualitativement et quantitativement.

Il renforcera ses pôles d'excellence que sont les Réseaux de détail en France et la Banque de financement et d'investissement.

En Banque de détail en France, le Groupe dispose d'un fonds de commerce de très bonne qualité. La nouvelle organisation du réseau Société Générale mise en place en 2003 et le modèle de proximité des banques régionales du réseau du Crédit du Nord ont pour principale ambition de satisfaire au mieux les besoins de leurs clients. Les nouveaux outils informatiques permettant de gérer plus efficacement encore la relation client et les pôles Services client continueront à faire progresser en 2004 le dynamisme commercial et la qualité de service des réseaux.

Rapport de gestion du Groupe

En Banque de financement et d'investissement, le Groupe dispose d'une plate-forme solide qui a affiché sur les 5 dernières années, l'une des meilleures rentabilités des fonds propres en Europe continentale. Elle poursuivra sa stratégie de développement rentable en synergie avec les autres branches du Groupe :

- en s'appuyant sur ses trois pôles d'excellence : marchés de capitaux en euro, dérivés et financements structurés,
- en privilégiant l'Europe comme zone de développement géographique,
- en enrichissant l'offre destinée à la clientèle d'institutions financières.

Le Groupe développera ses relais de croissance par croissance organique, partenariats et acquisitions ciblées.

Il continuera à accroître sa base de clientèle en Banque de détail internationale en poursuivant la croissance organique et par acquisitions (Europe étendue, pays émergents), et en renforçant les synergies entre implantations (systèmes d'information, pratiques commerciales, gestion des risques).

Les activités de Services financiers, qui ont acquis une véritable dimension européenne, poursuivront leur développement dans l'Union européenne élargie en priorité dans le financement d'actifs, la location de longue durée de véhicules automobiles et le crédit à la consommation.

Les Gestions d'actifs constituent aujourd'hui un dispositif puissant et équilibré. En donnant priorité au renforcement des produits à fort potentiel (gestion alternative, multigestion...) et au développement commercial, elles continueront à explorer les opportunités de partenariats et de croissance externe, notamment en Europe et en Asie. Elles seront complétées d'une offre de services performante avec le rattachement de l'ensemble des métiers concernant les titres (*Global Securities Services for Investors*) en 2004.

Enfin, le Groupe poursuivra son objectif d'abaissement du coefficient d'exploitation en 2004.

Pour répondre dans les meilleures conditions de coût et d'efficacité aux attentes des clients, le Groupe confirme ses objectifs d'économies de frais généraux d'environ 750 M EUR par rapport à sa base de référence 2001 à horizon 2004.

La poursuite des grands programmes de réduction de coûts se traduira par :

- une efficacité accrue de nos *back offices* ;
- la rationalisation et la mutualisation des processus transversaux, notamment en matière de ressources humaines ;
- le renforcement du contrôle des dépenses externes en développant la transversalité en matière d'achats et de relations avec les fournisseurs, et en rationalisant les politiques de consommation (bureautique, télécoms, etc.).

En conclusion, cette stratégie doit permettre au Groupe de continuer à créer de la valeur pour l'actionnaire et de renforcer sa position concurrentielle.

Elle sera mise en œuvre en préservant une structure financière (notamment ratio Tier one) satisfaisante et cohérente avec le *rating* du Groupe.

L'activité des premières semaines d'exploitation observée en 2004 est en ligne avec celle réalisée fin 2003.

Événements postérieurs à la clôture

Cession de la participation dans Sophia

Le groupe Société Générale a apporté sa participation de 25,2 % dans la société foncière Sophia à l'offre publique d'achat de GE Real Estate Investment France, en décembre 2003.

À l'issue de cette offre clôturée en février 2004, GE détient 88,8 % du capital et 96,8 % des droits de vote de Sophia.

La plus-value de l'ordre de 100 M EUR net d'impôt liée à cette cession sera comptabilisée dans les comptes du groupe Société Générale au premier trimestre 2004.

Acquisition de General Bank of Greece (GBG)

Le 5 mars 2004, la Société Générale a procédé à l'acquisition et à la souscription d'une augmentation de capital réservée lui conférant 50,01 % du capital de General Bank of Greece (GBG). La société Générale lancera, à la fin du 1^{er} trimestre 2004, une offre publique d'achat sur le solde du capital.

Avec un réseau de 114 agences et 2 300 employés, GBG est la 7^e banque de Grèce avec un total de bilan de 3 Md EUR.

Analyse du bilan consolidé

en Md EUR au 31 décembre	2003	2002	Variation %
Actif			
Emplois de trésorerie et interbancaires	26,0	28,4	- 8,2
Crédits à la clientèle	177,5	174,2	+ 1,9
Opérations sur titres ⁽¹⁾	226,0	193,6	+ 16,8
<i>dont titres reçus en pension livrée</i>	75,4	59,0	+ 27,7
Placements nets des compagnies d'assurance	42,9	37,3	+ 15,1
Autres comptes financiers	56,5	59,5	- 5,0
<i>dont primes sur instruments conditionnels</i>	21,4	21,5	- 0,2
Valeurs immobilisées	10,4	8,5	+ 22,2
Total actif	539,4	501,4	+ 7,6
Passif			
Ressources de trésorerie et interbancaires ⁽²⁾	147,1	125,0	+ 17,7
Dépôts de la clientèle	160,2	152,8	+ 4,9
Dettes obligataires et subordonnées ⁽³⁾	17,3	18,2	- 5,0
Opérations sur titres	92,9	90,7	+ 2,4
<i>dont titres donnés en pension livrée</i>	51,7	59,8	- 13,5
Autres comptes financiers	59,4	59,3	+ 0,1
<i>dont primes sur instruments conditionnels</i>	23,7	21,7	+ 9,2
Provisions techniques des compagnies d'assurance	41,2	35,8	+ 15,1
Fonds propres et FRBG	21,3	19,5	+ 9,0
<i>Fonds pour risques bancaires généraux</i>	0,3	0,2	+ 50,7
Intérêts minoritaires	2,0	1,9	+ 2,5
Actions de préférence	2,1	1,7	+ 27,1
Capitaux propres part du Groupe	16,9	15,7	+ 7,3
Total passif	539,4	501,4	+ 7,6

(1) Y compris les titres reçus en pension livrée antérieurement classés en emplois interbancaires.

(2) Y compris les TCN émis antérieurement classés en dettes représentées par un titre.

(3) Y compris les TSDI.

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- Les crédits à la clientèle s'élevaient au 31 décembre 2003 à 177,5 Md EUR, en progression de 2 % par rapport au 31 décembre 2002 (dont 1 % lié à l'évolution du périmètre). Cette évolution reflète notamment la croissance des crédits à l'habitat (+ 16 %) et l'augmentation des crédits d'équipement aux PME/PMI (+ 34 %).
- Le portefeuille titres s'élève à 226 Md EUR, en augmentation de 17 % malgré un effet dollar défavorable. Cette évolution est principalement liée à la croissance du portefeuille de titres reçus en pension livrée (+ 28 %) et du portefeuille actions (+ 34 %).
- L'encours des dépôts de la clientèle s'élève à 160,2 Md EUR au 31 décembre 2003. Il progresse de 5 % (dont + 2 % liés à l'évolution du périmètre). Cette évolution est essentiellement liée à celle des dépôts à vue (+ 19 %) et des comptes d'épargne à régime spécial (+ 18 %). Les dépôts à terme sont en baisse de 12 %.

Les capitaux propres part du Groupe s'élevaient à 16,9 Md EUR au 31 décembre 2003, en progression de 7 % par rapport à fin décembre 2002. Cette stabilité recouvre essentiellement :

- le bénéfice de la période : 2,5 Md EUR ;
- le dividende distribué au cours de l'exercice 2003 : - 0,9 Md EUR ;
- l'effet notamment de la baisse du dollar américain en écart de conversion : - 0,6 Md EUR ;

Le fonds pour risques bancaires généraux a été renforcé par une dotation nette de 105 M EUR.

Après la prise en compte des fonds pour risques bancaires généraux (0,3 Md EUR), des intérêts minoritaires (2 Md EUR) et des actions de préférence (2,1 Md EUR), les fonds propres globaux s'élevaient à 21,3 Md EUR.

Ils contribuent à un ratio international de solvabilité de 11,7 % au 31 décembre 2003. La part des fonds propres durs (Tier one) représente 8,7 % des engagements pondérés (195,6 Md EUR), contre 8,1 % au 31 décembre 2002.

Rapport de gestion du Groupe

Passage aux Normes IAS

(International Accounting Standards)

Principales différences identifiées entre les normes actuellement appliquées par le groupe Société Générale et les normes IFRS (*International Financial and Reporting Standards*) adoptées en juillet 2003 par le Comité de la Réglementation Comptable Européen

L'ensemble des principes comptables appliqués par le Groupe, en conformité avec les règlements 1999-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable est présenté de façon détaillée en note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces principes diffèrent dans certains de leurs aspects de ceux qui devront être appliqués par les sociétés cotées à compter du 1^{er} janvier 2005, conformément au règlement européen publié par la Commission Européenne le 19 Juillet 2002. L'Europe a choisi comme référentiel comptable européen les normes IFRS, sous réserve que celles-ci soient validées par le Comité de la Réglementation Comptable Européen (ARC).

En conséquence, les différences identifiées à ce stade ne tiennent pas compte des normes relatives au traitement des instruments financiers (IAS 39) et des instruments de capital et de dette (IAS 32) non adoptées par l'ARC, ni des révisions non encore approuvées par l'ARC des normes adoptées, ni des projets encore sous forme d'exposés sondages qui seront publiés par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les principales différences de principes identifiées à ce jour entre les normes IFRS validées par l'ARC et les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés du groupe Société Générale relatifs à l'exercice 2003 sont les suivantes :

Regroupements d'entreprises (IAS 22)

Le Groupe a retenu l'option offerte par la norme relative aux modalités de première adoption du référentiel international (IFRS 1) qui consiste à ne pas retraiter les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004 (bilan d'ouverture). Dans ce contexte, les écarts d'acquisition dégagés sur les opérations de croissance externe financées par augmentation de capital avant le 1^{er} janvier 2000 imputés directement en capitaux propres seront maintenus dans le bilan d'ouverture.

Cette imputation n'est plus autorisée pour les futures acquisitions.

Le projet de révision de la norme IAS 22 actuelle prévoit la suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition et la mise en place d'un test de dépréciation de ces écarts d'acquisition à minima annuel.

Fonds pour risques bancaires généraux (IAS 30 et 37)

Le groupe Société Générale a constitué un fonds pour risques bancaires généraux (FRBG). Les dotations et les reprises au FRBG sont extériorisées dans une rubrique spécifique de compte de résultat présentée en dessous du *Résultat courant avant impôt*.

Le FRBG, au même titre que les provisions générales qui ne respectent pas les conditions d'enregistrement fixées par les normes, ne peut être maintenu et est considéré comme une affectation du résultat en capitaux propres.

Immobilisations corporelles (IAS 16 et 36)

Les réévaluations opérées par le Groupe en 1991 et 1992 sur des immobilisations d'exploitation pourront être soit annulées par référence à la méthode de valorisation au coût historique, soit maintenues en application des dispositions de la norme de première adoption du référentiel IFRS. En outre, cette norme de première adoption offre la possibilité, à la date de première application du référentiel IFRS, de réévaluer individuellement à leur valeur de marché les actifs immobilisés et de conserver ensuite cette valeur comme coût historique des actifs ainsi réévalués. Par ailleurs, l'application de la méthode des composants qui impose l'utilisation de durées d'amortissement différenciées sur chacun des composants d'un même actif immobilisé devrait conduire à déterminer un différentiel d'amortissement imputé sur les capitaux propres.

S'agissant des actifs immobiliers de placement détenus dans la perspective d'en retirer des loyers et de valoriser le capital investi, le Groupe n'a pas encore décidé s'il opterait pour la faculté de les valoriser à leur valeur recouvrable, ce qui conduirait à la constatation d'une plus-value latente qui viendrait augmenter les capitaux propres.

Contrats de location (IAS 17)

L'analyse de la substance des contrats, conformément à la norme IAS 17 dont les dispositions sont plus précises que celles des textes français, pourrait aboutir à requalifier en location simple certains contrats actuellement traités comme des opérations de location financement. Par ailleurs, la norme IAS 17 impose une révision plus systématique des valeurs résiduelles estimées non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement et l'obligation d'ajuster le cas échéant le montant des produits financiers déjà constatés.

Commissions (IAS 18)

Les méthodes d'étalement de certaines commissions reçues ou payées dans le cadre des activités de financement de la banque d'intermédiation conduiront à reprendre les charges et les produits comptabilisés lors de la mise en place des prêts selon les règles actuelles pour les intégrer au taux effectif d'intérêt de ces prêts selon la norme IAS 18.

Avantages du personnel (IAS 19)

Conformément aux principes comptables décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés relatifs à l'exercice 2003, le Groupe provisionne les engagements pour retraites, indemnités de départ en retraite et primes pour l'attribution des médailles du travail.

Les principales différences identifiées à ce jour entre ces principes et les dispositions de la norme IAS 19 sont les suivantes :

- **Élargissement du périmètre**

Certaines catégories d'avantages s'ajoutent en IAS, principalement ceux liés à la couverture maladie et à la prévoyance postérieures à l'emploi.

- **Méthodes de valorisation**

A ce jour, chaque entité du Groupe utilise les méthodes de valorisation autorisées dans son pays d'implantation. La norme IAS 19 impose une méthode unique utilisant des hypothèses cohérentes et homogènes (par exemple : harmonisation des calculs actuariels, des taux d'actualisation, des hypothèses démographiques ...) et la valorisation des actifs financiers de couverture en valeur de marché et plafonnés selon des règles spécifiques.

- **Règles d'enregistrement comptable**

Les règles actuelles sont complétées par l'enregistrement au bilan de certains actifs de couverture.

- **Exigences de publication**

Par ailleurs, l'annexe aux états financiers présentera les méthodes et hypothèses utilisées, la sensibilité des résultats à ces hypothèses ainsi que des informations extracomptables explicitant les impacts futurs possibles sur les résultats (écarts actuariels non reconnus, coût des services passés à amortir).

Principaux impacts sur les processus et les systèmes

Les modifications induites par les nouvelles normes comptables se situent à trois niveaux différents :

- Le niveau opérationnel : modification des processus et systèmes de traitement des opérations bancaires pour calculer les informations nécessaires à la comptabilisation selon les nouvelles normes ;
- Le niveau entité juridique : adaptation de la comptabilité de chaque entité juridique pour qu'elle puisse produire des comptes en normes IAS, parallèlement aux comptes produits dans la norme locale ;
- Le niveau Groupe : enrichissement des normes de reporting du Groupe qui sont actuellement en normes françaises, et devront permettre demain un fonctionnement selon deux normes pour pouvoir répondre à la fois aux contraintes réglementaires françaises et aux exigences européennes.

La mise en place des normes IAS suppose d'établir au préalable une analyse d'impact sur chacune des activités opérationnelles du Groupe. Les systèmes comptables des entités et les systèmes de reporting du Groupe peuvent être adaptés en parallèle. La mise en œuvre opérationnelle impose ensuite une intégration d'ensemble pour garantir la qualité des informations produites.

Organisation du programme d'adaptation du groupe Société Générale aux normes IFRS

Le groupe Société Générale a initié début 2002 ses premiers travaux d'analyse des impacts de la mise en place des normes IFRS en Europe. Dès la publication en Juillet 2002 du règlement européen confirmant le planning de mise en œuvre, la création de structures projet a été engagée. Un programme de niveau Groupe a été organisé début 2003, afin d'assurer la coordination des différents projets, et d'en assurer le suivi au niveau de la Direction générale. Un comité de pilotage se réunit trimestriellement à cet effet. Le directeur du programme est rattaché hiérarchiquement au directeur financier du Groupe.

Le programme prend en charge pour le compte du Groupe l'analyse des normes IAS, leur interprétation, et leur traduction en principes comptables pour le groupe Société Générale. Il assure la coordination fonctionnelle (vérification de conformité aux normes IFRS du Groupe) des adaptations de systèmes et de processus, et vérifie la qualité des informations produites par des tests et un processus de certification. Un chantier de conduite du changement a été initié afin de coordonner les actions de formation, de communication, et d'adaptation des pratiques.

Le programme regroupe un ensemble de projets, chaque projet étant doté d'une direction de projet et de moyens spécifiques. Des projets ont été créés au niveau de chaque métier, et pour chacune des directions fonctionnelles concernées.

Rapport de gestion du Groupe

État d'avancement des travaux de mise en place des nouvelles normes

À fin 2003, la plupart des normes IFRS applicables en 2005 ont donné lieu à une première analyse et à une étude d'impact. Les impacts les plus significatifs sur les systèmes ont fait l'objet de spécifications, et seront développés et mis en service en 2004.

Dans l'ensemble, cela conduit à une mise en place qui sera progressive tout au long de l'année 2004, et basée sur :

- Une première étape début 2004, visant à permettre la production de données comparatives sur le périmètre de normes validées par le Comité de la Réglementation Comptable Européen, soit hors les normes 32 et 39 relatives aux instruments financiers ;
- Une deuxième étape début 2005, intégrant les normes validées par l'Europe courant 2004.

Des actions de formation générale aux normes IAS ont été conduites tout au long de l'année 2003, prioritairement vis à vis des acteurs amenés à contribuer aux travaux du programme. Le premier semestre 2004 permettra d'intensifier cette formation, vis à vis notamment des acteurs opérationnels en charge de la production des données comparatives 2004 (personnels des directions financières et acteurs opérationnels des métiers). Le deuxième semestre sera consacré à la préparation du 1er janvier 2005 (production du bilan d'ouverture sur un périmètre normatif complet) : complément de formation opérationnelle sur les normes non applicables en 2004, test des systèmes et des processus.

Gestion des risques

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires sont les suivantes :

- **le risque de crédit** (incluant le risque-pays) : risque de perte dû à l'incapacité des clients, souverains et autres contreparties de la banque de faire face à leurs obligations financières ;
- **le risque de marché** : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;
- **le risque structurel** : risque de perte lié à l'impossibilité de refinancer le bilan de la banque à des taux raisonnables pour les échéances appropriées ;
- **le risque opérationnel** (incluant, entre autres, les risques juridiques et environnementaux) : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs.

La Société Générale cherche en permanence, avec des moyens importants, à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités. Ces aménagements ont été opérés dans le respect de deux principes fondamentaux de la gestion des risques bancaires, formalisés par les règlements 1997-02 et 2001-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière :

- une stricte indépendance des filières risques par rapport aux hiérarchies opérationnelles,
- une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

La Direction des risques, qui dépend directement de la Direction générale, a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace. Regroupant et intégrant des équipes de modélisation des risques, de maîtrise d'ouvrage informatique, d'ingénieurs conseils et d'économistes, cette Direction :

- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit, risques-pays, risques de marché et risques opérationnels ;
- participe à la définition des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux ;
- contribue à l'appréciation indépendante des risques de crédit en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux ;

- assure le recensement de l'ensemble des risques du Groupe ainsi que l'adéquation et la cohérence des systèmes d'information risques.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de la banque est organisée à l'occasion d'un Comité des risques mensuel (Corisq) réunissant les membres du Comité exécutif et les responsables de la Direction des risques.

Ce Comité se prononce en tant que de besoin sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration crédit (par produit, pays, secteur, région, etc.), gestion de crise.

Il est de la responsabilité de chaque Direction (Client ou Métier) de soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement, au Comité Nouveau Produit de la branche concernée. Ce Comité Nouveau Produit a pour mission de s'assurer, que, avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à cette activité ou à ce produit sont dûment compris, mesurés, approuvés et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

Les risques de crédit

L'approbation des risques

L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et de ses sources de remboursement. Elle suppose de recevoir une rémunération qui couvre correctement le risque de perte en cas de défaut.

La prise d'engagements est organisée sur la base de quatre grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse de risque débiteur, de risque de règlement-livraison ou de risque émetteur ;
- la centralisation, sur une direction commerciale unique, des demandes d'autorisations relatives à un client ou groupe-client déterminé ; la désignation au cas par cas de cette direction pilote est destinée à garantir la cohérence de l'approche du risque et la maîtrise permanente du niveau d'exposition susceptible d'être atteint à l'échelle du Groupe sur les clients les plus importants ;

Gestion des risques

- la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des lignes commerciales, d'une part, et de la filière risques de crédit, d'autre part ;
- l'indépendance des services d'analyse de risques à tous les échelons de la filière.

À l'égard des institutions financières, la Direction des risques dispose d'un département spécialisé, dont l'objectif est de renforcer l'expertise du Groupe sur ce segment de clientèle en concentrant sur deux pôles, Paris et New York, les fonctions d'analyse de la qualité des contreparties et de validation des limites d'exposition allouées à l'ensemble des implantations et lignes-métiers.

Le Comité des risques procède régulièrement à une évaluation transversale des concentrations existantes ou potentielles dans le portefeuille du groupe Société Générale et des facteurs-clés qui les caractérisent. La gestion des risques de concentration du Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures incluant un système d'encadrement des grandes expositions par grande catégorie de risque, des modèles de *stress test* et des études de corrélation.

La Direction des risques propose au Comité des risques les limites de concentration par pays, zone géographique, secteur, produit, type de client, etc., qu'elle juge nécessaires, à un moment donné, pour réduire les risques transversaux présentant de fortes corrélations.

La fixation des limites pays vise à allouer une capacité d'engagements sur chaque pays émergent compatible avec le risque qu'il recèle et la rentabilité attendue des opérations. Soumise *in fine* à la décision de la Direction générale, elle repose sur un processus qui fait intervenir les lignes-métiers utilisatrices des lignes et la Direction des risques.

Le Groupe dispose, par ailleurs, de procédures spécifiques pour piloter les situations de crise de crédit qui pourraient intervenir sur une contrepartie, une industrie, un pays ou une région.

Le suivi et l'audit des risques

Chaque entité commerciale du Groupe (incluant les salles de marché) dispose des outils d'information lui permettant de vérifier au quotidien le respect des limites allouées à chacune de ses contreparties.

À ce suivi permanent s'ajoute un contrôle de second niveau exercé à l'échelon des directions commerciales du siège, qui s'appuient à cet effet sur le système d'information communautaire "risques" développé dans la banque au cours des dernières

années. Ce système permet aujourd'hui la centralisation en une base de données unique de la quasi-totalité des engagements portés par l'ensemble des entités opérationnelles du Groupe, la consolidation des expositions par contrepartie ainsi que leur rapprochement avec les autorisations ; il constitue par ailleurs le socle des analyses de portefeuille (par pays, secteur d'activité, type de contreparties...) indispensables à un pilotage actif des risques.

L'évolution de la qualité des encours d'engagements donne lieu à un examen régulier, au moins trimestriel, dans le cadre des procédures d'inscription en "noms sous surveillance" et d'arrêtés des provisions, fondées sur un échange contradictoire entre les directions commerciales et la filière risques. La Direction des risques procède également à des audits d'engagements sur la base de contrôles sur pièces ou dans les différentes entités opérationnelles du Groupe. Ces contrôles sont eux-mêmes régulièrement complétés par les missions de vérification de l'Inspection générale pour le compte de la Direction générale.

Le Comité des comptes du Conseil d'administration de la banque est tenu périodiquement informé des principales évolutions relatives aux méthodes et procédures de gestion des risques ainsi qu'aux besoins de provisionnement. Il examine le rapport relatif aux risques établi au titre de l'article 43 des règlements 97-02 et 2001-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière avant sa communication au Conseil d'administration.

La mesure des risques

Compte tenu du rythme de développement de ses activités de transaction dès la fin des années 1980, la Société Générale a consacré des moyens importants à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils performants de mesure et de suivi du risque de contrepartie propre aux opérations de marché. Elle a développé à ce titre un indicateur spécifique de risque sur produits dérivés, le "risque courant moyen", qui permet une comparaison des expositions homogènes avec les engagements de crédit, et fournit un bon support pour une facturation du risque de contrepartie. Cet indicateur est lui-même complété d'une mesure en *stress test* dans le cas de marchés insuffisamment liquides ou d'opérations présentant un lien entre le sous-jacent et la contrepartie.

Durant la seconde moitié des années 1990, la banque a engagé un important chantier de quantification de l'ensemble de ses risques de crédit dans le cadre d'une approche de la rentabilité de type RAROC (*Risk Adjusted Return On Capital*, Rentabilité du capital ajustée du risque).

L'un des buts majeurs recherchés étant d'estimer *ex ante* les pertes attendues au cours du cycle d'activité sur les opérations de crédit, au moyen de méthodes quantitatives.

Notation interne

En réponse à ce besoin, le Groupe a adopté une échelle de notation interne comparable à celles des agences externes. Elle comprend 22 classes de risques dont trois concernant les contreparties sensibles/défaillantes (correspondant aux encours comptables classés en douteux et douteux compromis).

Le dispositif de notation du Groupe est constitué d'un ensemble de méthodes et d'outils, chacun étant adapté aux spécificités des clients (taille, nationalité, secteur d'activité,...) et aux caractéristiques des transactions (sûretés, garanties, échéance, type d'opération). Il permet de fournir une estimation de la perte moyenne et du capital par client et par opération.

Les modèles de notation mis en place au sein du Groupe ont été construits à travers un processus de collaboration très étroite entre les experts bancaires (filiales commerciale et risque) et les équipes de modélisation. Ils font par ailleurs l'objet d'une maintenance méthodologique.

Les notations risques sont déterminées à l'origine d'une relation ou d'une opération, puis régulièrement revues et/ou modifiées dès qu'un événement le justifie.

La notation permet de comparer les degrés de risque de différentes opérations de crédit, de déterminer le niveau de délégation applicable et d'analyser les caractéristiques globales du portefeuille.

Elle constitue le fondement de l'analyse RAROC (tarification des crédits, rentabilité de la transaction et de la relation, allocation de capital économique).

Les outils mettant en œuvre les méthodes de notation et de mesure du risque et de la performance ajustée du risque sont aujourd'hui largement diffusés au sein du groupe Société Générale.

Ils sont régulièrement utilisés par les chargés de clientèle et les responsables de risques afin de cerner l'ensemble des déterminants du risque, fixer des limites d'exposition et calculer une rentabilité ajustée du risque.

L'approche notation fait ainsi partie intégrante des processus de décisions et d'encadrement du risque de crédit.

Au niveau du portefeuille, une méthodologie intégrant des corrélations entre zones géographiques, industries et notation des contreparties, a été développée en vue d'estimer les pertes potentielles sur la base d'un intervalle de confiance prédéterminé. Ces techniques permettent d'évaluer les pertes exceptionnelles en cas de dégradation importante des conditions économiques.

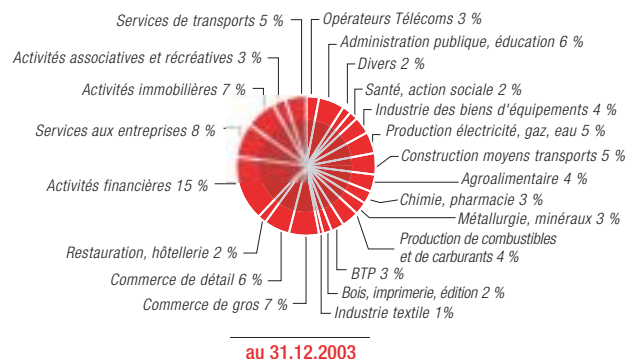
À l'échelle du Groupe, les outils contribuent à l'analyse de rentabilité du client et à une gestion active du portefeuille d'engagements.

Ils constituent un support pour l'allocation de capital mise en œuvre par la Direction financière.

Analyse du portefeuille de crédit

Encours sur la clientèle de particuliers et d'entreprises

Au 31 décembre 2003, les crédits (bilan + hors bilan, bruts des provisions affectées) accordés par le groupe Société Générale à sa clientèle non bancaire représentent 267 Md EUR (dont 184 Md EUR d'encours au bilan). Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties industrielles représentent 6 % de ce portefeuille.

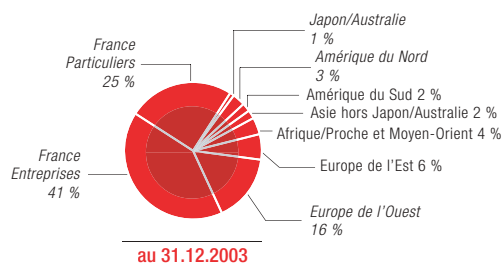


VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS COMMERCIAUX DU GROUPE (hors particuliers)

Total engagements bilan + hors bilan : 212 Md EUR

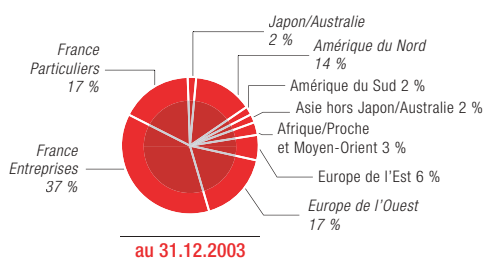
Le portefeuille présente une bonne diversification sectorielle, globalement en ligne avec la structure du PIB mondial. Un seul secteur représente plus de 10 % du total des encours du Groupe (entités financières hors banques) ; il se caractérise par un coût du risque modéré.

Gestion des risques



VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS SUR LA CLIENTÈLE NON BANCAIRE DU GROUPE (y compris particuliers)

Engagements bilan : 184 Md EUR



VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS SUR LA CLIENTÈLE NON BANCAIRE DU GROUPE (y compris particuliers)

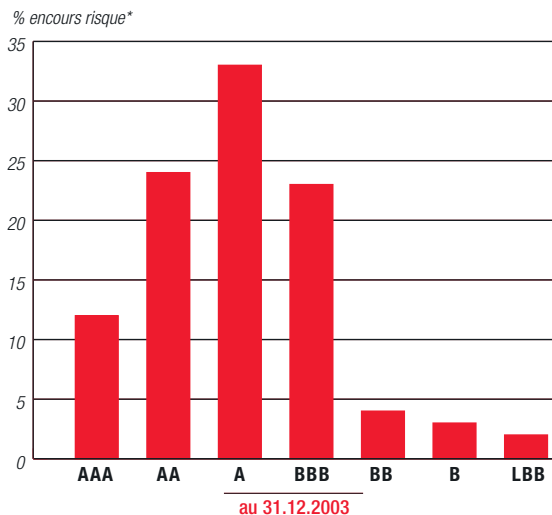
Engagements bilan + hors bilan : 267 Md EUR

Au 31 décembre 2003, 87 % des encours du Groupe (bilan + hors bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. Plus de la moitié des concours sont portés par une clientèle française (37 % sur les entreprises et 17 % sur les particuliers).

Engagements sur les contreparties bancaires

Les autorisations sur les contreparties bancaires et assimilées sont définies à partir d'une cotation interne des établissements et à l'intérieur d'une grille de limites maximales (déclinées par *ratings* et par classes de durée) approuvée par la Direction générale.

Au 31 décembre 2003, les engagements bancaires bilan (hors titres reçus en pension) + hors bilan s'élèvent à 23 Md EUR (hors risque de livraison et de remplacement). Ils se concentrent très largement (à 88 %) sur des établissements classés par les agences de *rating* en catégorie *Investment Grade*, avec une exposition très divisée et à court terme exclusivement dans le cas des *ratings* inférieurs. De fait, le coût du risque de la Société Générale sur ses contreparties bancaires demeure structurellement très faible.



RÉPARTITION PAR NOTES INTERNES DU RISQUE* SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE

Équivalent S&P du rating interne

* Risque débiteur (y compris risque émetteur) et risque de remplacement hors encours douteux.

Encours sur pays émergents

Les encours du Groupe sur pays émergents sur clientèle de particuliers et d'entreprises sont encadrés par des limites validées une fois par an par la présidence de la banque et représentent 12 % du portefeuille de crédits.

Au 31 décembre 2003, près des trois quarts (14,4 Md EUR) des encours non couverts concernent la Banque de détail - caractérisée par une importante division des risques - le reste correspond aux activités de la Banque de financement et d'investissement.

• Banque de détail

Au titre de la Banque de détail, la part des encours du Groupe, non couverte par des provisions spécifiques s'élèvent à 14,4 Md EUR au 31 décembre 2003, contre 14,0 Md EUR en 2002. Ce montant inclut les engagements par signature et tient compte de l'intégration en 2003 de SG-SSB au Ghana (impact : 0,1 Md EUR). Par ailleurs, un encours de 1,5 Md EUR est couvert par des provisions spécifiques. Le portefeuille se répartit entre seize pays, situés dans quatre zones géographiques (Europe de l'Est, Bassin méditerranéen, Afrique francophone, Amérique latine). Les engagements correspondants sont en majorité exprimés en monnaie locale et refinancés localement.

Évolution des encours non bancaires sur pays émergents* (Banque de détail)

(en Md EUR, y compris nouvelles acquisitions)	31.12.2002	31.12.2003
Particuliers	2,0	3,0
Entreprises	12,0	11,4
Total	14,0	14,4

* Bilan + hors bilan, net des provisions spécifiques.

Sur ce total, les engagements sur les pays adhérents à l'Union européenne à compter du 1^{er} mai 2004 représentent 8,1 Md EUR à fin 2003. Dès lors, les encours sur autres pays émergents se limitent à 6,3 Md EUR.

• **Banque de financement et d'investissement**

Au titre de la Banque de financement et d'investissement, la part des encours du Groupe, non couverte par des provisions spécifiques ou par des couvertures (OPACE, gage espèces), représente 5,2 Md EUR au 31 décembre 2003 (dont la moitié sur des pays classés *Investment Grade*) en légère hausse par rapport au 31 décembre 2002 (5,1 Md EUR).

Évolution des encours non bancaires sur pays émergents* (Banque de financement et d'investissement)

(en Md EUR)	31.12.2002	31.12.2003
Risque-pays atténué**	2,0	2,3
Risque-pays standard	3,1	2,9
Total	5,1	5,2

* Bilan + hors bilan, net des provisions spécifiques et des couvertures (OPACE, gage espèces).

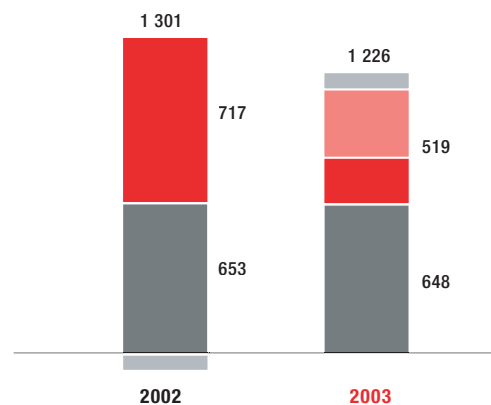
** Opérations pour lesquelles la structure de la transaction atténue le risque-pays sans le supprimer (préfinancement export avec paiement off shore, assurance du risque politique, participation à des financements par des Institutions Financières Internationales).

Par ailleurs, les encours couverts par des provisions spécifiques s'élèvent à 0,4 Md EUR.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

Provisions pour risques de crédit au 31 décembre 2003

La charge nette du risque commercial (hors litiges) du groupe Société Générale au titre de l'exercice 2003 s'élève à 1 106 M EUR, contre 1 268 M EUR au 31 décembre 2002.



ÉVOLUTION DU PROVISIONNEMENT DU GROUPE EN 2003

■ Gestion propre et Gestions d'actifs
 ■ Banque de financement et d'investissement
 ■ Dont provision générale
 ■ Réseaux de détail et Services financiers

Le coût du risque (hors litiges) du Groupe en 2003 s'inscrit par conséquent en baisse, à 59 points de base, contre 70 points de base en 2002.

Sur l'année, la charge du risque du Groupe (y compris litiges) est en recul de 6 %.

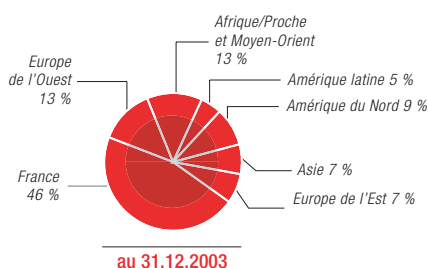
Cette évolution s'explique principalement par la baisse de la charge sur risques avérés sur la Banque de financement imputable en grande partie au portefeuille américain : la dotation sur les risques américains s'élève à 66 M EUR au titre de 2003, contre 345 M EUR en 2002.

En 2003, une dotation aux provisions générales de 285 M EUR a été constituée au titre de la Banque de financement et d'investissement.

Gestion des risques

Provisions sur risques de crédit

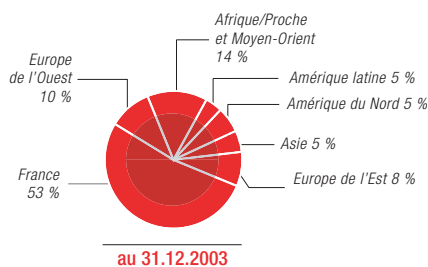
Le provisionnement de nos risques de crédit s'applique principalement à des créances douteuses et litigieuses. Le montant de ces créances se chiffre à 10,7 Md EUR au 31 décembre 2003.



VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES

Total créances douteuses et litigieuses : 10,7 Md EUR

Ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 7,3 Md EUR au 31 décembre 2003



VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS

Total stock de provisions : 7,3 Md EUR

En tenant compte du stock de provisions spécifiques, du stock de provisions risques-pays et de provisions générales (8,3 Md EUR au total), les créances douteuses et litigieuses du Groupe sont largement couvertes, à 78 %.

Provisionnement risques-pays

Au-delà du provisionnement habituel des risques de crédit, la banque dispose d'une provision générale risques-pays destinée à couvrir son exposition sur pays émergents. Cette provision, libre de toute affectation, est calculée sur la base d'une méthodologie qui intègre à la fois une cotation de chaque pays à partir d'une analyse de sa situation économique et financière et une estimation de taux de pertes moyens en cas de crise majeure.

Au 31 décembre 2003, cette provision s'établit globalement à 453 M EUR.

Provisions générales (hors provisions risques-pays)

Le montant des provisions générales pour l'ensemble du Groupe s'élève à 558 M EUR au 31 décembre 2003 contre un stock de 277 M EUR à fin 2002. Cette évolution est principalement liée au renforcement de 285 M EUR de la provision générale pour risque de crédit de la Banque de financement et d'investissement, essentiellement sur le portefeuille européen.

Les risques de marché

Organisation

L'organisation du contrôle des risques de marché fait l'objet d'aménagements continus visant à harmoniser les dispositifs de suivi au sein du Groupe et à garantir l'indépendance du contrôle par rapport aux hiérarchies opérationnelles.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe aux responsables des activités de *front office*, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante : le Département risques de marché de la Direction des risques, en charge notamment :

- du suivi quotidien, indépendamment du *front office*, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la validation des réserves ;
- du développement des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les centres opératoires, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe.

Sur proposition de ce Département, le Comité des risques du Groupe fixe les limites d'intervention par nature d'activité et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants des *front offices*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec les *front offices* ;
- la vérification quotidienne des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

S'agissant des principales salles de marché en France ou à l'étranger, ces agents, contrôleurs des risques de marché spécialisés, sont placés sous l'autorité hiérarchique directe de la Direction des risques.

Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché

L'évaluation des risques de marché à la Société Générale repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur un indicateur de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- les limites complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les limites opérationnelles utilisées au *front office*. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

Gestion des risques

La Valeur en Risque à 99 % (VaR)

Cette mesure a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre suivi en VaR. La quasi-totalité des risques de marché pris par le Groupe est suivi en VaR, et en particulier ceux afférent aux activités et aux produits les plus complexes. Seules quelques entités n'ont pas été intégrées dans le processus VaR, et les risques de marché qui s'y trouvent sont des risques résiduels.

Les risques de taux ou de change résultant des activités de banque de détail ou de banque commerciale sont inclus dans ce périmètre de suivi en VaR dans les cas où ces risques sont transférés aux départements en charge des activités de marché.

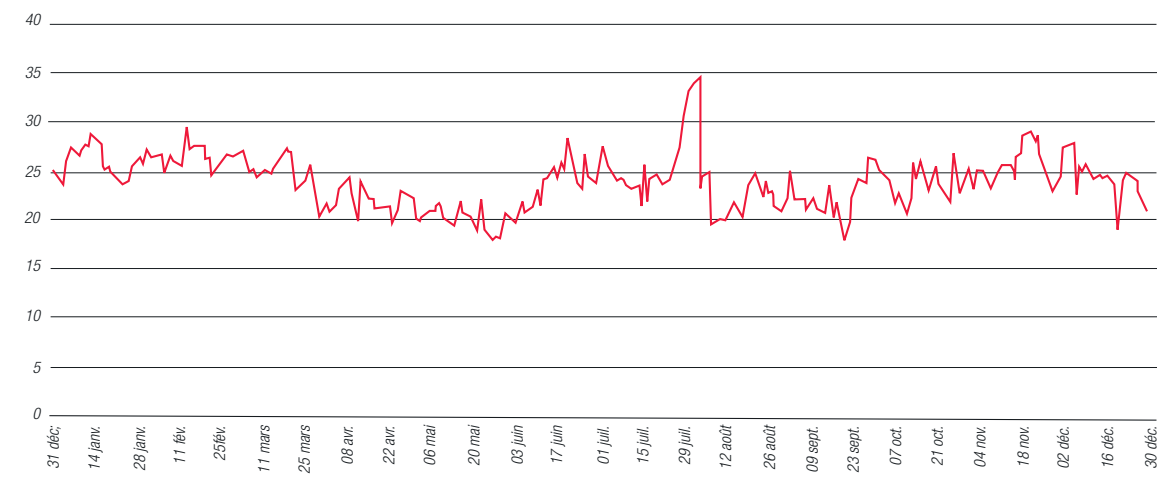
La méthode retenue est celle de la "simulation historique", qui présente notamment la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés et les phénomènes de distributions non normales des variations des paramètres de marché. Elle repose en effet sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risque représentatifs du risque des positions de la Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spread* de crédits, etc.). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de près de 10 000 facteurs de risque ;
- détermination de 250 scénarios correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour, sur la base d'une réévaluation prenant en compte la non-linéarité des positions.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 scénarios, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

La VaR est en premier lieu destinée à suivre les activités de marché logées dans les portefeuilles de *trading* de la Banque. En 2003, la limite en VaR pour l'ensemble des activités de *trading* était fixée à 60 M EUR.

L'évolution de la Valeur en Risque des activités de *trading* de la banque, sur l'ensemble du périmètre de suivi, se présente de la manière suivante au cours de l'exercice 2003 :



ÉVOLUTION DE LA VaR DE *TRADING* (PORTEFEUILLES DE *TRADING* DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ) AU COURS DE L'ANNÉE 2003 (1 JOUR, 99 %)

En millions d'euros

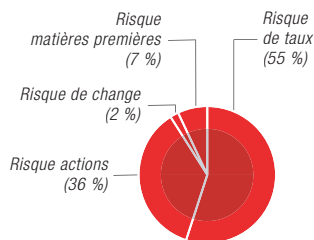
Ventilation par facteur de risque de la Valeur en Risque trading (VaR) – Évolution 2002-2003

en M EUR

1 jour, 99 %	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Risque de taux	(23)	(27)	(22)	(30)	(17)	(23)	(30)	(43)
Risque actions	(15)	(12)	(14)	(17)	(8)	(8)	(24)	(30)
Risque de change	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(3)	(3)
Risque matières premières	(3)	(2)	(3)	(4)	(2)	(1)	(5)	(6)
Effet de compensation	18	16	17	20	NS*	NS*	NS*	NS*
Total	(24)	(26)	(24)	(32)	(17)	(20)	(34)	(56)

* Compensation non significative, les pertes potentielles min/max par type de risque n'intervenant pas aux mêmes dates.

La VaR moyenne a baissé de 32 M EUR à 24 M EUR entre 2002 et 2003, la raison principale étant la réduction de l'exposition aux taux. Il convient également de noter le maintien de la compensation à un niveau élevé traduisant une bonne diversification des risques de la banque.



VENTILATION DE LA VaR DE TRADING PAR TYPE DE RISQUE

Limites méthodologiques de la mesure en VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Dès lors, les principales limites du modèle sont :

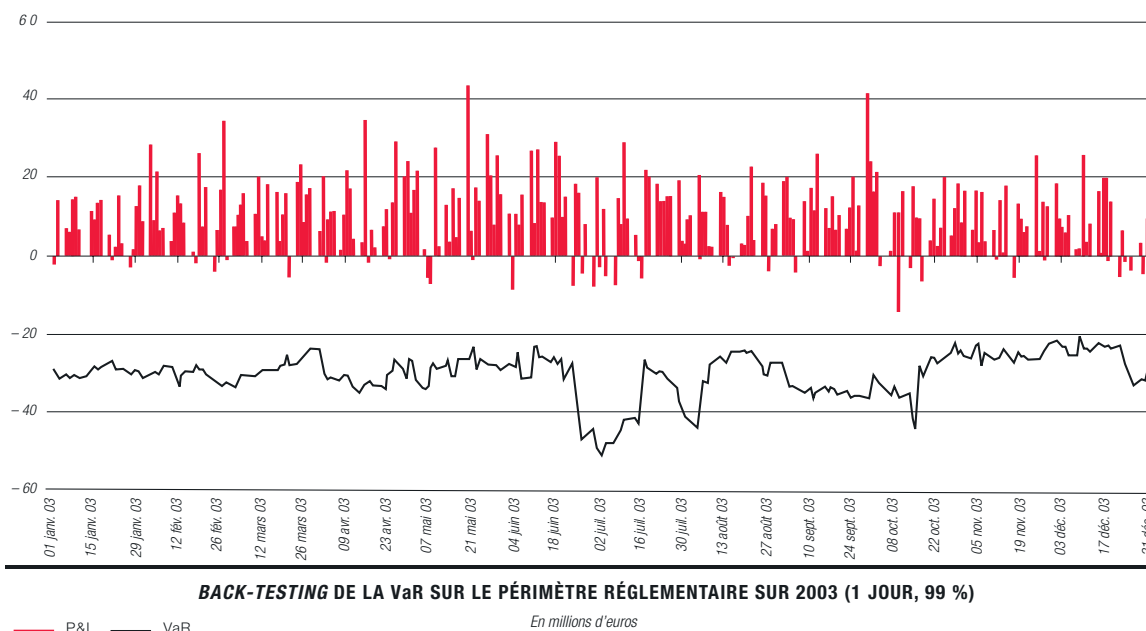
- l'utilisation de chocs "1-jour" suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;

- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle de confiance ; la VaR est donc un indicateur de perte sous des conditions normales de marché, et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra-day* ne sont pas pris en compte.

Le Groupe encadre ce risque méthodologique en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* qui vérifie que le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %, ce qui est le cas depuis que le système de VaR est en place. Ce *back-testing* est conduit sur chacun des périmètres pour lesquels une VaR est calculée, ce qui permet de valider le processus aussi bien au niveau global qu'à celui de chacune des sous-activités. Le graphique sur la page suivante représente le *back-testing* de la VaR sur le périmètre réglementaire. En 2003, le résultat quotidien n'a jamais excédé le montant de la VaR. Statistiquement, 2 à 3 dépassements par an resteraient compatibles avec l'intervalle de confiance de 99 % retenu ;
- complétant le système de VaR par des mesures de *stress test*.

Gestion des risques



La mesure en stress test

Parallèlement au modèle interne de VaR, la Société Générale suit ses expositions en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

La mesure du risque en *stress test* suit les principes suivants :

- les risques sont calculés séparément et quotidiennement pour chaque activité et pour chaque marché, tous produits confondus, sans tenir compte des corrélations entre marchés ;
- le risque est l'impact le plus défavorable sur le résultat de variations exceptionnelles et brutales des conditions de marché ou de variations moins extrêmes permettant de tenir compte du caractère non linéaire de certaines positions ;
- les hypothèses de variations extrêmes retenues sont adaptées à chaque sous-jacent et déterminées à partir d'une analyse de séries historiques longues et actualisées en permanence en fonction de l'évolution des marchés (intégration, notamment, des scénarios de l'été 2002, de l'automne 2001, de l'été 1998, crise asiatique de 1997, krach de 1987) ;
- des limites en *stress test* sont établies pour certaines activités et pour l'activité globale de la Société Générale.

Les pages suivantes reprennent un tableau des scénarios retenus pour les *stress tests* de chacun des principaux facteurs de risque et leur montant au 31 décembre 2003 (ces divers risques ne sont pas additifs dans une mesure de choc décennal car ils ont une probabilité très faible de se produire tous simultanément).

Pour chaque activité, le risque est la somme des cas les plus défavorables possible, sans tenir compte des corrélations entre marchés ou entre devises. Par exemple, dans le cas des activités sur actions et indices, le risque global est la somme des risques de perte les plus importants pour chacune des places boursières, certains risques correspondant à une hausse du marché, d'autres à une baisse. Naturellement, cette hypothèse de non-corrélation est fort peu probable et reflète une approche prudente du risque global de chaque activité.

Les différents scénarios des *stress tests* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

Risque stress test décennal : mesure au 31.12.03 et hypothèses retenues

Scénarios stress test	Valeurs au 31.12.03 et hypothèses
Risque de change :	Valeur au 31.12.03 : – 32 M EUR
Risque sur position de change	Risque mesuré par devise, sur la base d'un choc de +/- 6 % pour les devises non émergentes, de + 6/- 10 % pour les devises émergentes fortes, + 10/- 15 % pour les devises flottantes émergentes et + 10/- 30 % pour les devises émergentes faisant l'objet de risques élevés.
Risque sur options de change	Risque mesuré par couple de devises, sur la base d'une variation simultanée du spot (cf. ci-dessus) et des volatilités (variation relative comprise dans la fourchette – 30/+ 60 % pour la maturité "1 semaine", jusqu'à – 7/+ 10 % pour la maturité "10 ans").
Risque de taux :	Valeur au 31.12.03 : – 268 M EUR
Risque directionnel de taux	Scénarios définis par catégorie de devises. Sur les devises de catégorie A (EUR et USD), variation relative des taux évoluant de –30/+ 60 % pour le taux à 1 semaine, jusqu'à +/- 8 % pour les maturités à 10 ans ou plus.
Risque de pivot	Scénarios définis par catégorie de devises. Déformation de la courbe des taux "autour" de pivots à 2 ans, 5 ans et 10 ans.
Risque de <i>swap spread</i>	Scénarios définis par catégorie de devises. Élargissement du <i>swap spread</i> de 10 à 100 points de base selon la devise.
Risque spécifique/titres <i>Investment Grade</i> de taux	Doublement des <i>spreads</i> de signature.
Risque optionnel de taux	Risque mesuré sur la base des scénarios croisés de variations simultanées des taux (cf. ci-dessus) et des volatilités: hausse directionnelle, baisse directionnelle, 2 scénarios de pivot selon la maturité de l'option, deux scénarios de pivot selon la maturité du sous-jacent.
Risque actions/indices :	Valeur au 31.12.03 : – 435 M EUR
Risque sur les positions cash actions	Baisse des cours de bourse de – 15 % pour les bourses de pays non-émergents et de – 30 % pour les bourses de pays émergents. Ces chocs étant augmentés dans le cas de titres illiquides.
Risque sur les dérivés sur actions et indices	Variation simultanée des cours de bourse (variation de +10/- 15 % pour les bourses de pays non-émergents et de +15/- 30 % pour les bourses de pays émergents) avec hausse des volatilités (+ 40 % sur la maturité "3 mois" jusqu'à +9% sur la maturité "5 ans"), et un scénario de baisse des volatilités (– 20 % sur la maturité "3 mois" jusqu'à – 5 % sur la maturité "5 ans") avec "spot" inchangé.
Risque sur matières premières :	Valeur au 31.12.03 : – 11 M EUR
Énergie – Matières premières	Variation simultanée des cours des matières premières (+20 /– 30 % pour les produits pétroliers, +/- 15 % pour l'or, + 30/- 20 % pour l'argent...) et des volatilités (variation relative en fonction du produit et de la maturité).
Risques marchés émergents :	Valeur au 31.12.03 : – 42 M EUR
	Le pire de deux scénarios (choc de <i>spread</i> -pays de + 100/-50 % et choc de prix de + 20/- 45 %) est retenu par pays.

Gestion des risques

Les risques structurels

La mise en œuvre du CRBF 97-02 et 2001-01 sur le contrôle interne a constitué pour la Société Générale l'occasion de formaliser les principes de suivi des risques pris par la banque en matière de taux, de change et de liquidité en vigueur depuis plusieurs années.

Le principe général est de concentrer ces risques au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-devant, en couvrant de la manière la plus fine possible, au cas par cas ou de manière globale (centrale financière), les risques attachés aux opérations commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements, les émissions obligataires).

Les risques dits "structurels" ne résultent donc que des positions résiduelles – après couverture – attachées à ces opérations.

Organisation

La maîtrise des risques structurels incombe au premier chef aux Directeurs des différentes entités opérationnelles du Groupe, chacun d'entre eux bénéficiant à travers sa direction financière de l'assistance d'un "responsable des risques structurels" chargé de l'analyse et de l'établissement des *reportings* (contrôle de premier niveau). Les entités utilisent un système communautaire pour effectuer leur *reporting* en termes de risques structurels.

Le Département de la gestion du bilan au sein de la Direction Financière et du Développement est en charge du suivi direct de l'activité domestique ainsi que de la consolidation des positions des entités du Groupe. Il a également un rôle d'assistance et de validation des modèles utilisés par les entités (contrôle de second niveau).

Il s'appuie sur les directions financières de branches qui sont garantes de la qualité des informations remontées trimestriellement par l'ensemble des entités du Groupe. Ces remontées trimestrielles en termes de risques structurels sont de qualité comptable.

Enfin, le Comité financier, organe de Direction générale, valide les méthodes d'analyse et de mesure des risques, fixe les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe. Le Comité financier examine périodiquement les analyses en termes de risques de taux, de risques de change et de risques de liquidité établies par le Département de la gestion du bilan. Enfin le Comité financier examine les principaux sujets relatifs à la maîtrise des risques structurels.

Risques structurels de taux

Les risques structurels de taux proviennent des excédents ou déficits résiduels – après couvertures – d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

L'analyse des risques structurels de taux repose sur l'évaluation, à partir du stock des opérations, de l'évolution des encours et du mode de rémunération/facturation soit à taux fixe soit à taux variable.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours intègrent le résultat de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

Les positions optionnelles sont traduites en équivalent delta afin d'être homogènes et agrégeables aux positions sous-jacentes. La détermination des impasses permet de calculer la sensibilité de la position à la variation des taux.

Le *stress test* utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de 1 %. L'impact de ce scénario sur la valeur actuelle nette du portefeuille constitué de l'ensemble des actifs et des passifs représente l'indicateur à comparer aux limites.

Les dépôts générés par l'activité de banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent les emplois de même nature. Grâce à des opérations de macrocouverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* receveurs de taux fixe, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. Globalement, la sensibilité de la banque de détail en France ressort à moins de 200 M EUR.

Les opérations avec les grandes entreprises sont adossées et ne génèrent donc pas de risque de taux.

De ce fait, l'essentiel de la position résiduelle est lié, d'une part, à la part des fonds propres replacée sur des instruments de taux, et, d'autre part, aux dépôts en devises dans des filiales ou succursales dans des pays à devises faibles qui ne sont pas replacés sur des durées aussi longues que souhaitées, souvent pour des raisons d'absence de remplois longs à taux fixe ou de produits de couverture tels que des *swaps*.

La sensibilité globale de la Société Générale est demeurée à un niveau faible par rapport au niveau global de fonds propres de la banque, inférieure à la limite globale fixée par la Direction générale de 2,5 % des fonds propres.

Risques structurels de change

Les risques structurels de change sont dus pour l'essentiel :

- aux dotations et titres de participations en monnaie étrangère financés par achat des devises,
- aux réserves dans les implantations étrangères,
- au réemploi pour des raisons réglementaires locales, par certaines implantations étrangères, de leurs fonds propres dans une devise différente de celle des apports.

Ces positions sont volontairement prises par la Société Générale dont la politique est, dans le cadre de ses investissements à très long terme, d'acheter pour partie les dotations lorsqu'elles sont faites en devises réputées fortes (USD, CZK, GBP, JPY).

Le résultat de ces positions est comptabilisé au travers des écarts de conversion qui figurent dans la situation nette et contribue donc à la couverture des ratios de solvabilité contre les fluctuations de change, le Groupe ayant pour objectif d'insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations de change.

Risque de liquidité

Dans le cadre de son activité de banque de détail, la Société Générale dispose d'une importante base de dépôts largement diversifiée et constituant une ressource à caractère permanent, disponible pour financer l'activité domestique et générant même un excédent de liquidité. Le financement des opérations de crédit à la clientèle internationale repose sur le marché extrêmement liquide et important des certificats de dépôts aux États-Unis et sur le marché interbancaire. Les activités titres portent en majorité sur des titres liquides, financés par le biais de mises en pension.

La stabilité de ses ressources permet à la Société Générale de ne plus recourir depuis plusieurs années aux émissions obligataires autres que les emprunts subordonnés ou des émissions structurées répondant à des besoins commerciaux spécifiques. Symétriquement, le recours à l'endettement au jour le jour est contenu à l'intérieur de limites volontairement réduites afin de prémunir la banque contre tout risque à très court terme.

Les risques opérationnels

Description générale

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agression, etc.). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et

réglementaire et le risque environnemental. On lui associe le risque "métier" et le risque d'image.

Le risque opérationnel est inhérent à chacun des métiers et des activités de service du Groupe. Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions d'audit et de l'Inspection Générale.

Au cours des dernières années, le Groupe a développé une approche cohérente et globalisée ayant pour principal objectif de renforcer la maîtrise et le pilotage actif des risques opérationnels dans l'ensemble du Groupe.

Le dispositif-cible s'appuie sur un ensemble unifié de procédures, d'outils de mesure, de pilotage et de *reporting*. Il correspond aux "Bonnes Pratiques pour la Gestion et la Supervision des Risques Opérationnels" publiées par le comité de Bâle en 2003 et s'inscrit dans les nouvelles exigences réglementaires concernant le ratio de solvabilité à mettre en place fin 2006.

La conception de ces outils et la mise en œuvre globale du projet sont sous la responsabilité du Département des risques opérationnels dans le cadre de la Direction de programme Bâle II. Sa mise en œuvre pratique est à la charge des Directions commerciales et fonctionnelles et s'effectue conformément au plan pluriannuel validé par la Direction générale.

Les équipes d'audit et d'inspection générale revoient l'intégrité et la solidité de chacun des éléments du dispositif avant déploiement.

Gestion des risques opérationnels

Le Groupe dispose d'un historique de pertes opérationnelles internes, dont la couverture est désormais étendue à l'ensemble des entités, en France comme à l'étranger. Cette base de données communautaire permet à la Direction des risques et à chaque direction commerciale ou fonctionnelle d'analyser les pertes (par nature d'événement, par cause, par activité...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions proposés.

Une méthodologie d'évaluation de l'environnement de contrôle a été formalisée. L'objectif de ce processus est d'alerter le plus tôt possible les directions commerciales sur leur vulnérabilité à certains risques afin qu'elles puissent réagir et réduire l'occurrence de pertes. Il consiste à établir une cartographie des risques intrinsèques caractéristiques de chaque activité, puis à noter périodiquement la qualité et l'efficacité du dispositif de contrôle affecté à ces risques.

Gestion des risques

Un logiciel de gestion des risques opérationnels intégrant l'ensemble des données du Groupe est en cours de finalisation.

Mesure des risques opérationnels

Afin de calculer les fonds propres réglementaires alloués aux risques opérationnels, le Groupe poursuit le développement d'un modèle interne.

Plans de continuité d'activité

- Une mission d'étude a été réalisée par la fonction d'audit pour mesurer la cohérence et l'efficacité des Plans de Continuité d'Activité du Groupe des principales composantes des activités.
- Une cellule de coordination de l'ensemble du dispositif a été créée, ses missions sont :
 - homogénéiser les Dispositifs de Continuité d'Activité ;
 - diffuser au sein du Groupe les bonnes pratiques internes et externes ;
 - suivre l'évolution et la mise à jour de ces dispositifs.
- L'efficacité des Plans de Continuité d'Activité a fait l'objet de différents tests mettant en jeu les opérationnels des diverses lignes-métiers au sein des différentes branches.
- Le Conseil d'administration est informé des travaux réalisés en la matière.

Les risques juridiques

Situation de dépendance

La Société Générale n'est dépendante à l'égard d'aucun brevet ou licence et d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial et financier.

Risques et litiges

- La situation des risques découlant des litiges significatifs engagés contre le Groupe donne lieu à un examen trimestriel. À cette fin, les responsables des filiales et succursales, en France et à l'étranger, établissent, après recensement, un rapport décrivant ces actions et évaluant la probabilité de perte. Ces rapports sont transmis au Siège où ils sont examinés par un comité présidé par le Secrétaire général et composé de représentants de la Direction financière, de la Direction des risques et de la Direction juridique, qui donne un avis motivé sur la base

duquel la Direction générale arrête le montant de la provision ou de la reprise.

- Comme beaucoup d'institutions financières, la Société Générale fait l'objet de nombreux litiges, y compris des "class actions" aux États-Unis en matière de valeurs mobilières, et à des enquêtes de la part des autorités de régulation. Les conséquences, estimées au 31 décembre 2003, de ceux qui sont susceptibles d'avoir ou qui ont eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité ou son résultat, ont été intégrées dans les comptes du Groupe. Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, les autres procédures n'ont pas d'incidence significative sur la situation financière de la Société ou ne sont pas assez avancées pour déterminer si elles sont de nature à avoir une telle incidence.
- Le 19 janvier 2000, *the High Risk Opportunities Hub Fund Ltd.* (HRO), un fonds à risque (*hedge fund*) actuellement en liquidation et représenté par ses liquidateurs, a intenté une action en justice contre la Société Générale (ainsi que contre une autre banque) devant la *Supreme Court* de l'État de New York en invoquant l'inexécution d'un contrat relatif à des opérations de change à terme USD/RUB sans livraison.

La demande du fonds est double. Il cherche à obtenir : d'une part, au moins 1 milliard de dollars de *consequential damages*, d'autre part, plus de 190 M USD de *compensatory damages*. Le premier chef de demande a été rejeté par le juge dont la décision est susceptible d'appel. Sur le second chef de demande, alors que la procédure suivait son cours selon le mode du *summary judgement*, la Société Générale et HRO ont conclu, en avril 2003, une transaction dont la validité finale est soumise à l'approbation de la *Grand Court* des îles Cayman, qui préside la procédure de faillite. En juillet 2003, cette juridiction a refusé d'approuver cette transaction en laissant, cependant, entendre qu'elle en reprendrait l'examen si des preuves supplémentaires de son bien-fondé lui étaient apportées. HRO a relevé appel de cette décision. La transaction conserve son effet pendant l'instance d'appel.

La Société Générale a constitué une provision dans cette affaire.

- L'action en responsabilité engagée devant la *United States Court for the district of Massachusetts* contre SG Cowen par le Fonds de pension des camionneurs de la région New England (*New England Teamsters and Trucking Industry Pension Fund*) a donné lieu, fin 2003, à une transaction entre les parties dont le coût financier a été supporté par les assureurs. La demande judiciaire a donc été radiée.

■ En janvier 2002, la Société Générale a appris que Frank Gruttadauria ("Gruttadauria"), ancien salarié de l'activité "retail brokerage" de SG Cowen vendue en octobre 2000, avait détourné des actifs de nombreux clients de ses employeurs successifs dont SG Cowen. Il a été condamné pour ces faits à 7 ans de prison par un tribunal fédéral de l'Ohio. De nombreux anciens clients de SG Cowen ont, depuis, engagé ou menacé d'engager des procès ou des procédures d'arbitrage à l'encontre de la Société Générale et de SG Cowen en raison des fraudes commises par Gruttadauria. La Société Générale et SG Cowen s'efforcent de les indemniser à l'amiable des pertes subies par la faute de ce dernier. Bien que de nombreux accords aient déjà été conclus dans ce sens, il reste encore à traiter des réclamations et à suivre des procès et des procédures d'arbitrage qui sont, pour quelques-uns d'entre eux, fixés pour plaider au premier trimestre 2004. SG Cowen a remboursé les anciens clients des pertes directes nettes qu'ils avaient subies du fait des agissements de Gruttadauria.

En août 2003, SG Cowen a accepté les décisions prises à son égard par le *New York Stock Exchange (NYSE)* et par la *U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)* qui lui reprochaient un contrôle insuffisant de Gruttadauria pendant les 27 mois où il avait été l'employé de SG Cowen et un manque de fiabilité de la documentation relative à l'activité de cette société pendant la même période. SG Cowen a accepté, en particulier : la sanction de la SEC ; le paiement d'amendes au NYSE et à la SEC pour 5 M USD ; la révision de ses Instructions et procédures de contrôle internes ; le recours à un arbitrage simplifié pour indemniser d'anciens clients, victimes des fraudes de Gruttadauria, qui choisiraient de recourir à cette procédure.

Le 16 décembre 2003, SG Cowen a conclu un accord avec le procureur du comté de Cuyahoga (Ohio) aux termes duquel ce dernier a renoncé à toute action civile, pénale ou administrative à l'encontre de SG Cowen résultant des fraudes de Gruttadauria lorsqu'il était son employé de juillet 1998 au 13 octobre 2002. SG Cowen a accepté, de son côté, de verser une somme de 4,5 M USD au comté de Cuyahoga et à l'État de l'Ohio. Cette somme représente la confiscation de certains honoraires générés par l'activité de Gruttadauria et les frais de l'enquête du procureur.

La Société Générale a constitué une provision pour couvrir l'ensemble des conséquences financières de cette affaire. Cette provision a été compensée par une reprise d'égal montant du Fonds pour Risques Bancaires Généraux.

■ SG Cowen fait partie des personnes citées en justice à la suite de la fraude comptable qui a provoqué la faillite d'un de ses clients, Lernout & Hauspie Speech Products, N.V. (L&H).

Dans un procès en cours devant un tribunal fédéral de Boston, les anciens propriétaires de *Dragon Systems* prétendent que SG Cowen, conseiller financier de L&H lors de son acquisition de *Dragon Systems*, avait enfreint le droit des valeurs mobilières, étatique comme fédéral, en faisant une présentation fallacieuse de L&H aux demandeurs et en diffusant des analyses trompeuses sur cette société. Une *discovery* est en cours.

Dans un autre procès, pendant devant le même tribunal, le représentant de *Dictaphone Litigation Trust* soutient des arguments identiques à l'encontre de SG Cowen, cette fois-ci en sa qualité de conseiller financier de L&H à l'occasion de son acquisition de *Dictaphone*. SG Cowen a déposé une *motion to dismiss*. Dans une dernière action intentée devant un tribunal fédéral du New Jersey, des vendeurs à découvert d'actions de L&H reprochent à SG Cowen d'avoir participé à un montage tendant à surévaluer le prix du titre en publiant des analyses fausses et trompeuses sur la société, et ce en violation du droit des valeurs mobilières tant étatique que fédéral. SG Cowen a déposé une *motion to dismiss*, laquelle n'a pas encore été jugée. Des provisions ont été constituées pour ces affaires.

Risques environnementaux

Voir page 84.

Assurances des risques opérationnels

I – Description des assurances souscrites :

Politique générale

La Société Générale déploie une politique d'assurance mondiale consistant à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques auxquels est exposé le Groupe. En complément, des assurances peuvent être souscrites localement soit pour des garanties de premier niveau inférieures aux seuils de garanties mondiales, soit pour des garanties particulières bénéficiant à des activités spécifiques.

Comme pour toutes les grandes entreprises, la contraction du marché de l'assurance constatée depuis 2001 a rendu plus difficile depuis 2002 la mise en place de programmes d'assurance adaptés à nos besoins.

Pour les garanties de type classique, il a été possible cette année encore de reconduire la majorité des protections achetées sur le marché. Malgré les difficultés rencontrées par les assureurs, la

Gestion des risques

Société Générale a conservé et même quelquefois amélioré les niveaux de garanties existant précédemment et plus particulièrement pour les garanties des risques liés aux activités financières.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur certains contrats pour réduire le niveau des franchises parfois élevé imposé par les assureurs.

Ainsi, malgré la contraction du marché de l'assurance sur ces risques, il a été possible de mettre en place des programmes de garanties substantiellement supérieurs aux niveaux de pertes constatés.

II – Description des niveaux de couverture

a) Risques généraux

1. Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. En France, le budget correspondant est de 3,2 M EUR.
2. Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile...) sont couvertes partout dans le monde par des assurances. Les montants assurés sont variables selon les pays, mais correspondent aux besoins de l'exploitation. Le budget en France est de 1,7 M EUR.

b) Risques propres à l'activité

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de prévenir les conséquences des risques propres de l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

1. Prêts Immobiliers

90 % des prêts immobiliers accordés par la banque sont assurés contre les risques de décès, invalidité ou incapacité de l'emprunteur.

2. Vol/fraude

Ces risques sont inclus dans une police "globale de banque" assurant l'ensemble des activités banque dans le monde entier.

3. Responsabilité civile professionnelle

Les conséquences d'éventuelles mises en cause sont assurées dans le cadre d'un plan mondial. Le niveau de couverture correspond aux meilleures offres du marché.

4. Pertes d'exploitation

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre d'un plan mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité de l'exploitation. Les montants assurés sont de nature à permettre de couvrir les pertes encourues entre la survenance de l'événement et la mise en place des mécanismes de secours.

Autres risques

Aucun risque, à la connaissance du Groupe, n'est à mentionner à ce titre.

Ratios réglementaires

Ratio international de solvabilité

(anciennement dénommé ratio Cooke)

Le ratio international de solvabilité requiert, pour les établissements exerçant un volume notable d'activités de caractère international, le maintien permanent d'un niveau de fonds propres permettant de faire face tant aux risques de crédit qu'aux risques de marché.

Jusqu'au 31 décembre 1997, il couvrait essentiellement les risques de contrepartie ; il a été étendu aux risques de marché (risque de taux, risque de change, risque sur actions, risque sur matières premières) dès le début de 1998.

Le dispositif de suivi des risques de marché autorise les établissements bancaires à calculer leurs exigences réglementaires de

fonds propres à partir de leurs modèles internes, sous réserve qu'ils remplissent un ensemble de conditions, qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une gestion des risques adaptée et que le modèle ait été validé par les autorités de tutelle. La Société Générale a reçu l'accord de la Commission bancaire pour utiliser son modèle interne de mesure de la VaR (voir "Les méthodes d'évaluation des risques de marché", page 117).

Depuis le 31 décembre 1998, le calcul des risques de marché est effectué pour l'essentiel des opérations en utilisant ce modèle interne, la méthode standard étant utilisée pour le reliquat.

Le ratio de solvabilité international s'établit à 11,68 % au 31 décembre 2003, sans recours à des fonds propres "surcomplémentaires" (Tier 3), à comparer aux ratios de 11,13 % en décembre 2002 et 11,49 % en décembre 2001.

Fonds propres prudentiels, encours pondérés et ratios de solvabilité

en M EUR au 31 décembre	2003	2002
Fonds propres prudentiels		
Capitaux propres part du Groupe	16 877	15 734
Dividendes	(1 021)	(853)
Fonds pour risques bancaires généraux	312	207
Intérêts minoritaires après distribution	1 847	1 768
Actions de préférence	2 120	1 668
Déductions prudentielles ⁽¹⁾	(3 194)	(3 265)
Total fonds propres durs	16 941	15 259
Total fonds propres complémentaires	9 066	9 219
Autres déductions ⁽²⁾	(3 164)	(3 621)
Total de fonds propres prudentiels	22 843	20 857
Risques pondérés	195 593	187 384
Ratio international de solvabilité (ratio Cooke)	11,68 %	11,13 %
Tier one ratio	8,66 %	8,14 %

(1) Principalement formées par les survaleurs et les immobilisations incorporelles.

(2) Participations dans des sociétés financières non consolidées ou mises en équivalence.

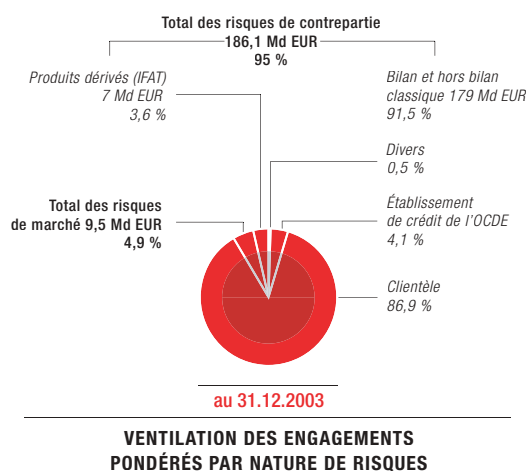
Ratios réglementaires

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2003 à 16,9 Md EUR (à comparer à 15,7 Md EUR en 2002). Après prise en compte des intérêts minoritaires, des actions de préférence, du FRBG et des déductions prudentielles, les fonds propres prudentiels de base s'élèvent à 16,9 Md EUR, soit un Tier one ratio de 8,66 % au 31 décembre 2003 (8,14 % au 31 décembre 2002).

Par type d'activité, les risques pondérés s'analysent comme suit :

- l'augmentation des risques pondérés sur l'exercice 2003 (+ 8,2 Md EUR) résulte de la hausse des risques de contrepartie. Ces derniers représentent 95 % des encours pondérés au 31 décembre 2003, soit 186,1 Md EUR (contre 94,5 % au 31 décembre 2002) ;
- la part des encours relatifs aux risques de marché s'élève à 5 %, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (5,5 %).

L'essentiel du risque de crédit sur produits dérivés porte sur des instruments de maturité inférieure à 5 ans (une analyse détaillée est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés, note 21, page 167).



Le ratio d'adéquation des fonds propres (dit ratio AFP)

Entré en vigueur en 1996, ce ratio s'est substitué au ratio européen de solvabilité. Il définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de contrepartie et de marché.

Au 31 décembre 2003, ces exigences étaient couvertes à hauteur de 156,7 % (à comparer à 154,3 %, au 31 décembre 2002) par les fonds propres du Groupe sans recours à des fonds propres "surcomplémentaires" (Tier 3).

Comme pour le ratio international, l'exigence de fonds propres du Groupe provient principalement de l'activité bancaire classique.

Le ratio de contrôle de grands risques

Il est calculé chaque trimestre.

Le groupe Société Générale le respecte en permanence :

- le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres nets du Groupe,
- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires, dont les risques dépassent, pour chacun d'entre eux, 10 % des fonds propres nets consolidés, n'excède pas l'octuple de ces fonds propres consolidés.

Le ratio de liquidité

Pour la surveillance de la liquidité à court terme, le coefficient réglementaire de liquidité à un mois s'établissait pour la Société Générale à 113,5 % en moyenne sur l'exercice 2003. À chaque fin de mois de l'année 2003, il s'est situé au-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (dit ratio prudentiel)

Pour le long terme, le ratio prudentiel mesure la couverture des emplois à plus de 5 ans par des ressources de durée résiduelle supérieure à 5 ans. Au 31 décembre 2003, ce coefficient s'établissait pour la Société Générale à 93,9 %, toujours au-dessus de la norme réglementaire de 60 %.

Rapport du Président sur le contrôle interne

Le présent rapport est présenté en application des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003. Il porte sur le contrôle interne du Groupe consolidé, le Président de chaque société anonyme filiale française du Groupe étant par ailleurs appelé à rédiger un rapport spécifique.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents à leurs activités, le contrôle interne des établissements bancaires constitue un instrument essentiel pour leur pilotage et la maîtrise de leurs risques, et contribue ainsi fortement à la pérennité de leurs activités. Ce contrôle s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict au plan national et fait l'objet de nombreux travaux au plan international (Comité de Bâle). Il concerne l'ensemble des acteurs du Groupe : il est d'abord du ressort des opérationnels, mais il implique également un certain nombre de directions fonctionnelles et, au premier chef, la Direction des risques, l'Audit interne et l'Inspection générale, ainsi que l'ensemble des directions financières du Groupe.

Le rôle du Comité des comptes du Conseil d'administration

Au-delà de ses responsabilités relatives au travail des Commissaires aux comptes (conduire la procédure de sélection, s'assurer de leur indépendance et examiner leur programme de travail), le Comité des comptes joue un rôle essentiel dans l'évaluation par le Conseil d'administration de la qualité du contrôle interne du Groupe.

Ainsi, il a pour missions :

- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire, et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

À cette fin, le Comité des comptes peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes, ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique (voir le chapitre Gouvernement d'entreprise p. 11).

Le contrôle interne s'inscrit dans le cadre réglementaire strict imposé aux établissements bancaires et implique l'ensemble des acteurs du Groupe

Un cadre réglementaire strict

Les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent du règlement n° 97/02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière. Ce texte, qui concerne les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe délibérant doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

En août 2001, le Comité de Bâle, dans un document consultatif, a affirmé les quatre principes – indépendance, universalité, impartialité, adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice de l'audit interne des établissements de crédit.

Au sein du groupe Société Générale, ces principes ont été mis en œuvre principalement dans cinq directives, l'une constituant la Charte d'audit du Groupe, les autres relatives aux missions de la Direction des risques, à la gestion des risques de crédit, à la gestion des risques sur activités de marché, et à la gestion des risques de taux, de change et de liquidité structurelle.

Le contrôle interne est défini dans la Charte d'audit comme l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, aux règles internes et aux orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment à :

- déceler et mesurer les risques encourus, à exercer sur eux un contrôle suffisant ;
- à garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières et de gestion ;
- à vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

Rapport du Président sur le contrôle interne

Le premier niveau de responsabilité du contrôle interne est le cadre opérationnel

La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels eux-mêmes constitue la pierre angulaire du contrôle interne. Elle se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. La surveillance permanente comporte deux volets :

- **la sécurité au quotidien** concerne l'ensemble des agents et repose sur le respect permanent par chacun d'entre eux, pour toutes les opérations qu'il traite, des règles et procédures en vigueur ;
- **la supervision formalisée** constitue l'obligation pour la hiérarchie de vérifier, régulièrement et au travers des procédures écrites, le respect par les agents des règles et procédures de traitement et l'efficacité de la sécurité au quotidien.

Elle implique que les modes opératoires soient formalisés et mis à disposition des collaborateurs. Le contenu de la surveillance permanente est repris pour chaque entité du Groupe dans un dossier qui définit, à partir d'une analyse de l'activité, les procédures à respecter.

Les autres acteurs du contrôle interne

Au-delà de leur mission de traitement administratif et financier de l'ensemble des opérations initiées, les services de *back* et de *middle office* chargés de l'enregistrement et de l'exécution des opérations de l'ensemble des activités du Groupe assurent un rôle de contrôle de premier niveau, conformément aux exigences réglementaires.

Parallèlement, plusieurs directions fonctionnelles indépendantes des directions opérationnelles concourent au contrôle des opérations du Groupe :

- *la Direction des risques*, responsable du recensement de l'ensemble des risques du Groupe, de la définition ou de la validation des méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques, de l'adéquation des systèmes d'information risques, du pilotage des portefeuilles de risques et du suivi des risques transversaux ainsi que de la gestion prévisionnelle du coût du risque du Groupe ; elle contribue en outre à l'appréciation des risques en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux ;

- *la Direction financière du Groupe*, qui, au-delà de ses responsabilités stratégiques et de gestion financière, se voit conférer de larges missions de contrôle : elle contrôle au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier ; elle assure la gestion du bilan et de ce fait définit, gère et contrôle les équilibres bilantiels et les risques structurels du Groupe ; elle contrôle le respect des ratios réglementaires ; elle définit les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifie le respect ; elle assure la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe ;

- *les Directions financières des branches*, rattachées hiérarchiquement aux responsables de branche et fonctionnellement à la Direction financière du Groupe ; elles veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reportings* de consolidation transmis au Groupe ;

- *la Direction de la déontologie*, qui veille au respect des lois et règlements et des principes déontologiques applicables aux différents métiers exercés par le Groupe en s'assurant de leur diffusion, et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ;

- *les Directions juridique et fiscale*, qui veillent respectivement à la sécurité juridique et fiscale de l'ensemble des activités du Groupe ;

- *l'Audit interne et l'Inspection générale*, dont les missions sont décrites ci-après.

À l'exception des Directions financières des branches, l'ensemble de ces directions fonctionnelles rapportent directement à la Direction générale du Groupe ou au Secrétaire général. Elles adressent au Comité exécutif du Groupe toutes les informations nécessaires dans sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Président-Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe.

Un processus d'acquisition encadré

Compte tenu des risques inhérents aux acquisitions de nouvelles entités, le Groupe a mis en place un corpus de règles claires et régulièrement mises à jour.

L'évaluation des projets d'acquisition se fonde sur leur potentiel de création de valeur pour le Groupe. Dans ce cadre, doivent être examinés et approfondis, conformément aux règles internes du Groupe :

- les différents risques inhérents au projet ;
- la fiabilité des données comptables et de gestion ;
- les procédures de contrôle interne ;
- la fiabilité de la situation financière ;
- le réalisme des perspectives de développement, tant en termes de synergies de coût que de croissance du résultat ;
- les conditions d'intégration et de suivi de cette intégration.

Cette évaluation préalable est conduite par les métiers et implique l'ensemble des spécialistes nécessaires (représentants des lignes-métiers, de la Direction des risques, de l'Inspection générale, de la Direction comptable, de la Direction juridique, etc.).

Sur la base de cette analyse, un document est transmis par la Direction financière du Groupe pour décision au Comité exécutif du Groupe.

Une fois acquise, l'entité est intégrée à la branche du Groupe concernée selon des modalités précises qui font l'objet d'une évaluation semestrielle par l'échelon hiérarchique appropriée en fonction de son importance (Directeur financier, Direction générale, Comité exécutif).

En outre, une procédure de suivi des acquisitions stratégiques par le Comité des comptes du Groupe et le Conseil d'administration est en place. Ainsi, les acquisitions récentes effectuées par la Directions des services de financements spécialisés et la filiale de gestions d'actifs ont été passées en revues en 2003.

L'évaluation et la maîtrise des risques

L'activité bancaire est soumise à des risques variés

Compte tenu de la diversité et de l'évolution permanente de ses activités, le Groupe est soumis à des risques multiples, généralement classés en quatre catégories :

- le *risque de crédit* (incluant le risque-pays) : risque de perte dû à l'incapacité des clients, souverains et autres contreparties de la banque, de faire face à leurs obligations financières ;
- le *risque de marché* : risque de perte dû au changement dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;
- le *risque structurel* : risque de perte lié à l'impossibilité de refinancer le bilan de la banque à des taux raisonnables pour les échéances appropriées ;
- le *risque opérationnel* (incluant, entre autres, les risques juridiques, déontologiques, comptables et environnementaux) : risque de perte ou d'informations comptables ou financières erronées, et résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs.

L'encadrement des risques est défini au plus haut niveau

À l'occasion du Comité des risques, de fréquence mensuelle, le Comité exécutif du Groupe est amené à définir les systèmes d'encadrement, à revoir les évolutions des caractéristiques et risques du portefeuille du Groupe et à décider des infléchissements éventuels des stratégies. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité "grands risques" se consacre à la revue des expositions importantes (dossiers individuels ou segments de portefeuille).

En outre, chaque direction doit soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit au Comité Nouveau Produit de la branche concernée. Ce Comité a pour mission de s'assurer que les risques attachés à cette activité ou ce produit sont correctement analysés, mesurés et maîtrisés avant leur lancement.

Enfin, le Conseil d'administration, et plus particulièrement son Comité des comptes, procèdent à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques.

Rapport du Président sur le contrôle interne

Une Direction des risques indépendante, chargée de la mise en place d'un dispositif de contrôle efficace des risques et d'un suivi homogène et consolidé de ceux-ci au niveau du Groupe

La Direction des risques du Groupe, comprenant 510 personnes, indépendante des entités commerciales, est rattachée directement à la Direction générale. Elle a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de contrôle des risques en place est solide et efficace, par l'exercice des attributions décrites ci-dessus.

Procédures et organisation

Pour chaque type de risque, et découlant du système d'encadrement défini au Comité des risques, un cadre de procédures précises est mis en place.

Ainsi, pour ce qui concerne le **risque de contrepartie**,

- la Direction des risques propose au Comité des risques les limites de concentration par pays, zone géographique, secteur, produit, type de client, etc., qu'elle juge pertinentes, à un moment donné ;
- les demandes d'autorisations des lignes-métiers relatives à un client ou un groupe de clients sont centralisées sur une direction commerciale unique, disposant de la connaissance approfondie du client ;
- l'analyse et l'approbation des dossiers d'engagement, tant au sein des lignes commerciales qu'à la Direction des risques, sont déléguées au niveau de compétence le plus adapté au risque pris.

La maîtrise du **risque de marché** repose sur les éléments suivants :

- la définition par le Comité des risques du Groupe de limites par nature d'activité, sur la base d'une proposition de la Direction des risques ;
- la réalisation par des *middle offices* indépendants des *reportings* quotidiens des risques et des résultats ;
- la présence dans les salles de marché de contrôleurs des risques chargés du suivi permanent des positions et des résultats, de la vérification quotidienne des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats, du calcul quotidien des risques de marché ;
- la définition précise de méthodes de mesure du risque et la validation par la Direction des risques des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, ainsi que du montant des réserves.

Le **risque structurel** est géré dans chaque entité au sein de la direction financière chargée de son analyse et de l'établissement des *reportings* nécessaires. Le Département de la gestion du bilan de la Direction financière du Groupe est en charge du suivi direct du risque structurel sur une base consolidée et joue un rôle d'assistance et de validation des modèles et méthodes utilisés par les entités. Enfin, le Comité financier, organe de Direction générale, valide les méthodes d'analyse et de mesure des risques, fixe les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe.

Compte tenu de leur importance dans l'univers bancaire, et en conformité avec les recommandations du Comité de Bâle de la supervision bancaire, la Direction générale a décidé d'adopter une approche rigoureuse et cohérente ayant pour but de renforcer la maîtrise **des risques opérationnels du Groupe**. Cette démarche se décline en plusieurs volets : cartographie des risques opérationnels selon une typologie précise et constitution de bases de données de pertes opérationnelles internes et externes, mise en place de procédures de suivi et de contrôle spécifique des différents types de risques opérationnels. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un ensemble unifié de procédures, d'outils et de méthodologies dont la définition et le développement sont de la responsabilité de la Direction des risques, mais dont la mise en œuvre pratique est à la charge des Directions commerciales et fonctionnelles.

Méthodologie et systèmes d'information

La Société Générale consacre des ressources très importantes à l'adaptation des moyens de gestion et de suivi des risques du Groupe. En particulier, les systèmes d'information sont continuellement adaptés aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées.

En matière de risque de contrepartie sur produits de marché, les méthodes actuelles de mesure d'exposition sont complétées par des mesures fondées sur des scénarios de risque maximal de manière à renforcer encore la sélectivité des opérations.

S'agissant des risques de marché, le dispositif mis en place a permis d'obtenir la validation par la Commission bancaire du modèle interne de mesure des risques sur la quasi-totalité des opérations concernées.

En matière de risque de crédit, les procédures d'approbation et de suivi des risques ont été renforcées par l'introduction au cours des dernières années d'indicateurs de capital économique, de rentabilité ajustée du risque (RAROC) et de valeur ajoutée économique (EVA), ce qui a nécessité la mobilisation de ressources importantes, afin de modéliser toutes les activités et d'adapter les systèmes d'information.

Des services d'Audit interne couvrant l'ensemble des entités du Groupe

L'Audit interne est un dispositif permanent ayant pour mission principale d'évaluer l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité à laquelle il est rattaché. Il couvre l'ensemble des activités et des entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction. Pour remplir ses objectifs, il est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif.

Quelques chiffres

Les services d'Audit interne du Groupe comprennent 920 auditeurs, dont 80 % en Banque de détail, 13 % en Banque de financement et d'investissement, 5 % en Gestions d'actifs.

L'Inspection générale comporte 167 personnes, dont 144 inspecteurs et contrôleurs.

Le dispositif se structure au sein du groupe Société Générale à deux niveaux : les services d'Audit interne et l'Inspection générale

Chaque branche d'activité du Groupe est dotée d'un service d'Audit interne, dirigé par le contrôleur général, lui-même placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de la branche. Le contrôleur général a autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur l'ensemble des auditeurs des différentes activités de la branche concernée. Le dispositif vient d'être renforcé avec la création d'un service d'Audit des Directions fonctionnelles, rattaché au Secrétariat général du Groupe.

Chaque service d'Audit interne identifie méthodiquement sur une base régulière les zones de risques de la branche. Sur cette base, il définit un plan d'audit annuel, permettant une couverture régulière de l'ensemble du périmètre. Ainsi, les groupes du réseau de distribution de la Banque de détail sont audités environ tous les 15 mois. Dans la Banque de financement et d'investissement, les entités les plus sensibles donnent lieu à une mission d'audit dans un laps de temps de l'ordre d'un an.

Dans ce cadre, les auditeurs conduisent des contrôles de sécurité, de conformité et d'efficacité, et évaluent la qualité de la surveillance permanente des services audités. Sur la base de leurs constats, ils formulent des recommandations et en contrôlent la mise en œuvre. Au total, plus de 4 000 missions (d'une durée comprise entre quelques jours et plusieurs mois) sont conduites chaque année par les auditeurs dans les différentes entités du Groupe.

Ce dispositif est complété par des audits spécialisés, dans certains domaines nécessitant des compétences spécifiques : audit comptable, audit juridique, audit des risques de contrepartie, audit de sécurité informatique. Ils sont sous la responsabilité hiérarchique du responsable de la direction fonctionnelle concernée et permettent à celle-ci d'exercer un contrôle direct sur le respect des principes et procédures du Groupe, en renforçant leur ancrage opérationnel et leur accès aux informations de terrain. Ils interviennent en assistance des audits de branche sur des points spécifiques.

L'Inspection générale conduit une centaine de missions par an et s'assure de la qualité du système de contrôle interne

L'Inspection générale mène des missions de vérification portant sur tous les aspects des activités et du fonctionnement des entités du Groupe. Elle rend compte de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction générale. Elle intervient dans l'ensemble du Groupe, sans exception. Dans le cadre de ses missions, elle émet un certain nombre de préconisations, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité exécutif du Groupe. Elle intervient dans le cadre d'un plan d'audit validé annuellement par la Direction générale.

En outre, l'Inspection générale est chargée de veiller à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne à la Société Générale et dans l'ensemble de ses filiales.

Pour ce faire,

- elle conduit des missions dans les différentes directions fonctionnelles impliquées dans le contrôle interne ;
- elle évalue plus spécifiquement la qualité des prestations effectuées par les services d'Audit. À cette fin, elle reçoit l'ensemble des rapports des auditeurs et se prononce sur leur qualité ; elle conduit des missions spécifiques de vérification des services d'Audit du Groupe (6 en 2003), et lors de chacune de ses missions, elle évalue la qualité des prestations réalisées par l'audit dans l'entité qu'elle vérifie ;
- elle valide les plans d'audit des services d'Audit ;
- l'Inspecteur général dispose d'une autorité fonctionnelle sur les contrôleurs généraux et les responsables des audits spécialisés. Ainsi, l'Inspecteur général conduit notamment des Comités d'audit au sein de chacune des branches d'activité du Groupe.

Rapport du Président sur le contrôle interne

Les Comités d'audit

Lieu d'échange privilégié entre l'audit de chaque branche et ses tutelles hiérarchique et fonctionnelle, le Comité d'audit est un rouage majeur du dispositif de contrôle interne. Il permet, au moins une fois par an, l'examen de ses conditions d'exercice et de son activité. Selon un ordre du jour fixé par l'Inspecteur général, il traite de la surveillance permanente, des missions effectuées, du plan d'audit à venir, du suivi par l'audit des préconisations de l'Inspection générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle et des auditeurs externes.

Du fait de sa mission, l'Inspecteur général est auditionné régulièrement par le Comité des comptes du Conseil d'administration.

Dans ce cadre, il présente notamment au Comité des comptes le rapport annuel sur le contrôle interne prévu par l'article 42 du règlement 97/02 modifié. Le Comité des comptes examine le plan d'audit interne du Groupe et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne. L'Inspecteur général entretient en outre des contacts étroits avec les Commissaires aux comptes et les représentants des autorités de tutelle. L'Inspection générale est enfin chargée d'assurer, en relation avec les services d'audit, le suivi des recommandations émises par les autorités de tutelle.

Le contrôle de la production et de la publication des données financières et de gestion

Les acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- la *middle office*, spécifique à l'activité de Banque de financement et d'investissement, est en charge de la validation des évaluations des instruments financiers négociés. Il réalise également le rapprochement des résultats économiques (*front office*) et comptables (*back office*) ;
- la *back office* est en charge d'effectuer toutes les fonctions support liées aux opérations réalisées par les membres des *front offices*. Il vérifie notamment le bien-fondé économique des opérations, effectue l'enregistrement comptable des transactions et est en charge des moyens de paiement ;
- les Directions financières de filiales et de branches assurent le contrôle de second niveau des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les *back offices* et les informations de gestion remontant des *front offices*. Elles éta-

blissent les états financiers et les informations réglementaires requis au plan local ainsi que les *reportings* (comptable, contrôle de gestion, réglementaire...) à l'attention de la Direction financière du Groupe ;

- la Direction financière du Groupe collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les branches via une série de *reportings* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs...).

Les normes comptables

Les normes applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés. Ces dernières reposent sur les textes légaux français à caractère général ou spécifiquement bancaire émis par le Comité de la réglementation comptable. Le département des normes de la Direction financière du Groupe assure la veille réglementaire et édicte de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation. Le Groupe complète actuellement son dispositif normatif afin de pouvoir produire des états financiers et de *reporting* en conformité avec les normes IFRS applicables à compter de 2005 pour les comptes consolidés.

Les modalités de production des données financières et comptables

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et fait l'objet d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée s'accompagne de notes d'analyse (revues analytiques) et de notes de validation comptable émises par les Directions financières de branche à l'attention de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers (comptables, de gestion, réglementaires...) consolidés à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

Les procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

Des producteurs des données comptables indépendants des *front offices*

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par l'indépendance des *back offices* et des *middle*

offices vis-à-vis des équipes commerciales. Le contrôle effectué par ces derniers en matière de données financières et comptables repose sur une série de contrôles définis par les procédures du Groupe :

- vérification quotidienne de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées,
- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques,
- rapport trimestriel d'analyse formalisée de la supervision exercée et transmis à la Direction de l'entité, de la branche et à la Direction financière du Groupe.

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, la formation des personnels et les outils informatiques sont en permanence remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

La portée du contrôle

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes, y compris de hors bilan, conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations nécessaires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matières générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

Un contrôle de second niveau effectué par les Directions financières de branches

Le traitement des remontées comptables et financières et le contrôle de second niveau effectués par les Directions financières mobilisent plus de 500 personnes au niveau du Groupe.

- Cette remontée de l'information financière s'effectue via l'utilisation de systèmes comptables informatiques retraçant l'ensemble des événements générant une incidence comptable (notion de piste d'audit).
- La Direction financière locale, responsable des comptes locaux et des *reportings*, effectue les retraitements d'harmonisation aux normes du Groupe, si besoin est. Elle s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon différents référentiels.
- Au niveau de la branche, la Direction financière effectue un contrôle de cohérence des données produites par les entités et tranche d'éventuelles difficultés d'interprétation comptable, réglementaire ou de gestion, en liaison avec la Direction financière du Groupe.

Une supervision par la Direction financière du Groupe

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues à travers les liasses de consolidation : validation de la correcte agrégation des données collectées, vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes, traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation, traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies. *In fine*, ce département s'assure que le processus de consolidation s'est déroulé normalement au travers d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des provisions et des impôts différés consolidés sur l'exercice en cours.

Rapport du Président sur le contrôle interne

Un dispositif d'audit comptable, qui s'inscrit dans les trois niveaux de contrôle repris dans la Charte d'Audit du Groupe.

Un contrôle par l'ensemble des opérationnels impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion.

Il s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des Directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au correct recensement des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

Un contrôle de second niveau par les Audits de branche et l'équipe d'Audit de contrôle comptable et réglementaire rattachée hiérarchiquement à la Direction des comptes du Groupe, au sein de la Direction financière du Groupe.

Les Audits de branche conduisent systématiquement dans le cadre des missions qu'ils effectuent des travaux visant à évaluer la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux visent à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à identifier les lacunes des outils informatiques pouvant impliquer des traitements manuels dont la rigueur est expertisée. Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.

Les missions de l'Audit de contrôle comptable et réglementaire sont les suivantes :

- surveillance permanente de la bonne application des normes comptables et réglementaires à travers des questionnaires visant à valider la conformité des comptes transmis au siège avec les normes en vigueur dans le Groupe ;

- réalisation de missions d'audits spécifiques à la demande de la Direction financière ou lors de la publication d'un nouveau texte comptable ou réglementaire dont les modalités d'application entraînent des modifications significatives dans le traitement comptable et/ou réglementaire des opérations ;
- apport d'expertise technique et méthodologique auprès des audits généralistes des branches ou de l'Inspection générale, notamment au travers de missions conjointes ;
- intervention préventive sur les entités susceptibles d'intégrer le Groupe dans un avenir proche afin d'évaluer l'incidence comptable de leur mise en conformité aux normes du Groupe ;
- liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe et suivi des recommandations des corps de contrôle externes.

Ce corps de contrôle spécifique, composé de professionnels expérimentés issus de cabinets d'audit, contribue ainsi à sécuriser les aspects de contrôle interne propre à la production de l'information comptable/réglementaire consolidée. Il aura ainsi mené plus de 15 missions en 2003, couvrant l'ensemble des branches d'activité du Groupe.

Un contrôle de troisième niveau par l'Inspection générale

Au troisième niveau, l'Inspection générale du Groupe conduit généralement dans le cadre de ses missions des travaux d'audit comptable et vérifie, dans le cadre de missions spécifiques, la qualité du contrôle effectué par l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion. À titre d'exemple, l'Inspection générale a ainsi conduit en 2003 une mission spécifique sur la Direction financière de la branche Banque de détail et une mission relative au contrôle comptable effectué au sein de la branche de Banque de financement et d'investissement du Groupe.

Rapport des Commissaires aux comptes

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Générale, décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,
En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Générale et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons, conformément à la doctrine professionnelle applicable en France, pris connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président.

Sur la base des travaux ainsi réalisés, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la Société relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration établis en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 12 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG AUDIT



Christian Mouillon

États financiers du Groupe

Bilan consolidé au 31 décembre 2003

Actif

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	6 755	5 090	6 979
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	60 282	54 354	63 548
Opérations avec la clientèle (Note 4)	193 547	184 769*	182 738*
Opérations de crédit-bail et de location assimilées (Note 5)	18 321	17 351	16 634*
Effets publics et valeurs assimilées (Note 6)	30 610	28 010	38 648
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 6)	67 772	65 295	52 361
Actions et autres titres à revenu variable (Note 6)	46 864	34 852	37 420
Actions propres (portefeuille de placement) (Note 6)	163	167	168
Placements nets des entreprises d'assurance (Note 7)	42 884	37 257	35 361
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme (Note 8)	5 274	6 267	6 479
Participations dans les entreprises mises en équivalence	554	591	701
Immobilisations corporelles et incorporelles (Note 9)	7 663	5 740	5 781*
Écarts d'acquisition actif (Note 10)	2 150	2 154	2 462
Autres actifs et comptes de régularisation (Note 11)	56 548	59 495	63 219
Total	539 387	501 392	512 499

Hors bilan

Engagements de financement donnés (Note 19)	86 656	82 154	99 603
Engagements de garantie donnés (Note 19)	46 336	44 590*	39 546*
Engagements donnés sur titres	12 474	7 206	6 359
Opérations en devises (Note 20)	318 862	349 409	342 685
Engagements sur instruments financiers à terme (Note 21)	5 546 999	5 187 753	5 290 456
Engagements donnés de l'activité d'assurance	354	342	348

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés.)

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2001.

M EUR = millions d'euros
Md EUR = milliards d'euros

Passif

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Banques centrales, comptes courants postaux	2 827	1 478	1 847
Dettes envers les établissements de crédit (Note 12)	83 608	69 239	85 124
Opérations avec la clientèle (Note 13)	196 090	196 085	200 316
Dettes représentées par un titre (Note 14)	82 917	77 877	62 974
Provisions techniques des entreprises d'assurance (Note 15)	41 164	35 760	34 134
Autres passifs et comptes de régularisation (Note 16)	97 726	87 767	95 280
Écarts d'acquisition passif (Note 10)	1	–	7
Provisions pour risques et charges (Note 17)	2 849	2 474*	2 396
Dettes subordonnées (Note 18)	10 945	11 199	10 483
Fonds pour risques bancaires généraux	312	207	366
Actions de préférence	2 120	1 668	1 890
Intérêts minoritaires	1 951	1 904	1 932
Capitaux propres			
Capital souscrit	548	538	539
Prime d'émission	4 200	3 819	3 980
Actions d'autocontrôle	(1 139)	(924)	(1 162)
Réserves consolidées	10 776	10 904	10 239
Résultat de l'exercice	2 492	1 397	2 154
Sous-total	16 877	15 734	15 750
Total	539 387	501 392	512 499

Hors bilan

Engagements de financement reçus	2 782	3 739	3 765
Engagements de garantie reçus	34 898	33 723	33 029
Engagements reçus sur titres	10 438	7 185	8 279
Opérations en devises (Note 20)	321 435	351 801	344 428
Engagements reçus de l'activité d'assurance	177	140	117

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés.)

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

États financiers du Groupe

Compte de résultat consolidé

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Produits nets d'intérêts relatifs aux :			
Opérations avec les établissements de crédit (Note 24)	(1 176)	(1 224)	(1 318)
Opérations avec la clientèle (Note 25)	4 374	4 224	3 073
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 632	1 291	1 545
Autres intérêts et produits assimilés	295	102	552
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location (Note 26)	1 488	1 374	1 234
Sous-total	6 613	5 767	5 086
Revenus des titres à revenu variable (Note 27)	582	291	211
Rémunération versée sur actions de préférence (Note 1)	(120)	(131)	(109)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	7 075	5 927	5 188
Produits nets des commissions (Note 28)	5 084	4 993*	5 008*
Résultat net des opérations financières (Note 29)	3 002	3 263	3 258
Autres produits nets d'exploitation	476	390	512
dont marge brute des activités d'assurance (Note 30)	45	51	136
dont produits nets des autres activités (Note 31)	284	99	146
Produit net bancaire	15 637	14 573	13 966
Frais de personnel (Note 32)	(6 323)	(6 179)*	(5 897)*
Autres frais administratifs	(3 580)	(3 669)	(3 698)
Dotations aux amortissements et provisions	(665)	(678)	(601)
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(10 568)	(10 526)	(10 196)
Résultat brut d'exploitation	5 069	4 047	3 770
Coût du risque (Note 33)	(1 226)	(1 301)	(1 067)
Résultat d'exploitation	3 843	2 746	2 703
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Note 34)	43	48	(18)
Gains et pertes sur actifs immobilisés (Note 35)	397	(299)	474
Résultat courant avant impôt	4 283	2 495	3 159
Résultat exceptionnel (Note 36)	(46)	(170)	(17)
Impôts sur les bénéfices (Note 37)	(1 161)	(649)	(739)
Amortissement des écarts d'acquisition	(217)	(184)	(76)
Dotations reprises au Fonds pour risques bancaires généraux	(104)	159	0
Résultat net	2 755	1 651	2 327
Intérêts minoritaires	(263)	(254)	(173)
Résultat net part du Groupe	2 492	1 397	2 154
Résultat net, part du Groupe, par action en euros ⁽¹⁾	6,07	3,41	5,35
Résultat net, part du Groupe, dilué par action en euros ⁽¹⁾	6,02	3,41	5,35

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés.)

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2001.

⁽¹⁾ Le bénéfice net par action est calculé sur le nombre moyen sur l'exercice d'actions en circulation, après déduction du nombre d'actions propres portées en minoration des capitaux propres. Le bénéfice net dilué par action tient compte en outre de l'existence d'options de souscription non encore exercées.

Évolution des capitaux propres et intérêts minoritaires

en M EUR	Capital et primes d'émission ⁽¹⁾	Autocontrôle et assimilé ⁽²⁾	Réserves	Réserves de réévaluation et réestimation	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2001	4 519	(1 162)	11 996	397	15 750
Augmentation de capital ⁽¹⁾	(163)				(163)
Bénéfice de la période			1 397		1 397
Distribution de dividendes			(871)		(871)
Réserves de réévaluation et de réestimation				(15)	(15)
Autocontrôle ⁽²⁾		222	17		239
Compte séquestre acquisition TCW ⁽²⁾		16			16
Écart de conversion et autres ⁽⁴⁾			(558)		(558)
Retraitement des réserves de capitalisation sur activités d'assurance			(61)		(61)
Imputation des écarts d'acquisition ⁽¹⁾					-
Bilan au 31 décembre 2002	4 356	(924)	11 920	382	15 734
Augmentation de capital ⁽¹⁾	321				321
Bénéfice de la période			2 492		2 492
Distribution de dividendes			(864)		(864)
Réserves de réévaluation et de réestimation				(104)	(104)
Autocontrôle ⁽²⁾		(215)	18		(197)
Écart de conversion et autres ⁽⁴⁾	71		(576)		(505)
Retraitement des réserves de capitalisation sur activités d'assurance					-
Imputation des écarts d'acquisition ⁽¹⁾					-
Bilan au 31 décembre 2003	4 748	(1 139)	12 990	278	16 877

en M EUR	Capitaux propres	Fonds pour risques bancaires généraux ⁽⁵⁾	Intérêts minoritaires	Actions de préférence ⁽³⁾	Fonds propres
Bilan au 31 décembre 2001	15 750	366	1 932	1 890	19 938
Augmentation de capital ⁽¹⁾	(163)				(163)
Bénéfice de la période	1 397		254		1 651
Distribution de dividendes	(871)		(133)		(1 004)
Réserves de réévaluation et de réestimation	(15)				(15)
Autocontrôle ⁽²⁾	239				239
Compte séquestre acquisition TCW ⁽²⁾	16				16
Écart de conversion et autres ⁽⁴⁾	(558)	(159)	(149)	(222)	(1 088)
Retraitement des réserves de capitalisation sur activités d'assurance	(61)				(61)
Imputation des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	-				-
Bilan au 31 décembre 2002	15 734	207	1 904	1 668	19 513
Augmentation de capital ⁽¹⁾	321				321
Bénéfice de la période	2 492		263		2 755
Distribution de dividendes	(864)		(127)		(991)
Réserves de réévaluation et de réestimation	(104)				(104)
Autocontrôle ⁽²⁾	(197)				(197)
Écart de conversion et autres ⁽⁴⁾	(505)	105	(89)	452	(37)
Retraitement des réserves de capitalisation sur activités d'assurance	-				-
Imputation des écarts d'acquisition ⁽¹⁾	-				-
Bilan au 31 décembre 2003	16 877	312	1 951	2 120	21 260

(1) Au 31 décembre 2003, le capital de la Société Générale entièrement libéré s'élève à 548 043 436 EUR et se compose de 438 434 749 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

En 2003, la Société Générale a procédé à des augmentations de capital de 10,3 M EUR, assorties de primes d'émissions de 310,4 M EUR :

- 9,2 M EUR souscrits par les salariés adhérents au Plan d'épargne d'entreprise avec une prime d'émission de 282,9 M EUR,

- 1,1 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration assorties d'une prime d'émission de 27,5 M EUR.

Les survaleurs relatives aux acquisitions financées par conversion en actions des obligations convertibles émises en mai 1993 ont été imputées en 1998 sur la prime d'émission dégagée par cette augmentation de capital, selon un prorata égal au rapport entre le montant de l'augmentation de capital et le prix total d'acquisition. Si ces survaleurs n'avaient pas été imputées sur les capitaux propres, elles auraient fait l'objet d'une dotation aux amortissements de 20 M EUR au titre de l'année 2003 et d'un amortissement exceptionnel de 84 M EUR.

Elles figuraient à l'actif du bilan consolidé au 31 décembre 2003 pour un montant net de 57 M EUR.

(2) Au 31 décembre 2003, les 26 688 579 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle ou de gestion active des fonds propres pour un montant de 1 139 M EUR représentent 6,09 % du capital de la Société Générale.

En 2003, la Société Générale a procédé à des achats nets de cessions pour un montant de 211 M EUR.

Par ailleurs, les 2 116 427 actions Société Générale déposées en compte séquestre et relatives à l'ajustement de prix sur l'acquisition de TCW ont été restituées à la Société Générale.

Ces actions, qui étaient imputées en minoration des fonds propres à l'ouverture pour un montant de 117 M EUR, ont été réaffectées en autocontrôle à leur valeur de marché au jour de leur restitution pour 121 M EUR.

Les moins-values nettes d'impôts sur les cessions des titres d'autocontrôle réalisées en 2003 ont été imputées sur les fonds propres à hauteur de 1,2 M EUR.

Le produit des dividendes attachés à ces titres, d'un montant de 18,9 M EUR, a été éliminé des résultats consolidés.

(3) En 1997, la Société Générale a réalisé aux États-Unis, par l'intermédiaire de sa filiale SocGen Real Estate Company LLC, une émission de 800 M USD d'actions de préférence.

En 2000, la Société Générale a renouvelé l'opération en réalisant, par l'intermédiaire de sa filiale SG Capital Trust, une émission de 500 M EUR, et en 2001 avec SG Americas pour un montant de 425 M USD.

En 2003, une nouvelle émission de 650 M EUR d'actions de préférence a été réalisée aux États-Unis par l'intermédiaire de SG Capital Trust III.

Ces actions de préférence sont incluses dans le Tier one des fonds propres prudentiels.

(4) Au 31 décembre 2003, les écarts de conversion relatifs aux succursales étrangères des banques du Groupe ainsi qu'aux sociétés consolidées incluses dans la zone euro, s'élèvent à (4) M EUR.

La variation sur l'exercice 2003 de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à (571) M EUR. Cette variation est principalement liée aux baisses, par rapport à l'euro, du dollar US pour (368) M EUR, de la livre sterling pour (46) M EUR, de la livre égyptienne pour (33) M EUR et de la couronne tchèque pour (24) M EUR.

Du fait d'une forte probabilité de recouvrement, SG Cowen a comptabilisé en 2003 des impôts différés actifs relatifs à l'amortissement dans ses comptes sociaux de la survaleur dégagée en 1998 lors de son acquisition par la Société Générale. La contrepartie de ces impôts différés a été affectée à hauteur de 18 M EUR en résultat et à hauteur de 70 M EUR en primes d'émission selon le prorata utilisé à l'origine pour l'enregistrement de cette survaleur dans les comptes consolidés.

(5) Le FRBG a été repris à hauteur de 159 M EUR en 2002 et 45,6 M EUR en 2003 pour couvrir les charges et provisions se rapportant à la fraude subie dans l'ancienne activité de courtage pour particuliers de Cowen. Par ailleurs, le FRBG a fait l'objet d'une dotation pour un montant de 150 M EUR au cours de l'exercice 2003 (cf. Note 1).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Société Générale relatifs à l'exercice 2003 ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-04 du Comité de la réglementation comptable relatif aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du CRBF.

Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Société Générale.

Principes et modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Société Générale et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion immobilière, location-vente de matériel informatique, location de véhicules, négoce de pétrole).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période directement ou indirectement d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires ; lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. En l'absence de tels contrats ou clauses statutaires, l'influence dominante sur un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement est également présumée dès lors que le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensemble d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe et, en particulier, celles dont le total de bilan est supérieur à 0,02 % de celui du Groupe, ou dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent l'accord de tous les associés ou actionnaires.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pou-

voir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette filiale.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les sociétés pour lesquelles la part du Groupe dans la situation nette est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

Cas particulier des entités *ad hoc*

Les structures juridiques distinctes ("entités *ad hoc*") que le Groupe contrôle en substance, même en l'absence de lien en capital, sont consolidées.

Le règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable définit trois critères à apprécier pour déterminer l'existence de ce contrôle étant précisé que la prise en compte d'un seul de ces critères ne suffit pas à caractériser celui-ci. Ces critères sont les suivants :

- pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ;
- capacité à bénéficier de tout ou de la majorité des résultats de l'entité ;
- exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité.

L'existence d'un mécanisme d'autopilotage ne préjuge pas du contrôle effectif. En ce qui concerne les entités *ad hoc* issues d'opérations de cession de créances du Groupe, seul le critère relatif aux pouvoirs de décision et de gestion doit être considéré pour apprécier le contrôle, dès lors que les opérations concernées ont été réalisées sous le régime de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 modifiée relative aux OPCVM et portant création des fonds communs de créances, ou sous un régime équivalent à l'étranger.

Suite à la publication à la fin de l'année 2002, par la Commission des opérations de Bourse et par la Commission bancaire, de recommandations relatives à l'interprétation de ces dispositions réglementaires, deux entités *ad hoc* réalisant des opérations d'arbitrage ont été consolidées à compter du quatrième trimestre 2002, bien que ne satisfaisant qu'à un seul des trois critères mentionnés par le règlement n° 99-07.

Méthode de conversion des comptes en devises étrangères

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, le bilan et le hors bilan des sociétés consolidées sont convertis sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen de l'exercice. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est porté dans une rubrique des réserves consolidées intitulée *Écart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des investissements en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe, viennent également en variation des réserves consolidées dans cette même rubrique.

Conformément à l'avis n° 98-01 du Conseil national de la comptabilité, les écarts de conversion relatifs aux filiales et succursales de la zone euro sont maintenus dans les capitaux propres, et ne seront inscrits au compte de résultat que lors de la cession de ces entités.

Pour les sociétés situées dans des pays à forte inflation, les états financiers font localement l'objet d'une correction monétaire de manière à être exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture. Le gain ou la perte sur la situation monétaire nette de ces sociétés participe à la formation du résultat, tandis que l'effet de la correction monétaire sur leurs actifs et passifs non monétaires est porté dans les réserves consolidées. Les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat de ces sociétés ainsi retraités sont convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en priorité à des éléments identifiés du bilan et du hors bilan. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition. Les modifications

ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Le poste *Écarts d'acquisition* figurant soit à l'actif, soit au passif, représente le solde des écarts non affectés. Ces écarts sont enregistrés dans la devise de référence de la filiale acquise et convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. Ils font l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini sur une durée déterminée en fonction de l'activité de la société acquise, de la stabilité de son fonds de commerce et de ses équipes, des hypothèses retenues et des objectifs fixés lors de l'acquisition. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multi-critères semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises ; les paramètres utilisés pour les valorisations tels que *cash-flow* futurs estimés, multiples de résultats, valeurs comparables sur des transactions récentes, parts de marché ou encore, montant des actifs sous gestion, sont fonction des métiers concernés. À l'issue de cette revue et en cas de changements défavorables significatifs intervenus dans les éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement, il est procédé à l'enregistrement d'un amortissement exceptionnel.

Les écarts d'acquisition dégagés sur les opérations de croissance externe réalisées avant le 1^{er} janvier 2000 et financées par augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission selon un prorata égal au rapport entre le montant de l'augmentation de capital et le prix total d'acquisition. Le règlement 99-07 ne permet plus d'appliquer ce traitement aux opérations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2000, mais n'impose pas un retraitement rétroactif des opérations antérieures.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués jusqu'à la date de cession si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

Les profits d'impôts réalisés au titre de l'amortissement de ces écarts d'acquisition sont également imputés sur les capitaux propres, dès lors que ces amortissements sont fiscalement déductibles.

Réserves de réévaluation

Cette rubrique regroupe les écarts dégagés à l'occasion :

– d'une part, des réévaluations réglementaires de 1977 ou 1978,

– d'autre part, des opérations de restructuration et de cession d'éléments d'actifs à l'intérieur du Groupe effectuées jusqu'au 31 décembre 1991.

L'écart de réévaluation constaté à l'occasion de cessions d'immobilisations amortissables entre sociétés du Groupe est repris dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissements pratiqué dans la nouvelle société détentrice.

De même, en cas de cession hors du Groupe des actifs ayant fait l'objet préalablement d'une cession ou d'un apport interne, l'écart de réévaluation est repris en résultat à due concurrence, la plus ou moins-value étant ainsi déterminée par référence au prix de revient historique de ces actifs (déduction faite des amortissements et des provisions eux-mêmes déterminés par rapport au coût historique).

Réserves de réestimation

En 1992, l'essentiel des immeubles qui avaient alors le caractère d'exploitation a fait l'objet d'un reclassement interne ; ces actifs, antérieurement détenus par la Société Générale, et certaines filiales immobilières avaient été apportés à des sociétés du Groupe détenues à 100 % et intégrées fiscalement.

Les plus-values enregistrées dans les comptes individuels des sociétés apporteurs ont été neutralisées pour la détermination du résultat consolidé de la période. Leur montant figure, sous déduction de la charge fiscale latente, dans la rubrique *Réserves de réestimation* conformément aux dispositions de l'instruction 91-06 de la Commission bancaire.

Le traitement comptable de cette réserve de réestimation est identique à celui de la réserve de réévaluation décrit ci-avant. En particulier, les provisions pour dépréciation constatées par référence aux valeurs de marché du portefeuille immobilier patrimonial ont été prélevées en priorité sur la réserve de réestimation, ce traitement comptable étant symétrique à celui retenu en 1992. En outre, la fiscalité latente attachée à la réserve de réestimation résiduelle a été actualisée.

Impôts différés

Les calculs d'impôts différés résultant des retraitements de consolidation sont effectués au niveau de chaque entité fiscale, en tenant compte de la position fiscale des sociétés concernées.

Intégration globale des compagnies d'assurance

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Le règlement n° 2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances est applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2001. La principale incidence sur l'exercice 2001 a été le reclassement en capitaux propres de l'essentiel des réserves de capitalisation et d'égalisation constituées dans les comptes individuels des filiales d'assurance, pour un montant de 243 M EUR ; le solde de la réserve de capitalisation ayant été affecté à la provision pour participation aux bénéfices différée. Sur 2002, en s'appuyant sur des modélisations stochastiques disponibles à partir de la fin de l'exercice, et sur la base des paramètres à fin 2000, le recalcul des espérances d'utilisation sur 4 ans des réserves de capitalisation a conduit à corriger de 60,6 M EUR le besoin de provisionnement déterminé initialement au titre de la participation aux bénéfices différée. Cette correction a été enregistrée en capitaux propres, à l'instar du reclassement opéré au 1^{er} janvier 2001.

Par ailleurs, le décret 2002-970 du 4 juillet 2002 a introduit des modifications dans le Code des assurances pour apporter des précisions sur un certain nombre de règles relatives à l'utilisation des instruments financiers à terme par les compagnies d'assurance françaises. Ce décret a été accompagné par la publication le 12 décembre 2002 du règlement n° 2002-09 du Comité de la réglementation comptable définissant les règles de comptabilisation à retenir par les compagnies d'assurance à compter du 1^{er} janvier 2003. Les conséquences de ces nouveaux textes ont été traitées comme un changement de méthode comptable générant une minoration de la situation nette d'ouverture de 8 M EUR.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurance consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent les placements représentatifs des contrats en unité de compte, des contrats d'assurance dits contrats en "euros", et des autres contrats d'assurance. Les placements réalisés sous forme de titres émis par des sociétés consolidées du Groupe sont éliminés.

Les placements représentatifs des contrats en unité de compte sont évalués à leur valeur de réalisation ; la valeur globale de ces titres correspond au montant des engagements envers les assurés.

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition hors frais d'acquisition et impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique esti-

mée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition. Si la valeur de remboursement diffère de la valeur d'achat, l'écart, pour chaque ligne de titres, est rapporté au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres selon une méthode actuarielle. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-remboursement du principal ou de non-paiement des intérêts par les débiteurs.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Les provisions pour risque d'exigibilité, constituées dans les comptes individuels des entreprises d'assurance, sont destinées à faire face à une insuffisante liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Elles permettent de couvrir le risque de réalisation de moins-values sur les titres relevant de l'article R332-20 du Code des assurances (principalement actions, titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières, et immeubles) lorsque ces risques ne sont pas couverts par d'autres provisions. Suite à l'analyse de ces provisions effectuée en application des dispositions de l'avis n° 2004-B du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité publié le 21 janvier 2004, leur reprise a été effectuée sur l'exercice 2003 au regard des considérations suivantes :

- la provision prudentielle constituée en 2002 conformément à la demande de la Commission de contrôle des assurances, autorité de tutelle des compagnies d'assurance, avait été établie sur la base d'une simulation prospective intégrant une marge de sécurité,
- le risque de devoir constater des moins-values latentes sur les actifs entrant dans le champ d'application de la provision pour risque d'exigibilité est couvert par les provisions pour dépréciation durable enregistrées en déduction des actifs concernés.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de support à ces contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non-acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

Marge brute des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique *Marge brute des activités d'assurance* est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques et élimination des éléments intragroupe : les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions, et les produits nets des placements alloués.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés *prorata temporis* en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme (cf. *infra*). Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (*Reserve policy*) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – Engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière publié le 12 décembre 2002, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2003. Ce nouveau règlement vient préciser le classement des créances douteuses au bilan et le traitement des créances restructurées à des conditions hors marché.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par le Groupe de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses ou pour risques à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont

intégralement provisionnés. Les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, à l'exception des dotations nettes aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme ces derniers, dans le *Produit net bancaire*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Si la restructuration a été conclue à des conditions hors marché, la décote entre les nouvelles conditions et le plus bas du taux de marché ou des conditions d'origine est enregistrée en *coût du risque* lors de la restructuration, puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance. Le volume des créances restructurées à des conditions hors marché au cours de l'exercice 2003 et au cours des exercices antérieurs est suffisamment faible pour que ce nouveau traitement soit sans incidence sur la situation nette d'ouverture et le résultat consolidé de l'exercice 2003.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les provisions constituées sur les crédits aux professionnels de l'immobilier (ainsi qu'à l'ensemble des actifs immobiliers) sont évaluées en tenant compte de la nature des programmes sous-jacents selon les modalités suivantes :

Opérations de promotion et de rénovation lourde

Les provisions constituées résultent de la réestimation des pertes à terminaison qui sont déterminées en fonction des prix de sortie et des délais de construction et/ou de commercialisation observés sur le marché.

Immeubles achevés

Les actifs sont évalués sur la base des rendements locatifs, ou de leur valeur de marché déterminée le cas échéant à partir d'expertises.

Opérations de crédit-bail et de location

Cette rubrique regroupe les opérations de crédit-bail, et de location avec option d'achat ou assimilée. Les opérations de location assimilée au crédit-bail sont les opérations ayant pour finalité le financement d'un bien dont le bailleur n'a pas vocation à conserver la propriété à l'issue du bail.

Les immobilisations de location simple sont présentées avec les immobilisations hors exploitation dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*.

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat ou assimilées sont portées au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière, c'est-à-dire pour le montant total des loyers à recevoir, déduction faite des intérêts compris dans ces loyers. Ces encours sont substitués à ceux qui sont déterminés d'après les règles fiscales et la réserve latente est inscrite dans les réserves consolidées pour un montant net d'imposition différée.

Les intérêts courus compris dans les loyers à échoir sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Le mode de provisionnement des opérations de crédit-bail et assimilées est identique à celui des créances sur les établissements de crédit et la clientèle.

Afin d'harmoniser les principes comptables appliqués aux opérations de location longue durée, suite aux récentes opérations de croissance externe, et de donner ainsi une meilleure information, les changements suivants ont été appliqués à compter du 1^{er} janvier 2002 : le coût d'acquisition des véhicules loués est désormais amorti linéairement sur la durée des contrats et non plus sur la durée de vie estimée des véhicules ; de même, l'ensemble des remises accordées par les constructeurs sur le prix d'achat des véhicules loués (primes de volume) sont enregistrées en produits constatés d'avance et étalées sur la durée des contrats alors qu'elles pouvaient être auparavant enregistrées immédiatement en produits. L'incidence de ces changements de méthodes sur la situation nette consolidée au 1^{er} janvier 2002 a été enregistrée en capitaux propres pour un montant de 16,2 M EUR, net des effets fiscaux.

Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de six mois. Sont également concernés les titres liquides détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneurs de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Titres de placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant :

- soit de se protéger de façon permanente contre une dépréciation des titres due aux variations de taux d'intérêt au moyen d'une couverture par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt,
- soit de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles, globalement adossées et affectées au financement de ces titres.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission bancaire, les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

Titres de l'activité de portefeuille

Il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. La rentabilité de ces investissements provient principalement des plus-values de cession réalisées. Cette activité est exercée de manière significative et permanente dans le cadre de filiales ou structures dédiées. Entrent notamment dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre des activités de capital-risque.

Ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention (pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse des trois derniers mois est considérée comme représentative de la valeur d'utilité). Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières*.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit, d'une part, des titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la société détentrice, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;

- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle du Groupe.

Il s'agit, d'autre part, des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés sous forme de titres par le Groupe dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou, dans le cas de titres ayant fait l'objet d'une réévaluation décrite ci-dessus à la rubrique *Réserves de réévaluation*, à leur valeur réévaluée. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois ; concernant les participations industrielles, le critère prépondérant est le cours de bourse moyen des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou, dans le cas où elles ont fait l'objet d'une réévaluation décrite ci-dessus à la rubrique *Réserves de réévaluation*, à leur valeur réévaluée.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériels et services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Notes annexes

D'une manière générale, les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire ou dégressive :

Immeubles	20 à 35 ans
Agencements	10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	10 ans
Matériel, outillage, véhicules	4 ou 5 ans
Logiciels	3 à 5 ans

Cette rubrique inclut les immobilisations données en location simple.

Le règlement n° 2002-10 du Comité de la réglementation comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ne sera applicable qu'aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. Toutefois, à compter du 1^{er} janvier 2003, conformément aux mesures transitoires définies à l'article 15 du règlement complétées par les dispositions de l'avis n° 2003-F du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité, les dépenses pour gros entretien des actifs immobilisés sont constatées sous forme de provisions pour risques et charges dotées linéairement sur la durée séparant les opérations successives d'entretien. Ces dépenses, qui doivent faire l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ayant pour seul objet d'apporter aux actifs immobilisés concernés un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement, sont limitées, au sein du Groupe, aux dépenses de ravalement des immeubles. L'incidence de ce changement de méthode sur la situation nette consolidée au 1^{er} janvier 2003 a été enregistrée en capitaux propres pour un montant de 3 M EUR, net des effets fiscaux.

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie des emprunts correspondants. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux autres intérêts et produits assimilés* du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions pour risques-pays dont le caractère est forfaitaire, et qui sont déterminées en date d'arrêt sur la base de l'appréciation par la Société Générale des risques portés par le Groupe sur les pays concernés ou les débiteurs situés dans ces pays en fonction de différents critères, tels que l'évaluation de la situation économique, financière et sociopolitique du pays, ou encore les taux de décote appliqués sur le marché secondaire ;
- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.

Le règlement 2000-06 du Comité de la réglementation comptable relatif aux passifs est applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002. En application de ce règlement, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain

qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette nouvelle définition n'a eu aucune incidence sur le montant des provisions pour risques et charges figurant au passif du bilan consolidé à l'ouverture de l'exercice 2002.

Une provision pour coûts relatifs à l'introduction de la monnaie fiduciaire euro début 2002 avait été constituée au 31 décembre 1999, puis réajustée au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001. Elle correspondait, conformément à l'avis du CNC, aux surcoûts qui avaient une nature de charge et ont été engagés, au titre de ce projet, sur la période 2001 à 2002. Au 31 décembre 2002, cette provision a été intégralement reprise.

Le règlement 99-06 du Comité de la réglementation bancaire a défini les ressources du fonds de garantie des dépôts. Elles sont constituées de certificats d'association souscrits par chaque établissement, et de cotisations annuelles. Le règlement 99-08 du Comité de la réglementation bancaire a fixé le montant global des cotisations dont le versement a été appelé auprès de la place au cours de la période 1999 à 2002 afin de constituer le fonds de garantie. La moitié de ces cotisations a été versée sous la forme d'un dépôt de garantie. Les certificats d'association et les dépôts de garantie sont classés au bilan parmi les débiteurs divers. L'ensemble des cotisations déterminées pour la constitution initiale du fonds de garantie et dont le versement par les sociétés du Groupe est intervenu au cours des exercices 2000 à 2002 avait fait l'objet d'une provision pour risques et charges dotée à fin 1999 en résultat exceptionnel. Les cotisations versées ultérieurement sont enregistrées en *Autres frais administratifs*.

Les options de souscription ou d'attribution d'actions consenties aux salariés font l'objet d'une provision pour risques et charges en date d'arrêt, déterminée en fonction de la valorisation des titres sous-jacents, et dotée dans la rubrique *Frais de personnel*.

La Société Générale a signé un accord CATS ("Cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés") entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002 et qui sera applicable jusqu'au 31 mars 2006. Une provision a été constituée sur la base du coût des départs acceptés par l'entreprise.

Fonds pour risques bancaires généraux

Conformément aux règlements 90-02 et 92-05 du Comité de la réglementation bancaire, afin de couvrir des risques non spécifiques, il a été constitué en 1993 un Fonds pour risques bancaires généraux, par reclassement, après déduction de la fiscalité latente, des provisions pour risques-pays ayant un caractère

général. Ce fonds a fait l'objet de dotations complémentaires en 1996 et en 2003.

Au cours des exercices 2002 et 2003, SG Cowen a enregistré des charges et des provisions exceptionnelles se rapportant aux incidences de toutes natures consécutives à une fraude commise pendant environ dix ans, dont a été victime l'ancienne activité de courtage pour particuliers de la Société. Cette activité acquise avec Cowen & Company en 1998 a été cédée en 2000. Dans la mesure où cette fraude ne se rapporte pas à la gestion courante d'une activité exercée par le Groupe, mais à une activité cédée et, pour une large part, à une période antérieure à l'acquisition de celle-ci, ces charges ont été enregistrées en résultat exceptionnel. En contrepartie et compte tenu de la nature de ces charges, le FRBG a été repris à due concurrence en 2002 et en 2003.

Actions de préférence

Au cours du deuxième semestre 1997, 800 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale. Ces actions dénuées de droit de vote sont assorties d'une rémunération non cumulative de 7,64 % de leur nominal, payable semestriellement sur décision du Conseil d'administration de la filiale.

Au cours du premier semestre 2000, 500 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale (rémunération non cumulative de 7,875 % payable annuellement) avec clause de *step-up* au bout de dix ans.

Au cours du quatrième trimestre 2001, 425 M USD d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par la Société Générale, avec clause de *step up* au bout de dix ans. Ces actions sont assorties d'une rémunération non cumulative payable trimestriellement (335 M USD rémunérés au taux fixe de 6,302 % et 90 M USD rémunérés au taux variable de Libor + 0,92).

Au cours du quatrième trimestre 2003, 650 M EUR d'actions de préférence ont été émises via une filiale américaine contrôlée à 100 % par le groupe Société Générale (rémunération non cumulative de 5,419 % payable annuellement) avec clause de *step-up* au bout de dix ans.

Les rémunérations des actions de préférence sont enregistrées en charges d'intérêts sous la rubrique *Rémunérations versées sur actions de préférence*. Les actions de préférence sont classées dans les fonds propres de première catégorie pour la détermination des ratios prudentiels du Groupe.

Actions Société Générale détenues par le Groupe

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-05 du Conseil national de la comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRB, les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en titres de placement (actions propres) à l'actif du bilan.

Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les titres de transaction.

Les autres actions Société Générale, et en particulier celles qui sont détenues par certaines sociétés du Groupe à des fins d'auto-contrôle ou à des fins d'annulation sont portées en minoration du capital et des réserves pour la détermination des capitaux propres.

Opérations en devises

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Conformément au règlement 89-01 du Comité de la réglementation bancaire, les opérations de change à terme dites "sèches" ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes au sens de l'article 9 du règlement précité, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la réglementation bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors bilan ; ce montant hors bilan représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché

sont, quant à eux, classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. Ils sont inscrits en *résultat net des opérations financières* dans la rubrique *résultat sur instruments financiers à terme*.

Opérations de marché

Les opérations de marché incluent, d'une part, des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction et, d'autre part, certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (*Reserve policy*) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché,
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise,
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes

ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net des opérations financières*.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *pro rata temporis*, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en *Résultat net des opérations financières*.

Frais de personnel

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

L'application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites en France a entraîné un changement d'estimation pour le provisionnement des indemnités de fin de carrière versées par les sociétés françaises du Groupe. Le différentiel en résultant est comptabilisé dans la rubrique *Frais de personnel* à compter de la date de changement de régime selon un mode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés bénéficiaires.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique *Coût net du risque* se limite aux dotations nettes aux provisions pour risques de contrepartie, risques-pays, et litiges. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Gains et pertes sur actifs immobilisés

La rubrique *Gains et pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes

aux provisions sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit net bancaire*.

Charge fiscale

Impôts courants

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; toutefois, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 19 %. Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une contribution égale à 3 % instaurée en 1995 à laquelle s'ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Charge fiscale* du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2003 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élèvent à 35,43 % pour le taux normal, et à 20,20 % pour le taux réduit.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

Résultat exceptionnel

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par le Groupe dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité du Groupe.

Traitement des engagements pour retraites, indemnités de départ en retraite et primes pour l'attribution des médailles du travail

En France :

En 1993, les établissements de crédit français du Groupe ont adhéré avec l'ensemble de la profession bancaire aux organismes de retraites nationaux Agirc et Arrco, dont les régimes fonctionnent par répartition. Dorénavant, seul reste assuré par les Caisses de retraites des salariés de ces établissements un régime de retraite désormais fermé et ne comportant que des droits acquis au titre du passé. Les engagements des Caisses de retraites des salariés de ces établissements au titre de ces droits ont fait l'objet d'estimations actuarielles, en fonction des conditions connues à ce jour. Les simulations effectuées montrent que les réserves financières des Caisses de retraites des salariés ou les provisions constituées sont suffisantes pour faire face aux engagements de retraites.

Par ailleurs, un certain nombre de sociétés verse des indemnités de départ en retraite en fonction de l'ancienneté des salariés, des primes pour l'attribution des médailles du travail ainsi que certaines pensions surcomplémentaires.

Les engagements au titre de ces différents régimes s'élèvent à 958 M EUR au 31 décembre 2003 et sont intégralement couverts par des actifs ou des provisions.

À l'étranger :

Les engagements relatifs aux différents régimes (retraite, indemnités de fin de carrière, médailles du travail) font l'objet de couvertures par des actifs ou des provisions. L'essentiel de ces engagements porte sur des prestations de retraites pour les salariés en activité ou ayant quitté l'entreprise.

Au 31 décembre 2003, les engagements relatifs aux principales entités étrangères du Groupe sont estimés à 874 M EUR et sont couverts par des actifs ou des provisions à hauteur de 80 %. Le solde résiduel de 20 % représentant le déficit actuariel est, conformément aux pratiques du Groupe, provisionné sur la durée moyenne d'activité restant à courir des salariés concernés.

Les principes comptables applicables aux comptes consolidés du Groupe Société Générale décrits dans cette note, feront l'objet de modifications lors de l'élaboration des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2005 et des données comparatives qui seront présentées au titre de l'exercice 2004, suite à la mise en application des normes IFRS adoptée en juillet 2003 par le Comité de la Réglementation Comptable Européen. Un descriptif des principales différences entre les normes IFRS adoptées et les principes comptables décrits dans cette note est présenté dans le rapport de gestion du Groupe.

Note 2

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 701 sociétés au 31 décembre 2003 :

- 607 sociétés intégrées globalement,
- 48 sociétés intégrées proportionnellement,
- 46 sociétés mises en équivalence.

Au regard des règles de consolidation fixées par le règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, aucune des entités *ad hoc* constituées dans le cadre des activités de titrisation pour compte de la clientèle de la Société Générale n'est contrôlée par le Groupe.

Les éventuels engagements conclus avec ces entités, notamment sous la forme de lignes de liquidités ou de lettres de garantie, sont enregistrés et évalués conformément aux principes comptables généraux applicables à ces instruments.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2003, par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2002, sont les suivantes :

- Au cours du premier semestre 2003 :
 - le Groupe a pris une participation de 47,66 % dans le capital de SSB Bank au Ghana, qui est consolidée par intégration globale ;
 - la Société Générale a racheté le groupe de leasing automobile Axus International au groupe Ford ;
 - Boursorama, détenu à 67 % par le Groupe, a acquis 100 % du courtier en ligne Selftrade. Ces deux entités ont fusionné au cours du second semestre ;
 - la participation dans TCW a été portée à 60,90 %, soit une augmentation de 1,15 % par rapport au 31 décembre 2002.

Pour mémoire, des accords prévoient des options d'achat et de vente décalées portant sur 14,25 % du capital de TCW, par tranches annuelles de 4,75 % sur la période 2004-2006, à des prix d'exercice dépendant des performances ultérieures.

Enfin, le solde des actions détenues par les salariés fait l'objet d'options d'achat et de vente décalées à partir de 2008, à des prix d'exercice dépendant des performances ultérieures.

- Le Groupe a augmenté sa participation dans C.G.L. à hauteur de 15 %, portant son taux de détention à 99,73 % à fin décembre 2003.
- La Société Générale a renforcé sa participation dans La Marocaine Vie, passant de 52,70 % au 31 décembre 2002 à 70,15 % au 30 juin 2003.
- Le véhicule d'arbitrage Pace aux États-Unis a été consolidé par intégration globale.
- Au cours du second semestre 2003 :
 - Les actifs acquis auprès de la société Constellation ont été apportés à la société SG Constellation LLC créée à cet effet, qui est détenue à 100 % par le Groupe et consolidée par intégration globale. Parallèlement, le Groupe a procédé à l'acquisition de 51 % de la société Lightning Finance Company Ltd., qui est consolidée par intégration globale.
 - La Société Générale a acquis 67 % du capital de la Compagnie Bancaire Genève. Après prise en compte de l'opération de fusion avec SG Rüeegg Bank, le taux de détention du Groupe dans le nouvel ensemble SG Private Banking (Suisse) s'établit à 77,6 %.

Des accords prévoient des options d'achat et de vente décalées portant sur les 22,4 % de capital détenus par les minoritaires, exerçables au plus tôt à partir du 1^{er} avril 2008 à des prix d'exercice dépendant des performances ultérieures.

Notes annexes

- La Société Générale a acquis 50 % de la Banque Française Commerciale de l'Océan Indien, qui est consolidée par intégration globale.
- La Société Générale a créé la structure ONYX TRUST, un fonds commun de placement coréen, qui est détenu à 100 % et est consolidé par intégration globale.
- Le Groupe consolide par intégration globale ALD Czech Republic et ALD Portugal détenus à 100 %.
- Locat Rent détenue à 50 % par le Groupe est consolidée par intégration proportionnelle.
- Groupama Banque détenue à 40 % par la Société Générale est consolidée par intégration proportionnelle.
- Le Groupe a acquis 50 % du fonds anglais Infrastructure Principal Finance Fund consolidé par intégration proportionnelle.
- Le fonds commun de placement Lyxor Europerformance 1, détenu à 100 % par le Groupe, est consolidé par intégration globale.
- Le fonds dédié SGAM HDG Investment détenu par le Groupe, est consolidé par intégration globale.
- Le Groupe a racheté aux minoritaires de Fenwick Lease 50,59 % de titres complémentaires, portant ainsi son taux de détention à 100 %. Fenwick Lease est désormais consolidé par intégration globale.

Note 3

Créances sur les établissements de crédit

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Comptes et prêts			
à vue			
Comptes ordinaires	7 590	8 583	8 579
Prêts et comptes au jour le jour	702	267	301
Valeurs reçues en pension au jour le jour	53	385	-
à terme			
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	9 635	12 928	12 881
Prêts subordonnés et participatifs	688	539	418
Valeurs reçues en pension à terme	45	187	227
Créances rattachées	208	270	250
Total brut	18 921	23 159	22 656
Provisions pour dépréciation	(94)	(114)	(118)
Total net	18 827	23 045	22 538
Titres reçus en pension	41 455	31 309	41 010
Total	60 282	54 354	63 548

(1) Au 31.12.2003, le montant des créances douteuses s'élève à 143 M EUR (dont 124 M EUR de créances douteuses compromises) contre 117 M EUR au 31.12.2002 et 149 M EUR au 31.12.2001.

Note 4

Opérations avec la clientèle (Actif)

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Créances commerciales	7 729	7 903	6 771
Autres concours à la clientèle ^{(1) (2)} :			
Crédits de trésorerie	39 021	43 610	42 763
Crédits à l'exportation	3 610	4 649	4 948
Crédits d'équipement	33 214	27 506	25 502
Crédits à l'habitat	40 743	35 233	32 182
Autres crédits à la clientèle	27 690	31 105*	31 521
Sous-total	144 278	142 103	136 916
Comptes ordinaires débiteurs	12 238	12 361	11 358
Créances rattachées	1 461	1 386*	1 356*
Total brut	165 706	163 753	156 401
Provisions pour dépréciation	(6 497)	(6 894)*	(6 706)*
Total net	159 209	156 859	149 695
Valeurs reçues en pension	443	227	168
Titres reçus en pension	33 895	27 683	32 875
Total	193 547	184 769*	182 738*
(1) Autres concours à la clientèle par catégorie de clientèle :			
Clientèle non financière			
- Entreprises	68 286	70 724	71 832
- Particuliers	52 568	45 926	41 668
- Collectivités locales	6 265	6 762	5 201
- Professions libérales	6 870	6 455	6 135
- Gouvernements et administrations centrales	1 959	2 116	1 977
- Autres	2 440	1 755	2 715
Clientèle financière	5 890	8 365	7 388
Total	144 278	142 103	136 916

(2) Au 31.12.2003, le montant des créances douteuses s'élève à 10 115 M EUR (dont 5 693 M EUR de créances douteuses compromises) contre 10 064 M EUR au 31.12.2002 et 9 066 M EUR au 31.12.2001.

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2001.

Notes annexes

Note 5

Opérations de crédit-bail et de location assimilées

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Crédit-bail immobilier	5 650	5 452	5 222
Crédit-bail mobilier	9 513	8 848*	8 181*
Location avec option d'achat et assimilée	3 202	3 045*	3 176*
Créances rattachées	206	188	255*
Total brut (1)	18 571	17 533	16 834
Provisions pour dépréciation	(250)	(182)	(200)*
Total net	18 321	17 351	16 634

(1) Au 31.12.2003, le montant des créances douteuses s'élève à 418 M EUR (dont 117 M EUR de créances douteuses compromises) contre 284 M EUR au 31.12.2002 et 256 M EUR au 31.12.2001.

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2001.

Note 6

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions, autres titres à revenu variable et actions propres

en M EUR au 31 décembre	2003				2002				2001
	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Total
Portefeuille de transaction	21 792	39 125	31 706	92 623	18 562	28 002	30 073	76 637	80 653
Portefeuille de placement :									
Montant brut	4 281	8 071	15 150 (2)	27 502	3 363	7 244	13 926	24 533	20 556
Provisions	(24)	(225)	(215)	(464)	(23)	(316)	(191)	(530)	(460)
Montant net	4 257	7 846 (1)	14 935	27 038	3 340	6 928 (1)	13 735	24 003	20 096
Portefeuille d'investissement :									
Montant brut	4 391	–	20 705 (2)	25 096	5 945	–	20 961	26 906	27 071
Provisions	–	–	(1)	(1)	–	–	–	–	(1)
Montant net	4 391	–	20 704	25 095	5 945	–	20 961	26 906	27 070
Créances rattachées	170	56	427	653	163	89	526	778	778
Total	30 610	47 027	67 772	145 409	28 010	35 019	65 295	128 324	128 597

(1) dont actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés : 162,9 M EUR (contre 167,3 M EUR au 31.12.2002 et 167,9 M EUR au 31.12.2001).

	2003	2002
Nombre d'actions	3 377 145	3 469 650
Valeur nominale par action en euros	1,25	1,25
Valeur de marché par action en euros	70,0	55,5
Prix de revient par action en euros	48,22	48,22

(2) dont titres portés par les véhicules ad hoc nouvellement consolidés :
 – 4 Md EUR de municipal bonds destinés à être portés jusqu'à échéance
 – 4 Md EUR de parts émises par des fonds de titrisation de créances

Voir suite page 159

Note 6 (suite)**Informations complémentaires sur les titres**

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Valeur estimée des titres de placement :			
Plus-values latentes ⁽¹⁾	70	178	92
Résultat latent du portefeuille d'investissement ⁽²⁾	(2)	(64)	137
Montants des primes et décotes afférentes aux titres de placement et d'investissement	(86)	(15)	70
Titres ayant fait l'objet d'un changement de catégorie au cours de l'exercice :			
Titres de transaction reclassés en titres de placement	695	525	6
Titres reclassés en titres d'investissement	-	195	266
Titres d'investissement reclassés en portefeuille de placement	624	778	46
Titres d'investissement cédés avant l'échéance	69	542	31
Parts d'OPCVM détenues :			
OPCVM français	12 810	8 747	5 844*
OPCVM étrangers	3 369	2 751	1 736*
dont OPCVM de capitalisation	688	675	80
Montants des titres cotés	117 427	112 641	109 590
Montants des titres subordonnés	727	357	263
Montants des titres prêtés	3 656	4 027	3 848

⁽¹⁾ Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés, le cas échéant, en couverture des titres de placement.

⁽²⁾ Y compris le résultat latent affecté en couverture des portefeuilles d'investissement.

* Montants corrigés par rapport aux chiffres publiés dans le rapport annuel 2001.

Note 7**Placements nets des entreprises d'assurance**

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Placements immobiliers	265	223	170
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 728	21 222	17 887
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	14 031	13 384	15 294
Autres placements	1 117	867	1 002
Actions et autres titres à revenu variable	1 743	1 561	1 008
Total	42 884	37 257	35 361

Notes annexes

Note 8

Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

en M EUR au 31 décembre	2003	2002
Principales entreprises ⁽¹⁾		
0 à 5 %	4 381	5 213
Accor, Adecco, Alcatel, Altadis, Arcelor, Aviva, Business Objects, Cap Gemini Ernst & Young, Carrefour, Danone, Dexia, France Télécom, Havas, ONA, Pernod Ricard, Peugeot SA, Renault, Sanofi, SCH, Schneider Electric, Sodexho, Suez, TF1, Total, Veolia Environnement, Vivendi Universal, Zodiac		
5 à 10 %	629	605
SFL, Alstom, Cologne Re Managers, Hornby Lane		
10 à 30 %	376	367
Crédit Logement, Sopra, SCI Secovalde, Sommer SA, Sicovam Holding		
Sous-total	5 386	6 185
Autres	1 236	1 400
Montant brut ⁽²⁾	6 622	7 585
Provisions pour dépréciation	(1 352)	(1 332)
Créances rattachées aux participations	4	14
Montant net ⁽³⁾	5 274	6 267

(1) Seules sont mentionnées parmi les participations détenues au 31.12.2003 celles dont le montant est supérieur à 30 M EUR.

(2) Mouvements sur titres de participations et filiales non consolidées sur l'année 2003 = (963) M EUR, dont acquisitions = 251 M EUR, cessions = (1 087) M EUR, périmètre et autres mouvements = (127) M EUR.

(3) dont pour les sociétés cotées : valeur nette comptable = 3 879 M EUR ; valeur boursière = 4 053 M EUR.

Note 9

Immobilisations corporelles et incorporelles

en M EUR au 31 décembre	Valeur brute 2002	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre et reclassements	Valeur brute 2003	Amortissements et provisions 2003	Valeur nette 2003
Immobilisations d'exploitation							
<i>Immobilisations incorporelles</i>							
Frais d'établissement	27	5	-	(13)	19	(13)	6
Logiciels, frais d'études informatiques	1 287	229	(17)	33	1 532	(1 032)	500
Autres	441	175	(7)	(153)	456	(82)	374
Sous-total	1 755	409	(24)	(133)	2 007	(1 127)	880
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	2 800	74	(47)	32	2 859	(809)	2 050
Autres	3 528	370	(144)	(167)	3 587	(2 446)	1 141
Sous-total	6 328	444	(191)	(135)	6 446	(3 255)	3 191
Immobilisations hors exploitation ⁽¹⁾							
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	389	4	(11)	(232)	150	(57)	93
Locations simples et autres	2 200	607	(381)	2 572	4 998	(1 499)	3 499
Sous-total	2 589	611	(392)	2 340	5 148	(1 556)	3 592
Total immobilisations	10 672	1 464	(607)	2 072	13 601	(5 938)	7 663

(1) N'inclut pas le portefeuille immobilier patrimonial détenu par les sociétés de financement spécialisés.

Les sociétés acquises en 2003 ont une incidence de 2 243 M EUR sur la valeur nette des immobilisations du Groupe au 31 décembre 2003 (3 174 M EUR en valeur brute). Le Groupe de leasing automobile Axus International contribue à hauteur de 1 981 M EUR en valeur nette (2 777 M EUR en valeur brute).

Note 10

Écarts d'acquisition⁽¹⁾

en M EUR au 31 décembre	2003			2002			2001
	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant net
Écarts d'acquisition actif							
Banque de détail	1 581	(266)	1 315	1 526	(182)	1 344	1 450
Réseau détail France	115	(62)	53	113	(57)	56	62
Réseau détail Étranger ⁽²⁾	1 033	(135)	898	1 046*	(85)*	961*	1 087
Filiales spécialisées et autres ⁽³⁾	433	(69)	364	367*	(40)*	327*	301
Banque de financement et d'investissement	256	(177)	79	237	(161)	76	128
Banque de financement ⁽⁴⁾	112	(41)	71	54	(31)	23	27
Banque d'investissement	144	(136)	8	183	(130)	53	101
Gestion d'actifs	918	(162)	756	840	(107)	733	883
Gestion mobilière	595	(97)	498	678	(69)	609	741
Gestion privée ⁽⁵⁾	323	(65)	258	162	(38)	124	142
Gestion propre et autres	3	(3)	-	2	(1)	1	1
Sous-total	2 758	(608)	2 150	2 605	(451)	2 154	2 462
Écarts d'acquisition passif							
Banque de financement et d'investissement	(1)	-	(1)	(42)	42	-	(7)
Sous-total	(1)	-	(1)	(42)	42	-	(7)
Total net	2 757	(608)	2 149	2 563	(409)	2 154	2 455

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

(1) Par convention les amortissements courants et exceptionnels sont affectés au pôle Gestion Propre.

(2) L'évolution sur l'exercice 2003 du montant brut des écarts d'acquisition du réseau de détail étranger s'explique essentiellement par :

- l'impact des effets de change sur les écarts d'acquisition comptabilisés en devises (- 26 M EUR) ;
- la révision à la baisse de la survaleur dégagée lors d'une acquisition antérieure (- 11 M EUR) ;
- l'acquisition de la SSB Bank au Ghana au deuxième trimestre 2003 ;
- l'acquisition de la Banque Française Commerciale de l'Océan Indien au troisième trimestre 2003.

(3) Principalement acquisition du groupe de leasing automobile AXUS International sur le premier trimestre 2003.

(4) Acquisition de la société Selftrade au cours du premier trimestre 2003 et augmentation du pourcentage de contrôle sur Boursorama.

(5) Acquisition de la Compagnie Bancaire de Genève au troisième trimestre 2003.

Notes annexes

Note 11

Autres actifs et comptes de régularisation

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Autres actifs			
Débiteurs divers	13 737	12 607	11 285
Primes sur instruments conditionnels achetés	21 441	21 481	25 804
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	3 934	2 192	5 109
Autres emplois divers	759	1 148	786
Autres actifs d'assurance	323	212	190
Sous-total	40 194	37 640	43 174
Comptes de régularisation			
Charges payées ou comptabilisées d'avance	524	400	517
Produits à recevoir ⁽¹⁾	2 941	2 724	4 507
Impôts différés ⁽²⁾	90	-	-
Autres comptes de régularisation ⁽³⁾	13 013	18 952	15 241
Sous-total	16 568	22 076	20 265
Total brut	56 762	59 716	63 439
Provisions pour dépréciation	(214)	(221)	(220)
Total net	56 548	59 495	63 219

(1) Ce poste comprend au 31.12.2003 la valorisation pour 157 M EUR de la garantie de l'État tchèque accordée en couverture de créances compromises de la Komerční Banka.

(2) Ventilation des impôts différés par catégorie

en M EUR au 31 décembre 2003	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Différences temporaires :		
dont réserve latente sur opérations de crédit-bail	30	662
dont résultats des sociétés transparentes fiscalement	-	218
dont réserve de réestimation (Note 1)	-	25
Autres (principalement sur déductibilité des provisions)	1 370	405
Total	1 400	1 310

(3) Les autres comptes de régularisation enregistrent principalement les comptes d'ajustement devises débiteurs, les primes d'émission et de remboursement de titres à revenu fixe, ainsi que les produits de réévaluation des instruments financiers à terme.

Note 12

Dettes envers les établissements de crédit

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Dettes à vue			
Dépôts et comptes ordinaires	17 582	12 311	22 139
Valeurs données en pension au jour le jour	-	43	61
Sous-total	17 582	12 354	22 200
Dettes à terme			
Emprunts et comptes à terme	46 309	37 508	40 593
Valeurs données en pension à terme	312	245	303
Sous-total	46 621	37 753	40 896
Dettes rattachées	324	395	481
Titres donnés en pension	19 081	18 737	21 547
Total	83 608	69 239	85 124

Note 13

Opérations avec la clientèle (Passif)

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Comptes d'épargne à régime spécial			
À vue	21 587	18 287	16 250
À terme	21 874	21 775	22 200
Sous-total	43 461	40 062	38 450
Autres dépôts clientèle à vue			
Sociétés et entrepreneurs individuels	29 650	24 866	24 291
Particuliers	23 745	21 594	20 894
Clientèle financière	10 705	5 753	5 908
Autres	4 184	5 303	3 692
Sous-total	68 284	57 516	54 785
Autres dépôts clientèle à terme			
Sociétés et entrepreneurs individuels	25 783	25 051	20 283
Particuliers	10 213	10 988	12 687
Clientèle financière	5 797	12 309	16 977
Autres	5 717	5 902	6 478
Sous-total	47 510	54 250	56 425
Dettes rattachées	951	949	875
Total dépôts clientèle	160 206	152 777	150 535
Valeurs données en pension à la clientèle	3 229	2 210	2 915
Titres donnés en pension à la clientèle	32 655	41 098	46 866
Total	196 090	196 085	200 316

Note 14

Dettes représentées par un titre

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Bons de caisse	841	881	865
Emprunts obligataires	4 607	5 253	7 333
Dettes rattachées	84	185	215
Sous-total	5 532	6 319	8 413
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	77 052	71 104	53 706
Dettes rattachées	333	454	855
Total (1)	82 917	77 877	62 974

(1) Les entités nouvellement consolidées ont une incidence de 1 365 M EUR au 31.12.2003 sur le montant des dettes représentées par un titre du Groupe.

Notes annexes

Note 15

Provisions techniques des entreprises d'assurance

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Provisions techniques des contrats en unités de compte	14 149	13 400	15 317
Provisions techniques vie	26 882	22 262	18 726
Provisions techniques non-vie	133	98	91
Total	41 164	35 760	34 134

Note 16

Autres passifs et comptes de régularisation

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Opérations sur titres			
Dettes sur titres empruntés	8 611	6 640	6 325
Autres dettes sur titres	32 575	24 272	28 870
Sous-total	41 186	30 912	35 195
Autres passifs			
Créditeurs divers	13 927	12 627	10 239
Primes sur instruments conditionnels vendus	23 699	21 700	24 916
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	3 901	2 975	7 683
Autres opérations sur titres	70	51	60
Dettes rattachées	227	180	227
Autres passifs d'assurance	73	84	58
Sous-total	41 897	37 617	43 183
Comptes de régularisation			
Charges à payer	3 858	4 148	4 226
Provision pour impôts différés	–	89	324
Produits constatés d'avance	2 014	2 358	1 533
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	8 771	12 643	10 819
Sous-total	14 643	19 238	16 902
Total	97 726	87 767	95 280

(1) Ce poste comprend principalement les comptes d'ajustement devises créditeurs et la contrepartie des charges de réévaluation des instruments financiers à terme.

Note 17

Analyse par nature du stock de provisions

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Provisions inscrites en déduction des éléments d'actifs suivants :			
Établissements de crédit	94	114	118
Crédits à la clientèle	6 497	6 894*	6 706*
Crédit-bail	250	182	201*
Autres	302	263	283*
Sous-total	7 143	7 453	7 308
Provisions inscrites au passif			
Provision générale à caractère prudentiel - risques-pays (Note 1)	453	465	599
Engagements hors bilan avec les établissements de crédit	6	4	4
Engagements hors bilan avec la clientèle	273	327*	308
Provisions sectorielles et autres ⁽¹⁾	558	277*	-
Provisions pour autres risques et charges	1 559	1 401*	1 485
Sous-total	2 849	2 474	2 396
Stock de provisions (hors titres) ⁽²⁾	9 992	9 927	9 704
Provisions sur titres	1 816	1 862	1 032
Provisions sur placements des sociétés d'assurance	2	10	4
Stock global de provisions ⁽³⁾	11 810	11 799	10 740

*Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2001.

(1) À compter du 1^{er} janvier 2003, l'ensemble des provisions à caractère sectoriel et non affectables à des dossiers individuels a été regroupé dans une rubrique spécifique. Les comptes au 31.12.2002 ont été retraités de manière similaire à des fins de comparabilité. Ces provisions venaient en déduction d'éléments de l'actif à hauteur de 176 M EUR ou étaient inscrites au passif à hauteur de 101 M EUR (71 M EUR en provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle et 30 M EUR en provisions pour risques et charges).

(2) La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

en M EUR au 31 décembre	2002	Dotations nettes	Autres soldes du compte de résultat ⁽⁵⁾	Provisions utilisées	Change et variations de périmètre	2003
Provision générale à caractère prudentiel - risques-pays	465	51	-	-	(63)	453
Provisions pour risques de contrepartie	8 061	948	(4)	(1 019)	(6)	7 980
Provisions pour risques et charges ⁽⁴⁾	1 401	83	357	(191)	(91)	1 559
Total	9 927	1 082	353	(1 210)	(160)	9 992

Concernant le risque porté pour l'Argentine, le stock de provisions au 31 décembre 2003 s'établit à 255 M EUR dont 219 M EUR en provisions pour risques commerciaux et autres actifs, 25 M EUR en risques pays et 11 M EUR en risques et charges.

(3) Une analyse de la couverture des risques est présentée dans le rapport de gestion et les principes de constitution des provisions sont fournis dans la partie "Gestion des Risques" du rapport financier annuel. Le stock de provisions techniques des entreprises d'assurance est présenté en Note 15.

(4) Analyse des provisions pour risques et charges :

en M EUR au 31 décembre	2002	Dotations nettes	Autres soldes du compte de résultat ⁽⁵⁾	Provisions utilisées	Change et variations de périmètre	2003
Provisions pour engagements de retraites et assimilées	261	-	29	-	12	302
Provisions pour restructurations et litiges frais généraux	182	-	28	(10)	(21)	179
Provisions pour impôts	131	-	175	(3)	1	304
Provisions sur instruments financiers à terme	39	-	70	(2)	-	107
Autres provisions pour risques et litiges	788	83	55	(176)	(83)	667
Total	1 401	83	357	(191)	(91)	1 559

(5) Les dotations nettes aux provisions pour intérêts impayés sont enregistrées en diminution du PNB et les provisions pour charges sont incluses par nature dans les soldes du compte de résultat.

Notes annexes

Note 18

Dettes subordonnées

en M EUR au 31 décembre	En cours	2004	2005	2006	2007	2008	Au-delà de 2008	Indéterminé
Devises d'émission								
Titres subordonnés								
EUR	7 411	471	567	274	547	122	5 112	318
USD	1 847	-	282	633	-	-	174	758
GBP	933	-	-	-	-	-	851	142
Autres devises ⁽¹⁾	345	-	22	45	-	54	-	224
Sous-total	10 596	471	871	952	547	176	6 137	1 442
Dettes subordonnées								
EUR	19	-	-	-	-	-	-	19
USD	60	-	-	-	-	-	32	28
Autres devises ⁽¹⁾	2	-	-	-	2	-	-	-
Sous-total	81	-	-	-	2	-	32	47
Dettes rattachées	268	-	-	-	-	-	-	268
Total	10 945	471	871	952	549	176	6 169	1 757

(1) Dont 22 M EUR reclassés de dettes subordonnées à titres subordonnés entre le 31.12.2002 et le 31.12.2003.

Note 19

Engagements donnés

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Engagements de financement			
en faveur d'établissements de crédit	3 725	5 163	6 401
en faveur de la clientèle ⁽¹⁾	82 931	76 991	93 202
Total	86 656	82 154	99 603
Engagements de garantie			
d'ordre d'établissements de crédit	2 340	4 999	3 185
d'ordre de la clientèle ^{(1) (2)}	43 996	39 591*	36 631*
Total	46 336	44 590	39 546

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2002 et 2001.

(1) Au 31.12.2003, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation et autres sociétés ad hoc s'élèvent respectivement à 19,2 Md EUR et à 0,7 Md EUR.
(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

Opérations de titrisation

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs, et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Ces véhicules ne sont pas consolidés, conformément à la réglementation comptable en vigueur.

Au 31 décembre 2003, il existe cinq véhicules non consolidés (Barton, Antalis, Asset One, Homes, ACE) structurés par le Groupe pour le compte de la clientèle ou des investisseurs. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 13 324 M EUR.

Le risque de défaillance sur ces actifs est supporté en premier lieu par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de rehaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 737 M EUR. Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 19 167 M EUR à cette même date.

Note 20
Opérations devises

en M EUR au 31 décembre	2003				2002				2001			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	330 871	326 459	59 950	72 928	302 842*	288 050*	60 921	86 421	283 285	265 271	66 123	85 287
USD	126 962	140 756	146 595	129 541	124 273*	143 038*	166 817	143 769	147 794	168 626	163 887	146 032
GBP	18 563	19 484	29 389	28 369	16 147	16 295	28 503	26 865	17 571	16 661	25 394	24 679
JPY	14 817	8 493	22 378	28 988	12 894	8 285	23 719	28 070	21 853	18 323	23 844	26 017
Autres devises	48 174	44 195	60 550	61 609	45 236*	45 724*	69 449	66 676	41 996	43 128	63 437	62 413
Total	539 387	539 387	318 862	321 435	501 392	501 392	349 409	351 801	512 499	512 499	342 685	344 428

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans le rapport annuel 2002.

Note 21
Engagements sur instruments financiers

en M EUR au 31 décembre	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Total		
			2003	2002	2001
Opérations fermes					
Opérations sur marchés organisés					
– contrats à terme de taux d'intérêt	410 671	12 450	423 121	416 207	422 037
– contrats à terme de change	2 258	967	3 225	3 166	4 199
– autres contrats à terme	136 150	60	136 210	71 456	59 734
Opérations de gré à gré					
– swaps de taux d'intérêt	2 641 499	109 229	2 750 728	2 831 911	2 696 379
– swaps financiers de devises	113 025	3 058	116 083	101 782	87 480
– FRA	340 394	402	340 796	303 146	331 763
– autres	28 245	19 563	47 808	41 725	17 547
Opérations conditionnelles					
– options de taux d'intérêt	1 212 844	4 702	1 217 546	1 021 073	1 024 197
– options de change	101 722	365	102 087	94 424	130 835
– options sur actions et indices	351 213	11 803	363 016	255 386	451 793
– autres options	46 370	9	46 379	47 477	64 492
Total	5 384 391	162 608	5 546 999	5 187 753	5 290 456

Équivalent risque de crédit (en M EUR au 31 décembre)

L'équivalent risque de crédit de ces opérations, déterminé conformément aux méthodes préconisées par le Comité de Bâle pour le calcul du ratio de solvabilité international, s'élève par contrepartie à :

	2003	2002	2001
– Gouvernements et banques centrales OCDE	717	369	443
– Établissements de crédit et administrations locales OCDE	14 282	16 414	15 949
– Clientèle	7 938	8 535	8 816
– Établissements de crédit et banques centrales hors OCDE	447	420	305
Total (après prise en compte des accords de netting)	23 384	25 738	25 513

Les accords de compensation ont réduit l'équivalent risque de crédit de 59 994 M EUR au 31.12.2003 contre 66 701 M EUR au 31.12.2002 et 50 903 M EUR au 31.12.2001.

Notes annexes

Durées restant à courir (en M EUR)

	2003		
	0 à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans
- swaps de taux d'intérêt	1 124 609	1 456 897	169 222
- swaps financiers de devises	71 488	27 012	17 583
- contrats à terme de taux d'intérêt	676 069	78 216	9 632
- contrats à terme de change	3 165	58	2
- autres instruments fermes	113 571	48 517	21 930
- options de taux d'intérêt	337 562	839 544	40 440
- options de change	94 817	7 088	182
- autres options	295 451	105 975	7 969
Total	2 716 732	2 563 307	266 960

Note 22

Échéances des emplois et des ressources par durée restant à courir

en M EUR au 31 décembre 2003	Jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Éliminations des comptes réciproques	Total
Emplois						
Opérations bancaires et assimilées						
Créances sur les établissements de crédit	169 494	28 097	43 900	31 105	(212 314)	60 282
Opérations avec la clientèle						
Créances sur la clientèle	92 931	22 791	69 945	41 470	(33 590)	193 547
Opérations de crédit-bail et assimilées	1 679	2 905	9 473	4 276	(12)	18 321
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Titres de transaction	11 027	38 537	1 208	351	(19 417)	31 706
Titres de placement	3 663	8 398	12 513	5 974	(15 394)	15 154
Titres d'investissement	703	795	7 077	13 702	(1 365)	20 912
Ressources						
Opérations interbancaires et assimilées						
Dettes envers les établissements de crédit	198 045	31 880	46 765	30 616	(223 698)	83 608
Dépôts de la clientèle						
Opérations avec la clientèle	163 281	8 293	20 685	21 507	(17 676)	196 090
Dettes représentées par un titre						
	43 621	23 997	30 669	20 034	(35 404)	82 917

Note 23

Tableau de financement consolidé au 31 décembre 2003

en M EUR	Emplois	Ressources
Capacité d'autofinancement		4 006
Distribution de dividendes	972	
Autofinancement (a)		3 034
Augmentation de capital		321
Émission d'actions de préférence		650
Augmentation/diminution autocontrôle	368	153
Augmentation/diminution des dettes subordonnées	620	340
Opérations en capital (b)		476
(I) - Ressources durables (a) + (b)		3 510
Coût d'investissement dans les entreprises liées	343	
Acquisitions/cessions de titres de participation	75	1 482
Acquisitions/cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 464	365
(II) - Investissements	35	
(I) - (II) Variation du fonds de roulement		3 475
Opérations interbancaires et de trésorerie		23 499
Crédits à la clientèle	2 463	
Dépôts de la clientèle		7 391
Opérations sur titres	30 568	
Emprunts obligataires	747	
Opérations sur IFAT	311	
Opérations de crédit-bail	1 038	
(III) - Activités bancaires	4 237	
Emplois d'assurance	5 749	
Dépôts d'assurance		5 370
(IV) - Activités non bancaires	379	
(V) - Autres postes		1 141
(III) + (IV) - (V) Variation d'exploitation	3 475	

Le tableau de financement recense les flux financiers provenant des opérations réalisées par le Groupe et qui ont une incidence sur sa liquidité. Les flux non financiers ne figurent donc pas dans ce tableau, en particulier les abandons de créances d'exploitation.

Les emplois liés aux investissements correspondent au prix d'acquisition.

Les ressources issues des cessions d'immobilisations figurent pour leur prix de cession (plus ou moins-values incluses).

Les écarts de conversion sur les opérations en capital ont été affectés à la rubrique "Autres postes" ; en revanche, les écarts de conversion sur les activités bancaires et non bancaires ont été maintenus dans les rubriques y afférentes.

Notes annexes

Note 24

Produits et charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	1 601	2 090	2 973
Reports/dépôts (montant net)	75	77	52
Total produits	1 676	2 167	3 025
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	(2 592)	(3 382)	(4 094)
Total charges	(2 592)	(3 382)	(4 094)
Titres et valeurs reçus en pension	1 744	2 112	2 667
Titres et valeurs donnés en pension	(2 004)	(2 121)	(2 916)
Produits nets d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	(1 176)	(1 224)	(1 318)

Note 25

Produits et charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Créances commerciales	660	693	619
Autres concours à la clientèle			
– crédits de trésorerie	2 173	2 583	3 150
– crédits à l'exportation	242	524	647
– crédits d'équipement	1 552	1 489	1 278
– crédits à l'habitat	2 040	1 918	1 870
– autres crédits à la clientèle	1 010	1 079	921
Sous-total	7 017	7 593	7 866
Comptes ordinaires débiteurs	684	779	866
Reports/dépôts (montant net)	(9)	(22)	14
Total produits	8 352	9 043	9 365
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 276)	(1 298)	(1 311)
Autres dettes envers la clientèle	(1 806)	(2 510)	(3 374)
Total charges	(3 082)	(3 808)	(4 685)
Titres et valeurs reçus en pension	1 698	1 593	1 561
Titres et valeurs donnés en pension	(2 594)	(2 604)	(3 168)
Produits nets d'intérêts sur opérations avec la clientèle	4 374	4 224	3 073

Note 26**Produits nets sur opérations de crédit-bail et de location**

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Crédit-bail immobilier	311	305	336
Crédit-bail mobilier	565	421	329
Location avec option d'achat et assimilée	612	648	569
Total net	1 488	1 374	1 234

Note 27**Revenus des titres à revenu variable**

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	393	92	29
Dividendes sur titres de participation et de filiales non consolidées et autres titres à long terme	189	199	182
Total (1)	582	291	211

(1) Les dividendes perçus sur le portefeuille de trading sont classés en résultat sur opérations financières.

Note 28**Produits nets des commissions**

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Produits de commissions sur :			
Opérations avec les établissements de crédit	123	93	72
Opérations avec la clientèle	1 575	1 353	1 194
Opérations sur titres	2 170	2 513	2 370
Opérations sur marchés primaires	222	171	270
Opérations de change et sur instruments financiers	428	520	369
Engagements de financement et de garantie	482	454	410
Prestations de services et autres	1 507	1 374	1 280
Sous-total	6 507	6 478	5 965
Charges de commissions sur :			
Opérations avec les établissements de crédit	(154)	(153)	(132)
Opérations sur titres	(293)	(368)*	(124)*
Opérations de change et sur instruments financiers	(347)	(411)	(360)
Engagements de financement et de garantie	(123)	(125)	(88)
Autres	(506)	(428)	(253)
Sous-total	(1 423)	(1 485)	(957)
Total net (1)	5 084	4 993*	5 008*

(1) Par nature, le produit net de commissions se décompose comme suit :

- services bancaires et conseil	2 342	2 078	1 964
- engagements par signature	358	330	323
- émissions	222	171	270
- gestion d'actifs et assurance vie	1 655	1 770	1 545
- courtage et divers	507	644*	906*

* À compter du 1^{er} janvier 2003, les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires, dont le statut est assimilable à celui d'un salarié, qui étaient comptabilisées précédemment en charges de commissions au niveau du produit net bancaire sont désormais classées en frais de personnel. Le montant des commissions a été retraité à hauteur de 119 MEUR au 31.12.2002 et de 92 MEUR au 31.12.2001.

Notes annexes

Note 29

Résultat net sur opérations financières

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Résultat net sur portefeuille de négociation :			
Résultat net des opérations sur titres de transaction	4 615	(4 959)	(1 881)
Résultat sur instruments financiers à terme	(3 244)	7 528	5 114
Résultat net des opérations de change	1 514	769	(28)
Sous-total ⁽¹⁾	2 885	3 338	3 205
Résultat net sur titres de placement :			
Plus-values de cession	172	145	187
Moins-values de cession	(98)	(128)	(174)
Reprises nettes de provisions	23	26	84
Sous-total	97	43	97
Résultat net sur titres d'activité de portefeuille :			
Plus-value de cession sur titres d'activité de portefeuille	(20)	(31)	63
Dotations nettes de provisions sur titres d'activité de portefeuille	40	(87)	(107)
Sous-total	20	(118)	(44)
Total net	3 002	3 263	3 258

(1) Les opérations étant enregistrées par nature et non par destination, leurs résultats doivent être appréhendés globalement. Il convient de noter que ces résultats n'intègrent pas le coût du refinancement des opérations financières, ni les coupons de trading. En revanche, ils incluent la marge commerciale dégagée soit sur les produits structurés intégrant des instruments financiers à terme, soit sur la distribution de produits complexes.

Note 30

Marge brute des activités d'assurance

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Primes aux cotisations acquises	6 524	5 398	4 804
Charges de prestations (y compris variation de provision)	(6 236)	(5 150)	(4 474)
Produits nets des placements	151	172	135
Autres produits (charges) nets techniques	(302)	(287)	(245)
Transfert de frais généraux	(92)	(82)	(84)
Total	45	51	136

La marge brute des compagnies d'assurance correspond au résultat technique réalisé sur les contrats d'assurance vie et non-vie. Elle n'inclut pas, en particulier, les commissions prélevées à la souscription, les commissions de gestion prélevées sur les encours des contrats, les commissions versées aux réseaux de distribution, ainsi que le résultat financier dégagé sur le placement des fonds propres, qui sont ventilés dans les autres rubriques du produit net bancaire.

La contribution des compagnies d'assurance au produit net bancaire consolidé est la suivante :

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Contribution au PNB avant élimination des opérations internes	306	284	358
Élimination des opérations internes*	159	165	140
Contribution au PNB après élimination des opérations internes	465	449	498

* Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

Note 31

Produits nets des autres activités

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Résultat des opérations de promotions immobilières	30	45	29
Résultat des investissements immobiliers ^{(1) (2)}	227	38	107
Produits nets des autres activités	27	16	10
Total	284	99	146

(1) Le résultat des investissements immobiliers de l'exercice 2001 intégrait principalement la plus-value de 61 M EUR relative à la cession de l'ensemble immobilier de Patriges Grace Church.
 (2) Le résultat des investissements immobiliers de l'exercice 2003 comprend une plus-value de 189 M EUR relative à la cession de l'immeuble Paris Trocadéro.

Note 32

Frais de personnel

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Rémunérations du personnel ⁽¹⁾	4 431	4 428*	4 294*
Autres charges sociales et fiscales sur rémunérations ⁽¹⁾	1 657	1 537	1 419
Participation, intéressement et abondement ⁽³⁾	235	214	184
Total	6 323	6 179	5 897
Effectifs moyens ⁽²⁾	90 040	88 278	86 574
France	51 349	50 689	49 020
Étranger	38 691	37 589	37 554

L'effectif moyen des filiales nouvellement acquises n'est pas proraté sur la période de détention.

Les acquisitions réalisées en 2003 contribuent à hauteur de 2 399 personnes.

* À compter du 1^{er} janvier 2003, les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires, dont le statut est assimilable à celui d'un salarié, qui étaient comptabilisées précédemment en charges de commissions au niveau du produit net bancaire sont désormais classées en frais de personnel. Le montant des frais de personnel a été retraité à hauteur de 119 M EUR au 31.12.2002 et de 92 M EUR au 31.12.2001.

(1) Dont 1 560 M EUR au 31.12.2003 au titre de la rémunération variable (1 310 M EUR au 31.12.2002, 1 309 M EUR au 31.12.2001).

(2) Y compris personnel intérimaire.

(3) Décomposition de la charge sur les cinq derniers exercices :

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001	2000	1999
Société Générale *					
Participation	15**	(1)	1	52	5
Intéressement	49	62	50	55	41
Abondement	72	74	67	62	54
Sous-total	136	135	118	169	100
Filiales	99	79	66	70	54
Total	235	214	184	239	154

* Intégrant SOGENAL en 2001.

** Provision pour participation.

Rémunération du Conseil d'administration et des organes de direction

Le montant des jetons de présence versés en janvier 2004 aux administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2003 est de 0,65 M EUR.

Les rémunérations versées en 2003 aux organes de direction (Président-Directeur général et Directeur général délégué) s'élèvent à 2,79 M EUR (dont 1,24 M EUR de rémunération variable au titre de l'exercice 2002).

Notes annexes

Note 33

Coût du risque

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Dotations nettes aux provisions sur risques identifiés			
– Provision pour risques de contrepartie	(948)	(1 243)	(960)
– Provision pour risques et litiges	(83)	(18)	(66)
– Pertes non couvertes par provisions et récupérations sur créances amorties	(144)	(101)	(51)
Sous-total	(1 175)	(1 362)	(1 077)
Dotation nette aux provisions générales - Risques-pays	(51)	61	10
Dotations nettes aux provisions sur créances et hors bilan	(1 226)	(1 301)	(1 067)

Note 34

Sociétés mises en équivalence

en M EUR au 31 décembre	% contrôle	Activité	Contribution aux capitaux propres du Groupe *	Contribution aux résultats consolidés du Groupe		
				2003	2002	2001
Sociétés non financières						
Chesapeake Holding (CHC)	36,35	Financements structurés	(56)	9	12	12
Sifa ⁽¹⁾	–	Société de portefeuille	–	–	4	4
Géodis	27,17	Société industrielle et commerciale	(29)	5	(13)	(36)
Sociétés Immobilières du groupe Sogéprom		Sociétés immobilières	14	7	7	–
Autres			1	–	–	1
Sous-total			(70)	21	10	(19)
Sociétés financières						
Fiditalia Spa ⁽²⁾	100,00	Financements spécialisés	–	–	–	(22)
AC	36,05	Banque	(273)	–	–	–
Sophia ⁽³⁾	25,20	Société immobilière	(28)	9	24	17
United Arab Bank	20,00	Banque	10	4	4	4
Autres ⁽⁴⁾			26	9	10	2
Sous-total			(265)	22	38	1
Total			(335)	43	48	(18)

* Y compris le résultat 2003 du Groupe.

(1) Opération d'échange intervenue au second semestre 2002 de l'intégralité de la participation contre 100 % du capital de la société Fonvalor II désormais consolidée par intégration globale.

(2) Société désormais intégrée globalement.

(3) Société cédée en février 2004 dans le cadre de l'offre publique de GE Real Estate Investissement France, filiale de General Electric.

(4) Comprend notamment les filiales sous-consolidées par Komerční Banka (Všeobecná Stavební Spořitelna) et par Crédit du Nord.

Note 35**Gains nets sur actifs immobilisés**

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Titres d'investissement			
Plus ou moins-values nettes de cession	4	47	(12)
Dotations nettes aux provisions	-	-	5
Sous-total	4	47	(7)
Titres de participation et de filiales non consolidées			
Plus-values de cession	466	484	756
Moins-values de cession	(48)	(125)	(94)
Dotations nettes aux provisions	(47)	(710)	(201)
Sous-total ⁽¹⁾	371	(351)	461
Immobilisations d'exploitation			
Plus-values de cession	37	33	34
Moins-values de cession	(15)	(28)	(14)
Sous-total	22	5	20
Total net	397	(299)	474

(1) Le résultat sur titres de participation et de filiales non consolidées intègre au 31.12.2003, 242 M EUR relatifs aux cessions du portefeuille de participation bancaire et 15 M EUR de dotations aux provisions sur titres de participations industrielles (772 M EUR de dotations au 31.12.2002).

Note 36**Résultat exceptionnel**

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Produits exceptionnels	2	13	31
Charges exceptionnelles	(48)	(183)	(48)
Total net	(46)	(170)	(17)

Résultat exceptionnel par nature

- Provisionnement des coûts liés au passage à la monnaie unique européenne et coûts afférents au passage à l'an 2000	-	(9)	(9)
- Contribution au fonds d'indemnisation et à la Fondation du Souvenir des victimes de la Shoah	-	(2)	(3)
- Provisionnement des cotisations au fonds de garantie des dépôts et des titres (Note 1)	-	-	(5)
- Charge avérée ou provisionnée sur fraude subie dans l'ancienne activité de courtage pour particuliers de Cowen*	(46)	(159)	-

* Cf. Note 1. Une reprise du Fonds pour risques bancaires généraux d'un montant équivalent a été comptabilisée dans les comptes au 31.12.2002 et au 31.12.2003.

Notes annexes

Note 37

Impôts sur les bénéfices

<i>en M EUR au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Charge fiscale courante	(1 194)	(767)	(764)
Charge fiscale différée	33	118	25
Total ⁽¹⁾	(1 161)	(649)	(739)
<i>(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :</i>			
<i>Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence</i>	4 240	2 447	3 177
<i>Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant les contributions de 3 % et 3,3 %)</i>	35,4 %	35,4 %	36,4 %
<i>Différences permanentes</i>	- 2,5 %	- 5,7 %*	- 6,2 %*
<i>Différentiel sur éléments imposés à taux réduit</i>	- 0,7 %	+ 2,7 %	- 2,9 %
<i>Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger</i>	- 3,4 %	- 5,2 %	- 1,2 %
<i>Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires</i>	- 1,4 %	- 0,6 %*	- 2,9 %*
Taux effectif Groupe	27,4 %	26,6 %	23,2 %

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée dans les rapports annuels 2001 et 2002.

Note 38

Décomposition du résultat net bancaire par métier

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001	2003	2002	2001	2003	2002	2001	2003	2002	2001	2003	2002	2001
	Banque de détail			Gestion d'actifs			Banque de financement et d'investissement			Gestion propre et autres			Groupe		
Produit net bancaire	9 222	8 684	7 801	1 270	1 304	1 106	5 141	4 769	5 129	4	(184)	(70)	15 637	14 573	13 966
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(6 200)	(5 873)	(5 317)	(864)	(905)	(692)	(3 274)	(3 487)	(3 813)	(230)	(261)	(374)	(10 568)	(10 526)	(10 196)
Résultat brut d'exploitation	3 022	2 811	2 484	406	399	414	1 867	1 282	1 316	(226)	(445)	(444)	5 069	4 047	3 770
Coût du risque	(648)	(653)	(503)	(2)	(14)	(9)	(519)	(717)	(543)	(57)	83	(12)	(1 226)	(1 301)	(1 067)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	13	14	(16)	-	-	-	17	18	12	13	16	(14)	43	48	(18)
Gains et pertes sur actifs immobilisés	5	21	13	(11)	(10)	(5)	29	24	11	374	(334)	455	397	(299)	474
Résultat courant avant impôt	2 392	2 193	1 978	393	375	400	1 394	607	796	104	(680)	(15)	4 283	2 495	3 159
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(46)	(170)	(17)	(46)	(170)	(17)
Impôt sur les bénéfices	(812)	(741)	(705)	(120)	(120)	(136)	(307)	(78)	(131)	78	290	233	(1 161)	(649)	(739)
Amortissement des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(217)	(184)	(76)	(217)	(184)	(76)
Reprises nettes aux Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(104)	159	-	(104)	159	-
Résultat net	1 580	1 452	1 273	273	255	264	1 087	529	665	(185)	(585)	125	2 755	1 651	2 327
Intérêts minoritaires	(187)	(175)	(131)	(24)	(15)	(12)	(8)	(20)	(11)	(44)	(44)	(19)	(263)	(254)	(173)
Résultat net part du Groupe	1 393	1 277	1 142	249	240	252	1 079	509	654	(229)	(629)	106	2 492	1 397	2 154

Les principes et méthodologie de détermination des résultats par pôle d'activité sont détaillés dans le rapport de gestion du rapport annuel de l'exercice 2003.

Les résultats par activité 2002 ont été retraités en raison de transferts internes d'activité.

Note 39

Décomposition du produit net bancaire par zone géographique*

en M EUR au 31 décembre 2003	France	Europe	Amériques	Asie	Afrique	Océanie	Total
Produits nets d'intérêts et assimilés ⁽¹⁾	4 838	2 332	1 420	59	407	129	9 185
Produits nets de commissions	3 098	737	956	114	159	20	5 084
Résultat net sur opérations financières	591	(10)	2	315	27	(33)	892
Autres produits nets d'exploitation	291	172	5	1	9	(2)	476
Produit net bancaire	8 818	3 231	2 383	489	602	114	15 637

* Définie en fonction de la localisation des entités dans lesquelles sont comptabilisés les résultats.

(1) Incluant les revenus des titres à revenu variable ainsi que les produits nets des opérations de crédit-bail et de location.

Notes annexes

Note 40

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

au 31 décembre	Pays	Méthode IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle ME : mise en équivalence	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2003	2002	2003	2002
FRANCE						
Banques						
Banque de Polynésie	France	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
Barep	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BFCOI ⁽²⁾	France	IG	50,00	–	50,00	–
Calif	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit du Nord ⁽¹⁾	France	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
Génébanque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Groupama Banques ⁽²⁾	France	IP	40,00	–	40,00	–
SG Calédonienne de Banque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG de Banque aux Antilles	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés financières						
Barep Gestion	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Euro VL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IEC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyxor Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyxor International Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Nofirec ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Pargesfonds	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM AI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM Finance ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGOP	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Financements spécialisés						
Airbail	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ipersoc SAS ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
Bull Finance	France	IG	51,35	51,35	51,35	51,35
Cafirec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cofranteg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie Générale de Location d'Équipements ⁽¹⁾	France	IG	99,73	84,57	99,73	84,57
Dalarec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Diebold Computer Leasing	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FCC ELEC	France	IG	–	100,00	–	100,00
Fenwick Lease ⁽¹⁰⁾	France	IG	100,00	49,41	100,00	49,41
Fontanor ^{(1) (2)}	France	IG	100,00	–	100,00	–
Franfinance ⁽¹⁾	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
Franfinance Location	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
Génécal	France	IG	75,01	65,05	75,01	65,05
Génécomi	France	IG	72,43	72,43	72,43	72,43
Linden SAS ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
Locaplan S.A. ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
Orpavimob SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Promopart	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Clémence	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Cygne	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP de la Prose	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Muscade	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Philibert	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCP Salomé	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Services	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Athena Investissements ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
SNC Cofininvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Distinvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Finovadis	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Fininva	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Paris Strasbourg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Financières Valmy Investissements	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofinabail	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

au 31 décembre	Pays	Méthode IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle ME : mise en équivalence	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2003	2002	2003	2002
			SAS IPF	France	IG	100,00
Sofom	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofrafi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfimur	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfinancement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfinerg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéga PME	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogelease France	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Solocvi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ternsys ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Valmyfin ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
Varoner 2 ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
Sociétés de portefeuille						
Aurelec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ezépart ⁽²⁾	France	IG	100,00	–	100,00	–
Finareg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Finecorp	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fonvalor2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geforpat	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Géné Act 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfinance	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfitec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généinvestissement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généplus	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généval	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geninfo	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Libécap	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Megaval	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Salvépar ⁽¹⁾	France	IG	51,42	51,42	51,42	51,42
SCI Foncière Défense	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SG Capital Développement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGOP Holding	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SHTV Holding	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sivalparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfim	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogénéal Participations	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéparticipations (ex-Sogénéal) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéplus	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soginnove	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sté Rue Edouard- VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
Valminco	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Vouric	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de courtage						
Fimat Banque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat SNC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Boursorama ^{(1) (5)}	France	IG	71,01	67,04	71,01	67,04
SG Énergie ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gaselys	France	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
Nabab ⁽³⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
Clickoptions	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Euro CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Options Europe	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities Paris	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés foncières et de financement immobilier						
Coprim ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Immobilier Général ⁽³⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
Galybet	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Notes annexes

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

au 31 décembre	Pays	Méthode IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle ME : mise en équivalence	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2003	2002	2003	2002
			Généfim ⁽¹⁾	France	IG	100,00
Généfimmo ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Patriges Grace Church	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCA Paris-Trocadéro ⁽³⁾	France	IG	–	100,00	–	100,00
SFCC	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
Sogébaïl	France	IG	44,26	45,92	46,79	40,67
Sogéprom ⁽¹⁾	France	IG	77,56	68,21	69,99	59,99
Sophia ⁽¹⁾	France	ME	25,20	27,41	25,20	29,45
Sophia-bail	France	IG	63,35	64,43	51,00	51,00
Sociétés de services						
CGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ECS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Parel	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Socogéfi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Immobilier d'exploitation						
CFM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eléaparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génégis 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génégis 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génévalmy	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC Alicante 2000	France	IG	71,52	71,52	100,00	100,00
SC Chassagne 2000	France	IG	71,52	71,52	100,00	100,00
SCI Opéra 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SI 29 Haussmann	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Immobilière de Strasbourg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Colline Sud	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 3	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval 4	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfontenay	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soginfo ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
STIP	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
Valminvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances						
Génécar	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogécap	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogessur	France	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
EUROPE						
Banques						
Banca Romana Pentru Devzvoltare ⁽¹⁾	Roumanie	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Komerčni Banka ^{(1) (4)}	République tchèque	IG	60,35	60,35	60,35	60,35
Rüegg Bank ⁽⁹⁾	Suisse	IG	0,00	100,00	0,00	100,00
SG Bank Nederland NV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Express Bank	Bulgarie	IG	97,95	97,95	97,95	97,95
SG Hambros Bank Limited ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Suisse) ^{(1) (2) (9)}	Suisse	IG	77,62	–	77,62	–
SG Vostok	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT Luxembourg ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT Monaco	Monaco	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SKB Banka ⁽¹⁾	Slovénie	IG	99,58	97,82	99,58	97,82
Société Générale Cyprus Ltd.	Chypre	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Sogéparticipations Belgique ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

au 31 décembre	Pays	Méthode IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle ME : mise en équivalence	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2003	2002	2003	2002
Sociétés financières						
Euro-VL Luxembourg ⁽²⁾	Luxembourg	IG	100,00	–	100,00	–
SG Wertpapierhandelsgesellschaft Mbh ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Horizon Equity Sarl ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Intersoge	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lightning Finance Company Ltd. ⁽²⁾	Irlande	IG	51,00	–	51,00	–
Lyxor Master Funds	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Primafair SAS ⁽²⁾	Luxembourg	IG	100,00	–	100,00	–
SG Acceptance	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asset Management Group Ltd. ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM Iberia	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Effekten	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Finance Ireland	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Financial Product Cyprus	Chypre	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Investment UK Ltd. ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Russel Asset Management	Irlande	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SG Securities London	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Financements spécialisés						
Axus Belgium ^{(1) (2)}	Belgique	IG	100,00	–	100,00	–
Axus Danmark A/S ⁽²⁾	Danemark	IG	100,00	–	100,00	–
Axus Finland Oy ⁽²⁾	Finlande	IG	100,00	–	100,00	–
Axus Italiana S.R.L. ⁽²⁾	Italie	IG	100,00	–	100,00	–
Axus Nederland B.V. ⁽²⁾	Pays-Bas	IG	100,00	–	100,00	–
Axus Norge S.A. ⁽²⁾	Norvège	IG	100,00	–	100,00	–
Axus Sverige AB ⁽²⁾	Suède	IG	100,00	–	100,00	–
Axus UK Limited ⁽²⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	–	100,00	–
Hertz Lease de Espana S.A. ⁽²⁾	Espagne	IG	100,00	–	100,00	–
Promopart Snc	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogega Pme Snc	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Adria Leasing Spa (groupe GEFA-ALD)	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Autoleasing GmbH (groupe GEFA-ALD) ⁽¹⁾	Allemagne	IG	92,59	92,59	92,59	92,59
ALD Automotive Group PLC (ex-Group BCH) (groupe GEFA-ALD) ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD International GmbH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD International S.A. ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Portugal ^{(1) (2)}	Portugal	IG	100,00	–	100,00	–
Amber	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Automotive S.A.U.	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Factoring Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance Leasing Italia Spa (ex-DB Leasing Spa) (groupe GEFA-ALD) ⁽⁶⁾	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Deufin Beteiligungsgesellschaft Mbh (groupe GEFA-ALD)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
DFS Czech Republik Sro (groupe GEFA-ALD)	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance Polska Sp zoo (groupe GEFA-ALD)	Pologne	IG	99,01	99,01	99,01	99,01
Fiditalia Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fraer Leasing Spa (groupe GEFA-ALD)	Italie	IG	67,75	67,75	67,75	67,75
Gefa Gesellschaft Abstatzfinanzierung (groupe GEFA-ALD)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gefa Leasing GmbH (groupe GEFA-ALD)	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Czech Republic ⁽²⁾	République tchèque	IG	100,00	–	100,00	–
Locat Rent ⁽²⁾	Italie	IP	50,00	–	50,00	–
SG Holding de Valores y Participaciones ⁽²⁾	Espagne	IG	100,00	–	100,00	–
Sogelease BV Nederland	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogelease Italia ⁽⁶⁾	Italie	IG	–	100,00	–	100,00
Sociétés de courtage						
Fimat Switzerland AG	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Londres ⁽⁷⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Francfort ⁽⁷⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Madrid ⁽⁷⁾	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Notes annexes

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

au 31 décembre	Pays	Méthode IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle ME : mise en équivalence	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2003	2002	2003	2002
Assurances						
Généras	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Inora Life	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Komerčni Pojistovna ⁽⁴⁾	République tchèque	IG	60,35	–	60,35	–
Meteo Transformer	Jersey	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
Sogelife	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
Banques						
BFV-SG (Madagascar)	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
National SG Bank SAE	Egypte	IG	54,33	54,33	54,33	54,33
SG Banque au Liban ⁽¹⁾	Liban	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
SG Banque en Guinée	Guinée	IG	52,94	52,94	52,94	52,94
SG Banques au Sénégal	Sénégal	IG	57,73	57,73	57,73	57,73
SG Banques en Côte-d'Ivoire ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire	IG	56,63	56,63	56,63	56,63
SG Marocaine de Banques ⁽¹⁾	Maroc	IG	51,91	51,91	51,91	51,91
SGB Cameroun	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
SSB Bank Ghana ⁽²⁾	Ghana	IG	51,00	–	51,00	–
United Arab Bank	Émirats Arabes Unis	ME	20,00	20,00	20,00	20,00
Union International de Banque	Tunisie	IG	52,00	52,00	52,00	52,00
Financements spécialisés						
Sogease Maroc	Maroc	IG	71,15	71,15	100,00	100,00
Eqdom	Maroc	IG	44,64	44,64	53,61	53,61
Assurances						
La Marocaine Vie	Maroc	IG	70,15	52,70	82,83	61,19
AMÉRIQUES						
Banques						
Banco Société Générale SA	Argentine	IG	99,53	99,53	99,54	99,54
Banco Société Générale Brazil SA ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Canada ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés financières						
SG Americas Inc. ⁽¹⁾⁽¹¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Capital Trust ⁽¹⁾	États-Unis	IG	–	–	100,00	100,00
SG Cowen Asset Management	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Warrants Limited	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SocGen Real Estate Company L.L.C.	États-Unis	IG	50,31	50,31	100,00	100,00
Societe General North America Inc. ⁽¹¹⁾	États-Unis	IG	–	100,00	–	100,00
TCW Group ⁽¹⁾	États-Unis	IG	60,90	59,75	60,90	59,86
Turquoise ⁽²⁾	Îles Caïmans	IG	100,00	–	100,00	–
Sociétés de courtage						
Fimat Derivatives Canada Inc.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat USA Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de service						
Fimat Facilities Management	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

au 31 décembre	Pays	Méthode IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle ME : mise en équivalence	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			2003	2002	2003	2002
Financements spécialisés						
Cousto Investments LP ⁽²⁾	États-Unis	IG	100,00	–	55,00	–
Makatea JV Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	60,00	60,00
Mehetia Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
SG Ariki Inc. ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Astro Finance LP ⁽²⁾	États-Unis	IG	100,00	–	100,00	–
SG Astro Finance Trust ⁽²⁾	États-Unis	IG	100,00	–	100,00	–
SG Finance Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Preferred Capital III LLC ^{(1) (2)}	États-Unis	IG	100,00	–	100,00	–
Sorbier Investment Corp ⁽²⁾	États-Unis	IG	100,00	–	60,00	–
Surzur Overseas Ltd.	Îles Caïmans	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de portefeuille						
Sofital	Argentine	IG	99,90	99,90	100,00	100,00
ASIE ET OCÉANIE						
Banques						
Bank SG Indonesia	Indonésie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Australia Holdings ⁽¹⁾	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Japan) Limited (acquisition de Chase Trust Bank)	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés financières						
Asia Credit Ltd. ⁽¹⁾	Thaïlande	ME	36,05	36,05	36,05	36,05
SG Asia (Singapore) Ltd.	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asset Management Singapore Ltd.	Singapour	IG	95,75	95,75	100,00	100,00
SG Yamaichi Asset Management Tokyo	Japon	IG	95,00	95,00	95,00	95,00
Société Générale Asia Ltd. (Hong-Kong)	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogeko	Corée du Sud	IP	41,35	41,35	42,15	42,15
Onyx Trust ⁽²⁾	Corée du Sud	IG	100,00	–	100,00	–
Financements spécialisés						
Sogelease Malaysia ⁽¹⁾	Malaisie	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
Société de portefeuille						
S.G. Asset Management North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de courtage						
Fimat Asia Pte Limited	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat Futures Hong-Kong	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities Asia Int. Holdings ⁽¹⁾	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Sydney ⁽⁸⁾	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Société effectuant une sous-consolidation.

(2) Société entrée dans le périmètre de consolidation en 2003.

(3) Société absorbée par la Métropole en 2003.

(4) Komerční Pojistovna était auparavant sous-consolidée par Komerční Banka.

(5) Fusion de Fimatex SA, Finance Net, Fimatex SG et Selftrade.

(6) Sogelease Italia a été absorbée par Frantfinance Leasing Italia.

(7) Succursales auparavant sous-consolidées par Fimat Banque.

(8) Succursale auparavant sous-consolidée par Fimat SNC.

(9) SG Rüegg Bank a été absorbée par SG Private Banking (Suisse).

(10) Après rachat aux minoritaires de 50,59 % de titres complémentaires Fenwick Lease est désormais consolidée par intégration globale à 100 % (anciennement IP).

(11) Société Générale North America Inc. est désormais sous-consolidée par SG Americas Inc.

VÉHICULES AD HOC

PACE ⁽²⁾	Véhicule d'arbitrage	États-Unis	IG
TOBP	Véhicule d'arbitrage	États-Unis	IG
TRIDENT	Véhicule d'arbitrage	États-Unis	IG

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Générale, En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Générale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre Société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces risques et déterminer le montant des provisions nécessaires.

■ Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre Société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. À ce titre, nous avons revu le dispositif de contrôle des modèles de détermination des paramètres utilisés et de prise en compte des risques associés à ces instruments.

■ Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la recouvrabilité des impôts différés actifs et l'évaluation des écarts d'acquisition et des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 12 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG AUDIT



Christian Mouillon

Analyse du bilan de la Société Générale

en Md EUR au 31 décembre	2003	2002	Variation
Actif			
Emplois de trésorerie et interbancaires	65,8	54,1	11,7
Crédits à la clientèle	127,5	121,6	5,9
Opérations sur titres	190,0	156,9	33,1
<i>dont titres reçus en pension livrée</i>	50,7	40,7	10,0
Autres comptes financiers	55,7	52,8	2,9
<i>dont primes sur instruments conditionnels</i>	34,7	32,3	2,4
Valeurs immobilisées	1,2	1,3	- 0,1
Total actif	440,2	386,7	53,5
Passif			
Ressources de trésorerie et interbancaires ⁽¹⁾	161,9	122,5	39,4
Dépôts de la clientèle	118,8	117,6	1,2
Dettes obligataires et subordonnées ⁽²⁾	14,1	13,6	0,5
Opérations sur titres	73,3	64,1	9,2
<i>dont titres donnés en pension livrée</i>	37,4	41,4	- 4,0
Autres comptes financiers et provisions	56,6	54,4	2,2
<i>dont primes sur instruments conditionnels</i>	34,7	32,0	2,7
Fonds propres et FRBG	15,5	14,5	1,0
<i>dont Fonds pour risques bancaires généraux</i>	0,3	0,2	0,1
<i>dont Capitaux propres</i>	15,2	14,3	0,9
Total passif	440,2	386,7	53,5

(1) Y compris les titres de créances négociables.

(2) Y compris les TSDI.

Le total de bilan de la Société Générale Personne Morale ressort à 440,2 Md EUR au 31 décembre 2003, en progression de 13,8 % par rapport au 31 décembre 2002. L'évolution de ses activités se reflète dans celle des chiffres clés du bilan.

- La progression de l'encours des crédits à la clientèle (+ 4,9 %) qui s'élève à 127,5 Md EUR au 31 décembre 2003 provient pour l'essentiel de l'augmentation des crédits à l'habitat (+ 4,8 Md EUR), des crédits à l'équipement (+ 4,5 Md EUR) et des prêts octroyés à la clientèle financière (+ 2,4 Md EUR), compensée par la baisse des crédits de trésorerie (- 3,8 Md EUR) et des créances commerciales (- 1,7 Md EUR). À noter que les encours sur les particuliers enregistrent une croissance de 12 % résultant surtout des prêts au logement.
- Le portefeuille titres actif, hors titres reçus en pension livrée, s'élève à 139,3 Md EUR au 31 décembre 2003, en augmentation de 19,9 % par rapport au 31 décembre 2002. Cette évolu-

tion est due notamment à l'effet conjugué de l'augmentation du portefeuille de transaction (+ 23,7 Md EUR), à des prises de participation dans les entreprises liées (+ 3,1 Md EUR) et à la baisse du portefeuille d'investissement (- 5,9 Md EUR, dont un effet change EUR/USD de - 2 Md EUR).

- L'encours des dépôts de la clientèle, qui s'élève à 118,8 Md EUR au 31 décembre 2003, est en progression de 1,2 Md EUR (+ 1 %) par rapport au 31 décembre 2002. Cette évolution résulte particulièrement de l'augmentation des dépôts à vue (+ 6,2 Md EUR), des comptes d'épargne à régime spécial (+ 2,5 Md EUR) et de la baisse des dépôts à terme de la clientèle financière (- 6,5 Md EUR).
- L'accroissement du portefeuille titres du passif (+ 14,4 %), qui s'établit à 73,3 Md EUR au 31 décembre 2003, provient principalement de l'augmentation des titres vendus à découvert (+ 10 Md EUR).

États financiers de la Société Générale

Analyse du résultat de la Société Générale

en M EUR au 31 décembre	2003						2002		
	France	03/02 (%)	Étranger	03/02 (%)	Société Générale	03/02 (%)	France	Étranger	Société Générale
Produit net bancaire	5 998	- 7,0	1 707	17,5	7 705	- 2,5	6 451	1 453	7 904
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(4 811)	6,2	(914)	- 0,1	(5 725)	5,1	(4 530)	(915)	(5 445)
Résultat brut d'exploitation	1 187	- 38,2	793	47,4	1 980	- 19,5	1 921	538	2 459
Coût du risque	(613)	26,4	(109)	- 64,2	(722)	- 8,4	(485)	(303)	(788)
Résultat d'exploitation	574	- 60,0	684	191,2	1 258	- 24,7	1 436	235	1 671
Résultat net sur immobilisations financières	70	- 120,2	20	- 57,5	90	- 129,8	(347)	46	(301)
Résultat courant avant impôt	644	- 40,8	704	150,5	1 348	- 1,6	1 089	281	1 370
Résultat exceptionnel	43	NS	-	- 100,0	43	NS	(9)	(2)	(11)
Impôt sur les bénéfices	212	- 36,3	(115)	NS	97	- 72,3	333	17	350
Dotations nettes au Fonds pour risques bancaires généraux	(104)	- 165,4	-	NS	(104)	NS	159	-	159
Résultat net	795	- 49,4	589	99,0	1 384	- 25,9	1 572	296	1 868

Le résultat de la Société Générale Personne Morale s'élève à 1 384 M EUR pour l'exercice 2003, en baisse de 25,9 % par rapport à l'exercice 2002. L'analyse des résultats de la Société Générale en France et à l'étranger est détaillée dans le tableau ci-dessus.

Globalement, ses différentes composantes ont évolué comme suit :

- Le résultat brut d'exploitation s'établit à 1 980 M EUR, en baisse de 19,5 % par rapport à 2002 :
 - le produit net bancaire ressort à 7 705 M EUR, en recul de 2,5 % par rapport à l'exercice 2002 et reflète des évolutions contrastées :
 - les Réseaux de détail en France affichent à nouveau d'excellentes performances commerciales marquées par :
 - l'augmentation du volume moyen de l'Épargne gérée sous l'influence de la poursuite de la progression des dépôts bilantiels (+ 4,2 % sur les dépôts des particuliers) ;
 - la reprise de l'augmentation des encours d'assurance vie et d'OPCVM dans un contexte boursier plus favorable qu'en 2002 (+ 1,5 %, contre - 0,8 % en 2002) ;
 - une production record de crédits (avec notamment + 12 % sur les encours de crédits à l'habitat) ;
 - une progression significative des commissions de services (+ 9 %) ;
 - les revenus de la Banque de financement et d'investissement bénéficient de l'amélioration des activités de Taux et, dans une moindre mesure, du transfert de l'activité de SG Securities Londres vers la succursale londonienne ; à l'inverse, les résultats de l'activité trésorerie à New York ressortent en baisse par rapport à l'exercice 2002 ;
 - la forte augmentation des charges de refinancement induites par l'accroissement des opérations en capital.
 - Les frais de gestion s'élèvent à 5 725 M EUR, en hausse de 5,1 % par rapport à 2002 ; cette hausse concerne aussi bien

les Réseaux de détail en France que la Banque de financement et d'investissement :

- la progression des frais de gestion des Réseaux de détail en France est essentiellement liée à la croissance de l'activité, au décret Sécurité et à la poursuite du dispositif multicanal ;
 - la Banque de financement et d'investissement supporte un accroissement des rémunérations variables.
- La charge du risque s'élève à 722 M EUR en 2003, contre 788 M EUR en 2002 ; cette évolution s'analyse principalement par la forte baisse du risque américain de près de 300 M EUR, compensée par la constitution de provisions sectorielles à hauteur de 285 M EUR sur l'exercice.
 - Le résultat net sur immobilisations financières s'élève en 2003 à 90 M EUR ; il intègre notamment une reprise de provisions sur les titres de participation Boursorama à hauteur de 52 M EUR.

Pour mémoire, le résultat en 2002 comprenait une dépréciation complémentaire des titres de participation SG Americas à hauteur de 244 M EUR.
 - Le résultat exceptionnel correspond au boni dégagé sur l'opération de confusion de patrimoine de la SCAPT avec la Société Générale à hauteur de 43 M EUR.
 - Le produit d'impôt dégagé sur l'exercice 2003 s'établit à 97 M EUR, contre un produit d'impôt de 350 M EUR au titre de l'exercice 2002.
 - Le Fonds pour risques bancaires généraux a fait l'objet :
 - d'une part, d'une reprise à hauteur de 46 M EUR pour couvrir les charges et provisions se rapportant à une fraude dont a été victime l'ancienne activité de courtage pour particuliers de Cowen, filiale de SG Americas. Pour mémoire, cette activité qui avait été acquise avec Cowen & Company en 1998, a été cédée en 2000 ;
 - d'autre part, une dotation de 150 M EUR.

Bilan social

Actif

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	2 468	1 546	3 191
Créances sur les établissements de crédit	88 619	70 842	73 985
Opérations avec la clientèle	152 784	143 883*	125 606
Opérations de crédit-bail et de location assimilées	135	110	130
Effets publics et valeurs assimilées	23 532	22 592	28 939
Obligations et autres titres à revenu fixe	51 490	48 192*	50 358*
Actions et autres titres à revenu variable	39 401	23 968	24 927
Participations et autres titres détenus à long terme	775	875	728
Parts dans les entreprises liées	22 954	19 821	15 371
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 193	1 258	1 286
Actions propres	1 141	783	1 005
Autres actifs et comptes de régularisation	55 714	52 862*	86 998
Total	440 206	386 732	412 524

Passif

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Banques centrales, comptes courants postaux	424	698	1 241
Dettes envers les établissements de crédit	124 352	92 665*	81 987
Opérations avec la clientèle	143 720	149 218*	140 262
Dettes représentées par un titre	51 734	40 963*	58 396*
Autres passifs et comptes de régularisation	88 565	74 174*	103 181*
Provisions pour risques et charges	3 955	2 908*	2 840*
Dettes subordonnées	11 979	11 575	10 792
Fonds pour risques bancaires généraux	312	207	366
Capitaux propres			
Capital	548	538	539
Primes d'émission	5 698	5 388	5 518
Réserves et report à nouveau	7 535	6 530	5 395
Résultat de l'exercice	1 384	1 868	2 007
Sous-total	15 165	14 324	13 459
Total	440 206	386 732	412 524

Hors bilan

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	2 246	1 496	1 937
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	28 178	29 419	29 598
Engagements reçus sur titres	7 663	2 717	4 402
Opérations en devises	284 774	313 651	315 471
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	77 520	76 872	83 054
Engagements de garantie donnés	98 967	84 361*	67 637*
Engagements donnés sur titres	9 195	3 594	3 345
Opérations en devises	283 485	311 134	314 103
Engagements sur instruments financiers à terme	5 713 518	5 291 600	5 796 794

* Montants retraités par rapport à la présentation adoptée en 2001 et 2002.

États financiers de la Société Générale

Compte de résultat social

en M EUR au 31 décembre	2003	2002	2001
Produits nets d'intérêts relatifs aux :			
Opérations avec les établissements de crédit	(571)	(448)	(902)
Opérations avec la clientèle	2 349	2 216	1 649
Obligations et autres titres à revenu fixe	304	551	508
Autres intérêts et produits assimilés	257	21	590
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location	6	8	9
Sous-total	2 345	2 348	1 854
Revenus des titres à revenu variable	1 050	1 292	1 153
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	3 395	3 640	3 007
Produits nets des commissions	2 188	2 029	2 073
Résultat net des opérations financières	2 067	2 112	2 985
Autres produits nets d'exploitation	55	123	106
Produit net bancaire	7 705	7 904	8 171
Frais de personnel	(3 587)	(3 305)	(3 222)
Autres frais administratifs	(1 839)	(1 834)	(1 912)
Dotations aux amortissements	(299)	(306)	(257)
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(5 725)	(5 445)	(5 391)
Résultat brut d'exploitation	1 980	2 459	2 780
Coût du risque	(722)	(788)	(583)
Résultat d'exploitation	1 258	1 671	2 197
Résultat net sur immobilisations financières	90	(301)	(292)
Résultat courant avant impôt	1 348	1 370	1 905
Résultat exceptionnel	43	(11)	(17)
Impôt sur les bénéfices	97	350	119
Dotation nette aux Fonds pour risques bancaires généraux	(104)	159	
Résultat net part du Groupe	1 384	1 868	2 007

Évolution des capitaux propres

en M EUR	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves, report à nouveau et résultat	Capitaux propres	Fonds pour risques bancaires généraux	Fonds propres
Bilan au 31 décembre 2001	539	5 518	7 402	13 459	366	13 825
Augmentation de capital	(1)	(130)		(131)	–	(131)
Bénéfice de la période	–	–	1 868	1 868	–	1 868
Distribution de dividendes ⁽¹⁾	–	–	(872)	(872)	–	(872)
Autres mouvements ⁽²⁾	–	–	–	–	(159)	(159)
Bilan au 31 décembre 2002	538	5 388	8 398	14 324	207	14 531
Augmentation de capital	10	310		320	–	320
Bénéfice de la période	–	–	1 384	1 384	–	1 384
Distribution de dividendes ⁽³⁾	–	–	(864)	(864)	–	(864)
Autres mouvements ⁽²⁾	–	–	1	1	105	106
Bilan au 31 décembre 2003	548	5 698	8 919	15 165	312	15 477

(1) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 19,8 M EUR.

(2) Le FRBG a été repris à hauteur de 159 M EUR en 2002 et de 45,6 M EUR en 2003 pour couvrir les charges et provisions enregistrées sur ces exercices se rapportant à une fraude subie dans l'ancienne activité de courtage pour particuliers de Cowen.

Par ailleurs, une dotation du FRBG d'un montant de 150 M EUR a été comptabilisée en 2003.

(3) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 39,4 M EUR.

Résultats financiers de la Société Générale (au cours des cinq derniers exercices)

	2003	2002	2001	2000	1999*
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en M EUR) ⁽¹⁾	548	538	539	529	522
Nombre d'actions émises ⁽²⁾	438 434 749	430 170 265	431 538 522	423 248 418	104 330 621
Résultats globaux des opérations effectuées (en M EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽³⁾	18 943	21 261	23 251	23 874	20 875
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions, participation et FRBG	2 667	3 298	3 210	2 485	2 106
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	15	(1)	1	52	5
Impôt sur les bénéfices	(97)	(350)	(119)	253	68
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1 384	1 868	2 007	2 266	1 645
Montant des bénéfices distribués	1 096	903	891**	889	647
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en EUR)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	6,27	8,48	7,71	5,15 ***	19,54
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	3,16	4,34	4,65	5,35 ***	15,77
Dividende versé à chaque action	2,50	2,10	2,10	2,10 ***	6,20
Personnel					
Nombre de salariés	39 102	39 713	38 989	37 323	36 220
Montant de la masse salariale (en M EUR)	2 436	2 270	2 266	2 289	1 925
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en M EUR)	1 055	970	931	928	833

* Après incidence de l'opération SG Paribas.

** Après prise en compte de l'annulation de 7 200 000 titres décidée par le Conseil d'administration du 20 février 2002.

*** Suite à la division du nominal, le nombre d'actions a été multiplié par quatre.

(1) La Société Générale a procédé en 2003 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 10,3 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 310,4 M EUR :

- 9,2 M EUR par souscription par les salariés adhérents au Plan d'épargne d'entreprise, assortis d'une prime d'émission de 282,9 M EUR ;
- 1,1 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assorti d'une prime d'émission de 27,6 M EUR.

(2) Au 31 décembre 2003, le capital se compose de 438 434 749 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

(3) Le chiffre d'affaires est formé des produits d'intérêts, des revenus des titres à revenu variable, des commissions reçues, du résultat net des opérations financières et des autres produits d'exploitation.

Tableau des filiales et participations

Tableau des filiales et participations

<i>en milliers d'euros ou d'unités locales</i>						
Sociétés/Siège social	Capital (devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (devise locale)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		
				Brute (EUR)	Nette (EUR)	
I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société Générale						
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la Société Générale)						
SG Americas Inc. 1221 avenue of the Americas - New York 10020 - USA	USD	–	3 183 423	100,00	2 598 617	1 963 143
Généval 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	538 630	1 272 388	100,00	1 910 368	1 910 368
Généfinance 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	1 600 000	243 268	100,00	1 736 024	1 736 024
SG Asset Management 17, cours Valmy, 92800 Puteaux	EUR	293 439	1 250 029	100,00	1 540 066	1 540 066
Ipersoc 12, rue de la Mare à Guillaume, 94210 Fontenay-sous-Bois	EUR	52	1 829 999	100,00	1 448 971	1 448 971
Généfitec 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	745 845	54 585	100,00	1 203 563	1 203 563
Linden 17, cours Valmy, 92800 Puteaux	EUR	1 001 040	–	100,00	1 001 040	1 001 040
Généfimm 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	392 340	31 072	100,00	651 732	636 491
SG Hambros Ltd. Exchange House - Primrose st. - Londres EC2A 2HT - Grande-Bretagne	GBP	282 185	26 883	100,00	409 565	409 565
SG Ariki Inc. Corporation Trust Center, 1209 Orange street, Wilmington - New Castel - Delaware - USA	USD	344 158	2 142	100,00	272 781	272 781
Soginfo 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	232 303	34 360	100,00	265 797	265 797
Valminvest 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	248 877	(33 402)	100,00	249 426	249 426
Nofirec 17, cours Valmy, 92800 Puteaux	EUR	202 929	20 659	100,00	223 227	223 227
Fiditalia SPA Via G. Ciardi, 9 - 20148 - Milan - Italie	EUR	63 278	116 814	100,00	224 318	217 528
SG Securities North Pacific Ark Mori Building - 13-32 Akasaka 1 - Chome, Minato+Ku - 107-6015 Tokyo - Japon	JPY	14 203 000	2 111 000	100,00	215 445	215 445
Génégis I 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	192 900	2 423	100,00	196 055	196 055
Société Générale Canada Montréal Québec H3B 3A7 - Canada	CAD	250 772	31 444	100,00	172 403	172 403
Société Immobilière 29 Haussmann 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	114 413	1 077	100,00	114 375	114 375
Orpavimob SA 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	104 700	2 193	100,00	104 700	104 700
Fimat Banque SA 50, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	98 553	28 666	100,00	103 752	103 752
SG Securities Asia Intl Hold Ltd. 80, Robinson road, 21-00 - 068898 - Singapour	USD	96 990	78 574	100,00	95 356	95 356
Compagnie Foncière de la Méditerranée 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	76 627	2 092	100,00	155 837	80 589
Fontanor 17, cours Valmy, 92800 Puteaux	EUR	40	91 568	100,00	79 342	79 342
Société Générale Finance (Ireland) Ltd. 31/32 Morisson Chambers, Nassau street, Dublin 2 - Irlande	EUR	77 454	9 463	100,00	78 318	78 318
Ezepat 17, cours Valmy, 92800 Puteaux	EUR	45 040	7 243	100,00	45 057	45 057
SG Asia Ltd. 42/F Edinburgh Tower - 15 Queen's Road Central, Hong Kong	HKD	400 000	225 653	100,00	40 611	40 611

COMPTES SOCIAUX

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale)	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
-	-	1 837 388 ⁽¹⁾	55 078	-	capital = 1 USD 1 EUR = 1,263 USD
-	-	148 820	175 428	-	
4 151 569	-	366 308	152 267	126 000	
-	-	606 013	148 816	164 544	
-	-	0	(2)	-	
2 556 810	-	109 467	20 501	103 184	
-	-	16 837	14 271	-	
97 371	111	34 352	34 339	-	
-	-	112 919	6 560	9 923	1 EUR = 0,7048 GBP
-	-	194 890	13 949	-	1 EUR = 1,263 USD
-	2 000	26 410	752	7 840	
-	-	6 053	368	-	
-	-	35	9 412	5 953	dont 5 953 acompte/dividendes 2003
-	-	362 227	15 872	-	
-	-	5 792 000	3 646 000	-	1 EUR = 135,05 JPY
-	-	163 881	1 292	-	
-	-	1 124 752	8 774	6 641	1 EUR = 1,6234 CAD
-	-	7 168	622	2 101	
-	-	3 974	4 116	-	
-	-	20 042	15 970	15 187	
71 990	-	13 336	61 597	-	1 EUR = 1,263 USD
-	-	6 123	1 924	2 691	
-	-	3 813	6 554	-	
-	-	10 599	5 728	5 900	
-	-	917	591	516	
-	-	193 650	120 703	-	1 EUR = 9,8049 HKD

Tableau des filiales et participations

<i>en milliers d'euros ou d'unités locales</i>						
Sociétés/Siège social		Capital	Capitaux propres	Quote-part	Valeur comptable	
		(devise locale)	autres que le capital (devise locale)	du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)
Eléaparts						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	42 040	(9 396)	100,00	48 070	35 944
SG Wertpapierhandelsgesellschaft mbH						
Mainze Landstrasse 36 - D60325 Frankfurt am Main - Allemagne	EUR	55	(76 838)	100,00	31 590	31 590
Banco SG Brazil						
Rua Verbo Divino 1207, Châcara Santo Antonio, São Paulo CEP 04719-002, Brésil	BRL	125 110	(23 185)	100,00	60 641	24 232
Patriges Gracechurch						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	27 479	2 748	100,00	27 479	23 613
Société Générale Australia Holding Ltd.						
350, George Street - Sydney NSW 3000 - Australie	AUD	21 500	178 405	100,00	22 789	22 789
Géninifo						
Les Miroirs, Bt. C, 18, avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie	EUR	18 524	12 298	100,00	20 477	20 477
Inora Life Ltd. (ex Lyxor Life Ltd.)						
6, Exchange Place, International Financial Services Center, Dublin 1 - Irlande	EUR	15 000	(1 183)	100,00	15 000	15 000
SG Energie						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	EUR	13 000	1 026	100,00	14 785	14 785
Sogé Colline Sud						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	14 250	256	100,00	14 483	14 483
SG Yugoslav Bank						
STR Vladimira Popovica 3 Belgrade - Yougoslavie	CSD	624 854	257 223	100,00	10 131	10 131
Intersogé						
Talstrasse 66, BP 671, CH-8039 Zurich - Suisse	CHF	11 320	17 832	100,00	10 111	10 111
Pt Bank SG Indonesia						
Nugra Santana building, 6th floor, J1 Jenderal Sudirman Kav. 7-8, Jakarta 10220 - Indonésie	IDR	114 500 000	(19 479 895)	100,00	26 857	9 501
Société Générale Bank Nederland N.V.						
Museumplein 17 1071 DJ Amsterdam - Pays-Bas	EUR	7 714	-	100,00	8 042	8 042
Sogé Périval IV						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	6 405	672	100,00	6 704	6 704
Société de la rue Edouard-VII						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	11 396	729	99,87	59 612	12 321
SG Financial Inc.						
Corporation Trust Center, 1209 Orange street, Wilmington - New Castel - Delaware - USA	USD	2 030 000	(3 134)	99,70	1 602 534	1 602 534
Sogéfontenay						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	EUR	4 200	462	99,00	9 055	9 055
Société Générale Investments (UK) Ltd.						
SG House, 41 Tower Hill, EC3N 4SG Londres - Grande-Bretagne	GBP	157 883	(4 155)	98,96	226 194	226 194
SG Expressbank						
92, Bld VI Varentchik, 9000 Varna - Bulgarie	BGN	28 530	49 667	97,95	34 256	34 256
SKB Banka						
Adjovscina,4 - 1513 Ljubljana - Slovénie	SIT	12 649 200	43 512 893	97,43	219 593	219 593
SG Vostok						
5, Nikitsky Pereulok, 103009 Moscou - République de Russie	RUB	478 000	1 216 328	95,35	43 470	43 470
Sogé Périval I						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	7 701	714	94,99	7 313	7 313
Sogé Périval III						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	7 473	806	94,83	7 095	7 095
Sogé Périval II						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	7 816	761	94,75	7 402	7 402
Banque de Polynésie						
Bd Pomare, BP 530, Papeete, Tahiti - Polynésie française	XPF	1 380 000	3 991 586	80,00	12 560	12 560
Crédit du Nord						
28, place Rihour, 59800 Lille	EUR	740 263	247 228	79,99	584 255	584 255
Boursorama						
11, rue de Prony, 75848 Paris	EUR	27 308	122 405	71,01	298 985	234 154

COMPTES SOCIAUX

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale)	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
-	-	1 786	3 230	-	
-	-	261 509	14 991	-	
-	-	256 715	(31 539)	-	1 EUR = 3,664594 BRL
-	-	768	(6 596)	1 082	
-	897 768	733 152	68 381	-	1 EUR = 1,6802 AUD
-	-	956	20 569	-	
-	-	188 801	(1 643)	-	
-	-	77 473	4 278	-	
-	-	1 989	225	190	
-	-	676 326	(175 416)	-	1 EUR = 69,0068 CSD écart = 2 311
-	-	37	(33)	-	1 EUR = 1,5579 CHF
-	-	16 494 965	5 120 586	431	1 EUR = 10 637,6175 IDR
-	38 503	105 571	1 445	4 818	
3 171	-	1 603	138	-	écart = 16 509
-	-	383	236	260	
-	-	790 844	9 047	82 916	
10 633	-	1 793	179	-	
-	913 774	41 194	29 817	-	1 EUR = 0,7048 GBP
-	-	64 200	18 851	3 529	1 EUR = 1,9557 BGN
-	14 903	35 181 602	3 737 143	-	1 EUR = 236,7 SIT
-	6 913	418 433	(87 599)	-	1 EUR = 36,936435RUB
3 293	-	1 756	169	-	
3 171	-	1 736	186	-	
3 171	-	1 757	186	-	écart = 45
-	85 576	8 763 659	1 693 899	8 126	1 EUR = 119,33174 XFP
-	-	1 393 331	157 284	82 903	
-	-	67 856	(16 907)	-	

Tableau des filiales et participations

<i>en milliers d'euros ou d'unités locales</i>						
Sociétés/Siège social		Capital	Capitaux propres	Quote-part	Valeur comptable	
		(devise locale)	autres que le capital (devise locale)	du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)
BFV - SG						
14, Lalana Jeneraly Rabehevitra, BP 196, Antananarivo 101 - Madagascar	MGF	70 000 000	12 012 356	70,00	7 614	7 614
Sogessur						
2, rue Jacques-Daguerre, 92565 Rueil-Malmaison	EUR	25 500	(5 743)	65,00	65 769	8 707
Komerčni Banka						
Centrálá Na Prokope 33 - Postovní Pírhádka 839 - 114 07 Praha 1 - République tchèque	CZK	19 004 926	7 481 704	60,35	1 181 319	1 181 319
Makatéa Inc.						
1221, avenue of the Americas, New York, NY 10020 - USA	USD	1 502 000	2 606	60,00	791 766	791 766
AIG Sorbier						
50, Danbury Road, Wiltom - USA	USD	1 500 000	-	60,00	634 204	634 204
Sogéparts						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	17 600	4 677	60,00	11 253	11 253
Société Générale de Banques au Cameroun						
Rue Joss - Douala - Cameroun	XAF	6 250 000	17 276 536	58,08	16 940	16 940
Société Générale de Banques au Sénégal						
19, avenue Léopold Sédar Senghor, Dakar - Sénégal	XAF	4 527 600	19 291 339	57,72	5 855	5 855
Généfim						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	EUR	72 779	116 054	57,62	89 846	89 846
Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire						
5 & 7, avenue J. Anoma, 01 BP 1355, Abidjan 01 - Côte d'Ivoire	XAF	15 333 335	37 522 355	56,63	20 820	20 820
National Société Générale Bank						
5, rue Champollion - Le Caire - Égypte	EGP	500 000	182 234	54,33	14 997	14 997
Union Internationale de Banque						
65, avenue Habib Bourguiba, 1000A Tunis - Tunisie	TND	70 000	55 243	52,00	75 516	75 516
Société Générale Marocaine de Banques						
55, boulevard Abdelmoumen, Casablanca - Maroc	MAD	1 170 000	1 071 331	51,91	71 866	71 866
Méhétia Inc.						
1105, North Market Street Wilmington - De 19 890, Delaware - USA	USD	2 559 917	4 466	51,00	1 187 777	1 187 777
Banque Roumaine de Développement						
A, Doamnei street, 70016 Bucarest 3 - Roumanie	ROL	4 181 408 000	8 706 867 000	51,00	170 226	170 226
Socgen Real Estate Company						
1221, avenue of the Americas, New York, NY 10020 - USA	USD	800 000	5 999	50,31	810 222	810 222
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société Générale)						
Société Générale Calédonienne de Banque						
56, rue de la Victoire, Nouméa, Nouvelle-Calédonie	XPF	1 068 375	6 274 136	30,50	18 220	18 220
Banca SAI						
Corso Galilei, 12 - 10126 Turin - Italie	EUR	36 890	1 000	30,00	11 067	11 067
United Arab Bank						
Po Box 3562 Abu Dhabi - Émirats arabes unis	AED	302 600	132 718	20,00	11 801	11 801
Sophia						
68, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris	EUR	399 858	951 205	16,45	184 806	184 806
Crédit Logement						
50, boulevard Sébastopol, 75003 Paris	EUR	1 123 980	58 424	13,50	153 485	153 485
Bank Muscat (S.A.O.G.)						
Po Box 134, Ruwi, Poste Code 112 - OMAN	OMR	51 489	94 508	11,15	24 321	24 321

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale)	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
-	15 877	138 818 918	37 115 964	1 357	1 EUR = 7085,58 MGF
-	-	52 598	(9 798)	-	
-	169 201	28 804 781	6 975 134	25 477	1 EUR = 32,41 CZK dont 49 610 acompte/dividendes 2003
-	-	91 390	59 383	49 610	1 EUR = 1,263 USD dont 27 403 acompte/dividendes 2003
-	-	54 790	35 572	27 403	EUR = 1,263 USD
-	-	5 838	5 990	739	
-	70 562	30 975 437	7 011 460	376	écart = 1 675 1 EUR = 655,957 XAF
-	-	36 099 904	7 262 183	2 868	écart = 1 447 1 EUR = 655,957 XAF
-	7 332	6 801	31 348	15 150	
-	60 367	51 266 958	3 878 728	117	écart = 5 166 1 EUR = 655,957 XOF
-	16 156	953 058	272 233	3 901	1 EUR = 7,78008 EGP
-	-	133 207	7 798	1 188	1 EUR = 1,531514 TND écart = 1 142
-	-	2 062 311	385 319	7 543	1 EUR = 11,075626 MAD dont 77 372 acompte/dividendes 2003
-	-	143 775	93 295	77 372	1 EUR = 1,263 USD
-	-	8 568 449 000	1 808 071 000	14 585	1 EUR = 41 158 ROL
-	-	69 312	(980)	-	1 EUR = 1,263 USD
-	43 344	8 093 876	2 009 654	3 642	1 EUR = 119,33174 XPF
-	-	NC	(5 167)	-	
-	-	150 733	77 734	2 738	écart = 81 1 EUR = 4,639126 AED
-	-	324 523	65 556	9 956	
564 095	-	157 335	75 636	5 701	
-	-	NC	NC	2 475	1 EUR = 0,46153 OMR

Tableau des filiales et participations

Tableau des filiales et participations (suite)

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
	Brute	Nette				
II - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations						
A) Filiales non reprises au paragraphe 1						
1°) Filiales françaises	32 284	21 116	6 560 123	707 452	80 517	Écart rééval. : -
2°) Filiales étrangères	228 048	57 388	-	26 697	14 025	Écart rééval. : -
B) Participations non reprises au paragraphe 1						
1°) Dans les sociétés françaises	21 876	4 724	-	-	270	Écart rééval. : -
2°) Dans les sociétés étrangères	80 564	12 690	121 822	-	2 296	Écart rééval. : -

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre Société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces risques et déterminer le montant des provisions nécessaires.

■ Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre Société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. A ce titre, nous avons revu le dispositif de contrôle des modèles de détermination des paramètres utilisés et de prise en compte des risques associés à ces instruments.

■ Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation, la recouvrabilité des impôts différés actifs et l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Courbevois, le 12 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG AUDIT



Christian Mouillon

Comptes sociaux

Informations sur le capital

Répartition du capital et des droits de vote⁽¹⁾ sur 3 ans

	Situation au 31.12.2003		Situation au 31.12.2002		Situation au 31.12.2001	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Salariés et anciens salariés via le Plan d'actionnariat Groupe	8,46 %	14,21 %	7,83 %	13,11 %	7,78 %	12,93 %
Groupama	3,02 %	2,89 %	3,08 %	2,82 %	(3)	(3)
Meiji Life	2,52 %	4,68 %	2,97 %	5,28 %	3,19 %	5,63 %
CDC ⁽²⁾	1,97 %	3,14 %	1,88 %	2,94 %	2,52 %	3,39 %
Fondazione di Torino	1,68 %	1,61 %	(3)	(3)	(3)	(3)
Aviva	1,37 %	1,33 %	4,14 %	4,51 %	6,69 %	8,20 %
Dexia	1,31 %	1,26 %	1,40 %	1,28 %	1,32 %	1,17 %
PSA	0,80 %	1,38 %	1,66 %	3,00 %	2,10 %	3,47 %
Pernod Ricard	(3)	(3)	0,69 %	1,26 %	1,16 %	2,06 %
AGF	(3)	(3)	(3)	(3)	2,50 %	3,94 %
SCH	(3)	(3)	(3)	(3)	1,50 %	1,33 %
Public	72,01 %	69,50 %	70,80 %	65,80 %	65,03 %	57,88 %
Autodétention	4,81 %	0,00 %	3,46 %	0,00 %	4,12 %	0,00 %
Autocontrôle	2,05 %	0,00 %	2,09 %	0,00 %	2,08 %	0,00 %
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Base de référence	438 434 749	457 086 131	430 170 265	469 480 478	431 538 522	488 787 663

À la connaissance de la Société Générale, aucun autre actionnaire, hors OPCVM, ne détient plus de 1 % du capital ou des droits de vote.

(1) Y compris droit de vote double (article 14 des statuts de la Société Générale).

(2) CDC (section générale seulement), hors CDC IXIS Capital Markets.

(3) Actionnaires détenant moins de 1 % du capital ou des droits de vote.

Au 30 juin 2003, sur la base d'une étude sur les titres au porteur identifiable (TPI), le groupe Société Générale comptait environ 326 000 actionnaires individuels (7,6 % du capital, hors plans d'actionnariat salarial).

Aucun actionnaire inscrit au nominatif pur possédant 0,10 % du capital ou plus n'a d'actions Société Générale nanties.

Montant du capital

Au 31 décembre 2003, le capital de la Société Générale, entièrement libéré, s'élevait à 548 043 436,25 EUR et se composait de 438 434 749 actions de 1,25 EUR nominal portant jouissance du 1^{er} janvier 2003.

Dans l'hypothèse où toutes les options consenties seraient exercées, le nombre de titres émis serait de 4 836 225 actions, soit une dilution potentielle de 1,10 % du capital existant. Le capital social serait alors porté à 553 131 617,50 EUR, divisé en 442 505 294 actions.

Dans le cadre des activités de marché, des opérations indicielles ou avec des sous-jacents sur le titre Société Générale peuvent être utilisées. Ces opérations n'ont pas d'incidence sur le montant du capital à venir.

Tableau d'évolution du capital

Opérations	Date (de réalisation ou de constatation)	Variation	Nombre d'actions	Capital social	Variation du capital liée à l'opération (en %)
(nominal : 5 EUR)					
Conversion du capital en EUR :	27.01.1999		102 183 148	510 915 740	
Incorporation de réserves : 43 584 125,27 EUR					
Augmentation de capital Plan d'Épargne 1999	24.06.1999	1 697 190	103 880 338	519 401 650	1,66
Options exercées au 1 ^{er} semestre 1999	29.07.1999	79 368	103 959 706	519 798 530	0,08
Options exercées au 2 ^e semestre 1999	06.08.1999	16 425	103 976 131	519 880 655	0,02
	24.01.2000	354 490	104 330 621	521 653 105	0,34
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2000 jusqu'au 10.05.2000	10.05.2000	33 590	104 364 211	521 821 055	0,03
(nominal : 1,25 EUR)					
Division du nominal par 4	17.05.2000		417 456 844	521 821 055	0,03
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2000 jusqu'au 30.06.2000	20.07.2000	152 860	417 609 704	522 012 130	0,04
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2000	02.08.2000	5 389 594	422 999 298	528 749 122,50	1,29
Options exercées au 2 ^e semestre 2000	16.01.2001	249 120	423 248 418	529 060 522,50	0,06
Augmentation de capital APA Sogenal	04.05.2001	2 685 156	425 933 574	532 416 967,50	0,63
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2001	16.05.2001	4 747 048	430 680 622	538 350 777,50	1,11
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2001	16.07.2001	286 060	430 966 682	538 708 352,50	0,07
Options exercées au 2 ^e semestre 2001	11.01.2002	571 840	431 538 522	539 423 152,50	0,13
Annulation d'actions	20.02.2002	7 200 000	424 338 522	530 423 152,50	1,67
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2002	01.08.2002	566 080	429 791 220	537 239 025,00	1,28
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2002		4 886 618			
Options exercées au 2 ^e semestre 2002	28.01.2003	379 045	430 170 265	537 712 831,25	0,09
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2003		152 130			
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2003	16.07.2003	7 346 674	437 669 069	547 086 336,25	1,71
Options exercées au 2 ^e semestre 2003	26.01.2004	765 680	438 434 749	548 043 436,25	0,17

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 mai 1997, le Conseil d'administration dans ses séances des 25 juin 1997, 24 juin 1998 et 12 janvier 2001 a consenti des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles au bénéfice de certains membres du personnel et mandataires sociaux ; en outre, les 8 septembre 1999, 2 août 2000 et 16 janvier 2002, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a consenti des options d'achat d'actions.

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été accordée par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2002, le Conseil d'administration dans sa séance du 22 avril 2003 a consenti des options d'achat d'actions.

Au 31 décembre 2003, il restait 4 836 225 options de souscription non levées pouvant donner lieu à la création de 5 924 235 actions supplémentaires, soit 6,05 M EUR de capital nominal (cf. les Plans d'options, p. 24).

L'Assemblée générale mixte du 23 avril 2002 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital réservées pour un montant nominal maximum de 100 M EUR valable pour une durée de cinq ans :

- aux salariés et anciens salariés retraités ou préretraités de la Société Générale, adhérents du Plan d'épargne d'entreprise ;
- aux salariés et anciens salariés retraités ou préretraités de la Société Générale et de tout ou partie des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de la réglementation en vigueur, adhérents des Plans d'épargne d'entreprise ou de Groupe prévoyant la possibilité de participer aux augmentations de capital de la Société Générale réservées aux salariés selon les dispositions des articles L. 225-129 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 443-1 et suivants du Code du travail, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions.

Cette autorisation a pour but de permettre aux bénéficiaires de souscrire, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fonds communs de placement, des actions nouvelles dont le prix de souscription est fixé dans les conditions légales définies à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Dans le cadre de cette autorisation, une première opération a été réalisée en 2003 pour un montant nominal de 9,2 M EUR.

Informations sur le capital

Autorisation donnée à la Société d'opérer sur ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 22 avril 2003 a autorisé la Société à opérer en bourse, sur ses propres actions, en vue de les annuler, de permettre la mise en place d'un programme de motivation des salariés ou d'accompagner éventuellement des opérations réservées aux salariés ainsi que la réalisation d'opérations d'acquisition de toute nature ou encore de gestion financière des fonds propres, ainsi que pour la régularisation des cours dans les conditions et limites définies par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et, en outre, suivant les modalités ci-après :

- prix d'achat maximum : 97 EUR ;
- prix de vente minimum : 39 EUR ;
- nombre maximum d'actions : 10 % du nombre total d'actions représentant le capital.

Durée de l'autorisation

18 mois. Cette autorisation sera reprise lors de la prochaine Assemblée des actionnaires dans les conditions fixées par la dixième résolution (page 220).

Titres au porteur identifiables (article 6 des statuts)

La société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

Information sur la part du capital détenue par les salariés en application des Plans d'épargne d'entreprise ou de Groupe

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué qu'au 31 décembre 2003 le personnel de la Société Générale, du Crédit du Nord et ses filiales détenaient, dans le cadre de fonds communs de placement, créés en application du Plan d'épargne d'entreprise de la Société Générale et du Plan d'épargne de Groupe, un total de 37 030 380 actions de la Société Générale représentant 8,4 % du capital social.

Accords existant entre la Société Générale et ses actionnaires

1. Le 27 juin 1997, un accord est intervenu entre le groupe Pernod Ricard et la Société Générale modifié le 18 décembre 2002 et concernant l'attribution d'un droit de préférence par la société Santa Lina (groupe Pernod Ricard) à la Société Générale sur les actions Société Générale détenues.

Il a été mis fin aux clauses de cet accord relatif au droit de préférence, le 1^{er} août 2003. Cette information a fait l'objet d'une publication du Conseil des marchés financiers dans une décision n° 203C1265 en date du 12 août 2003.

2. La Société Générale a conclu le 24 juillet 2000 avec Santander Central Hispano une convention concernant la gestion de leurs participations réciproques. Aux termes de cet accord, la Société Générale et Santander Central Hispano se reconnaissent mutuellement un droit de préemption sur les actions détenues, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, par chacune des parties dans le capital de l'autre, ce droit ne s'appliquant pas en cas d'offre publique émise par un tiers visant les actions de l'une ou de l'autre des parties.

La convention est conclue pour une période initiale de trois ans à compter de sa signature et est reconductible par période de deux ans.

Cette clause de préemption a été publiée par le Conseil des marchés financiers dans une décision n° 201C1417 en date du 30 novembre 2001. Cet accord est toujours en vigueur au 31 décembre 2003. Toutefois, à cette date, Santander Central Hispano ne détenait plus aucune participation au capital de la Société Générale.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Rapport complémentaire du Conseil d'administration

(Article 155.2 du décret du 23 mars 1967)

I- Décision d'augmentation de capital réservée aux salariés

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 23 avril 2002 pour un montant nominal global de 100 M EUR, le Conseil d'administration du 12 février 2003 a décidé :

- de procéder à une nouvelle augmentation de capital réservée par émission d'actions à souscrire en numéraire, conformément aux dispositions de l'article L. 443.5 du Code du travail,
 - aux salariés et anciens salariés retraités et préretraités de la Société Générale qui adhèrent au Plan d'épargne d'entreprise,
 - aux salariés et anciens salariés retraités et préretraités du Crédit du Nord et de ses filiales qui adhèrent à leur Plan d'épargne d'entreprise respectif,
 - aux salariés des Sociétés Signataires du nouveau Plan d'Épargne Groupe et du Plan d'épargne Groupe International énumérées, respectivement, en Annexe 1 et en Annexe 2 ;
- que les actions souscrites, qui seront créées jouissance du 1^{er} janvier 2003, devront être intégralement libérées lors de la souscription.
- que cette augmentation de capital sera réalisée par l'intermédiaire de fonds communs de placement constitués dans le cadre de ces plans, à l'exception du Plan d'épargne Groupe International où elle sera réalisée par voie d'actionnariat direct ;
- de déléguer au Président tous les pouvoirs à l'effet de réaliser l'augmentation de capital ainsi que d'y surseoir totalement ou partiellement, pour, dans le respect des décisions du Conseil d'administration, notamment :
 - fixer, conformément aux dispositions légales, par décision à intervenir entre le 1^{er} avril 2003 et le 17 avril 2003 inclus la date de la souscription c'est à dire notamment, le début et la durée de la période de souscription,
 - en conséquence de cette décision, arrêter les prix de souscription.

Le Président a fait usage de cette délégation le 8 avril 2003.

La Commission des opérations de Bourse a apposé le visa n° 03-292 sur la note d'opération le 18 avril 2003.

Il est rappelé qu'une opération a été réalisée :

- en 1999, à hauteur de 8,5 M EUR nominal, soit 1 697 190 actions,
- en 2000, à hauteur de 6,7 M EUR nominal, soit 5 389 594 actions de 1,25 EUR nominal,
- en 2001, à hauteur de 5,9 M EUR nominal, soit 4 747 048 actions, et
- en 2002, à hauteur de 6,1 M EUR nominal soit 4 886 618 actions.

II - Montant de l'augmentation du capital

Le Conseil d'administration a fixé le montant maximum de l'augmentation de capital à 18,75 M EUR nominal, étant entendu que compte tenu des règles spécifiques applicables aux augmentations de capital réservées aux salariés, l'opération ne sera réalisée qu'à hauteur des souscriptions recueillies.

Le montant définitif de l'augmentation de capital ne sera connu qu'au terme des opérations de centralisation, la période de souscription des salariés s'étendant elle-même du 23 avril, 10 h (heure de Paris) au 7 mai 2003 inclus, minuit (heure de Paris).

Le Conseil d'administration a également décidé que cette augmentation de capital comporterait quatre tranches distinctes :

Première tranche

Le montant maximal de la première tranche est fixé à 11,25 M EUR nominal correspondant à l'émission de 9 000 000 actions nouvelles au nominal de 1,25 EUR.

La première tranche est réservée aux salariés et anciens salariés retraités et préretraités de la Société Générale.

Deuxième tranche

Le montant maximal de la deuxième tranche est fixé à 1,875 M EUR nominal correspondant à l'émission de 1 500 000 actions nouvelles au nominal de 1,25 EUR.

Informations sur le capital

La deuxième tranche est réservée aux salariés et anciens salariés retraités et préretraités du Crédit du Nord et de ses filiales.

Troisième tranche

Le montant maximal de la troisième tranche est fixé à 1,875 M EUR nominal correspondant à l'émission de 1 500 000 actions nouvelles au nominal de 1,25 EUR.

La troisième tranche est réservée aux salariés des sociétés du groupe Société Générale dont le siège social est situé soit en France métropolitaine soit dans les départements d'Outre-Mer.

Quatrième tranche

Le montant maximal de la quatrième tranche est fixé à 3,75 M EUR nominal correspondant à l'émission de 3 000 000 actions nouvelles au nominal de 1,25 EUR.

La quatrième tranche est réservée aux salariés :

- (i) des sociétés du groupe Société Générale dont le siège social est situé soit hors de France, soit dans les Territoires d'Outre-Mer, et
- (ii) des succursales du groupe Société Générale qui sont établies soit hors de France, soit dans les Territoires d'Outre-Mer.

III - Décision d'ouverture de la souscription

Le Président a décidé le 8 avril 2003, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 février 2003 que la période de souscription commencera le mercredi 23 avril 2003, 10h (heure de Paris) et se terminera le mercredi 7 mai 2003, minuit (heure de Paris).

IV - Prix de souscription

Dans les limites fixées à l'article L. 443.5 du Code du travail et par l'Assemblée générale mixte du 23 avril 2002, le Conseil d'administration a décidé :

- que le prix de souscription des actions Société Générale ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Société Générale constatés au Premier Marché d'Euronext Paris SA lors des 20 (vingt) séances de bourse précédant le jour de la décision par le Président fixant la date d'ouverture de la période de souscription,
- sans préjudice des dispositions ci-après, que la décote par rapport à cette moyenne est égale à 20 %,

étant précisé qu'en ce qui concerne les Bénéficiaires adhérant au Plan d'Epargne Groupe International, la méthode de calcul du prix de souscription des actions Société Générale et le montant de la décote pourront exceptionnellement être adaptés en fonction de certaines exigences légales et/ou réglementaires locales, mais qu'en toutes circonstances, les exigences du droit français (maximum et minimum) seront respectées.

En conséquence, le Président, sur délégation du Conseil d'administration, a arrêté le prix de souscription par action, vu la moyenne des premiers cours cotés de l'action Société Générale constatés au Premier Marché d'Euronext Paris SA lors des vingt (20) séances de bourse précédant la date de la décision par le Président du 8 avril 2003, soit 49,47 EUR, ci-après le "prix de référence") :

- (i) dans le cadre des trois (3) premières tranches de l'augmentation de capital réservée qui seront souscrites via les fonds communs de placement "Société Générale Fonds E (Actions SG)", "Fonds G", "FCPE France (Actions SG)" et, le cas échéant, des fonds relais lorsque les nécessités techniques l'imposent,
- pour la part des versements individuels inférieurs ou égaux à 20 000 EUR, à 39,58 EUR, soit le prix de référence diminué de la décote de 20 %,
- pour la part des versements individuels compris entre 20 001 EUR et 40 000 EUR, à 49,47 EUR, soit le prix de références,

(ii) dans le cadre de la quatrième (4^e) tranche de l'augmentation de capital réservée, à 39,58 EUR, soit le prix de référence diminué de la décote de 20 %, sauf pour les salariés résidents de l'État de Californie pour lesquels le prix de souscription est égal à 42,05 EUR, soit le prix de référence diminué d'une décote de 15 %.

V - Incidence de l'augmentation de capital

Incidence théorique sur la quote-part de capitaux propres

La quote-part actuelle dans les capitaux propres de la Société Générale, sur la base des comptes au 31 décembre 2002 après affectation des résultats de l'exercice, est de 31,27 EUR par action.

Si le plafond réservé à cette émission, fixé à 18,75 M EUR nominal était atteint (soit 15 000 000 d'actions nouvelles) et si la totalité de la souscription avait lieu au prix de souscription décoté de 39,58 EUR par action, l'apport supplémentaire serait de 593,7 M EUR. La quote-part de capitaux propres par action passerait alors à 31,55 EUR.

Incidence théorique sur la valeur boursière

Elle dépend de l'évolution du cours de l'action par rapport à son cours actuel et du succès de l'émission.

Si le plafond de l'émission était atteint, si le cours de bourse demeurait égal à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances précédant le 8 avril 2003, soit 49,47 EUR, et si la totalité de la souscription avait lieu au prix de souscription décoté de 39,58 EUR par action, la capitalisation boursière serait portée à 21 874,2 M EUR pour un nouveau nombre total d'actions de 445 170 265. L'incidence théorique de l'émission serait alors de - 0,67 %, ramenant le cours théorique à 99,33 % de sa valeur avant l'émission.

On notera que ces appréciations, faites sur la base d'une dilution théorique, pourront être modifiées en fonction de la rentabilité des capitaux recueillis.

Informations sur le capital

Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 6 mars 2002 sur l'émission d'actions réservée, autorisée par votre Assemblée générale mixte du 23 avril 2002.

Nous vous rappelons que cette augmentation de capital est, en application des dispositions de l'article L. 225-129 VII du Code de commerce, réservée aux salariés de la Société Générale et des sociétés qui lui sont liées adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise mis en place ou à mettre en place.

Cette Assemblée avait délégué à votre Conseil d'administration le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage de cette autorisation, votre Conseil d'administration a décidé dans sa séance du 12 février 2003 de déléguer à votre Président le pouvoir de procéder à une augmentation de capital d'un montant maximum de 18,75 M EUR, par l'émission d'actions à souscrire en numéraire répartie en quatre tranches :

- la première tranche est réservée à hauteur de 11,25 M EUR aux salariés et anciens salariés retraités et préretraités de la Société Générale adhérents au Plan d'épargne d'entreprise du 28 juin 2002 et qui souscriront indirectement à l'opération via le fonds commun de placement d'entreprise dénommé "Société Générale Fonds E (Actions SG)",
- la seconde tranche est réservée à hauteur de 1,875 M EUR aux salariés et anciens salariés retraités et préretraités du Crédit du Nord et de ses filiales qui adhèrent à leur Plan d'épargne d'entreprise respectif et qui souscriront indirectement à l'opération via le fonds commun de placement d'entreprise dénommé "Fonds G",
- la troisième tranche est réservée à hauteur de 1,875 M EUR aux salariés des sociétés du groupe Société Générale dont le siège social est soit en France métropolitaine, soit dans les départements d'Outre-Mer, et qui adhèrent au nouveau Plan d'épargne Groupe et qui souscriront indirectement à l'opération via le fonds commun de placement d'entreprise dénommé "FCPE France (Actions SG)",

- la quatrième tranche est réservée à hauteur de 3,75 M EUR aux salariés des sociétés du groupe Société Générale, dont le siège social est hors de France ou des départements d'Outre-Mer, et des salariés des succursales du groupe Société Générale établies soit hors de France, soit dans les territoires d'Outre-Mer qui adhèrent au Plan d'épargne Groupe international et qui souscriront directement à l'opération réservée.

Votre Président a fait usage de cette délégation en date du 8 avril 2003.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations chiffrées extraites des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la Société et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 23 avril 2002 et des indications fournies à celle-ci,
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif,
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 avril 2003

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG AUDIT



Christian Mouillon

Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2003

Au cours de l'année 2003, la Société Générale a notamment effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

À l'étranger

Acquisition

MTS SpA par absorption de EuroMTS Ltd.

Renforcement de participation

SKB Banca – Société Générale de Banques en Guinée Équatoriale.

Souscription aux augmentations de capital

Banco SG Brasil – SG Ariki – United Arab Bank (Pda) – Sorbier Aig – Bank Muscat International (Pda) – Bank SG Vostok – SG Americas.

Cession totale

– Hors Groupe

Eberco High Tech I – Eberco High Tech II – SG Finance Praha – EuroMTS Ltd. par absorption par MTS SpA – Muang Ek Golf Co., Ltd. – Shanghai Associated Finance Co., Ltd. (SAFCO) – Al Meezan Investment Bank Ltd.

– Intra-Groupe

SGAM UK – SG North America par apport à SG Americas – Unicredito Italiano Spa.

Allègement de la participation

Swift – Werbrow Holding – SG Asia (Singapore) Ltd.

En France

Acquisition

Linden SAS – Fontanor – Ipersoc SAS.

Renforcement de participation

Boursorama – Crédit de Refinancement de l'Habitat (CRH) – SAS Carte Bleue – Sofaris.

Souscription aux augmentations de capital

Crédit Logement – Sogessur – Épargne Service Entreprise (ESE) – Linden SAS – BMS Développement – BMS Exploitation – Orpavimob – Société Générale Asset Management (SGAM) – Ezeport – Fontanor – Ipersoc SAS.

Cession totale

Patriges Eta – Club Kyriel Snc – Silic– Gecina – Soguefi – Société de Gestion Foncière et Financière (SGFF) – Cerip France – Snc Framont – Varipart – SCI Les Acacias – Barfin – Siparex Croissance.

– Dissolution dans SG par confusion de patrimoine

Crédit Immobilier Général (CIG) – Nabab– Société du Centre d'Affaires Paris Trocadéro (SCAPT) – Patriges Raspail – 5 Boulevard de la Madeleine.

Allègement de la participation

Garages Haussmann-Mogador.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233.6 du Code du commerce, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2003 par le portefeuille titres de la Société Générale.

Franchissement en hausse				Franchissement en baisse			
Seuil	Sociétés	% du capital		Seuil	Sociétés	% du capital	
		31.12.03	antérieur			31.12.03	antérieur
5 %				5 %	SCI Les Acacias	–	10,00 %
					Eberco High Tech II	–	9,49 %
					Al Meezan Investment Bank Ltd.	–	6,80 %
					Soguefi	–	6,19 %
10 %				10 %	Soginnove	8,56 %	18,88 %
					Snc Framont	–	15,00 %
					Société de Gestion Foncière et Financière (SGFF)	–	13,00 %
					Garages Haussmann Mogador	5,72 %	12,97 %
					Eberco High Tech I	–	11,98 %
20 %				20 %	SGAM UK		30,00 %
33 %	Société Générale de Banques en Guinée Équatoriale	45,79 %	32,44 %	33 %	Shanghai Associated Finance Co., Ltd. (SAFCO)	–	50,00 %
					SNC Club Kyriel	–	50,00 %
					Cerip France	–	33,96 %
50 %	Ipersoc SAS	100,00 %	–	50 %	Credit Immobilier Général (CIG)	–	100,00 %
	Linden SAS	100,00 %	–		SG North America	–	100,00 %
	Fontanor	100,00 %	–		Société du Centre d'Affaires Paris Trocadéro (SCAPT)	–	100,00 %
	Sorbier Aig	60,00 %	–		Patriges Eta	–	100,00 %
					Patriges Raspail	–	100,00 %
					Nabab	–	100,00 %
					SG Finance Praha	–	100,00 %
					Variport	–	99,96 %
					5 Boulevard de la Madeleine	–	99,92 %
					Barfin	–	99,88 %

Activité des principales filiales et affiliées

Activité des principales filiales et affiliées

En M EUR au 31 décembre (comptes individuels des filiales ou des sous-groupes, en normes comptables locales et avant retraitements de consolidation)

Dénomination de la filiale et pays d'implantation	Nature des activités	Date d'arrêt	% de détention	Total du bilan	Fonds propres (1)
RÉSEAUX DE DÉTAIL et sociétés affiliées					
France					
Groupe Crédit du Nord	Banque de détail	31/12/02	80,0 %	23 660,6	1 188,0
France	France métropolitaine	31/12/03	80,0 %	26 869,9	1 274,4
Banque de Polynésie (BDP)	Banque de détail	31/12/02	80,0 %	870,0	56,0
Polynésie	à l'étranger	31/12/03	80,0 %	937,8	59,7
Société Générale Calédonienne de Banques (SGCB)	Banque de détail	31/12/02	100,0 %	776,0	72,0
Nouvelle-Calédonie	à l'étranger	31/12/03	100,0 %	775,0	77,0
Société Générale de Banques aux Antilles (SGBA) – Antilles	Banque de détail	31/12/02	100,0 %	299,0	10,0
	à l'étranger	31/12/03	100,0 %	295,0	12,0
Banque Française Commerciale "Océan Indien" (BFCOI*) – Réunion	Banque de détail	31/12/02	0,0 %	N/A	N/A
	à l'étranger	31/12/03	50,0 %	749,1	51,8
Europe centrale et orientale					
Groupe Komerčni Banka (KB)	Banque de détail	31/12/02	60,4 %	13 937,4	1 073,9
République tchèque	à l'étranger	31/12/03	60,4 %	13 746,0	1 241,0
Banque Roumaine de Développement (BRD)	Banque de détail	31/12/02	51,0 %	1 825,0	270,0
Roumanie	à l'étranger	31/12/03	51,0 %	1 941,7	256,6
SKB Banka	Banque de détail	31/12/02	99,3 %	1 564,0	124,0
Slovénie	à l'étranger	31/12/03	99,6 %	1 654,8	120,9
SG Express Bank	Banque de détail	31/12/02	98,0 %	307,0	43,0
Bulgarie	à l'étranger	31/12/03	98,0 %	339,0	48,0
Afrique et Moyen-Orient					
Société Générale Marocaine de Banques (SGMB)	Banque de détail	31/12/02	52,0 %	2 324,0	227,0
Maroc	à l'étranger	31/12/03	52,0 %	2 439,0	237,0
Société Générale de Banques au Liban (SGBL)	Banque de détail	31/12/02	50,0 %	2 200,0	111,0
Liban	à l'étranger	31/12/03	50,0 %	1 967,0	91,0
National Société Générale Bank (NSGB)	Banque de détail	31/12/02	54,3 %	1 823,0	157,0
Égypte	à l'étranger	31/12/03	54,3 %	1 563,0	140,0
Union Internationale de Banques (UIB)	Banque de détail	31/12/02	52,0 %	1 247,0	90,0
Tunisie	à l'étranger	31/12/03	52,0 %	1 115,0	82,0
Société Générale de Banques en Côte-d'Ivoire (SGBCI) – Côte-d'Ivoire	Banque de détail	31/12/02	56,6 %	727,0	72,0
	à l'étranger	31/12/03	56,6 %	638,0	78,0
Société Générale de Banques au Sénégal (SGBS)	Banque de détail	31/12/02	57,7 %	490,0	44,0
Sénégal	à l'étranger	31/12/03	57,7 %	525,0	52,0
Société Générale de Banques au Cameroun	Banque de détail	31/12/02	58,1 %	445,0	41,8
Cameroun	à l'étranger	31/12/03	58,1 %	460,0	46,6
SSB Bank Ltd.*	Banque de détail	31/12/02	0,0 %	N/A	N/A
Ghana	à l'étranger	31/12/03	51,0 %	188,1	32,8
Amérique					
Banco SG SA	Banque de détail	31/12/02	99,5 %	341,0	62,0
Argentine	à l'étranger	31/12/03	99,7 %	312,0	38,0

*Société acquise en 2003

COMPTES SOCIAUX

Dépôts de la clientèle	Concours à la clientèle	Provisions mathématiques techniques (2)	Chiffre d'affaires (3)	Produit net bancaire	Résultat net après impôts sur les bénéfices	Effectifs
13 846,3	14 976,4	–	–	1 162,9	175,7	8 007
14 292,6	17 291,8	–	–	1 234,4	190,4	7 904
720,0	683,0	–	–	55,0	15,0	290
787,5	754,2	–	–	57,5	11,5	290
598,0	589,0	–	–	53,0	16,0	284
664,0	601,0	–	–	55,0	18,0	284
154,0	169,0	–	–	16,0	– 1,0	134
153,0	218,0	–	–	16,2	– 1,0	141
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
577,1	512,6	–	–	47,9	6,4	381
10 632,8	3 834,0	–	–	715,1	282,9	8 704
10 300,0	4 020,0	–	–	672,0	284,0	8 233
1 408,0	853,0	–	–	179,0	64,0	4 365
1 508,7	1 188,9	–	–	195,0	63,9	4 258
1 089,0	752,0	–	–	72,0	0,0	1 052
1 114,3	800,2	–	–	78,7	0,4	1 024
250,0	145,0	–	–	24,0	8,0	806
263,0	214,0	–	–	27,0	8,0	840
1 659,0	1 355,0	–	–	143,0	37,0	2 061
1 661,0	1 416,0	–	–	152,0	35,0	2 062
1 653,0	693,0	–	–	80,0	10,0	1 013
1 507,0	560,0	–	–	68,0	1,0	1 010
1 536,0	1 073,0	–	–	83,0	38,0	808
1 343,0	827,0	–	–	83,0	40,0	886
915,0	832,0	–	–	46,0	4,0	1 463
804,0	795,0	–	–	39,0	2,0	1 459
553,0	484,0	–	–	63,0	1,0	983
495,0	381,0	–	–	60,0	6,0	748
357,0	312,0	–	–	42,0	9,0	445
429,0	365,0	–	–	42,0	9,0	480
387,7	253,3	–	–	33,1	5,8	550
389,2	273,0	–	–	34,4	10,7	545
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
113,8	67,2	–	–	32,1	7,1	689
230,0	153,0	–	–	32,0	– 36,0	963
223,0	137,0	–	–	15,0	– 22,0	957

Activité des principales filiales et affiliées

En M EUR au 31 décembre (comptes individuels des filiales ou des sous-groupes, en normes comptables locales et avant retraitements de consolidation)

Dénomination de la filiale et pays d'implantation	Nature des activités	Date d'arrêté	% de détention	Total du bilan	Fonds propres (1)
Sociétés affiliées					
Sogébaïl France	Crédit bail immobilier	31/12/02 31/12/03	46,1 % 44,3 %	1 706,6 1 575,0	227,8 201,7
Sogéfimur France	Crédit bail immobilier	31/12/02 31/12/03	100,0 % 100,0 %	882,9 988,7	66,1 67,1
Sogelease France France	Crédit bail mobilier	31/12/02 31/12/03	100,0 % 100,0 %	1 449,9 1 752,8	57,7 251,4
Compagnie Générale d'Affacturage (CGA) France	Affacturage	31/12/02 31/12/03	100,0 % 100,0 %	1 402,1 1 859,4	26,9 26,7
Parel France	Compensateur valeurs mobilières	31/12/02 31/12/03	100,0 % 100,0 %	1 516,0 932,8	23,6 21,5
SERVICES FINANCIERS					
GEFA – Gesellschaft für Absatzfinanzierung GmbH Allemagne	Financements d'équipements	31/12/02 31/12/03	100,0 % 100,0 %	5 256,3 5 005,7	541,1 498,1
GEFA Leasing GmbH Allemagne	Financements d'équipements	31/12/02 31/12/03	100,0 % 100,0 %	1 706,6 1 682,4	51,1 51,1
Groupe Franfinance France	Financements spécialisés	31/12/02 31/12/03	100,0 % 100,0 %	4 639,8 4 589,2	302,9 322,1
Fiditalia Spa Italie	Crédit à la consommation	31/12/02 31/12/03	100,0 % 100,0 %	2 525,0 3 018,0	180,1 196,0
Groupe ALD International GmbH Allemagne	Location et financement automobile	31/12/02 31/12/03	100,0 % 100,0 %	1 638,5 1 763,0	165,1 172,7
Temsys France	Location et financement automobile	31/12/02 31/12/03	100,0 % 100,0 %	1 178,0 1 134,0	66,4 69,3
Compagnie Générale de Location d'Équipements (CGL-CGI) – France	Financements automobile	31/12/02 31/12/03	84,6 % 99,7 %	2 394,0 2 555,0	132,0 156,0
Eqdom Maroc	Crédit à la consommation	31/12/02 31/12/03	53,6 % 53,6 %	369,9 440,5	85,7 89,6
Sogécap France	Assurance vie	31/12/02 31/12/03	100,0 % 100,0 %	35 836,9 41 034,1	810,6 935,4
Sogessur France	Assurance dommages	31/12/02 31/12/03	65,0 % 65,0 %	79,8 102,4	12,0 10,0
Europe Computer Systèmes (Groupe ECS) France	Location et gestion de parcs informatiques	31/12/02 31/12/03	100,0 % 100,0 %	618,1 654,1	94,4 105,8
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT					
Société Générale Holding Australia Ltd. (SGHAL) Australie	Banque de financement et d'investissement	31/12/02 31/12/03	100,0 % 100,0 %	10 034,5 7 755,7	115,5 159,9
Société Générale Canada Canada	Banque de financement et d'investissement	31/12/02 31/12/03	100,0 % 100,0 %	3 354,7 4 048,6	177,5 178,7
Banco Société Générale Brasil SA Brésil	Banque de financement et d'investissement	31/12/02 31/12/03	100,0 % 100,0 %	122,1 103,6	17,2 20,6

COMPTES SOCIAUX

Dépôts de la clientèle	Concours à la clientèle	Provisions mathématiques techniques (2)	Chiffre d'affaires (3)	Produit net bancaire	Résultat net après impôts sur les bénéfices	Effectifs
-	1 531,2	-	-	28,1	15,0	-
-	1 404,7	-	-	25,7	12,8	-
-	734,9	-	-	7,8	3,1	-
-	855,9	-	-	10,0	4,0	-
-	1 376,8	-	-	18,6	1,3	-
-	1 519,4	-	-	17,3	3,7	-
-	1 388,7	-	62,9	35,8	6,5	171
-	1 806,1	-	68,2	41,7	8,1	187
		-	17,2	19,5	4,6	57
		-	14,8	15,8	2,6	56
21,2	5 181,7	-	-	261,7	183,9	723
34,6	4 934,9	-	-	223,3	100,9	740
43,1	1 450,7	-	-	732,6	-	-
58,9	1 542,3	-	-	671,9	-	-
-	4 440,4	-	-	221,3	46,2	1 113
-	4 411,9	-	-	240,9	59,5	1 234
-	2 243,9	-	-	140,7	8,0	620
-	2 634,7	-	-	166,9	15,1	640
-	-	-	412,2	82,4	61,5	498
-	-	-	391,2	94,1	10,7	601
8,4	975,3	-	479,7	45,7	5,3	475
6,9	919,8	-	518,1	57,5	1,4	597
41,0	1 514,0	-	-	108,0	25,0	529
39,0	1 606,0	-	-	129,0	27,0	533
-	414,3	-	-	23,6	6,4	229
-	479,5	-	-	43,0	10,8	299
-	-	32 717,7	4 765,3	166,5	65,4	366
-	-	37 292,2	5 667,2	226,0	102,9	374
-	-	17,9	19,9	-	- 11,1	200
-	-	34,2	44,2	-	- 9,8	210
-	-	-	1 888,3	147,6	24,6	975
-	-	-	1 827,0	150,4	27,5	972
180,5	1 388,1	-	-	107,1	- 7,6	255
198,5	1 320,8	-	-	111,1	38,5	264
1 282,0	1 166,7	-	-	48,2	6,6	120
1 052,1	2 651,4	-	-	40,7	5,4	122
60,3	11,0	-	-	18,5	- 2,5	82
38,4	4,2	-	-	5,2	- 9,0	76

Activité des principales filiales et affiliées

En M EUR au 31 décembre (comptes individuels des filiales ou des sous-groupes, en normes comptables locales et avant retraitements de consolidation)

Dénomination de la filiale et pays d'implantation	Nature des activités	Date d'arrêté	% de détention	Total du bilan	Fonds propres (1)
Korean French Banking Corporation-Sogéko Corée du Sud	Banque de de financement et d'investissement	31/12/02	41,4 %	294,4	24,8
		31/12/03	41,4 %	161,6	19,0
Genefim France	Crédit-bail Immobilier	31/12/02	100,0 %	1 116,4	167,5
		31/12/03	100,0 %	1 184,8	153,1
Société Générale Asia Limited Hong Kong	Banque d'investissement	31/12/02	100,0 %	176,1	82,6
		31/12/03	100,0 %	243,2	75,8
SG Cowen Securities Corporation États-Unis	Banque d'investissement	31/12/02	100,0 %	10 913,8	684,3
		31/12/03	100,0 %	17 354,8	411,7
Groupe Fimat France	Courtage de produits dérivés	31/12/02	100,0 %	8 724,0	759,4
		31/12/03	100,0 %	12 600,0	202,0
SG Securities London Ltd. (SGSL) Royaume-Uni	Courtage de valeurs mobilières	31/12/02	100,0 %	2 207,0	145,6
		31/12/03	100,0 %	293,4	135,2
Société Générale Securities Paris France	Courtage de valeurs mobilières	31/12/02	100,0 %	278,5	18,5
		31/12/03	100,0 %	112,2	18,5
Société Générale Securities (North Pacific) Ltd., Tokyo Branch – Japon	Courtage de valeurs mobilières	31/12/02	100,0 %	791,3	131,2
		31/12/03	100,0 %	2 199,2	147,8
SG Securities Asia International Holdings Ltd. Hong Kong	Courtage de valeurs mobilières	31/12/02	100,0 %	283,3	119,7
		31/12/03	100,0 %	341,4	138,7
Boursorama France	Courtage en ligne	31/12/02	67,4 %	410,1	148,4
		31/12/03	71,0 %	816,6	107,5
Banque de Réescampte et de Placement (BAREP) – France	Banque spécialisée en gestion alternative	31/12/02	100,0 %	7 388,4	50,5
		31/12/03	100,0 %	4 985,9	49,3
GESTIONS D'ACTIFS					
Groupe SG Asset Management (SGAM) France	Gestion mobilière	31/12/02	100,0 %	1 984,5	1 728,8
		31/12/03	100,0 %	1 973,5	1 690,1
Groupe Trust Company of the West (TCW) États-Unis	Gestion mobilière	31/12/02	55,0 %	343,9	177,0
		31/12/03	60,9 %	317,4	183,9
Société Générale Bank & Trust (SGBT) Luxembourg	Gestion privée	31/12/02	100,0 %	11 309,1	1 015,3
		31/12/03	100,0 %	16 737,8	1 147,8
Groupe Société Générale Hambros Bank & Trust Ltd. (SGHBT) – Royaume-Uni	Gestion privée	31/12/02	100,0 %	3 203,7	481,7
		31/12/03	100,0 %	3 372,9	446,8
SG Banque De Maertelaere (SGBDM) Belgique	Gestion privée	31/12/02	95,5 %	308,5	32,1
		31/12/03	95,5 %	389,0	38,1
SG Private Banking (Suisse) SA* Suisse	Gestion privée	31/12/02	0,0 %	N/A	N/A
		31/12/03	77,6 %	1 656,9	166,3

*Société acquise en 2003.

(1) Fonds propres y compris résultat de l'exercice.

(2) Pour les sociétés d'assurances.

(3) Pour les sociétés de bourse, d'assurance ou de services pour lesquelles cette notion est applicable.

Les filiales pour lesquelles aucun effectif n'a été mentionné n'ont pas de personnel dédié.

Groupe ALD International GmbH

À partir de fin février 2003, le groupe ALD comprend les activités acquises auprès de Hertz Lease (location longue durée et gestion de flotte automobile).

SG Securities London Ltd.

Afin de simplifier la structure du Groupe, toutes les activités de SG Securities London ont été transférées début juin 2003 à la succursale londonienne du Groupe.

Dépôts de la clientèle	Concours à la clientèle	Provisions mathématiques techniques (2)	Chiffre d'affaires (3)	Produit net bancaire	Résultat net après impôts sur les bénéfices	Effectifs
90,5	166,1	-	-	14,6	- 28,5	74
37,2	98,8	-	-	4,9	1,5	73
-	1 034,1	-	-	39,0	26,3	43
-	1 117,0	-	-	29,0	14,9	42
-	21,4	-	-	33,8	8,7	72
-	17,9	-	-	28,5	13,3	64
14,6	6,1	-	-	508,6	- 294,9	716
29,8	35,9	-	-	470,2	- 174,8	637
7 563,0	549,9	-	-	271,2	37,8	1 101
6 650,0	337,0	-	-	402,0	64,0	1 175
-	-	-	-	70,9	- 45,4	358
-	-	-	-	37,4	- 3,8	16
-	-	-	117,5	68,8	1,2	132
-	-	-	60,5	37,8	- 0,0	118
86,1	94,4	-	-	84,1	15,7	240
312,0	759,2	-	-	140,1	27,8	183
-	-	-	124,8	129,7	25,2	156
-	-	-	94,8	97,2	54,6	95
174,4	3,0	-	53,5	40,3	- 6,0	236
374,7	18,9	-	88,9	66,8	- 7,7	376
1 517,8	1 955,3	-	-	29,8	11,1	87
1 421,2	848,7	-	-	29,1	9,9	83
-	-	-	562,6	-	186,7	704
-	-	-	499,2	-	146,6	736
-	-	-	314,3	-	14,8	588
-	-	-	280,6	-	21,1	587
5 021,5	4 467,8	-	-	229,5	102,7	658
6 169,6	6 301,1	-	-	370,6	166,7	909
2 662,9	401,1	-	113,5	89,6	27,8	487
2 794,8	463,3	-	94,6	77,3	20,2	434
227,7	3,6	-	-	25,4	5,8	164
311,8	11,3	-	-	26,7	5,9	174
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
12 321,3	975,3	-	-	77,2	2,7	395

Société Générale Bank & Trust Luxembourg

Les données de cette filiale incluent les effets de l'acquisition, en juillet 2003, de la Compagnie Bancaire Genève qui a fusionné en novembre 2003 avec SG Rüeegg Bank pour constituer SG Private Banking (Suisse) SA.

SG Private Banking (Suisse) SA

Cette filiale est issue de la fusion entre la Compagnie Bancaire Genève et SG Rüeegg Bank en novembre 2003. Les données présentées comprennent l'activité de SG Rüeegg Bank sur 12 mois et de la Compagnie Bancaire Genève sur 6 mois depuis l'acquisition, en juillet 2003.

Éléments juridiques

2003

213 Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée

- 213 Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions
- 219 Résolutions
- 226 Rapports des Commissaires aux comptes

231 Gouvernement d'entreprise

- 231 Statuts
- 237 Règlement intérieur du Conseil d'Administration
- 241 Charte de l'Administrateur

243 Développement durable

- 243 Table de correspondance des référentiels
- 244 Annexe NRE
- 248 Avis externe sur les informations Développement durable

249 Informations complémentaires

- 249 Renseignements de caractère général
- 252 Renseignements sur l'activité de la banque
- 252 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes
- 253 Avis des Commissaires aux comptes sur le document de référence

255 Table de concordance

256 Vos interlocuteurs

Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée

Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée

Nous vous avons convoqués ce jour en Assemblée générale afin de soumettre à votre approbation 18 résolutions dont l'objet est précisé et commenté ci-après.

Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions relevant de la compétence d'une Assemblée ordinaire

I - Comptes de l'exercice 2003, dividende et conventions réglementées

Les *première* et *deuxième* résolutions concernent l'approbation des comptes sociaux de l'exercice 2003 et la répartition du bénéfice. Les commentaires détaillés sur les comptes sociaux figurent dans le rapport annuel.

Le dividende par action est fixé à 2,50 EUR assorti pour certains contribuables d'un avoir fiscal égal à 50 % du dividende versé.

Ce dividende sera détaché le 18 mai 2004 et mis en paiement à partir de cette date.

La *troisième* résolution vise à approuver les comptes consolidés. Les commentaires sur les comptes consolidés figurent dans le rapport annuel.

La *quatrième* résolution est relative aux conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce qui font l'objet d'un rapport spécial de vos Commissaires aux comptes. Aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice 2003.

II - Conseil d'administration - ratification de la cooptation d'un administrateur ; renouvellements et nomination d'administrateurs

Les propositions soumises par le Conseil d'administration en ce qui concerne les administrateurs, visent à concilier la continuité et le renouvellement progressif entrepris depuis la modification statutaire de 2000 ramenant la durée des mandats à quatre ans, un quart des mandats environ venant à échéance chaque année. Elles ont en outre pour objectif d'assurer un équilibre et une diversité des compétences et des expériences au sein du Conseil et une proportion d'au moins 50 % d'administrateurs indépendants conformément aux orientations du rapport AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise.

Si ces propositions sont adoptées, le Conseil d'administration comportera 9 administrateurs indépendants sur 17 membres. Sur les neuf administrateurs indépendants, sept ont une expérience

confirmée de la gestion de grandes entreprises industrielles, financières ou de services et deux ont un profil soit d'universitaire soit de consultant ; les autres administrateurs non mandataires sociaux sont des dirigeants ou anciens dirigeants d'entreprises financières.

Par la *cinquième* résolution, il vous est proposé de ratifier la cooptation de M. Jean Azéma décidée par le Conseil d'administration du 24 septembre 2003 en remplacement de M. Pierre Bilger, démissionnaire en date du 6 août 2003. Son mandat expirerait en 2005. M. Jean Azéma, Directeur Général de Groupama, Société qui détient 3,02 % du capital de la Société Générale, est présenté en tant qu'administrateur indépendant.

Par les *sixième*, *septième* et *huitième* résolutions, il vous est proposé de reconduire pour une durée de quatre ans MM. Euan Baird, Philippe Citerne et Antoine Jeancourt Galignani.

M. Euan Baird, Président de Rolls Royce est administrateur indépendant depuis 2001. Il est membre des Comités de sélection et des rémunérations.

M. Philippe Citerne est Directeur général délégué et Administrateur depuis 2001.

M. Antoine Jeancourt Galignani, Président de Gecina, est administrateur indépendant et préside les Comités de sélection et des rémunérations. Il est au Conseil d'administration depuis 1994.

Par la *neuvième* résolution, il vous est proposé de nommer Administrateur pour une durée de quatre ans, M. Michel Cicurel, Président du Directoire de la Compagnie financière Edmond de Rothschild en remplacement de M. Jacques Calvet. M. Michel Cicurel est présenté en qualité d'administrateur indépendant.

Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée

III - Autorisation de rachat d'actions Société Générale

La *dixième résolution* est destinée à renouveler l'autorisation de rachat d'actions qui avait été conférée au Conseil d'administration par votre Assemblée du 22 avril 2003.

Comme la précédente, cette résolution prévoit que la Société pourrait acquérir ses actions dans la limite légale de 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, et que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourrait excéder 10 % du montant de ce capital. Elle serait valable dix-huit mois.

Elle reprend les finalités sur lesquelles vous vous êtes prononcés favorablement les années passées.

C'est ainsi que ces achats pourraient permettre la réalisation d'une gestion active des fonds propres, la mise en place d'un programme de motivation du personnel et des dirigeants à la réalisation des objectifs du Groupe, la réalisation d'acquisitions de toute nature, la régularisation des cours de l'action en bourse en intervenant systématiquement en contre-tendance ou des achats et ventes en fonction des situations de marché.

Ils pourraient aussi permettre une annulation des titres afin d'améliorer la rentabilité des fonds propres et le résultat par action. C'est pour cette même raison qu'il vous est également demandé de renouveler, par la *dix-septième résolution*, l'autorisation de réduction du capital qu'impliquerait cette annulation.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourraient être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces opérations pourraient être effectuées, le cas échéant, de gré à gré, par cessions de blocs, ou par mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 103 EUR, soit environ 2,5 fois l'actif net par action, et le prix minimum de vente à 41 EUR par action, soit environ l'actif net par action au 31 décembre 2003.

Une note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers a été établie préalablement à votre Assemblée.

Conformément à la loi, il vous est rendu compte de l'exécution des précédents programmes de rachat.

Durant l'exercice 2003, en vertu de vos précédentes autorisations, 9 062 764 actions ont été achetées à un prix moyen de 53,53 EUR et 2 782 382 actions ont été vendues à un prix moyen de 54,54 EUR. Par ailleurs, 3 891 579 actions ont été attribuées dans le cadre de la levée d'options d'achat d'actions au prix d'exercice de 52 EUR. Ces opérations ont été effectuées en vue

d'une gestion active des fonds propres et de l'attribution d'options d'achat d'actions. Le montant toutes taxes comprises des frais de négociation s'est élevé à 482 897,93 EUR.

Au 31 décembre 2003, la Société détenait 21 078 708 de ses propres actions (soit 4,81 % du capital), d'une valeur nominale de 1,25 EUR, pour une valeur, évaluée au cours d'achat, de 1 140 652 603 EUR.

Les rachats initiés préalablement à l'exercice 2003 dans le cadre des programmes autorisés par les précédentes Assemblées générales ont porté sur un total de 42 097 976 actions.

L'ensemble de ces rachats ont notamment permis :

- la mise en place de plans d'options d'achat en 1999, 2000, 2002, 2003 et 2004 ;
- le paiement en titres de l'acquisition de 61 % de TCW ;
- l'annulation le 20 février 2002 de 7 200 000 actions.

Compte tenu des nouveaux achats intervenus depuis la clôture de l'exercice et des utilisations faites des titres rachetés, c'est un nombre de 21 047 884 actions que détenait la Société à la date du 11 février 2004.

Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions relevant de la compétence d'une Assemblée extraordinaire

IV - Mise en conformité des statuts avec les dispositions de la loi de sécurité financière

Par la *onzième résolution*, il vous est proposé de mettre les articles 8 et 9 des statuts de votre Société en conformité avec la loi n° 2003-706 de sécurité financière qui a modifié les dispositions relatives à l'information des Administrateurs et a supprimé la phrase de l'article L. 225-51 du Code de commerce qui faisait du président le représentant du Conseil d'administration.

V - Renouvellement des autorisations financières

Il vous est proposé de renouveler en 2004 l'ensemble des autorisations financières pouvant avoir une incidence sur le montant du capital social et, ce, pour une période uniforme de 26 mois.

A - Autorisation d'augmentation du capital dans la limite d'un plafond global

Les *douzième* et *treizième résolutions* sont destinées à renouveler l'autorisation donnée pour 26 mois par votre Assemblée du 23 avril 2002 d'augmentation du capital, dans la limite d'un plafond global, par émission de toutes valeurs mobilières donnant

accès immédiatement ou à terme au capital social, avec ou sans droit préférentiel de souscription, et par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Votre Conseil n'a pas fait usage de cette autorisation.

Il nous apparaît néanmoins nécessaire de renouveler cette autorisation à un niveau de nature à conforter nos moyens de développement et de financement, notamment pour d'éventuelles acquisitions.

À cet effet, sur la base de l'article L. 225-129 du Code de commerce :

- La *douzième résolution* a pour objet d'autoriser le Conseil à augmenter le capital de la Société, dans la limite de 900 M EUR, par émission de toutes valeurs mobilières (hors actions de priorité, actions à dividende prioritaire sans droit de vote et certificats d'investissement) conduisant à cette augmentation et, dans la limite de 1,2 Md EUR, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission ;
- et la *treizième résolution* détermine le plafond de l'augmentation de capital pouvant être réalisée sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, soit 300 M EUR, l'autorisation correspondante valant, notamment, pour les échanges de titres liés à une offre publique.

Ces autorisations, d'une nouvelle durée de 26 mois, annuleraient celles conférées en 2002, pour la période non écoulée.

Conformément à la législation en vigueur, les opérations pour lesquelles il vous est proposé d'approuver les *quinzième* et *seizième résolutions* restent hors du champ d'application de ces résolutions.

Ces *douzième* et *treizième résolutions* appellent en outre les commentaires suivants :

a) Plafonds globaux fixés pour la réalisation des augmentations de capital

- La *douzième résolution*, en vertu de laquelle pourraient être réalisées des émissions avec droit préférentiel de souscription des actionnaires, fixe donc à 900 M EUR le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'émission par le Conseil de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société Générale.

Ce montant est fixé sous réserve, le cas échéant, des augmentations de capital additionnelles résultant de l'ajustement des droits de certains porteurs de titres en cas d'émission de nouveaux titres.

Toutes les augmentations de capital immédiates, différées ou potentielles, correspondant à des émissions réalisées avec le droit préférentiel de souscription ou, en vertu de la *treizième résolution*, sans droit préférentiel de souscription, s'imputeraient sur ce plafond.

Un plafond spécial est toutefois prévu pour les augmentations de capital qui résulteraient d'une incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital ; il est fixé à 1,2 Md EUR et ce montant s'ajouterait, le cas échéant, au plafond précédent.

Ces dernières opérations se traduisent, soit par l'attribution d'actions gratuites aux actionnaires, soit par l'augmentation du nominal des actions existantes. Elles sont d'une nature tout à fait différente des émissions de titres de capital, puisqu'elles ne modifient pas le volume des fonds propres de la Société.

Par ailleurs, la résolution fixe à 6 Md EUR le montant des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société.

À noter enfin que la décision qui vous est demandée emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à tous titres de capital secondaires à l'attribution desquels pourraient donner droit par souscription, échange, remise d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières émises.

- La *treizième résolution*, comme la loi le prévoit, détermine de manière séparée le plafond relatif aux opérations pouvant être réalisées sans droit préférentiel de souscription des actionnaires. Il est en effet nécessaire que votre Conseil dispose d'une délégation pour ce type d'opérations afin d'avoir la faculté, s'il en est besoin, d'alléger les formalités et d'abrèger les délais réglementaires pour réaliser une émission par un placement public, que ce soit sur le marché français, les marchés internationaux ou les deux simultanément, en fonction des conditions du moment. Ce mode de placement constitue un moyen d'élargissement de l'actionnariat de la Société, et donc de sa notoriété, aussi bien que d'optimisation de la collecte des fonds propres.

Il est proposé de fixer ce plafond d'émission à 300 M EUR, montant très inférieur au niveau de l'autorisation jusqu'à présent donnée par votre Assemblée au Conseil d'administration (l'autorisation précédente portait sur 600 M EUR).

En cas d'émission dans le cadre de ce plafond, votre Conseil pourrait réserver aux actionnaires un délai de priorité leur permettant de souscrire avant le public.

Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée

Le plafond des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital est également fixé au même montant que celui mentionné à la *douzième résolution*, soit 6 Md EUR.

La limite des opérations pouvant être réalisées en vertu de cette résolution est en tout état de cause la fraction disponible des plafonds globaux respectivement définis à la résolution précédente, tout montant utilisé dans le cadre de l'une ou l'autre de ces résolutions s'imputant sur ces plafonds.

b) Modalités de détermination du prix d'émission et justification

Les émissions sans droit préférentiel de souscription, qu'il s'agisse d'émissions directes ou différées, sont gouvernées par le principe légal que des tiers non actionnaires ne peuvent pas souscrire ou se voir attribuer des actions à un prix inférieur au minimum défini par la loi, soit actuellement la moyenne des cours de l'action cotée à la Bourse de Paris pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt qui précèdent le jour du début de l'émission.

Votre Conseil fixerait le prix d'émission des valeurs mobilières au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires, en tenant compte de l'ensemble des éléments imposés tant par la loi alors en vigueur que par les règles du marché financier.

c) Valeurs mobilières susceptibles d'être émises et délai d'exercice des droits à l'attribution d'actions

Selon ces autorisations globales, toutes catégories de valeurs mobilières donnant accès au capital pourraient être émises (à l'exception d'actions de priorité, actions à dividende prioritaire sans droit de vote ou certificats d'investissement) ; il pourrait donc s'agir d'actions, d'obligations convertibles ou échangeables en actions, de bons de souscription d'actions, de valeurs composées diverses et plus généralement de tous titres donnant accès, direct ou indirect, immédiat ou à terme, au capital.

Les droits à l'attribution d'actions attachés à ces valeurs mobilières et les délais dans lesquels ils pourraient être exercés, seraient fixés conformément aux règles applicables à ces différentes valeurs mobilières au moment de l'émission.

Les actions correspondantes pourraient donc être créées au terme d'une période variant selon la nature et la structure des titres émis à l'origine quand bien même la présente autorisation serait échue.

En toute hypothèse, votre Conseil s'engage à ne pas fixer de délai d'attribution des actions supérieur à 15 ans à compter de la présente Assemblée, qu'il s'agisse d'actions liées à des titres

émis par la Société elle-même ou par une société dont elle détient directement ou indirectement la majorité du capital.

B - Limitation de l'autorisation d'augmenter le capital en période d'offre publique portant sur les titres de la Société

Depuis la publication du second rapport du Comité sur le gouvernement d'entreprise en 1999, votre Conseil vous propose de limiter la portée de cette autorisation qui ne peut, en tout état de cause, concerner les augmentations de capital réservées.

Les Assemblées générales en 2001, 2002 et 2003 n'ont ainsi autorisé une augmentation de capital en période d'offre publique que pour permettre, le cas échéant, la réalisation d'opérations d'acquisitions qui lui auraient été présentées avant le dépôt de cette offre.

Cette année, votre Conseil vous propose de restreindre encore la portée de cette autorisation : la réalisation d'une augmentation de capital en période d'offre ne serait possible que pour permettre, le cas échéant, la réalisation d'opérations dont le principe aurait été approuvé par le Conseil d'administration et dont le projet aurait été annoncé au marché préalablement au dépôt de l'offre.

Tel est l'objet de la *quatorzième résolution* qui ne pourra donc, en aucun cas, être utilisée dans un but défensif.

Cette autorisation serait valable jusqu'à la prochaine Assemblée appelée à statuer sur les comptes.

C - Plan mondial d'actionnariat salarié (autorisation d'émission d'actions réservées aux salariés)

En avril 2002, l'Assemblée générale extraordinaire avait autorisé votre Conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe pour un montant nominal maximal de 100 M EUR pour une période de 5 ans.

Globalement, au titre de cette autorisation, le capital de votre Société a été augmenté d'un montant nominal de 9,185 M EUR, étant précisé que pour l'opération Plan mondial d'actionnariat salarié 2004, dont le principe a été arrêté par votre Conseil du 11 février 2004, le montant, qui s'imputera sur cette autorisation, ne pourra excéder 15 M EUR.

Par la *quinzième résolution*, il vous est proposé de renouveler cette autorisation qui se substituerait à celle consentie par votre Assemblée le 23 avril 2002, et de limiter cette autorisation à un montant nominal maximal de 25 M EUR pour une période de 26 mois.

Elle permettrait d'émettre des actions réservées, ou d'autres titres donnant accès au capital, le cas échéant, par tranches distinctes, aux adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe de la Société Générale ainsi que des entreprises qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code du travail, dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

Elle comporterait suppression, en faveur des salariés concernés, du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou autres titres donnant accès au capital et à tous autres titres auxquels donneront droit ces titres.

Le prix de souscription serait égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, diminuée d'une décote de 20 %. Toutefois, le Conseil d'administration pourrait procéder à l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital au lieu et place de la décote, réduire ou ne pas consentir de décote et ce, dans les limites légales ou réglementaires.

Par ailleurs, dans les limites fixées par l'article L. 443-5 du Code du travail, le Conseil d'administration pourrait procéder à l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital au lieu et place de l'abondement et ce, dans les limites légales ou réglementaires.

Enfin, conformément aux dispositions légales, la décision fixant la date de souscription pourrait être prise, soit par le Conseil d'administration, soit par les personnes ayant reçu délégation à cet effet.

En cas d'utilisation de cette autorisation, les conditions définitives des opérations réalisées ainsi que leur incidence seraient portées à votre connaissance par les rapports complémentaires prévus par les dispositions en vigueur.

D - Autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

La *seizième résolution* est destinée à reconduire la possibilité d'accorder des options de souscription ou d'achat à certains membres du personnel et mandataires sociaux de la Société Générale et des sociétés ou GIE qui lui sont directement ou indirectement liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

En 2002, votre Assemblée avait autorisé votre Conseil à octroyer un nombre d'options pouvant donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions représentant au plus 10 % du capital de la

Société Générale. Le prix de souscription ou de cession pouvait être fixé conformément aux dispositions légales en vigueur, à savoir avec une décote de 20 %.

Il vous est aujourd'hui proposé de renouveler cette autorisation en réduisant tant le nombre d'options que le pourcentage de décote éventuel.

Ainsi, le nombre d'options qui pourraient ainsi être ouvertes ne pourrait donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions représentant plus de 5 % du capital de la Société Générale à ce jour et la durée des options serait au maximum de 10 ans à compter de leur attribution.

Le prix de souscription ne pourrait être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'octroi, et le prix de cession ne pourrait, en outre, être inférieur à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues.

Depuis 1998, la politique de votre Conseil est de n'accorder qu'exceptionnellement une décote par rapport à la moyenne du prix de souscription. Ajoutant à cette pratique, votre Conseil s'engage à appliquer les recommandations du rapport AFEP-MEDEF consolidé d'octobre 2003, notamment, à supprimer toute décote au-delà du simple arrondi pour les options attribuées aux mandataires sociaux de la Société Générale et à ne pas attribuer d'options dans des périodes de baisse exceptionnelle des cours.

Par ailleurs, en l'état des textes en vigueur, les options ne pourraient pas être consenties :

- dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
- ni moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Enfin, votre Conseil veille, depuis de nombreuses années, à limiter les attributions annuelles à un nombre d'options représentant moins de 1 % du capital et privilégie l'attribution d'options d'achat pour limiter la dilution des actionnaires.

Cette autorisation, qui emporterait renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à

Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée

émettre lors des levées d'options, serait valable pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée et annulerait, pour la période non écoulée, celle du 23 avril 2002.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées en vertu de cette autorisation.

VI - Autorisation de réduction du capital par voie d'annulation d'actions

La *dix-septième résolution* est destinée à renouveler, pour une période de 26 mois, l'autorisation donnée à votre Conseil le 23 avril 2002, et non utilisée, d'annuler les actions achetées par

la Société en vertu des autorisations données par vos Assemblées dans le cadre des programmes de rachat et ce dans la limite légale de 10 % du capital par période de 24 mois.

En application de la réglementation relative aux établissements de crédit, le cas échéant, cette annulation serait réalisée avec l'autorisation du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

VII - Pouvoirs

Cette *dix-huitième résolution*, classique, attribue des pouvoirs généraux pour les formalités.

Résolutions

Partie ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2003 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée générale arrête le bénéfice net après impôts de l'exercice 2003 à 1 384 434 978,87 EUR.

Deuxième résolution

Affectation des résultats et fixation du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, décide de prélever sur le bénéfice net de l'exercice 2003, qui ressort à 1 384 434 978,87 EUR, un montant de 862 028,38 EUR pour affectation à la réserve légale.

Après cette affectation, le solde net disponible s'établit à 1 383 572 950,49 EUR. Ce montant, ajouté au report à nouveau de l'exercice précédent, qui s'élevait à 3 456 442 358,51 EUR, forme un total distribuable de 4 840 015 309,00 EUR que l'Assemblée décide de répartir comme suit :

- affectation d'une somme de 287 486 077,99 EUR au compte report à nouveau,
- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 1 096 086 872,50 EUR. Le dividende par action au nominal de 1,25 EUR s'élève à 2,50 EUR, assorti d'un avoir fiscal de 1,25 EUR pour les actionnaires personnes physiques.

Ce dividende sera détaché de l'action le 18 mai 2004 et payable à partir de cette date.

Après ces affectations :

- les réserves, qui s'élevaient après affectation du résultat 2002 à 9 449 486 432,52 EUR, se trouvent portées à 9 761 180 538,34 EUR, compte tenu des primes d'émission dégagées sur les augmentations de capital et des boni de fusions de l'exercice 2003 ;

- le report à nouveau, qui s'élevait après affectation du résultat 2002 à 3 456 442 358,51 EUR, s'établit désormais à 3 743 928 436,50 EUR. Il pourra être majoré de la fraction du dividende correspondant aux actions éventuellement détenues par la Société au moment de la mise en paiement du dividende de l'exercice 2003.

L'Assemblée générale rappelle, conformément à la loi, que le dividende attribué au cours des trois exercices précédents à chacune des actions a été le suivant :

	2000	2001	2002
en EUR net ⁽¹⁾	2,10	2,10	2,10

(1) Pour certains contribuables, le dividende ouvre droit à un avoir fiscal égal à 50 % du dividende.

Troisième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2003 tels qu'ils ont été présentés.

Quatrième résolution

Approbation du rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur l'absence de convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclue au cours de l'exercice 2003 ainsi que sur l'exécution d'une convention antérieurement conclue et autorisée, approuve les opérations visées dans ce rapport.

Cinquième résolution

Ratification de la cooptation de M. Jean Azéma en qualité d'Administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur de M. Jean Azéma, décidée par le Conseil d'administration du 24 septembre 2003, en remplacement de M. Pierre Bilger, démissionnaire en date du 6 août 2003.

Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée

Ce mandat est conféré pour la durée restant à courir du mandat de M. Pierre Bilger, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2005 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

Renouvellement de M. Philippe Citerne en qualité d'Administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Philippe Citerne.

Ce mandat est conféré pour une durée de 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution

Renouvellement de M. Antoine Jeancourt Galignani en qualité d'Administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Antoine Jeancourt Galignani.

Ce mandat est conféré pour une durée de 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution

Renouvellement de M. Euan Baird en qualité d'Administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Euan Baird.

Ce mandat est conféré pour une durée de 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution

Nomination de M. Michel Cicurel en qualité d'Administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, décide de nommer M. Michel Cicurel en qualité d'Administrateur.

Ce mandat est conféré pour une durée de 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dixième résolution

Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter les actions de la Société.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourront être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces opérations pourront être effectuées, le cas échéant, de gré à gré, par cessions de blocs, ou par mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximal d'achat par action est fixé à 103 EUR et le prix minimal de vente à 41 EUR, étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats et le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du montant de ce capital.

Sur ces bases, au 31 janvier 2004, et sans tenir compte des actions déjà détenues, un nombre théorique maximal de 43 860 053 actions serait susceptible d'être acquis, correspondant à un montant théorique maximal de 4 517 585 459 EUR.

Ce programme est destiné à permettre la réalisation des opérations suivantes :

- conserver les titres, les céder ou les transférer dans le cadre d'une gestion active des fonds propres de la Société ;
- utiliser les titres dans le cadre d'un programme de motivation du personnel et des dirigeants à la réalisation des objectifs du Groupe et notamment :
 - proposer aux salariés, de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions des articles L. 225-180 ou L. 233-16 du Code de commerce, d'acquérir des actions, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ;

- consentir des options d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- utiliser les titres pour permettre la réalisation par le Groupe d'opérations d'acquisition par voie d'échange ou de toute autre manière susceptible d'améliorer les conditions d'une transaction ;
- procéder à des achats et des ventes en fonction des situations de marché ;
- régulariser le cours de bourse de l'action de la Société en intervenant systématiquement en contre-tendance ;
- annuler les titres afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.

Dans le cadre de ces objectifs, les actions rachetées pourront être conservées, cédées ou transférées ou bien annulées conformément aux termes de l'autorisation de l'Assemblée de ce jour dans sa dix-septième résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, pour décider de l'usage de l'autorisation qui précède, avec faculté de délégation de tous pouvoirs nécessaires au Président, à une personne exerçant la Direction générale ou à tout autre membre de la Direction pour :

- procéder à la réalisation effective des opérations, effectuer toutes formalités et déclarations ;
- ajuster les prix d'achat ou de vente des actions et, le cas échéant, le nombre prévu ci-dessus, en cas, de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement des actions, d'amortissement ou réduction du capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et ce en fonction de l'incidence de ces opérations sur la valeur et le nombre des actions.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois.

Elle annulera pour la période non écoulée et remplacera, à compter de la date de mise en œuvre retenue par le Conseil d'administration, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 22 avril 2003 dans sa quatorzième résolution.

Partie extraordinaire

Onzième résolution

Mise en conformité des statuts avec la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de mettre les statuts en conformité avec les dispositions de la loi n° 2003-706 de sécurité financière.

En conséquence, elle décide de modifier les articles 8 et 9 comme suit :

Article 8

L'article 8 est complété d'un second alinéa ainsi rédigé :

“Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.”

Article 9

Les deux premières phrases du 3^e alinéa sont remplacées par la phrase suivante :

“Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale.”

Douzième résolution

Autorisation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, dans la limite d'un plafond global, par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social, ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital, en une ou plusieurs fois :

- a) par émission de toutes valeurs mobilières, y compris des bons autonomes, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de priorité, d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote et de certificats d'investissement,

Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée

b) et/ou par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital par voie d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

2. arrête comme suit les limites des opérations ainsi autorisées :

- le plafond nominal global de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'émission des valeurs mobilières visées au 1.a) est fixé à 900 M EUR,
- le plafond nominal global de l'augmentation de capital par incorporation visée au 1.b) est fixé à 1,2 Md EUR et s'ajoute au plafond global fixé à l'alinéa précédent,
- le tout sous réserve, s'il y a lieu, du montant des augmentations de capital liées à l'ajustement des droits de certains porteurs de titres en cas d'opérations financières nouvelles.

En outre, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital s'élèvera à 6 Md EUR au maximum ;

3. décide que :

- les valeurs mobilières ci-dessus prévues pourront être émises soit en EUR, soit en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies dans la limite du plafond autorisé en EUR ou de sa contre-valeur à la date d'émission,
- les valeurs mobilières qui, dans le cadre des émissions avec droit préférentiel de souscription, ne seraient pas souscrites par les actionnaires à titre irréductible et, le cas échéant, réductible, si le Conseil d'administration prévoit ce droit lors de l'émission, pourront être offertes au public.

Cette décision emporte au profit des porteurs de titres émis renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels donneront droit les valeurs mobilières émises ;

4. délègue tous pouvoirs nécessaires au Conseil d'administration, avec la faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :

- réaliser ces émissions dans un délai de 26 mois à compter de la présente Assemblée, en fixer le ou les montants et toutes les conditions et modalités, notamment déterminer la nature, la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre, arrêter leur prix d'émission ainsi que leur mode de libération ;
- fixer les modalités d'exercice des droits attachés aux titres, notamment, même rétroactivement, la date de jouissance des actions créées, étant par ailleurs précisé qu'en cas d'émission

d'obligations avec bons de souscription d'actions, le montant du prix d'exercice du droit de souscription des actions ne pourra être inférieur à la valeur minimale définie par la loi ;

- décider, le cas échéant, que les droits des actionnaires, en cas d'émission d'actions par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, ne seront pas négociables ou cessibles ou que ceux de ces droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ;
- limiter éventuellement le montant de chaque augmentation de capital à celui des souscriptions reçues ;
- imputer, s'il le juge utile, les frais des émissions sur le montant des primes y afférentes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- passer tous accords nécessaires à la bonne fin des émissions ainsi qu'à la cotation et au service financier des titres ;
- et, d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions ;

5. décide que la présente autorisation annule pour la période non écoulee et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée du 23 avril 2002 dans sa douzième résolution.

Treizième résolution

Plafond des augmentations de capital pouvant être réalisées par émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, des valeurs mobilières prévues à la 12^e résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission sans droit préférentiel de souscription des actionnaires de toutes les valeurs mobilières, y compris des bons autonomes, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, prévues au 1.a) de la douzième résolution, étant précisé que ces valeurs mobilières pourront notamment être émises :
- pour rémunérer des titres apportés à la Société Générale dans le cadre d'une offre publique d'échange,

– à la suite d'une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société Générale par l'une des sociétés dont la Société Générale détient directement ou indirectement la majorité du capital ;

2. fixe à :

- 300 M EUR, le plafond nominal global de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'émission de ces valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- 6 Md EUR, le montant global des émissions de ces valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital,
- le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la douzième résolution ;

3. décide :

- que les valeurs mobilières ci-dessus prévues pourront être émises soit en EUR, soit en monnaie étrangère ou en une unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies dans la limite du plafond autorisé en EUR ou de sa contre-valeur à la date d'émission ;
- de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil la faculté de conférer aux actionnaires, pendant la durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire, en proportion de leur part de capital, aux valeurs mobilières émises, sans que ceci puisse donner lieu à la création de droits cessibles ou négociables.

Cette décision emporte au profit des porteurs de titres émis renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;

4. délègue au Conseil d'administration les mêmes pouvoirs que ceux définis à la douzième résolution pour réaliser ces émissions dans un délai de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

En outre, la somme à recevoir par la Société pour chacune des actions émises sans droit préférentiel de souscription devra être au minimum égale à la limite inférieure définie par la loi et, en cas d'émission de titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil aura à fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, la soulte en espèces à verser ;

5. décide que la présente autorisation annule pour la période non écoulée et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée du 23 avril 2002 dans sa treizième résolution.

Quatorzième résolution

Limitation des augmentations de capital en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée extraordinaire, décide que, en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la Société, le Conseil d'administration ne pourra pas utiliser les délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée générale pour augmenter le capital, sauf pour les opérations dont le principe aurait été approuvé par le Conseil d'administration et dont le projet aurait été annoncé au marché préalablement au dépôt de l'offre. En aucun cas, l'augmentation de capital ne pourrait être réservée à des bénéficiaires dénommés.

Cette autorisation est valable jusqu'à la prochaine Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Quinzième résolution

Autorisation d'augmentation de capital réservée aux adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138 IV du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 VII de ce même Code :

- autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le cas échéant, par tranches distinctes, d'un montant nominal maximal de 25 000 000 EUR par l'émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société Générale réservées aux adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe de la Société Générale ainsi que des entreprises qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 444-3 du Code du travail ;
- décide de supprimer, en faveur des adhérents auxdits Plans, le droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions ou d'autres titres donnant accès au capital et aux titres auxquels donneront droit ces titres émis en application de la présente résolution ;
- décide de fixer la décote offerte dans le cadre du Plan d'épargne à 20 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société Générale sur Euronext Paris SA lors des vingt

Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée

séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, le Conseil d'administration pourra convertir tout ou partie de la décote en une attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, réduire ou ne pas consentir de décote et ce dans les limites légales ou réglementaires ;

- décide que le Conseil d'administration pourra procéder, dans les limites fixées par l'article L. 443-5 du Code de travail, à l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société au titre de l'abondement ;
- décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
- décide que la présente autorisation, donnée pour une durée de 26 mois, annule pour la période non écoulée et remplace l'autorisation antérieurement consentie sauf en ce qui concerne la réalisation de l'augmentation du capital réservée aux adhérents aux Plans d'épargne dont le principe a été arrêté par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 11 février 2004.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation ou de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment :

- d'arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment,
 - déterminer le périmètre des émissions réalisées en vertu de la présente autorisation,
 - fixer les caractéristiques des titres à émettre, décider des montants proposés à la souscription, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres et plus généralement de l'ensemble des modalités de chaque émission,
 - sur ses seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- d'accomplir tous actes et formalités nécessaires pour la réalisation des émissions intervenues en exécution de la présente autorisation ainsi que la constatation de l'augmentation ou des augmentations de capital corrélatives, de modifier les statuts en conséquence et, plus généralement, de faire tout ce qui sera nécessaire.

Seizième résolution

Autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales, notamment les articles L. 225-177 à L. 225-185 et L. 225-209 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription d'actions nouvelles de la Société Générale ou des options d'achat d'actions existantes de la Société Générale ;
- décide que les bénéficiaires de ces options seront choisis par le Conseil parmi les salariés et les mandataires sociaux définis par la loi, tant de la Société Générale que des sociétés ou GIE qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- prend acte que la présente décision comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre lors des levées d'options ;
- décide que le nombre total d'options qui seront ainsi ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions représentant plus de 5 % du capital de la Société Générale à ce jour et que la durée des options sera au maximum de 10 ans à compter de leur attribution ;
- décide qu'en cas d'octroi d'options de souscription le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration sans pouvoir être inférieur à 95 % des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour ;
- décide qu'en cas d'octroi d'options d'achat le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration sans pouvoir être inférieur à 95 % des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour, ni à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société ;
- fixe à 26 mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation qui annule pour la période non écoulée, et remplace la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 23 avril 2002.

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, notamment :

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options ;
- décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à souscrire ou à acheter seront ajustés, en cas d'opérations financières de la Société ;
- accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, plus généralement, faire tout ce qui est utile et nécessaire.

Dix-septième résolution

Autorisation de réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société Générale détenues par celle-ci suite à la mise en œuvre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée générale, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions, par période de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris en partie sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé ;
- à constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires ;
- à déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

La présente autorisation, donnée pour une durée de 26 mois à compter de ce jour, annule pour la période non écoulee et remplace la délégation accordée par l'Assemblée du 23 avril 2002.

Dix-huitième résolution

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour faire tous dépôts et publications relatifs aux résolutions qui précèdent.

Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Sophia et les AGF

Le 2 août 2000, le Conseil d'administration de votre Société a approuvé une convention relative au partenariat avec la société foncière Sophia concernant notamment la cession partielle de l'activité de promotion immobilière de votre Société intervenue au cours de l'exercice 2001 par voie de cession de 30 % du capital de Sogéprom à Sophia et de 10 % aux AGF. Cette cession fait l'objet d'un complément de prix éventuel en fonction des bénéfices nets des exercices 2001 et 2002. Le complément de prix versé au cours de l'exercice 2003 s'élève à 5 333 944,26 EUR.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 12 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG AUDIT



Christian Mouillon

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières

Assemblée générale extraordinaire

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 228-92 et L. 228-95, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'émissions de valeurs mobilières, avec et sans droit préférentiel de souscription, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer respectivement au titre de la douzième et treizième résolutions.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de 26 mois le soin d'arrêter les modalités de ces émissions et vous propose de renoncer éventuellement à votre droit préférentiel de souscription au titre de la treizième résolution. Ces autorisations annuleraient celles données par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2002 dans sa douzième et treizième résolutions. L'augmentation de capital maximum qui résulterait de ces émissions s'élèverait sans suppression du droit préférentiel de souscription à 900 M EUR. Dans le cas de suppression du droit préférentiel de souscription, l'augmentation de capital maximum qui résulterait de ces émissions s'élèverait à 300 M EUR. Dans le cas où des titres de créances seraient émis, le maximum de l'endettement qui en résulterait s'élèverait à 6 Md EUR.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination des prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui peut vous être faite dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établissons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 12 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG AUDIT



Christian Mouillon

Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée

Rapport des Commissaires aux comptes sur le projet de réduction de capital par annulation d'actions achetées ou à acheter

Assemblée générale extraordinaire

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, 4^e alinéa, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation des actions achetées, nous vous présentons notre rapport sur l'opération envisagée au titre de la dix-septième résolution.

Nous avons analysé l'opération de réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession applicables en France.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'opération d'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée générale au titre de la dixième résolution et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 26 mois et au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, les actions ainsi achetées. Cette autorisation annulerait celle donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2002 au titre de la dix-septième résolution.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable les opérations d'achat, par votre Société, de ses propres actions prévues à la dixième résolution.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 12 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG AUDIT



Christian Mouillon

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale extraordinaire

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-177 du Code de commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et des mandataires sociaux de la Société Générale et des sociétés ou GIE qui lui sont directement ou indirectement liés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer au titre de la seizième résolution.

Il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à consentir ces options de souscription ou d'achat d'actions pour une période de 26 mois. Cette autorisation annulerait celle donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2002 au titre de la seizième résolution.

Le nombre total d'options qui seraient ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions représentant plus de 5 % du capital de la Société Générale et la durée des options sera au maximum de 10 ans à compter de leur attribution. Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration sans pouvoir être inférieur à 95 % des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour. En cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions par les

bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration sans pouvoir être inférieur à 95 % des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour, ni à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 12 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG AUDIT



Christian Mouillon

Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe

Assemblée générale extraordinaire

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital d'un montant maximal de 25 M EUR par l'émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société Générale, réservées aux adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe de la Société Générale ainsi que des entreprises qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer au titre de la quinzième résolution.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de 26 mois le soin d'arrêter les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Cette autorisation annulerait celle donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2002 à l'exception de l'augmentation de capital dont le principe a été arrêté par le Conseil d'administration du 11 février 2004.

L'augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions de l'article L. 225-129 VII du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail. Le prix d'émission de ces nouvelles actions serait égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société Générale sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du

Conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, avec une réduction n'excédant pas 20 %. Cette décote pourra être convertie en tout ou partie en une attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société Générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 12 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG AUDIT



Christian Mouillon

Gouvernement d'entreprise

Statuts

(si approbation par l'Assemblée générale extraordinaire d'avril 2004)

Forme - Dénomination - Siège - Objet

Article premier

La Société, dénommée Société Générale, est une société anonyme fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 et agréée en qualité de banque.

La durée de la Société Générale, antérieurement fixée à cinquante années à compter du 1^{er} janvier 1899, a été ensuite prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1^{er} janvier 1949.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code du commerce, ainsi que par les présents statuts.

Article 2

Le siège de la Société Générale est établi à Paris (9^e), 29, boulevard Haussmann.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3

La Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

La Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, la Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Capital - Actions

Article 4

Le capital est de 548 043 436,25 EUR. Il est divisé en 438 434 749 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR et entièrement libérées.

Le capital peut être augmenté, réduit ou divisé en actions d'un nominal différent par décision de la ou des Assemblées compétentes.

Article 5

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital, devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

Article 6

Les actions sont, au gré de l'ayant droit, nominatives ou au porteur, et sont librement négociables, sauf dispositions légales contraires.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au deuxième alinéa du présent article.

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

Les droits des titulaires d'actions sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Conseil d'administration

Article 7

I – Administrateurs

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant deux catégories d'Administrateurs :

1. Des Administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Leur nombre est de neuf au moins et de quinze au plus.

La durée des fonctions des Administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de quatre ans, à compter de l'adoption de la présente clause statutaire, sans modification de la durée des mandats en cours à la date de cette adoption.

Toutefois, l'Assemblée générale ordinaire pourra fixer à une durée comprise entre deux et quatre ans la durée des fonctions des Administrateurs qu'elle aura à désigner à l'échéance des mandats en cours afin qu'un nombre suffisant de mandats d'Administrateurs de cette catégorie ait à être ensuite renouvelé chaque année pour permettre le renouvellement total de ces mandats en quatre ans.

Lorsque, en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un Administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

2. Des Administrateurs élus par le personnel salarié

Le statut et les modalités d'élection de ces Administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de trois, dont un représentant les cadres et deux représentant les autres salariés.

En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des Administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque Administrateur doit être propriétaire de 200 actions au moins.

II – Modalités d'élection des Administrateurs élus par le personnel salarié

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions légales.

Les premiers Administrateurs élus par le personnel salarié entreront en fonction lors de la réunion du Conseil d'administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections.

Les Administrateurs suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des Administrateurs sortants.

Dans toutes les hypothèses où, pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'Administrateurs élus devient inférieur à trois avant le terme normal du mandat de ces Administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le Conseil continue, jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les trois ans de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat des Administrateurs sortants.

Tant pour le premier que pour le deuxième tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

– l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin ;

- l’affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin ;
- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin ;
- l’affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin ;
- l’envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures ou listes de candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative doivent être accompagnées d’un document comportant les noms et signatures des cent salariés présentant les candidats.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les agents absents le jour du scrutin ;
- les salariés travaillant à l’étranger ;
- les agents d’un service, d’un bureau ou détachés dans une filiale en France ne disposant pas d’un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la présidence étant assurée par le plus âgé d’entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de la Société Générale où il sera constitué un bureau centralisateur des résultats en vue d’établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par la Direction générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

III – Censeurs

Sur proposition du Président, le Conseil d’administration peut désigner un ou deux Censeurs.

Les Censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d’administration.

Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être

renouvelés dans leurs fonctions de même qu’il peut à tout moment être mis fin à celles-ci.

Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d’eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d’administration.

Article 8

Le Conseil d’administration détermine les orientations de l’activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l’Assemblée générale et dans la limite de l’objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu’il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l’accomplissement de sa mission.*

Article 9

Le Conseil d’administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d’Administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s’il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Président en fonction atteint l’âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l’issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l’exercice écoulé.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d’administration dont il rend compte à l’Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s’assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.*

Article 10

Le Conseil d’administration se réunit aussi souvent que l’intérêt de la Société l’exige, sur convocation du Président, au siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Il examine les questions inscrites à l’ordre du jour.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé.

En cas d’empêchement du Président, le Conseil d’administration peut être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit, s’il est Administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

* Modifications soumises à l’Assemblée d’avril 2004.

Sauf disposition statutaire spécifique, les Administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 11

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un Administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque Administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité central d'entreprise assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

À l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou d'autres personnes extérieures à la Société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à tout ou partie d'une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 12

Les membres du Conseil peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti par le Conseil entre les bénéficiaires dans les proportions qu'il juge convenables.

Direction générale

Article 13

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du Conseil ;
- les deux tiers au moins des Administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'Administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Directeur général en fonction atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à 5 personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération. À l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Assemblée des actionnaires

Article 14

L'Assemblée générale est composée de tous les actionnaires de la Société Générale.

Elle est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La retransmission publique de l'Assemblée par télétransmission est autorisée sur décision du Conseil d'administration figurant dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Elle est réunie au siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un Administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou par représentation, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée, et,
- le cas échéant, de fourniture à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, de tous éléments permettant son identification.

Ces formalités doivent être accomplies deux jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

La révocation expresse de l'inscription ou de l'indisponibilité ne pourra intervenir que conformément aux dispositions impératives en vigueur.

Les actionnaires peuvent participer aux Assemblées générales par visioconférence ou tout moyen de télécommunication autorisé par les dispositions en vigueur, dans les conditions fixées par celles-ci et lorsque la convocation le prévoit.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du premier janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée, soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Assemblées spéciales

Article 15

Lorsqu'il existe des actions de différentes catégories, les Assemblées spéciales des titulaires d'actions de ces catégories sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions en vigueur.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées comme les Assemblées générales et le droit de vote y est exercé dans les mêmes conditions.

Commissaires aux comptes

Article 16

Les Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Comptes annuels

Article 17

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Le Conseil d'administration établit des comptes annuels dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

Il est en outre établi tous autres documents prévus par les lois et règlements en vigueur.

Article 18

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées successivement les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférent aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Dissolution

Article 19

En cas de dissolution de la Société Générale, à moins que la loi n'en dispose autrement, l'Assemblée générale détermine le mode de liquidation, nomme les liquidateurs sur proposition du Conseil d'administration et continue d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

Règlement intérieur* du Conseil d'administration

(adopté par le Conseil d'administration le 15 janvier 2003)

Préambule

Le Conseil d'administration de la Société Générale fonctionne selon les principes du gouvernement d'entreprise, tels qu'ils sont présentés dans les rapports AFEP-MEDEF de 1995, 1999 et 2002 relatifs au gouvernement d'entreprise. Ses modalités d'organisation et de fonctionnement sont définies dans le présent règlement intérieur.

Celui-ci est annexé au rapport annuel.

Article premier – Compétences

Le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

En outre, le Conseil :

- a) approuve les orientations stratégiques du Groupe et les examine dans leur ensemble au moins une fois par an ;
- b) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;

Sauf urgence justifiée, cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

- de croissance organique d'un montant unitaire supérieur à 250 M EUR et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique ;
- de croissance externe d'un montant supérieur à 400 M EUR ou supérieur à 250 M EUR et n'entrant pas dans les priorités de développement approuvées dans le plan stratégique ;
- de cession d'un montant supérieur à 250 M EUR ;
- de partenariat comportant une soulte d'un montant supérieur à 250 M EUR ;
- dégradant substantiellement le profil des risques du Groupe.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les Administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Président fait, lors de chaque Conseil, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil.

Le Conseil reçoit les communiqués de presse relatifs à des opérations d'acquisition ou de cession préalablement à leur transmission à la presse, sauf urgence justifiée.

- c) délibère préalablement sur les modifications des structures de direction du Groupe et est informé des principales modifications de son organisation ;
- d) délibère de la situation des risques de toute nature, au moins une fois par an ;
- e) approuve le compte rendu d'activité du Conseil et des Comités à insérer dans le rapport annuel ;
- f) approuve, sur proposition du Comité de sélection, la présentation des Administrateurs à insérer dans le rapport annuel, et notamment la liste des Administrateurs indépendants en indiquant les critères retenus ;
- g) fixe la rémunération des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations ;
- h) approuve le rapport de gestion ainsi que les chapitres du rapport annuel traitant du gouvernement d'entreprise et présentant la politique suivie en matière de rémunération et d'options de souscription ou d'achats d'actions.

Article 2 – Réunions

Le Conseil tient au moins cinq réunions par an. Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions d'applications sont déterminées par décret en Conseil d'État.

Cette disposition n'est pas applicable pour les décisions suivantes :

- établissement et arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés et du rapport de gestion,
- élection ou révocation du Président du Conseil d'administration,
- nomination ou révocation du Directeur général,
- nomination ou révocation des Directeurs généraux délégués.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil ou le Secrétaire général, sont faites par lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

* Ce document ne fait pas partie des statuts de la Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de la Société Générale ou de ses mandataires sociaux.

Article 3 – Information du Conseil d'administration

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les Administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Article 4 – Formation des Administrateurs

Chaque Administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la Société et sont à la charge de celle-ci.

Article 5 – Les Comités du Conseil

Les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés, composés d'Administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de direction du Groupe et demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la Société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Les Comités permanents sont au nombre de trois :

- le Comité des comptes,
- le Comité des rémunérations,
- le Comité de sélection.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs Comités *ad hoc*.

La présidence des Comités est assurée par un Administrateur désigné par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de sélection.

Le secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

Article 6 – Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations :

- propose au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux et réunit les Administrateurs extérieurs au Groupe pour en délibérer ;
- propose au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- est informé de la politique de rémunération du Groupe, en particulier pour les principaux dirigeants ;
- donne un avis au Conseil d'administration sur la partie du rapport annuel traitant de ces questions ;
- fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Il est composé de trois Administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité des comptes. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens des règles de gouvernement de l'entreprise.

Le Directeur général ou le Directeur général délégué peuvent être présents aux réunions traitant de questions ne concernant ni l'un ni l'autre.

Article 7 – Le Comité de sélection

Ce Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des Administrateurs ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible.

Il prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée au moins une fois tous les trois ans.

Il propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le rapport annuel et notamment la liste des Administrateurs indépendants.

Il fait toutes propositions au Conseil sur la composition de celui-ci, après avoir, en tant que de besoin, diligenté les enquêtes utiles.

Il fait un rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Le Comité de sélection est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

Il comprend les membres du Comité des rémunérations et le Président du Conseil. Son Président est le Président du Comité des rémunérations.

Article 8 – Le Comité des comptes

Ce Comité a pour mission :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliquées ;
- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes ;
- d'examiner le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent

appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;

- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner le programme d'Audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire, et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

À cette fin, il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Le Comité des comptes est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité des rémunérations. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

Article 9 – Conflit d'intérêts

Tout Administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Gouvernement d'entreprise

Article 10 – Jeton de présence

La moitié du jeton de présence global est également répartie entre chacun des Administrateurs, les membres du Comité des comptes recevant toutefois chacun 2 parts.

L'autre moitié du jeton de présence global est répartie, en fin d'année, en proportion du nombre de séances du Conseil ou de chacun des Comités auquel chaque Administrateur aura participé.

Pour leur participation aux séances du Conseil, la rémunération des Censeurs est égale au montant du jeton de présence versé aux Administrateurs non membres de Comités selon les modalités définies ci-dessus.

Article 11 – Secret

Chaque Administrateur ou Censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'Administrateur ou de Censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

Charte de l'Administrateur*

(adoptée par le Conseil d'administration le 15 janvier 2003)

Article 1 – Représentation

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social. Chaque Administrateur, quel que soit son mode de désignation, représente l'ensemble des actionnaires.

Article 2 – Mission

Chaque Administrateur veille en permanence à améliorer sa connaissance de la Société et de son secteur d'activité. Il s'astreint à un devoir de vigilance, d'alerte et de confidentialité.

L'Administrateur veille à maintenir en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action.

L'Administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

Article 3 – Connaissance des droits et obligations

Lors de l'entrée en fonction d'un nouvel Administrateur ou Censeur, le Secrétaire général lui remet un dossier comportant les statuts, les dispositions prises par le Conseil pour son fonctionnement, ainsi qu'un exposé des principes juridiques relatifs à la responsabilité des Administrateurs.

À tout moment, chaque Administrateur ou Censeur peut consulter le Secrétaire général sur la portée de ces textes et sur ses droits et obligations en tant qu'Administrateur ou Censeur.

Article 4 – Actions possédées à titre personnel

Il est souhaitable que chaque Administrateur nommé par l'Assemblée générale (qu'il soit en nom ou représentant permanent d'une personne morale) détiennne, directement ou par l'intermédiaire du Fonds E pour ceux qui y ont droit, l'équivalent d'au moins 600 actions.

Article 5 – Déontologie des opérations de Bourse

Chaque Administrateur ou Censeur s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose en raison de ses fonctions d'informations non encore rendues publiques.

Article 6 – Intervention sur le titre Société Générale et les titres qui lui sont assimilés** ("les titres")

Les Administrateurs et Censeurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de la Société Générale.

Les Administrateurs et Censeurs s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur options, sauf lorsqu'elles correspondent à des opérations de couverture.

Les Administrateurs et Censeurs portent à la connaissance du Secrétaire général toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

Article 7 – Transparence

Les Administrateurs de la Société Générale respectent la recommandation n° 2002-01 de la Commission des opérations de Bourse.

En conséquence, les Administrateurs mettent au nominatif tout nouveau titre Société Générale acquis à compter du 1^{er} juin 2002 ; il leur est recommandé de mettre au nominatif les titres Société Générale détenus antérieurement.

Les Administrateurs informent le secrétariat du Conseil des opérations de souscription, d'achat et de vente portant sur le titre Société Générale (sauf exercice de stock-options), sur des bons de souscription ou des titres convertibles en actions Société Générale, sur des instruments financiers à terme ayant pour sous-jacent l'action Société Générale ou sur des parts de fonds communs investis en titres Société Générale. Ils déclarent les opérations réalisées par eux-mêmes, par leurs enfants mineurs dont ils administrent les biens et par leurs conjoints non séparés de corps ainsi que par l'intermédiaire d'un mandataire ou par une

* Ce document ne fait pas partie des statuts de la Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de la Société Générale.

** Par titres assimilés, il faut entendre, d'une part, les titres donnant droit à l'acquéreur, quel que soit le mode d'exercice de ce droit, d'acquiescer ou de céder des actions Société Générale ou de percevoir une somme calculée par référence au cours de l'action lors de l'exercice de ce droit et, d'autre part, les actifs majoritairement composés d'actions Société Générale ou de titres assimilés (parts de Fonds E par exemple).

Gouvernement d'entreprise

société ou entité interposée qu'ils contrôlent. Toutefois, les Administrateurs personnes morales ne déclarent pas les opérations réalisées au sein de leur groupe.

Chaque opération donne lieu à une déclaration auprès du Secrétaire du Conseil d'administration.

Cette déclaration est conservée au Secrétariat général.

Ces informations sont transmises au plus tard deux mois après la fin de chaque semestre de manière globale et non nominative à l'Autorité des marchés financiers (AMF), après vérification de l'exactitude des informations auprès de chaque Administrateur.

Article 8 – Conflit d'intérêts

L'Administrateur ou Censeur informe le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué. Il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

Article 9 – Assiduité

L'Administrateur ou Censeur consacre à ses fonctions le temps nécessaire. Dans l'hypothèse où un Administrateur ou Censeur accepte un nouveau mandat ou change de responsabilités professionnelles, il le porte à la connaissance du Président du Comité de sélection.

Le rapport annuel rend compte de l'assiduité des Administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités.

L'Administrateur veille à assister aux Assemblées générales des actionnaires.

Développement durable

Table de correspondance des référentiels Développement durable

Domaines	Référentiels	GRI	Global Compact	Unep-Fi	Loi/décret NRE	Pages du présent rapport
VISION ET STRATÉGIE						
Vision et stratégie de l'organisation quant à sa contribution aux enjeux développement durable		1.1				pp. 61-63
Mot introductif d'un membre du Comité exécutif		1.2				p. 61
PROFIL DE L'ORGANISATION						
Caractéristiques économiques et organisationnels clés		2.1 à 2.8				pp. 1 / 4-5
Description qualifiée des parties prenantes		2.9				p. 63
Périmètre du rapport		2.10 à 2.22				p. 61
GOVERNANCE & SYSTÈMES DE MANAGEMENT						
Structures de gouvernance		3.1 à 3.7 / LA 11	N° 6			pp. 10-24
Engagements (y compris à l'égard des parties prenantes)		3.8 à 3.12		3.3		pp. 62-64 / 70 / 78 / 80-81
Principe de précaution		3.13	N° 7	2.1		pp. 61 / 76-77
Procédures & systèmes de management		3.14 à 3.20		2.3		pp. 65 / 67-69
IMPACTS ÉCONOMIQUES DIRECTS & INDIRECTS						
Clients		EC1/EC2/AM3		3.2		pp. 26-30 / 34 / 36 / 39 / 42-44 / 48 / 50-52 / 65 / 78-80
Collectivité		EC10 / SCO2 / SCO2.2				pp. 61 / 86-88
Employés		EC5				pp. 61 / 70-75 / salaires p 173
Fournisseurs de produits et services		EC3		3.2		pp. 61 / 70 / 80
Fournisseurs de capitaux		EC6 / EC7				pp. 61 / 81-83
Secteur public		EC8 / EC13				pp. 61 / 86
ENVIRONNEMENT						
Politique environnementale		CSR1	N° 8	2.4	Art. 2 - 6° & 9°	pp. 84-85
Prise en compte de critères environnementaux dans les décisions de financement et de placement		AM1 / IB1		2.2		pp. 79 / 84
Certifications / Évaluations		SO4		2.3 & 2.6	Art. 2 - 3°	p. 85 / annexe NRE
Biodiversité		EN6 / EN7	N° 8		Art. 2 - 2°	annexe NRE
Eau		EN5	N° 8	2.4	Art. 2 - 1°	p. 85 / annexe NRE
Émissions, effluents et déchets		EN11 / EN31	N° 8	2.4	Art. 2 - 1°	p. 85 / annexe NRE
Énergie		EN3 / EN 17	N° 8	2.4		p. 85 / annexe NRE
Fournisseurs		EN33	N° 9	2.4		p. 80
Matières premières		EN1 / EN2	N° 8			p. 80 / annexe NRE
Produits et services		EN14	N° 9	2.7		pp. 84-85
Respect des accords et règlements nationaux et internationaux		EN16	N° 8	2.2	Art. 2 - 4°	pp. 61 / 64 / 85 / annexe NRE
Transports		EN34	N° 8			p. 80 / annexe NRE
Dépenses globales / Provisions affectées à la protection de l'environnement		EN35			Art. 2 - 5° / 7° & 8°	annexe NRE
DROITS HUMAINS						
Politique Droits Humains		HR1	N° 1 / N° 2			p. 64
Prise en compte de critères Droits Humains dans les décisions de financement et de placement		HR2	N° 1 / N° 2			p. 84
Droit des populations indigènes / minorités		HR12 / HR13 / HR14	N° 1			p.87
Formation des collaborateurs		HR8				p. 64
Fournisseurs		HR2/HR3	N° 1 / N° 2			p. 80
Liberté d'association et droit à la négociation collective		HR5	N° 1 / N° 3			p. 75
Formation des personnels de sécurité		HR11				N.C.
Mesures disciplinaires		HR9 / HR10				pp. 76-77
Respect des accords et règlements nationaux et internationaux		HR1 / SO2 / CSR5	N° 2			p. 64
Travail des enfants		HR6	N° 5			p. 64
Travail forcé		HR7	N° 4			p. 64
EMPLOI & CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTS						
Politique sociale		INT1				p. 70
Prise en compte de critères sociaux dans les décisions de financement et de placement		AM3 / IB3				p. 79
Conditions de vie décentes dans les pays qui n'offrent pas le minimum vital (logement, santé...)		SO1 / LA12	N° 1			p. 74
Diversité et égalité des chances		LA10 / LA11 / INT4 / INT6	N° 6			pp. 21-24 / 70-71
Emploi (dont travailleurs handicapés)		LA1 / LA2			Art. 1 - 1°-a / 7°	pp. 71 / 73 / annexe NRE
Sous-traitance		LA1			Art. 1 - 9° & Al. 4	annexe NRE
Sauvegarde de l'emploi, reclassement, mesures d'accompagnement		LA2 / LA16			Art. 1 - 1°-b	pp. 72-73
Temps de travail					Art. 1 - 2°	annexe NRE
Formation		LA9 / LA17			Art. 1 - 6°	pp. 72-73
Non-discrimination		LA 10 / LA11	N° 1 / N° 6		Art. 1 - 3°	pp. 10-18 / 70-72
Œuvres sociales		LA12			Art. 1 - 8°	p. 75
Relations sociales		LA3 / LA4 / LA13			Art. 1 - 4°	p. 75
Santé, hygiène & sécurité		LA5 / LA6 / LA7 / LA7 / LA15	N° 1		Art. 1 - 5°	p. 74
RESPONSABILITÉ PRODUITS						
Produits & services		PR2 / PR8 / INS3				pp. 78-79
Publicité		PR9				pp. 78-79
Respect de la vie privée		PR3				pp. 76-77
Santé & sécurité des consommateurs		PR6				pp. 78-79
SOCIÉTÉ CIVILE						
Collectivité		SO1 / RB3	N° 1		Art. 1 - Al. 2, 3 & 5	pp. 86-88
Concurrence & politique tarifaire		SO7				p. 79
Fraude / corruption		SO2 / SO3 / SO5				pp. 76-77

GRI (Global Reporting Initiative) : Principes directeurs et indicateurs 2002, supplément du secteur financier 2002 ; Global Compact : référence aux 9 principes énoncés p. 64 ; Unep-Fi : Déclaration des Institutions Financières pour l'environnement et le développement durable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement ; Loi/décret NRE : articles 1 et 2 du décret 2002-221 du 20 février 2002 pour l'application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce. N.C : non connu.

Développement durable

Annexe NRE 2003

Partie sociale

(Périmètre SGPM - Société Générale Personne Morale- sauf indications spécifiques)

Article 1^{er} du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

1° a) Effectif total de l'entreprise	Effectif Groupe au 30 septembre 2003 : 87 933 (dont 2 560 CDD) Effectif Société Générale au 30 septembre 2003 : 35 849
1° a) Embauches CDD	1 729 (donnée Groupe)
1° a) Embauches CDI	4 502 (donnée Groupe)
1° a) Difficultés éventuelles de recrutement	La bonne attractivité de la Société Générale lui permet de recruter les profils souhaités. cf. Ressources humaines / Accompagner l'activité par une gestion dynamique des effectifs / Un recrutement toujours soutenu.
1° a) Nombre de licenciements	Nombre de licenciements au 30 septembre 2003, niveau Groupe : 2 173
1° a) Motifs de licenciements	Licenciements économiques (à l'étranger). Autres causes : insuffisance professionnelle, rupture de période d'essai, licenciement pour faute (France et étranger)
1° a) Heures supplémentaires	Au 30 septembre 2003 (9 premiers mois de l'exercice) : 41 131 heures supplémentaires (pour le personnel à temps plein) et 3 906 heures complémentaires (pour le personnel à temps partiel).
1° a) Main-d'œuvre extérieure à la Société	Le recours à la main-d'œuvre extérieure demeure limité et concerne principalement, pour la sous-traitance, des activités spécialisées telles que l'informatique, la sécurité, le transport de fonds, la restauration collective, l'entretien de locaux. Nombre moyen mensuel de prestataires sur les 9 premiers mois de l'exercice 2003 : 4 732 Nombre moyen mensuel d'intérimaires sur les 9 premiers mois de l'exercice 2003 : 534
1° b) Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	cf. Ressources humaines / S'adapter à l'évolution de l'activité Au-delà de ses obligations légales, le Groupe Société Générale veille au sein de ses différentes implantations, à accompagner le départ de ses collaborateurs par des mesures complémentaires (reclassement, recours à des cabinets d'out-placement, etc.).
2° Organisation du temps de travail	cf. Ressources humaines / Veiller à la qualité du cadre social / des conditions de travail favorables Un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu en octobre 2000 et mis en application à partir de 2001. Il prévoit 2 modes d'organisation du temps de travail : - un horaire hebdomadaire de 39 heures avec attribution de 56 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire, - un horaire hebdomadaire de 37 heures 22, sur 4,5 jours, avec attribution de 47 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire. Les salariés peuvent bénéficier de formules d'aménagement du temps de travail à 80, 60, 50 ou même 40 %. Plusieurs filiales françaises du Groupe ont conclu des accords spécifiques, de même que de nombreuses entités étrangères.
2° Durée du temps de travail pour les salariés à temps plein	En France, 39 heures hebdomadaires (cf. ci-dessus).
2° Durée de temps de travail pour les salariés à temps partiel	En France, au prorata du temps partiel choisi (par exemple 31,2 heures hebdomadaires pour un salarié travaillant à 80 %).
2° Absentéisme et ses motifs	Taux d'absentéisme (nombre de journées d'absence / nombre total de journées payées, en pourcentage) observé sur les 9 premiers mois de l'exercice : 4,52 %. Principaux motifs : maladie (taux de 2,76 %) et maternité (taux de 1,35 %). L'absentéisme fait l'objet d'un suivi dans l'ensemble des entités du Groupe.
3° Rémunérations et leur évolution	Rémunération fixe annuelle moyenne en 2002 : 34 001 EUR, contre 33 307 EUR en 2001 (cf. bilan social 2002). Rémunération fixe annuelle moyenne constatée à fin septembre 2003 : 34 508 EUR
3° Charges sociales	L'ensemble des entités du groupe Société Générale respecte ses obligations en matière de paiement de charges sociales sur les salaires et avantages du personnel (cf. Note 32, page 173).

3°	Application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du travail (intéressement et participation)	cf. Ressources humaines / Offrir des modes de rétribution adaptés / Plan d'épargne entreprise et plan mondial d'actionnariat salarié.
3°	Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Les femmes représentent 52 % de l'effectif total et des recrutements du Groupe. Elles accèdent progressivement à des postes importants dans les différentes entités du Groupe, tant en France qu'à l'étranger. L'écart de rémunération entre hommes et femmes est faible : la rémunération fixe d'une salariée ressort ainsi en moyenne à 97 % de celle d'un salarié.
4°	Relations professionnelles	cf. Ressources humaines / Veiller à la qualité du cadre social/ Un dialogue social soutenu.
4°	Bilan des accords collectifs	cf. Ressources humaines / Veiller à la qualité du cadre social/ Un dialogue social soutenu.
5°	Les conditions d'hygiène et de sécurité	cf. Ressources humaines/ Veiller à la qualité du cadre social/ Une vigilance particulière à la protection des salariés La Société Générale a développé depuis longtemps une politique d'hygiène et sécurité qui englobe de nombreux domaines de ses activités. On peut citer à titre d'exemples : – l'accompagnement psychologique et médical post-traumatique des victimes ou témoins d'agressions, – la surveillance de l'hygiène dans la restauration d'entreprise, – la gestion du capital santé du personnel (visite médicale annuelle, service médical permanent au siège, suivi spécifique du personnel expatrié...) – l'information et le dépistage sur des programmes de santé publique (tabac, troubles du sommeil, etc.). Elle assure parallèlement une veille permanente sur les risques susceptibles d'affecter la santé de son personnel partout dans le monde (exemples récents : SRAS).
6°	La formation	cf. Ressources humaines/ Valoriser le capital humain / Développer les compétences
7°	L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés	cf. "L'insertion des personnes handicapées", page 73.
8°	Les œuvres sociales	Voir bilans sociaux en page 189.
9°	L'importance de la sous-traitance	cf. 1a : main-d'œuvre extérieure à la Société.
	La manière dont la Société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional	Voir chapitres "Ressources humaines" et "Société civile" du rapport.
	Les relations entretenues avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.	Voir chapitres "Ressources humaines" et "Société civile" du rapport.
	Importance de la sous-traitance et la manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions de conventions de l'OIT	Les acheteurs intègrent dans tous les appels d'offre et dans tout nouveau contrat la référence aux engagements Développement durable de la Société Générale (Déclaration des Institutions financières pour l'environnement et le développement durable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, adhésion au <i>Global Compact</i>), ainsi qu'aux textes fondateurs que sont la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et les conventions fondamentales de l'OIT. Les fournisseurs s'engagent à respecter ces textes.
	La manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales	Voir chapitres "Ressources humaines" et "Société civile" du rapport.

Pour disposer de l'ensemble des chiffres afférents à la Société Générale (personne morale) à fin décembre 2003, nous vous invitons à vous reporter au bilan social 2003 à paraître en juin 2004.

Développement durable

Partie environnementale

Article 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

1°	Consommation de ressources en eau	Eau : 467 343 m3 sur le périmètre SGPM* (recensement limité à 23 059 occupants du fait de l'impossibilité matérielle d'individualiser les consommations dans de nombreux sites, notamment en cas de copropriété). Sur un périmètre élargi aux principales filiales en France et 3 filiales importantes à l'étranger, la consommation ressort à 547 710 pour 29 416 occupants. 70 % des bâtiments sont climatisés (69 % des agences et 97 % des immeubles centraux).
1°	Consommation de matières premières	Ce poste concerne principalement l'utilisation du papier : – en 2003, une économie de 18 % a été réalisée sur les éditions internes à destination du réseau de distribution en France (-13 millions de pages sur les 70 millions éditées les années précédentes). – la consommation de papier en ramettes est de 3 750 tonnes pour le périmètre SGPM ; l'utilisation en interne de papier recyclé a été généralisée.
1°	Consommation d'énergie	Électricité : 206 627 MWh sur le périmètre SGPM (40 179 occupants) ; 282 651 MWh pour 55 727 occupants (inventaire sur SGPM, les principales filiales en France et 4 filiales importantes à l'étranger). Gaz : 32 080 MWh sur le périmètre SGPM ; 89 240 MWh sur le périmètre élargi aux principales filiales en France et à l'étranger. Fuel et vapeur : 27 073 MWh sur le périmètre SGPM ; 30 545 MWh sur le périmètre élargi. Énergies renouvelables : voir ci-dessous. 70 % des bâtiments sont climatisés (69 % des agences et 97 % des immeubles centraux).
1°	Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	Des systèmes d'autorégulation (notamment thermique) existent pour tous les immeubles centraux nationaux et les locaux du réseau d'agences en France. – Au siège, depuis 1995 : modulation limitée de température, fermeture automatisée des stores, extinction de l'éclairage à différents horaires, etc. – Toutes les agences sont dotées d'un système de mise en veille de l'éclairage et des postes de travail en dehors des heures d'utilisation. L'éclairage des composants de façades (enseignes, totems...) est également muni de programmeurs permettant de ne laisser en fonctionnement qu'un minimum d'équipements après une heure définie en fonction de l'environnement (en général 22 h). Lors des travaux de rénovation d'agences, les systèmes de "climatisation réversible" visant à économiser l'énergie sont prioritairement installés. Des systèmes de récupération de la chaleur émise par certaines de nos installations de production frigorifique ont été installés. Ainsi l'utilisation de la chaleur récupérée a permis de couvrir 92 % des besoins énergétiques de chauffage de la Tour Société Générale à la Défense en 2003. En outre, le centre informatique que le Groupe possède en région parisienne est équipé depuis 1995 d'un système de récupération de la chaleur émanant des ordinateurs. Ce système permet de satisfaire 95 % des besoins de chauffage du centre et les gains annuels sont estimés à environ 200 000 EUR.
1°	Recours aux énergies renouvelables	Un contrat "offre verte" a été signé avec EDF en novembre 2003 pour la fourniture de 15 % d'énergie renouvelable dans les immeubles éligibles à cette possibilité, en l'occurrence la Tour Société Générale à La Défense. L'équivalent de 9 GWh en énergie renouvelable est ainsi certifié fourni chaque année sur les quelque 60 GWh consommés annuellement.
1°	Conditions d'utilisation des sols	Non significatif dans l'activité exercée.
1°	Rejets dans l'air, l'eau et le sol	Bilan Carbone programmé en 2004 pour les immeubles centraux.
1°	Nuisances sonores et olfactives	Non significatif dans l'activité exercée.
1°	Traitement des déchets	La production de déchets a été d'environ 8 600 tonnes en 2003 sur le périmètre SGPM (en baisse de 18 % par rapport à 2002). Les déchets sont répartis en 16 catégories qui subissent des traitements appropriés. Des accords avec les prestataires ont été mis en place pour la collecte, le recyclage et le tri de 100 % des déchets.
2°	Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées	– Amiante : la Société Générale a procédé par l'intermédiaire d'un organisme agréé aux contrôles de présence d'amiante dans les immeubles conformément au décret 96-97 du 7/02/96 et au décret N° 97-855 du 12/09/97 relatif à "la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis". Ces contrôles ont été effectués sur les immeubles concernés entre 1997 et 1998, ils ont été suivis de mesures de dépollution et de protection lorsque celles-ci étaient nécessaires. Les IGH - Immeuble de Grande Hauteur - et ERP - Établissement Recevant du Public - dans le champ d'application du décret de 2000 ont été vérifiés par le Bureau de contrôle Véritas. Ils ne nécessitent pas de travaux spécifiques. – La quasi-totalité des installations de climatisation sont des systèmes secs (99,3 % des agences du réseau Société Générale). – L'utilisation de papier recyclé en interne a été généralisée en 2003. – Transports : le choix de localisation du siège a été notamment déterminé en fonction de la proximité d'un nœud de transports en commun (La Défense / Val de Fontenay). Les systèmes d'audio et de vidéo-conférence sont encouragés pour limiter les déplacements professionnels.

* SGPM : Société Générale Personne Morale

3° Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	Certification par les commissaires aux comptes du rapport annuel 2003 en termes de processus et d'organisation (document ci-après).
4° Mesures prises, le cas échéant, pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière	Les services en charge de la gestion des immeubles du Groupe (cf. n° 6) sont responsables de l'application dans leur périmètre de responsabilité, des dispositions légales et réglementaires.
5° Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement	Dépenses non individualisées dans le budget de fonctionnement des entités.
6° Existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement,	La Société Générale dispose en la matière d'une organisation décentralisée. Il existe un département en charge de la gestion des immeubles centraux et des services dédiés dans chacune des branches et filiales françaises ou étrangères. L'environnement est intégré à leurs missions. L'institution en 2003 d'un comité immobilier Groupe doit contribuer à mieux fédérer les initiatives.
6° La formation et l'information des salariés	Une plaquette de sensibilisation "Protégeons notre planète" a été diffusée à 40 000 exemplaires lors de la semaine du Développement durable en juin 2003. Un affichage régulier portant sur les bonnes pratiques en matière d'éco-comportement est organisé à l'intérieur de nos locaux. Un site intranet à la disposition des utilisateurs du siège reprend l'ensemble des règles d'exploitation des immeubles (y compris les bonnes pratiques environnementales).
6° Les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la Société	La nature de nos activités n'engendre pas intrinsèquement de sources de pollution particulière. Bien entendu, nous appliquons les règles habituelles d'hygiène et de sécurité, particulièrement développées dans les immeubles de grande hauteur.
7° Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	Néant
8° Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci	Néant
9° Tous les éléments sur les objectifs que la Société assigne à ses filiales à l'étranger sur les points 1° à 6° ci-dessus	La politique environnementale s'applique dans toutes les entités du Groupe.

Développement durable

Avis externe sur les informations Développement durable

À la demande de la Société Générale, nous avons vérifié la correcte description dans le rapport annuel 2003 de deux processus de Développement durable :

- le déploiement de la structure de pilotage de la démarche Développement durable,
- la prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans les opérations de financement.

Les informations figurant dans ce rapport annuel relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société Générale. Il nous appartient, sur la base des travaux décrits ci-dessous, de vous faire part de nos constats sur la réalité de ces processus.

Nature et étendue des travaux

Comme convenu, nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons conduit des entretiens avec le responsable de la Direction de la qualité et du développement durable ainsi qu'avec les principaux correspondants Développement durable nommés au sein des directions fonctionnelles et opérationnelles.
- Pour les réalisations les plus significatives relatives aux deux processus analysés, nous avons recherché des preuves justifiant de la réalité des actions conduites en 2003. Nos travaux comprenaient des entretiens avec les personnes impliquées dans ces réalisations et la revue des documents attestant leur réalité tels que comptes-rendus de réunion, fiches de présence, documents internes, etc.

Conformément aux Normes Internationales d'Audit, des travaux de cette nature ne comprennent pas tous les contrôles propres à un audit conduisant à une assurance modérée ou élevée, mais nous permettent de formuler des constats.

Constats

- L'organisation mise en place aujourd'hui atteste de la volonté de la Société Générale de déployer sa démarche de Développement durable. Une équipe dédiée au Développement durable assure l'animation d'un groupe de contributeurs représentant les différentes branches opérationnelles et fonctionnelles.
- La politique de gestion des risques de crédit du Groupe prévoit depuis juillet 2001 la prise en compte du risque environnemental. Des ingénieurs conseils rattachés à la Direction des risques peuvent être sollicités pour examiner la nature et l'étendue des risques environnementaux des dossiers de demande de crédit. Une action est engagée pour élaborer des lignes directrices adaptées aux différentes branches. Elle vise à intégrer de manière plus structurée et systématique l'analyse des risques environnementaux et sociaux dans le financement des investissements.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2004

Ernst & Young Audit



Christian Mouillon

Éric Duvaud
Environnement et Développement Durable



Informations complémentaires

Renseignements de caractère général

Dénomination

Société Générale

Siège social

29, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Siège administratif

17, cours Valmy, 92972 Paris-La Défense

Forme juridique

La Société Générale est une société anonyme de nationalité française dotée du statut de banque.

Législation

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

La Société Générale est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. À ce titre, elle peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, la Société Générale est soumise à la réglementation qui leur est applicable. Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de la Commission bancaire. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. La Société Générale est également courtier d'assurance.

Date de constitution et durée

La Société Générale fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 expirera le 31 décembre 2047, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Objet social

(article 3 des statuts)

La Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toute personne physique ou morale, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visées aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

La Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurance.

D'une façon générale, la Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Identification

552 120 222 RCS Paris

Code ISIN : FR 0000130809

Code APE : 651C

Documents sociaux

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes peuvent être consultés à la Tour Société Générale, 17, cours Valmy, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Les statuts de la Société Générale sont déposés à l'Office notarial "Thibierge, Pône, Pecheteau, Fremeaux, Palud, Sarazin et Sagaut", notaires associés à Paris.

Informations complémentaires

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices (article 18 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau. Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférents aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Convocation, admission et organisation des assemblées (extrait de l'article 14 des statuts)

L'Assemblée générale est composée de tous les actionnaires de la Société Générale.

Elle est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La retransmission publique de l'Assemblée par télétransmission est autorisée sur décision du Conseil d'administration figurant dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Elle est réunie au siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un Administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou par représentation, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée, et,
- le cas échéant, de fourniture à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, de tous éléments permettant son identification.

Ces formalités doivent être accomplies deux jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

La révocation expresse de l'inscription ou de l'indisponibilité ne pourra intervenir que conformément aux dispositions impératives en vigueur.

Les actionnaires peuvent participer aux Assemblées générales par visioconférence ou tout moyen de télécommunication autorisé par les dispositions en vigueur, dans les conditions fixées par celles-ci et lorsque la convocation le prévoit.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Droit de vote double***(extrait de l'article 14 des statuts)***

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

(dispositions légales)

Il est précisé que le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action faisant l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition de deux ans.

Limitation des droits de vote***(extrait de l'article 14 des statuts)***

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion. Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée, soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent. Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L.233-7 et suivants du Code de commerce. Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Déclaration de franchissement***de seuil statutaire******(article 6 des statuts)***

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage, est tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société, dans le délai de 15 jours, lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au deuxième alinéa du présent article.

Informations complémentaires

Renseignements concernant l'activité de la Société Générale

Historique

La Société Générale a été créée en 1864 par appel public à l'épargne. Elle a rapidement développé une activité de financement des investissements industriels et des infrastructures, par le crédit, les prises de participations et l'émission d'emprunts.

Elle a constitué progressivement, pendant la période de la III^e République, un réseau de guichets qui assure le maillage de l'ensemble du territoire national (1 500 guichets en 1940, contre 32 en 1870) et qui demeure aujourd'hui encore le socle de son activité.

Après la guerre de 1870, les agences d'Alsace-Moselle ont été apportées à une filiale de droit allemand, la Société Générale Alsacienne de Banque (Sogénal).

Installé à Londres dès 1871, le Groupe a développé rapidement son dispositif international grâce à l'extension du réseau de la Sogénal à des pays du centre de l'Europe (Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg), à son implantation en Afrique du Nord (1909-1911) et, plus tard, aux États-Unis (1940).

Nationalisée en 1945, la Société Générale a joué un rôle actif dans le financement de la reconstruction et des besoins nés de l'expansion économique des Trente Glorieuses. Elle a contribué à la diffusion de nouvelles techniques de financement (crédits moyen terme mobilisables, engagements par signature, crédit-bail).

La libéralisation du système bancaire introduite par la réforme de 1966 lui a permis de diversifier ses interventions et d'étendre son influence auprès de nouvelles catégories de clients : elle a notamment rééquilibré son activité en direction de la clientèle de particuliers.

Détenue à 100 % par l'État après la nationalisation de 1982, la Société Générale est redevenue un groupe bancaire privé à la faveur de sa privatisation intervenue en juillet 1987.

En 1997, l'acquisition du Crédit du Nord témoigne de la volonté de la Société Générale de tirer parti de la restructuration et du regroupement du système bancaire français.

Depuis 1997, la Société Générale a accru sa taille, notamment à l'international, grâce à des acquisitions dans ses différents métiers.

La Société Générale a développé son réseau de Banque de détail à l'étranger (Roumanie, Madagascar, Tchad, Slovénie, République tchèque, Tunisie), et a notamment acquis Hambros et Compagnie Bancaire Genève dans la Gestion privée, SG Cowen dans la Banque d'investissement, GEFA-ALD dans le secteur des Services financiers spécialisés et Yamaïchi et TCW dans les Gestions d'actifs.

Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

M. Daniel Bouton

Président du Conseil d'administration de la Société Générale.

Attestation du responsable du document de référence

À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.



Le Président
Daniel Bouton

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : Cabinet Ernst & Young Audit représenté par M. Christian Mouillon

Adresse : 4, rue Auber – 75009 Paris

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2000

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Nom : Société Deloitte Touche Tohmatsu représentée par M. José-Luis Garcia

Adresse : 185, avenue Charles-de-Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Suppléants

Gabriel Galet

Alain Pons

Avis des Commissaires aux comptes sur le document de référence

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Générale et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Les données prospectives présentées correspondent à des objectifs des dirigeants, et non des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et consolidés des exercices clos le 31 décembre 2001 et 2002, arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par les cabinets Ernst & Young Audit et Barbier Frinault & Autres, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve et, pour les comptes consolidés au 31 décembre 2001, avec une observation relative à la première application du règlement CRC 2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserve avec une observation sur les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du

risque de crédit et du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous avons mentionné dans notre rapport général et notre rapport sur les comptes consolidés la justification de nos appréciations suivantes :

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre Société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces risques et déterminer le montant des provisions nécessaires.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre Société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. À ce titre, nous avons revu le dispositif de contrôle des modèles de détermination des paramètres utilisés et de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes annuels et consolidés, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation, la recouvrabilité des impôts différés actifs et l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés ainsi que, pour les comptes consolidés, sur l'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels et consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de nos rapports.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 22 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG AUDIT



Christian Mouillon

Table de concordance du document de référence

	N ^{os} de pages
ATTESTATIONS DES RESPONSABLES	
• Attestation du responsable du document de référence	252
• Attestation des contrôleurs légaux des comptes	253
• Politique d'information	252 et 3 ^e de couverture
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	
Capital	
• Particularités	251
• Capital autorisé non émis	199
• Capital potentiel	8 et 199
• Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	199
Marchés des titres	
• Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	7
• Dividendes	6
CAPITAL ET DROITS DE VOTE	
• Répartition actuelle du capital et des droits de vote	8 et 198
• Évolution de l'actionnariat	8
• Pactes d'actionnaires	200
ACTIVITÉ DU GROUPE	
• Organisation du groupe	90
• Chiffres clés du groupe	4 et 5
• Informations chiffrées sectorielles	25 à 58 et 92 à 105
• Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	25 à 58
• Politique d'investissements	3
• Indicateurs de performance	4 à 6
ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE	
• Facteurs de risques	
– Risques de marché	111 à 121
– Risques particuliers liés à l'activité	122 à 124
– Risques juridiques	124 à 125
– Risques industriels et liés à l'environnement	84 à 85
• Assurances et couverture des risques	125 à 126
PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS	
• Comptes consolidés et annexe	91 à 184
• Engagements hors-bilan	138
• Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	15
• Ratios prudentiels réglementaires	127 à 128
• Comptes sociaux et annexe	185 à 206
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	
• Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	10 à 14, 16 à 18 et 231 à 242
• Composition et fonctionnement des comités	11 à 13
• Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées)	21 à 24
• Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	24
• Conventions réglementées	226
ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	105

Site internet : www.socgen.com

Création

wprintel – Christophe Syren

Réalisation

wprintel, Éditeur-Conseil à Paris

Crédits photos et illustrations

1^{er} de couverture et p. 9 : photos Stéphane Ouzounoff

4^e de couverture : photo Ed Wheeler/ Corbis

P. 1, 50, 60 : photos Marie-Noëlle Robert

P. 2 et 3, 19 et 20 : photos Véronique Vedrenne

P. 25, 28, 42 et 82 : photos Philippe Zamora

P. 35, affiche : conception agence **nouvelledorado** - Illustration : Voutch

P. 37 : agence KLEM EURO RSCG

P. 46 : Harrison & Wolf – W. Bibikow/Getty Images

P. 59 : photo Richard Overstreet

P. 65 : conception Lowe Zoa

P. 87 : illustration Dan Benesch

P. 88 : photo I. Picarel

Relations investisseurs

Didier Valet

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 01 97

Valérie Bompard

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 36 93

Relations presse

Jérôme Fourré

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 25 00

E-mail : jerome.fourre@socgen.com

Joëlle Rosello

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 58 39

E-mail : joelle.rosello@socgen.com

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 49 48

Télécopie : 33 (0) 1 42 14 28 98

Direction de la Communication

Tour Société Générale

92972 Paris – La Défense Cedex

Société Générale

Siège social :

29, boulevard Haussmann

75009 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 20 00

Société anonyme fondée en 1864

Capital : 548 043 436,25 EUR

552 120 222 RCS Paris



Une croissance harmonieuse fondée sur trois métiers

- **Réseaux de détail et Services financiers**
15 millions de clients particuliers
- **Gestions d'actifs et Gestion privée**
284 Md EUR d'actifs gérés
- **Banque de financement et d'investissement**
3^e banque de la zone euro



GROUPE